

# OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS DU CIH



A L'INITIATIVE DE LA CDG



## NOTE D'INFORMATION PRESENTEE CONJOINTEMENT PAR LA CDG ET LE CIH

DURÉE DE L'OFFRE

DU 12 AU 16 DÉCEMBRE 2005 INCLUS

PRIX : 50 DH PAR ACTION

ORGANISME CONSEIL



CHEF DE FILE DU SYNDICAT DE PLACEMENT



### VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, et de l'article 36 de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, l'original de la présente note d'information a été visé par le CDVM le 2 décembre 2005, sous la référence n° VI/EM/029/2005.

## ABRÉVIATIONS

AC	Accident de la Circulation
ACAMSA	Accès Capital Atlantique Maroc S.A.
ACASA	Accès Capital Atlantique S.A.
AT	Accident de Travail
BCP	Banque Centrale Populaire
BDT	Bons Du Trésor
BMAO	Banque Marocaine pour l'Afrique et l'Orient
BMCE	Banque Marocaine du Commerce Extérieur
BMCI	Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Économique
BNR	Bénéfice Net Réel
BNS	Bénéfice Net Simplifié
BTN	Bons du Trésor National
CAF	Capacité d'Autofinancement
CAM	Crédit Agricole du Maroc
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDM	Crédit du Maroc
CDVM	Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières
CEN	Caisse d'Épargne Nationale
CEPME	Crédit d'Équipement des Petites et Moyennes Entreprises
CGI	Compagnie Générale Immobilière
CIFM	Compagnie Immobilière et Foncière Marocaine
CIH	Crédit Immobilier et Hôtelier
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CMKD	Compagnie Maroc - Koweïtienne de Développement
CMM	Caisse Marocaine des Marchés
CMT	Crédit à Moyen Terme.
CNIA	Compagnie Nationale Intercontinentale d'Assurance
CNRA	Caisse Nationale de Retraites et d'Assurance
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

---

CPC	Compte de Produits et Charges
CPM	Crédit Populaire du Maroc
CRAC	Caisse de Retraite de l'Ordre des Avocats de Casablanca
CTM	Compagnie de Transport Marocaine
DCF	Discounted Cash Flows
DEA	Diplôme d'Études Approfondies
DECF	Diplôme d'État des Études Comptables et Financières
DESS	Diplôme des Études Supérieures Spécialisées
DH	Dirham
DSBF	Direction des Services Bancaires et Financiers
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie
EMV	European Mastercard Visa
ENSAE	École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique
FCP	Fonds Commun de Placement
FEC	Fonds d'Équipement Communal
FMCI	Fédération Marocaine du Conseil et de l'Ingénierie
FPCT	Fonds de Placements Collectifs en Titrisation
FRAM	Fonds de Retraite des Ordres des Avocats du Maroc
GAB	Guichet Automatique Bancaire
GCE	Groupe des Caisses d'Épargne
GED	Gestion Électronique de Documents
GIPS	Global Investment Presentation Standards
GPBM	Groupement Professionnel des Banques Marocaines
H.Co	Holding Company
HBM	Habitat Bon Marché
HT	Hors Taxes.
IGR	Impôt Général sur le Revenu.
INRIA	Institut National de Recherche en Informatique et Automatique
IS	Impôt sur les Sociétés
LN	Loterie Nationale
LOA	Location avec Option d'Achat
LYDEC	Lyonnaise des Eaux de Casablanca
MADEX	Moroccan Exchange
MASI	Moroccan Stock Index
MBA	Master in Business Administration

MDH	Millions de DH.
MHV	Maroc Hôtels et Villages
MLT	Moyen et long termes
Mrd (s)	Milliard (s)
MRE	Marocains Résidant à l'Étranger
MT	Maghreb Titrisation
N/A	Non Applicable
Nbre	Nombre
ND	Non disponible
NDC	Network Data Communication
ODEP	Office de Développement et d'Exploitation des Ports
OFPPT	Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail
OFS	Organisme Financier Spécialisé
ONA	Omnium Nord Africain
ONCF	Office National des Chemins de Fer
ONE	Office National d'Électricité
OPA	Offre Publique d'Achat
OPCVM	Organisme de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières
OPV	Offre Publique de Vente
P/B	Price to Book
P/E	Price to Equity
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
Pb	Points de base
PNB	Produit Net Bancaire
Pt	Point
R&D	Recherche et Développement
RBE	Résultat Brut d'Exploitation
RCAR	Régime Collectif d'Allocation de Retraite
RECORE	Régime Complémentaire de Retraite
RH	Ressources Humaines
S.A.	Société Anonyme
SCR	Société Centrale de Réassurance
SEAER	Société des Eaux d'Oum Errabii
SI	Système d'Information
SICAV	Société d'Investissement à Capital Variable

SIM	Société Immobilière de la Mer
SNI	Société Nationale d'Investissement
SOTHERMY	Société Thermale de Moulay Yacoub
TAIC	The Arab Investment Company
TCN	Titres de Créances Négociables
TEG	Taux Effectif Global
TMSA	Agence Spéciale Tanger Méditerranée
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
Var.	Variation

## DÉFINITIONS

FOGALEF	Fonds de garantie des prêts au logement au profit des adhérents de la Fondation Mohammed VI de promotion des oeuvres sociales de l'éducation formation.
FOGALOGÉ PUBLIC	Fonds de garantie pour la couverture des prêts octroyés aux fonctionnaires, agents de l'Etat et employés du secteur public (sauf le personnel de l'enseignement), en vue d'acquérir ou de construire des logements sociaux.
FOGARIM	Fonds destiné aux ménages à revenus irréguliers et modestes, en vue d'acquérir ou de construire des logements sociaux. Le bénéficiaire ne doit être ni fonctionnaire, ni employé titularisé du secteur public, ni salarié d'une entreprise privée affiliée à la CNSS. Il doit exercer une activité génératrice de revenus et non propriétaire d'un logement. L'acquisition ou la construction doit être de moins de 200 000 DH et la mensualité ne doit pas excéder 1000 DH. La garantie Fogarim couvre à hauteur de 70% le remboursement du principal du prêt accordé par l'établissement du crédit, majoré des intérêts normaux et des intérêts de retards. Le risque relatif aux 30% restant est supporté par les banques.

## SOMMAIRE

<b>ABREVIATIONS.....</b>	<b>2</b>
<b>DEFINITIONS .....</b>	<b>6</b>
<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>7</b>
<b>AVERTISSEMENT .....</b>	<b>11</b>
<b>PREAMBULE .....</b>	<b>12</b>
<b>ATTESTATIONS ET COORDONNEES.....</b>	<b>14</b>
I.    LA DIRECTION GENERALE DE LA CDG .....	14
II.   LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIH .....	14
III.  LES AUDITEURS EXTERNES DE LA CDG.....	14
IV.   LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DU CIH.....	18
V.    L'ORGANISME CONSEIL.....	24
VI.   LE CONSEIL JURIDIQUE.....	25
VII.  LE GARANT IRREVOCABLE .....	25
VIII. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE DE LA CDG .....	26
IX.   LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE DU CIH .....	26
<b>PARTIE I :    PRESENTATION DE L'OPERATION.....</b>	<b>27</b>
I.    CADRE ET OBJECTIF DE L'OPERATION .....	28
1. <i>Cadre de l'opération.....</i>	28
2. <i>Objectifs de l'offre .....</i>	29
3. <i>Intentions.....</i>	31
4. <i>Liens entre la CDG et le CIH.....</i>	31
5. <i>Structure de l'offre.....</i>	32
6. <i>Éléments d'appréciation des termes de l'offre .....</i>	32
7. <i>Frais de transaction.....</i>	40
8. <i>Syndicat de placement et intermédiaires financiers .....</i>	40
9. <i>Modalités de participation à l'offre.....</i>	40
10. <i>Calendrier de l'opération .....</i>	41
11. <i>Modalités de traitement des ordres.....</i>	41
12. <i>Modalités de règlement livraison.....</i>	42
13. <i>Caractéristique du titre.....</i>	43
14. <i>Fiscalité.....</i>	43
15. <i>Charges relatives à l'opération .....</i>	45
<b>PARTIE II : PRESENTATION GENERALE DE LA CDG .....</b>	<b>46</b>
I.    RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL .....	47
II.   ORGANES DE SURVEILLANCE DE LA CDG .....	47
III.  ORGANES DE DIRECTION DE LA CDG .....	48
1. <i>La Direction Générale.....</i>	48
2. <i>Le Comité de Direction.....</i>	48
<b>PARTIE III : ACTIVITE DE LA CDG.....</b>	<b>52</b>

I.	MISSIONS DE LA CDG .....	53
II.	HISTORIQUE DE LA CDG .....	53
III.	ORGANISATION DE LA CDG .....	54
1.	<i>Organisation Centrale</i> .....	55
2.	<i>Organisation métiers de la CDG</i> .....	56
IV.	DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DU GROUPE PAR METIER.....	57
1.	<i>Activités métiers Prévoyance et Promotion de l'Épargne</i> .....	57
2.	<i>Activités métiers financiers</i> .....	59
3.	<i>Métiers opérationnels de Développement</i> .....	72
<b>PARTIE IV : SITUATION FINANCIERE DE LA CDG .....</b>		<b>75</b>
I.	COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES .....	76
1.	<i>Produits d'exploitation bancaire</i> .....	76
2.	<i>Les charges d'exploitation bancaire</i> .....	77
3.	<i>Produit Net Bancaire</i> .....	78
4.	<i>Exploitation non bancaire</i> .....	78
5.	<i>Les produits d'exploitation non bancaire</i> .....	78
6.	<i>Les charges d'exploitation non bancaire</i> .....	78
7.	<i>Résultat net</i> .....	79
II.	BILAN : .....	80
1.	<i>Actif</i> .....	80
2.	<i>Passif</i> .....	82
<b>PARTIE V : PERSPECTIVES DE LA CDG .....</b>		<b>83</b>
I.	PREAMBULE .....	84
II.	ORIENTATIONS STRATEGIQUES .....	84
III.	POLITIQUE GENERALE D'INVESTISSEMENT .....	85
IV.	DEVELOPPEMENTS FUTURS .....	85
<b>PARTIE VI : PRESENTATION GENERALE DU CIH .....</b>		<b>87</b>
I.	RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL .....	88
II.	RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DU CIH .....	90
1.	<i>Historique du capital et de l'actionnariat</i> .....	90
2.	<i>Structure de l'actionnariat</i> .....	91
3.	<i>Pacte d'actionnaires</i> .....	92
4.	<i>Déclaration de franchissement de seuil</i> .....	92
5.	<i>Politique de distribution des dividendes</i> .....	92
III.	MARCHE DES TITRES DU CIH .....	93
1.	<i>Caractéristiques des actions CIH</i> .....	93
2.	<i>Émissions de titres de créances</i> .....	93
IV.	ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES .....	93
V.	ORGANES D'ADMINISTRATION .....	93
1.	<i>Conseil d'administration</i> .....	93
2.	<i>Commissaire du gouvernement</i> .....	94
VI.	ORGANES DE DIRECTION .....	94
1.	<i>Organigramme</i> .....	95
2.	<i>CV des Principaux dirigeants</i> .....	96
VII.	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE .....	97
1.	<i>Comités techniques et gouvernement d'entreprise</i> .....	97

2.	<i>Rémunérations attribuées aux membres du conseil d'administration</i> .....	99
3.	<i>Rémunérations attribuées aux principaux dirigeants</i> .....	99
4.	<i>Intéressement et participation du personnel</i> .....	99
<b>PARTIE IV : ACTIVITE DU CIH</b> .....		<b>100</b>
I.	HISTORIQUE DU CIH .....	101
II.	APPARTENANCE AU GROUPE CDG .....	102
III.	FILIALES ET PARTICIPATIONS DU CIH .....	102
IV.	SECTEUR D'ACTIVITE .....	104
1.	<i>Secteur bancaire au Maroc</i> .....	105
2.	<i>État des lieux du secteur du logement au Maroc</i> .....	110
VIII.	ACTIVITE DU CIH .....	111
1.	<i>Évolution de l'activité Prêt</i> .....	111
2.	<i>Évolution des dépôts</i> .....	112
3.	<i>Politique commerciale</i> .....	113
4.	<i>offre de produit</i> .....	113
5.	<i>clientèle</i> .....	116
6.	<i>Réseau de distribution</i> .....	116
7.	<i>qualité du portefeuille crédit de la banque</i> .....	117
8.	<i>Politique de provisionnement</i> .....	119
9.	<i>Politique de recouvrement</i> .....	121
10.	<i>La titrisation</i> .....	123
IX.	ORGANISATION .....	124
1.	<i>Moyens humains</i> .....	124
2.	<i>Moyens techniques</i> .....	126
3.	<i>Stratégie de développement</i> .....	128
I.	ANALYSE DU BILAN .....	130
1.	<i>Bilan résumé</i> .....	130
2.	<i>Analyse des principaux postes du passif</i> .....	130
3.	<i>Analyse des principaux postes de l'actif</i> .....	134
II.	ANALYSE DE L'HORS BILAN .....	137
III.	ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT .....	138
1.	<i>le produit net bancaire</i> .....	138
2.	<i>Structure du PNB</i> .....	141
3.	<i>Charges générales d'exploitation</i> .....	142
4.	<i>Coefficient d'exploitation</i> .....	143
5.	<i>Résultat brut d'exploitation</i> .....	144
6.	<i>Résultat courant</i> .....	145
7.	<i>Résultat net</i> .....	146
<b>PARTIE VI : PERSPECTIVES DU CIH</b> .....		<b>147</b>
I.	PERSPECTIVES SECTORIELLES.....	148
II.	ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CIH .....	149
III.	COMPTES PREVISIONNELS .....	151
1.	<i>Emplois et ressources</i> .....	152
2.	<i>Résultat prévisionnel</i> .....	153
<b>PARTIE VII : FACTEURS DE RISQUE</b> .....		<b>155</b>
I.	RISQUES LIES A LA SOCIETE VISEE CIH .....	156

II.	RISQUES LIES A L'INITIATEUR CDG .....	159
<b>PARTIE VIII : FAITS EXCEPTIONNELS.....</b>		<b>161</b>
IV.	FAITS EXCEPTIONNELS POUR LE CIH .....	162
V.	FAITS EXCEPTIONNELS POUR LA CDG.....	162
<b>PARTIE IX : LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES.....</b>		<b>163</b>
I.	LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES POUR LE CIH .....	164
II.	LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES POUR LA CDG .....	164
<b>PARTIE X : DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES DU CIH .....</b>		<b>165</b>
I.	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES UTILISES PAR LE CIH .....	166
1.	<i>Principes généraux .....</i>	<i>166</i>
2.	<i>Créances et engagements par signature .....</i>	<i>166</i>
3.	<i>Portefeuille de titres.....</i>	<i>167</i>
4.	<i>Immobilisations incorporelles et corporelles .....</i>	<i>167</i>
5.	<i>Dettes à vue et à terme.....</i>	<i>167</i>
6.	<i>Les provisions pour risques généraux .....</i>	<i>167</i>
7.	<i>Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges.....</i>	<i>167</i>
II.	ÉTATS DE SYNTHÈSE 2002-2004 .....	169
III.	ÉTATS DE SYNTHÈSE A FIN JUIN.....	174
<b>PARTIE XI : DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES DE LA CDG .....</b>		<b>179</b>
I.	PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES UTILISES PAR LA CDG .....	180
II.	ÉTATS DE SYNTHÈSE 2002-2004 .....	185
III.	ÉTATS DE SYNTHÈSE A FIN JUIN.....	191

---

## **AVERTISSEMENT**

**Le visa du CDVM n'implique ni approbation du prix ou de l'opportunité de l'opération, ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'offre faite aux actionnaires du CIH.**

**La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la participation à l'opération, objet de ladite note d'information.**

**Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de participation à ce type d'opération.**

## PRÉAMBULE

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, et de l'article 36 de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'initiateur et de la société visée, leur situation financière et l'évolution de leur activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note d'information a été préparée par la Caisse de Dépôt et de Gestion en sa qualité d'initiateur et d'organisme conseil, par son Pôle Marchés des Capitaux, en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- commentaires, analyses et statistiques fournis par les dirigeants du CIH et recueillis par la CDG, notamment lors de la procédure de due diligence effectuée auprès du CIH ;
- statistiques du GPBM ;
- rapport annuel 2004 établi par Bank Al-Maghrib sur le contrôle, l'activité et les résultats des établissements de crédits ;
- liasses fiscales du CIH pour les exercices clos le 31 décembre 2002, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004 ;
- procès verbaux des Conseils d'Administration, des AGO, AGE et les rapports de gestion relatifs aux exercices 2002, 2003 et 2004 du CIH ;
- rapports des commissaires aux comptes du CIH relatifs aux exercices clos le 31 décembre 2002, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004 ;
- situation provisoire au 30 juin 2005 du CIH ;
- prévisions établies par les organes de direction et de gestion du CIH ;
- commentaires, analyses et statistiques sur l'organisation de l'initiateur, sa situation financière et l'évolution de son activité fournis par les dirigeants de la CDG ;
- rapports des auditeurs externes de la CDG relatifs aux exercices clos le 31 décembre 2002, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004 ;

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, et de l'article 38 de la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, cette note d'information doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne sollicitée dans le cadre de la présente opération ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public au siège du CIH et dans les établissements chargés de recueillir les ordres des actionnaires selon les modalités suivantes :
  - elle est disponible à tout moment dans les lieux suivants :
    - Caisse de Dépôt et de Gestion, Place Moulay El Hassan – Rabat  
Tel : +212 37 76 55 20; et
    - SafaBourse, 181, Bd. Massira Khadra – Casablanca  
Tel : +212 22 23 59 06.
  - elle est disponible sur demande dans un délai maximum de 48h auprès des points de collecte du réseau de placement
  - elle est disponible sur le site du CDVM ([www.cdvm.gov.ma](http://www.cdvm.gov.ma))
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse des Valeurs

## ATTESTATIONS ET COORDONNÉES

### ***I. LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CDG***

Le Directeur Général atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux actionnaires du CIH pour fonder leur jugement sur l'opération envisagée. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Mustapha BAKKOURY,  
Directeur Général

### ***II. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIH***

Le Président du conseil d'administration atteste que, à sa connaissance les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires à nos actionnaires pour fonder leur jugement sur l'opération envisagée. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Pour le Conseil d'Administration  
Khalid ALIOUA,  
Président du Conseil d'Administration

### ***III. LES AUDITEURS EXTERNES DE LA CDG***

**Objet : Caisse de Dépôt et de Gestion  
Opération OPA sur CIH**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information à l'exception de la partie relative au CIH en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse audités.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse tels que audités par nos soins au titre des exercices 2002, 2003 et 2004 Les rapports d'opinion au titre des dits exercices sont intégralement repris dans la présente note d'information.

Exercice clos le 31/12/2002

Nous avons audité les états de synthèse de la CDG pour l'exercice clos le 31 décembre 2002 lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et de charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de

financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres de 2 598 322 milliers de Dirhams dont un bénéfice net de 431 122 milliers de Dirhams sont la responsabilité de la Caisse. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

1. Les états de rapprochement bancaires font ressortir des suspens anciens significatifs. En l'absence d'un travail d'apurement de ces suspens, nous ne sommes pas en mesure d'en estimer l'impact sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2002.

2. Le compte de liaison inter-service d'un solde global débiteur de 2 265 MDH au 31 décembre 2002 présente un nombre de suspens significatifs non apurés dont :

- 1 966 MDH correspondent à des opérations de fin d'exercice,
- 299 MDH représentent des suspens identifiés en cours d'apurement.

3. Le compte avances acquéreurs d'un solde global créditeur de 582 MDH au 31 décembre 2002 comporte des suspens anciens s'élevant à 444 MDH dont :

- 406 MDH correspondent à des suspens identifiés et en cours d'apurement,
- 38 MDH représentent des suspens non encore analysés.

4. Dans leurs réponses à nos demandes de confirmation de soldes s'élevant à 14 654 MDH et 2 850 MDH respectivement au 31 décembre 2002, la CNSS et le Fonds du Travail ont précisé que l'état de situation dégagé de leur comptabilité découle des situations de comptes reçues de la CDG. En conséquence, la CNSS et le Fonds du Travail ne se prononcent pas sur l'exactitude de ces soldes.

5. La créance globale sur la filiale Royal Golf de Fès s'élève à 58 MDH au 31 décembre 2002. Cette créance a été déclassée en créance en souffrance et provisionnée à hauteur de 18 MDH. Compte tenu de la situation nette négative (- 18 MDH) de cette filiale au 31 décembre 2002, la CDG a prévu une opération de recapitalisation courant 2003. Toutefois, en l'absence d'informations détaillées sur les perspectives de résultat à moyen terme, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le caractère suffisant de cette provision.

A notre avis, à l'exception de l'incidence sur les comptes des faits exposés dans les paragraphes 1 à 5 ci-dessus, les états de synthèse cités donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la CDG au 31 décembre 2002 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que :

- La CDG estime qu'elle peut répercuter à l'identique sur les déposants, sans risque de contestation pour elle, la TPPRF notifiée par l'administration fiscale comme cela a été régulièrement effectué depuis la mise en œuvre de l'échéancier de remboursement arrêté avec les autorités fiscales. Le montant de la TPPRF restant à imputer aux déposants au 31 décembre 2002 s'élève à 929 MDH.
- Les créances sur le CIH et la BNDE, actuellement en phase de redressement judiciaire, s'élèvent respectivement à 3 226 MDH et 1 344 MDH au 31 décembre 2002. La part de ces

créances garantie par l'Etat représente pour le CIH et la BNDE des montants respectifs de 2 096 MDH et 649 MDH.

- La CDG a changé de méthode d'évaluation des titres de placement et d'investissement en passant du coût unitaire moyen pondéré en 2001 à la méthode FIFO en 2002. Compte tenu du volume important de transactions relatives à ces titres, nous n'avons pas été en mesure d'évaluer l'impact de ce changement de méthode sur les comptes au 31 décembre 2002.
- Nous n'avons pas audité les états de synthèse au 31 décembre 2001 car nous n'étions pas nommés auditeur indépendant au titre de cet exercice.

### Exercice clos le 31/12/2003

Nous avons audité les états de synthèse de la CDG pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et de charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres de 2 892 342 milliers de Dirhams dont un bénéfice net de 564 021 milliers de Dirhams sont la responsabilité de la Caisse. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

1. Les états de rapprochement bancaires, principalement ceux de Bank Al Maghrib, font ressortir des suspens anciens significatifs toujours en cours d'apurement. Par ailleurs, et comme évoqué l'année dernière, certains comptes de la Trésorerie Générale du Royaume n'ont pas fait l'objet de rapprochement au 31 décembre 2003, en raison notamment des insuffisances des données reçues de cet organisme et de la complexité du traitement.

2. Le compte de liaison inter-service d'un solde global débiteur de 162 millions de Dirhams au 31 décembre 2003 dont 128 millions de Dirhams relatifs à des opérations de fin d'exercice, bien qu'en forte diminution par comparaison au 31 décembre 2002 où il s'élevait à 2 265 millions de Dirhams, présente encore des suspens significatifs en cours d'apurement. Nous ne sommes pas en mesure d'estimer, par conséquent, l'impact de l'apurement sur les comptes au 31 décembre 2003.

3. Le compte « avances acquéreurs » dont le solde global créditeur s'élève à 374 millions de Dirhams au 31 décembre 2003 par comparaison à 582 millions de Dirhams au 31 décembre 2002, est toujours en cours d'analyse et d'apurement. A ce stade, la CDG dispose d'un détail par projet et non par avance acquéreur. Par conséquent nous ne pouvons pas nous prononcer sur la réalité de ces avances acquéreurs.

4. La participation de la CDG dans le capital du CIH au 31 décembre 2003 s'élève à 1 168 millions de Dirhams (35%). Au 31 décembre 2003, cette participation a été provisionnée à hauteur de 558 millions de Dirhams sur la base du cours boursier à la même date (52 DH) conduisant à une dotation complémentaire de la provision comptabilisée au 31 décembre 2002 pour 211 millions de Dirhams. Compte-tenu de la situation financière du CIH au 31 décembre 2003 faisant apparaître des pertes cumulées de 4 993 millions de Dirhams, d'une situation nette négative de 1 201 millions de Dirhams, nous estimons que le cours boursier n'est pas le seul critère représentatif de la valeur de la société. A ce titre, la détermination de la valeur actuelle de la participation CIH devrait reposer sur une analyse multicritères. A notre avis et par prudence, un complément de provision pour dépréciation du titre CIH de 610 MDH devrait être constatée pour amener la provision à 100% de la valeur des titres au 31 décembre 2003.

A notre avis, à l'exception de l'incidence sur les comptes des faits exposés dans les paragraphes 1 à 4 ci-dessus, les états de synthèse cités donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la CDG au 31 décembre 2003 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1 et 2 de l'annexe A1 ainsi que la note III-2) de l'annexe A2 des états d'informations complémentaires relatives respectivement à i) le risque encouru par la CDG dans le cadre du plan de redéploiement de la BNDE, ii) à la dette fiscale relative à la TPRF restant due suite au contrôle fiscal intervenu en 2000 et iii) au mode de comptabilisation des intérêts courus à l'achat des opérations du portefeuille.

### Exercice clos le 31/12/2004

Nous avons audité les états de synthèse de la CDG pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 lesquels comprennent le bilan, le compte de produits et de charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres de 3 733 019 milliers de Dirhams dont un bénéfice net de 1 170 676 milliers de Dirhams sont la responsabilité de la Caisse. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

1. Les états de rapprochement bancaires, principalement ceux de Bank Al Maghrib et ceux de la Trésorerie Générale, font ressortir des suspens anciens significatifs toujours en cours d'apurement. Nous ne sommes pas en mesure d'estimer, par conséquent, l'impact de l'apurement sur les comptes au 31 décembre 2004.
2. Le compte de liaison inter-service d'un solde global créditeur de 212 millions de Dirhams au 31 décembre 2004 par comparaison à un solde débiteur de 162 millions de Dirhams au 31 décembre 2003, présente des suspens significatifs et anciens en cours d'apurement. Nous ne sommes pas en mesure d'estimer, par conséquent, l'impact de l'apurement sur les comptes au 31 décembre 2004.
3. Le compte « avances acquéreurs » dont le solde global créditeur s'élève à 324 millions de Dirhams au 31 décembre 2004 par comparaison à 374 millions de Dirhams au 31 décembre 2003, est toujours en cours d'analyse et d'apurement. A ce stade, la CDG dispose d'un détail par projet et non par avance acquéreur. Par conséquent nous ne pouvons pas nous prononcer sur la réalité de ces avances acquéreurs.
4. La participation de la CDG dans le capital du CIH au 31 décembre 2004 s'élève à 1 168 millions de Dirhams (35%). Au 31 décembre 2004, cette participation a été provisionnée à hauteur de 856 millions de Dirhams sur la base du cours boursier à la même date conduisant à une dotation complémentaire de la provision comptabilisée au 31 décembre 2003 de 298 millions de Dirhams. Compte tenu de la situation financière du CIH au 31 décembre 2004 marquée principalement par la perte de plus des  $\frac{3}{4}$  des capitaux propres, d'une situation nette négative de 1 121 millions de Dirhams et du caractère peu liquide du titre CIH, nous estimons que le cours boursier n'est pas le seul critère représentatif de la valeur de la société. A ce titre, la détermination de la valeur actuelle de la participation CIH devrait reposer sur une analyse multicritères. A

notre avis et par prudence, un complément de provision pour dépréciation du titre CIH de 312 MDH devrait être constatée pour amener la provision à 100% de la valeur des titres au 31 décembre 2004.

A notre avis, à l'exception de l'incidence sur les comptes des faits exposés dans les paragraphes 1 à 4 ci-dessus, les états de synthèse cités donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la CDG au 31 décembre 2004 ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1, 2 et 3 de l'annexe A1 ainsi que la note III de l'annexe A2 des états d'informations complémentaires relatives i) au risque encouru par la CDG dans le cadre du plan de redéploiement de la BNDE, ii) à la dette fiscale relative à la TPPRF restant due suite au contrôle fiscal intervenu en 2000, iii) au mode de calcul des intérêts sur dépôts de la CNSS et iv) à la présentation des états de synthèse.

Deloitte et Touche Auditors  
Ahmed BENABDELKHALEK  
288, Bd Zerktoni - Casablanca - 20 000  
Tél. : 022-22-47-34/35/36  
Audit 2@deloitte.co.ma  
Date du 1er exercice contrôlé : 2002  
Date de l'expiration du mandat actuel : 2005

#### **IV. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DU CIH**

##### **Objet : Crédit Immobilier et Hôtelier Opération OPA**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information à l'exception de la partie relative à la CDG, en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse audités.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse tels que audités par nos soins au titre des exercices 2002, 2003 et 2004. Les rapports d'opinion au titre des dits exercices sont intégralement repris dans la présente note d'information.

##### **Aux actionnaires du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) Casablanca**

##### **Rapport général des commissaires aux comptes Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2002**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, du Crédit immobilier et Hôtelier (CIH) arrêtés au 31/12/2002, lesquels comprennent le bilan, les comptes de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres de KDH 1 049 663 dont une perte nette de

KDH 822 702 sont la responsabilité des organes de gestion de la société. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenues dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fourni un fondement raisonnable de notre opinion.

#### Opinion sur les états de synthèses

1- Le CIH a estimé le niveau de provisionnement affecté en couverture de ses engagements à 4 844 millions de DH dont 2 252 millions de DH sont comptabilisés au 31 décembre 2002 et ce, après qu'il ait finalisé l'évaluation des garanties détenues à ce titre. Notre revue de cette estimation, sur la base de sondages et sur un plan strictement économique, n'a pas révélé d'anomalies significatives

A notre avis, à l'exception de la situation décrite au paragraphe 1 ci-dessus, les états de synthèse cités au premier paragraphe de ce rapport donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Bien que la situation du CIH n'atteigne pas le niveau visé par l'article 357 de la loi sur la Société Anonyme, nous attirons votre attention sur le fait que les pertes cumulés au 31 décembre 2002 n'intègrent pas le sous provisionnement des engagements mentionné au paragraphe 1 ci-dessus qui s'élève à 2,6 milliards de DH. Selon la Direction Générale de la banque, le CIH poursuit la mise en œuvre du plan de redressement arrêté par les autorités monétaires, et en conséquence, les documents financiers ont été préparés selon le principe de continuité de l'exploitation.

#### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Le 28 mars 2003

Les Commissaires aux Comptes

Coopers & Lybrand (Maroc) S.A  
A. ALMECHATT– Expert Comptable

Deloitte & Touche Auditors  
F. BRITEL– Expert Comptable

**Aux actionnaires du  
Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH)  
Casablanca**

**Rapport général des commissaires aux comptes  
Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2003**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, du Crédit immobilier et Hôtelier (CIH) arrêtés au 31/12/2003, lesquels comprennent le bilan, les comptes de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de

trésorerie ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres négatifs de KDH 1 200 592 dont une perte nette de KDH 2 250 255 sont la responsabilité des organes de gestion de la société. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit

Excepté ce qui est décrit au paragraphe 2 ci-dessous, nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenues dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

### Opinion sur les états de synthèses

1- Le CIH a estimé, en application de la réglementation en vigueur et en particulier des nouvelles dispositions prudentielles de Bank Al Maghrib, le niveau de provisionnement nécessaire à affecter en couverture de ses engagements à 5 086 millions de DH au 31 décembre 2003. Notre revue de cette estimation sur la base de sondages, n'a pas révélé d'anomalie significative. Les provisions pour créances en souffrance comptabilisées au 31 décembre 2003 s'élèvent à 4 519 millions de DH. Ainsi, le sous provisionnement de 2 592 millions de DH mentionné dans notre rapport général de commissariat aux comptes relatifs à l'exercice 2002 a été réduit par une dotation au titre de l'exercice 2003 de 2 268 millions de DH. La constatation de cette provision au titre de l'exercice 2003 a eu donc pour effet d'augmenter la perte nette de l'exercice de ce montant.

Le sous provisionnement résiduel de 567 millions de DH correspond à des créances en souffrance sur des organismes publics. La Direction de la Banque estime toutefois que les provisions déjà constatées au titre de ces créances sont suffisantes et tiennent compte de leur probabilité de recouvrement.

2- La banque détient des participations dans certaines sociétés hôtelières pour une valeur brute de 571 millions de DH au 31 décembre 2003. En l'absence de toutes les informations relatives à la situation financière de ces sociétés, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la valeur actuelle de ces participations.

A notre avis, à l'exception de ce qui est décrit aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus, les états de synthèse cités au premier paragraphe de ce rapport, donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que les comptes annuels du CIH arrêtés au 31 décembre 2003 font apparaître des pertes cumulées de 4 943 millions de DH, qui n'intègrent pas le sous provisionnement résiduel des engagements mentionné au paragraphe 1 ci-dessus, dégageant ainsi une situation nette négative de 1 201 millions de DH. Par conséquent, il y a lieu de faire application des dispositions de l'art 357 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes. Selon la Direction générale de la banque, le CIH poursuit la mise en œuvre du plan de redressement arrêté par les autorités monétaires. En conséquence, les états de synthèse ci-joints ont été préparés selon le principe de continuité d'exploitation et ne comprennent pas les ajustements qui s'avèreraient nécessaires dans la perspective contraire.

### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

A l'exception de l'incidence des faits mentionnés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états de synthèse des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Le 30 juin 2004

Les Commissaires aux Comptes

Coopers & Lybrand (Maroc) S.A  
A. ALMECHATT– Expert Comptable

Deloitte & Touche Auditors  
F. BRITEL– Expert Comptable

**Aux actionnaires du  
Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH)  
Avenue Hassan II  
Casablanca**

**Rapport général des commissaires aux comptes  
Exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2004**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé à l'audit des états de synthèse, ci-joints, du Crédit immobilier et Hôtelier (CIH) arrêtés au 31/12/2004, lesquels comprennent le bilan, les comptes de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos à cette date. Ces états de synthèse qui font ressortir un montant de capitaux propres négatifs de 1 120 554 milliers de Dirhams dont un bénéfice net de l'exercice de 80 039 milliers de Dirhams sont la responsabilité des organes de gestion de la société. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenues dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale ainsi que la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

Opinion sur les états de synthèses

1- En application des dispositions prudentielles de Bank Al Maghrib en vigueur, les engagements du CIH sur les organismes publics présentent un sous provisionnement estimé au 31 décembre 2004 à 260 millions de DH, en baisse de 307 millions de DH par rapport au même sous provisionnement constaté au 31 décembre 2003 suite à des opérations d'apurement et d'encaissement. La Direction de la Banque estime toutefois que les provisions déjà constituées au titre des créances en souffrance sont suffisantes et tiennent compte de leur probabilité de recouvrement.

A notre avis, à l'exception de ce qui est décrit au paragraphe 1, les états de synthèses arrêtés au 31 décembre 2004 donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Crédit Immobilier et Hôtelier ainsi que du résultat de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- les comptes annuels du CIH arrêtés au 31 décembre 2004 font apparaître des pertes cumulées de 4 943 millions de DH, qui n'intègrent pas le sous provisionnement résiduel des engagements mentionné au paragraphe 1 ci-dessus, dégageant ainsi une situation nette négative de 1 121 millions de DH. L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 02 août 2004 a décidé de la continuation de l'exploitation de la banque dont les modalités pratiques restent à définir par ses actionnaires. Le Conseil d'Administration réuni le 24 février 2005 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2004, les a ainsi arrêtés sur la base du principe comptable de la continuité de l'exploitation.
- Dans notre rapport de commissariat aux comptes émis au titre de l'exercice précédent, nous n'étions pas en mesure de nous prononcer sur la valeur actuelle des participations détenues par le CIH.

Au 31 décembre 2004, la banque s'est appuyée sur des expertises indépendantes récentes pour valoriser ses principales participations hôtelières dont la valeur comptable nette à cette date s'élève à 320 millions de DH. Ces expertises qui résultent d'analyses d'actifs nets réévalués et de projections de résultats futurs, ont conduit le CIH à provisionner certains titres tels que mentionnés dans le tableau B6 de l'état des informations complémentaires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004.

#### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Par application de la loi, nous portons à votre connaissance l'acquisition par le CIH au cours de l'exercice 2004 de 100% des titres de capital de la société Wafa Hôtel pour une valeur globale de 65 millions de DH.

A l'exception de l'incidence des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de Gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Casablanca, le 28 avril 2005

Les Commissaires aux Comptes

Coopers & Lybrand (Maroc) S.A  
A. ALMECHATT– Expert Comptable

Deloitte & Touche Auditors  
F. BRITEL– Expert Comptable

### **Événement postérieur : communication à l'Assemblée Générale du 30 mai 2005 en complément du rapport général des commissaires aux comptes**

#### **Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2004**

Lors du Conseil d'Administration tenu le 23 mai 2005, nous avons été informés de la survenance d'un événement postérieur à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2004, intervenu après l'émission de notre rapport général des commissaires aux comptes en date du 28 avril 2005 au titre dudit exercice. En vertu des normes de la Profession applicables au Maroc et des dispositions réglementaires en vigueur, les informations ci-après viennent en complément des situations décrites dans notre rapport général des commissaires aux comptes relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004.

En vertu des décisions de garanties octroyées par l'Etat marocain en application des dispositions du décret royal portant loi n°552-67, le CIH a bénéficié d'une garantie en couverture de ses engagements hôteliers évaluée au 31 décembre 2004 à 2,4 milliards de dirhams. Vu les discussions en cours concernant cette

garantie, le niveau de provisionnement des créances en souffrance risquerait de faire l'objet d'ajustements significatifs.

A ce stade, compte tenu des incertitudes susceptibles de découler de cette situation, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur son impact sur les états de synthèse soumis à votre approbation.

### **Situation provisoire au 30 juin 2005**

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance des dites informations avec les comptes semestriels, objet de notre examen limité.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les comptes semestriels au 30 juin 2005, objet de l'examen limité précité. L'attestation des commissaires aux comptes au titre des dits comptes semestriels est intégralement reprise dans la présente note d'information.

### **Attestation des commissaires aux comptes Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2005**

En exécution de la mission prévue par l'article 17 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 modifié et complété par la loi n°23-01, nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du bilan et du compte de produits et charges du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2005.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la Profession applicables au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur, sans que celui-ci ait pour objet la certification de cette situation provisoire.

1- Le CIH envisage de conclure avec le Ministère des Finances une convention portant, d'une part, sur la garantie de l'Etat, évaluée au 31 décembre 2004 à 2,4 milliards, au titre des prêts octroyés au secteur hôtelier dans le cadre des dispositions de l'article 22 du Décret Royal de 1968, et d'autre part, sur les annuités du prêt du Trésor de 1 milliard de DH accordé au CIH en janvier 2003.

Le CIH a constaté dans son arrêté provisoire au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2005, une dotation forfaitaire aux provisions pour créances en souffrance de 850 millions de DH, à l'effet de combler le sous provisionnement qui résulterait mécaniquement de la levée éventuelle de la garantie de l'Etat affectée aux créances hôtelières. L'impact global de cette opération sera définitivement apprécié dès signature de la convention susvisée.

Sur la base de notre examen limité, et à l'exception de ce qui est décrit au paragraphe 1 ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits susceptibles d'entacher, de manière significative, la sincérité des informations contenues dans lesdits documents.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur les situations suivantes :

2- La situation provisoire du CIH au 30 juin 2005 fait apparaître des pertes cumulées de 5,6 milliards de DH. L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires réunie le 30 août 2005 a décidé ce qui suit :

- Affectation de la totalité des réserves d'un montant de 419 millions de DH à l'apurement des pertes ;
- Réduction du capital de 2 991 millions de DH ;
- Augmentation du capital d'un maximum de 1 850 millions de DH.

3- Comme stipulé dans notre rapport de commissariat aux comptes au titre de l'exercice 2004, et en application des dispositions prudentielles de Bank Al Maghrib en vigueur, les engagements du CIH sur les organismes publics présentaient au 31 décembre 2004 un sous provisionnement estimé à cette date à 260 millions de DH, et ont fait l'objet depuis, de protocoles d'accord entre le CIH et les pouvoirs publics devant aboutir à un apurement définitif des créances résiduelles. Le respect desdits protocoles devrait raisonnablement couvrir le sous provisionnement susmentionné.

Suite aux expertises indépendantes réalisées en 2004 en vue d'estimer la valeur de ses principales participations hôtelières, la banque confirme ne disposer d'aucun élément nouveau susceptible de remettre en cause l'estimation initiale arrêtée au titre de l'exercice 2004.

Le 16 septembre 2005

Les Commissaires aux Comptes

Coopers & Lybrand (Maroc) S.A  
A. ALMECHATT– Expert Comptable  
101, Bd Al Massira Alkhadra 20000 Casablanca

Deloitte & Touche Auditors  
F. BRITEL– Expert Comptable  
288, Boulevard Zerktouni 5<sup>ème</sup> Étage – Casablanca

Tél. : +212 22 98 40 40

Fax. : +212 22 99 11 96

[abdelaziz.almechatt@ma.pwc.com](mailto:abdelaziz.almechatt@ma.pwc.com)

Date du 1<sup>er</sup> exercice soumis au contrôle : 2000

Date d'expiration du mandat : 2005

Tél. : +212 22-22-47-34/35

Fax. : +212 22 22 40 78

[f.britel@deloitte.co.ma](mailto:f.britel@deloitte.co.ma)

Date du 1<sup>er</sup> exercice soumis au contrôle : 2000

Date d'expiration du mandat : 2005

## V. L'ORGANISME CONSEIL

### Objet : Crédit Immobilier et Hôtelier Opération OPA

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient. Ces diligences, d'usage, comprennent notamment :

- des entretiens avec le management de la société visée et de l'initiateur ;
- l'examen des Procès Verbaux et rapports des différentes instances d'administration et de gouvernance ;
- l'examen des rapports d'audits externes et de ceux des Commissaires aux Comptes.

Nous attestons qu'à notre connaissance, la présentation de l'offre examinée sur la base des informations communiquées par l'initiateur et la société visée, et les éléments d'appréciation du prix proposé sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons que notre appartenance à la CDG, initiateur de l'offre, n'affecte pas l'objectivité de l'analyse ou la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés, le Conseil Financier faisant partie d'une ligne de métiers totalement indépendante de la gestion de la participation de la CDG dans la société visée.

Hassan BOUBRIK  
Directeur du Pôle des Marchés des Capitaux  
Caisse de Dépôt et de Gestion  
Place Moulay El Hassan – Rabat  
Tél. : +212 37-66-91-88  
Fax : +212 37-66-91-40  
[boubrik@cdg.ma](mailto:boubrik@cdg.ma)

## VI. LE CONSEIL JURIDIQUE

### Objet : Crédit Immobilier et Hôtelier Opération accordéon

L'opération, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions du dahir du 10 février 1959 instituant la CDG, aux dispositions statutaires du CIH et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

Mohamed Mernissi  
Cabinet FIGES  
190, Boulevard d'Anfa - Casablanca  
Tél. : +212 22 95 07 19  
Fax : +212 22 95 00 89  
[mo.mernissi@casanet.net.ma](mailto:mo.mernissi@casanet.net.ma)

## VII. LE GARANT IRREVOCABLE

Dénomination ou raison sociale	Caisse de Dépôt et de Gestion
Représentant légal	Mustapha BAKKOURY
Fonction	Directeur Général
Adresse	Place Moulay El Hassan, - BP : 408 - Rabat
	Tél. : +212 37 76 55 20
	Fax : +212 37 76 38 49
	<a href="mailto:cdg@cdg.ma">cdg@cdg.ma</a>

Nous garantissons la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur de la présente opération, la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), pour acquérir par voie d'une offre publique d'achat (OPA) durant la période comprise entre le lundi 12 décembre et le vendredi 16 décembre 2005 de quatorze millions cent huit mille quatre cent soixante sept (14.108.467) actions du Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH) au prix de cinquante (50) dirhams l'action.

Mustapha BAKKOURY  
Directeur Général

---

**VIII. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE DE LA CDG**

Pour toutes informations et communications financières concernant la CDG et l'opération OPA, prière de contacter :

Sanae Alami  
Directeur Marketing  
Caisse de Dépôt et de Gestion

Tél. : +212 37 66 93 84  
Fax : +212 37 66 93 70  
[alamis@cdg.ma](mailto:alamis@cdg.ma)

**IX. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE DU CIH**

Pour toutes informations et communications financières concernant le CIH, prière de contacter :

Noureddine Benali  
Directeur Financier  
Crédit Immobilier et Hôtelier

Tél. : +212 22 47 97 81  
Fax : +212 22 47 97 89  
[n.benali@cih.co.ma](mailto:n.benali@cih.co.ma)

## **PARTIE I : PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION**

## **I. CADRE ET OBJECTIF DE L'OPÉRATION**

### **1. CADRE DE L'OPÉRATION**

#### **1.1. Cadre légal**

L'offre publique d'achat portant sur le titre CIH et objet de cette note d'information est une offre publique obligatoire lancée par la CDG suite à son franchissement à la hausse du seuil de 40% du capital de la banque.

En effet, la CDG, actionnaire de référence de la banque, est devenue actionnaire majoritaire avec une part de 57,5% du capital suite à l'acquisition de la participation de la BCP, soit 6.721.614 actions, sur le marché de blocs en date du 28 octobre 2005 au prix de 55 DH par action, franchissant ainsi le seuil de 40% fixé par la loi n°26-03 relative aux offres publiques.

La transaction ayant entraîné la prise de contrôle du CIH par la CDG ainsi que la présente OPA ont été décidées par la Direction Générale de la CDG en conformité avec ses prérogatives.

Le projet d'offre publique a été déposé auprès du CDVM en date du 7 novembre 2005.

L'avis de recevabilité a été publié par le CDVM en date du 17 novembre 2005.

#### **1.2. Contexte de l'opération**

Il est à signaler qu'avant cette prise de contrôle par la CDG du capital du CIH, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires a décidé en date du 30 août 2005 d'une opération portant sur le capital du CIH, dans le cadre du redressement de la situation financière de la banque et conformément aux stipulations de l'article 357 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes.

L'OPA s'insère ainsi entre les deux opérations de prise de contrôle par la CDG et la recapitalisation du CIH.

Pour rappel, l'opération de recapitalisation s'inscrit dans le cadre de la restructuration financière du CIH visant notamment la réduction du report déficitaire cumulé au 31 décembre 2004 en prélude à une augmentation de capital à l'effet de rétablir l'équilibre financier de la banque. Cette opération se déroulera en deux temps :

- i) Il sera tout d'abord procédé à un réaménagement des composantes du haut de bilan. Le réaménagement envisagé permettra de résorber les pertes cumulées au 31 décembre 2004 par l'utilisation de la totalité des réserves et primes s'élevant à 419 MDH. Cette opération sera suivie d'une réduction du capital social de 90% par annulation d'actions à raison d'une action nouvelle contre dix actions actuelles. Le capital social après réduction s'établira à 332 MDH et le reliquat du report déficitaire s'élèvera à 1 453 MDH.
- ii) Il sera ensuite procédé à une augmentation de capital de 1 850 MDH par la création de nouvelles actions d'un montant nominal de 100 DH, portant ainsi le capital à 2 182 MDH.

Les actionnaires seront donc invités à procéder aux apports en fonds propres dans le but de restaurer la structure financière de la banque et de rétablir sa situation nette comptable.

#### **1.3. Accords pouvant avoir une incidence sur l'offre**

Actuellement, il n'existe aucun accord susceptible d'avoir une incidence sur l'appréciation de l'offre ou sur son issue.

#### **1.4. Autorisations**

Aux termes de l'article 24 de la loi bancaire, les changements qui affectent le contrôle d'un établissement de crédit sont soumis à l'obtention d'un nouvel agrément consenti par arrêté du ministre des finances après avis conforme du Comité des Etablissements de Crédit. Une demande d'agrément auprès du Ministère des Finances et de la Privatisation, suite à la prise de contrôle du capital du CIH par la CDG relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle a été adressé en date du 7 novembre 2005.

Le gouverneur de Bank Al-Maghrib a informé le Ministre des Finances et de la Privatisation par courrier en date du 22 novembre 2005 de l'avis favorable émis par le Comité des Etablissements de Crédit sur la demande d'agrément formulée par le CIH en vue de procéder à la restructuration de son capital permettant à la CDG de porter sa participation à 57,5% et ce, lors de sa réunion du 15 novembre 2005.

Le CDVM a soumis en date du 8 novembre 2005 le projet d'offre publique au Ministère des Finances et de la Privatisation, ce dernier n'ayant pas formulé d'objections au projet.

#### **1.5. Position du CIH vis à vis de la présente OPA**

Le CIH adhère à la présente opération. La présente note d'information a été établie conjointement par la CDG et le CIH.

### **2. OBJECTIFS DE L'OFFRE**

#### **2.1. Motifs de l'opération**

La présente offre publique d'achat est obligatoire du fait du franchissement à la hausse par la CDG du seuil de 40% du capital de la banque, conformément aux dispositions du dahir N° 1-04-21 du 1<sup>er</sup> Rabii I 1425 (21 avril 2004) portant promulgation de la loi N° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier et de l'arrêté du Ministre des Finances et de la Privatisation N° 1874-04 du 11 ramadan 1425 (25 octobre 2004) fixant le pourcentage des droits de vote qui oblige son détenteur à procéder à une offre publique d'achat.

#### **2.2. Principales intentions stratégiques**

##### Cotation du titre CIH

La CDG n'a pas l'intention de procéder à la radiation du titre CIH de la Bourse des Valeurs de Casablanca.

##### Restructuration du CIH

La CDG a déjà manifesté sa volonté de soutenir le CIH dans son projet de restructuration, notamment par sa participation à l'augmentation de capital de la banque prévue par l'AGE du 30 août 2005.

En effet, engagée depuis quelques années dans le plan de redressement du CIH, la CDG compte soutenir les actions visant la restructuration du CIH notamment par sa contribution à la réussite de l'opération de recapitalisation du CIH de 1,85 Mrd DH prévue dans les prochaines semaines, en y souscrivant au moins à hauteur de sa quote-part dans le capital.

La CDG n'exclut pas durant les prochains exercices l'éventualité de recourir une seconde fois au renforcement des fonds propres du CIH (hormis l'opération de recapitalisation prévue de 1.850 MDH) par voie d'augmentation de capital si les fonds propres du CIH se situaient en deçà du niveau réglementaire ou de la référence sectorielle.

## Gouvernance et organisation

La CDG a l'intention de demander deux nouveaux sièges au Conseil d'Administration, en remplacement des deux sièges attribués à des représentants de la BCP et de faire en sorte de rétablir la proportionnalité (soit la majorité) entre la représentation de la CDG au conseil et son pourcentage de détention du capital.

La CDG fera également en sorte de détenir la majorité dans les instances émanant du Conseil d'Administration du CIH.

A court terme, la CDG ne prévoit pas de modifier les règles de gouvernance de la banque et n'a pas l'intention de procéder à des changements majeurs au niveau de l'organigramme de la banque.

## Vision stratégique de la CDG concernant le CIH

La CDG a l'intention d'orienter le positionnement futur du CIH vers une banque de détail axée sur le financement du logement et les services aux particuliers. Cette orientation implique un désengagement progressif du financement du secteur hôtelier.

Le positionnement stratégique cible s'articule autour des éléments suivants :

- La *clientèle visée* est constituée d'une part, des particuliers et, d'autre part, des entreprises et professionnels intervenant dans le secteur de l'immobilier (promoteurs, aménageurs immobiliers et sociétés de services à l'immobilier);
- Le *réseau de distribution* devra connaître un développement soutenu à travers un positionnement prioritaire sur les grandes agglomérations et futurs pôles urbains. Une politique dynamique forte et rentable du développement du réseau des GAB devrait également se poursuivre.
- Les *produits et services offerts* à la clientèle des particuliers couvriraient l'ensemble de la panoplie existante ou future du marché bancaire.

La mise en œuvre de cette orientation s'articulerait autour des actions stratégiques suivantes :

- Le développement rapide du réseau.
- La redynamisation des équipes et leur implication dans le projet de développement.
- L'innovation dans les produits et services.
- Une approche clientèle pro active.

L'objectif est de retrouver à terme sa place d'acteur de référence du crédit immobilier et devenir un acteur important des services bancaires aux particuliers.

## Synergies de la CDG avec le CIH

La CDG vise à déployer un certain nombre de synergies qui s'articuleraient autour des axes suivants :

- En sa qualité d'acteur dans le marché financier national, le soutien au refinancement du CIH sur le marché local et la distribution des produits financiers du groupe CDG (Sicav, crédit à la consommation, bancassurance...).
- Apport d'affaires du groupe CDG en tant qu'opérateur dans l'immobilier : financement des filiales immobilières et des projets immobiliers et exploration de toutes les synergies commerciales avec le groupe CDG.

### **2.3. Modalités de financement des titres à acquérir dans le cadre de l'OPA**

La CDG a financé l'acquisition des titres CIH préalablement à l'OPA par autofinancement.

Le montant maximum des titres à acquérir dans le cadre de la présente OPA s'établit à 705 MDH. La CDG compte acquérir ces titres par autofinancement. La CDG dispose des ressources en fonds propres excédentaires suffisantes afin de réaliser cette opération dans des conditions satisfaisantes. Les fonds propres excédentaires au 30 juin 2005 ressortent à 4.695 MDH.

### **3. INTENTIONS**

#### ***3.1. Intentions de contrôle par la CDG***

La CDG n'exclut pas l'éventualité de pouvoir détenir plus des 2/3 du capital du CIH<sup>1</sup> à l'issue de l'OPA ou de l'opération de recapitalisation de la banque. Cependant, la volonté et l'intention de la CDG sont de maintenir à terme un contrôle majoritaire à plus de 50%.

En fonction du nombre d'actions apportées à l'OPA par les actionnaires du CIH, la part de la CDG pourra varier entre 57,55% (part actuelle) et 87,04%<sup>2</sup>.

La CDG a l'intention de maintenir le contrôle du CIH même dans le cas où elle nouerait un partenariat avec un opérateur (cf. § Possibilité d'entrée d'un nouvel actionnaire).

#### ***3.2. Intentions de Bank Al-Maghrib***

Bank Al-Maghrib n'a pas l'intention d'apporter les titres CIH qu'elle détient à l'OPA. Néanmoins, de par des obligations légales, elle serait amenée à céder l'ensemble des actions qu'elle détient d'ici les trois prochaines années.

#### ***3.3. Issues possibles de l'OPA***

Même en cas de franchissement par la CDG du seuil des 95% à l'issue de l'OPA, la CDG chercherait à maintenir la cotation du titre CIH à la Bourse des Valeurs de Casablanca tout en restant en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

#### ***3.4. Possibilité d'entrée d'un nouvel actionnaire***

La CDG est en discussion avec le groupe des Caisses d'Epargne françaises (GCE) pour une éventuelle prise de participation de ce dernier dans le capital du CIH. Cette entrée, si elle a lieu, devrait s'opérer en 2006 et se ferait sur la base du maintien du contrôle du CIH par la CDG.

Le mode de gouvernance adopté en cas d'entrée de ce groupe dans le capital du CIH prévoirait une participation du GCE aux instances de gouvernance en adéquation avec la part dans le capital qu'il détiendrait.

A ce jour, les négociations sont toujours en cours et aucun document matérialisant l'accord sur l'entrée du groupe dans le capital du CIH n'a encore été signé entre les deux parties.

### **4. LIENS ENTRE LA CDG ET LE CIH**

Il n'existe aucun lien entre la CDG et les organes de Direction du CIH, à savoir M. ALIOUA (Président Directeur Général), M. RAGHNI (Directeur Général) et M. NEJJAR (Directeur Général Adjoint chargé de l'exploitation).

<sup>1</sup> Part qui pourrait conférer à la CDG la majorité absolue des droits de vote lors des assemblées générales du CIH

<sup>2</sup> Pourcentage ne tenant pas compte de l'apport des titres détenus par Bank Al-Maghrib à la présente OPA

L'historique et les modalités d'acquisition du titre CIH par la CDG durant les douze derniers mois se présente comme suit :

Marché	Achat / Vente	Date d'opération	Quantité	Prix
Blocs	Achat	28/10/2005	6 721 614	55 DH
Central	Achat	27/10/2005	4 239	55,10 DH
Bloc	Achat	27/10/2005	651 393	55 DH
Central	Achat	23/08/2005	1 150	59,50 DH
Central	Achat	23/08/2005	5 850	59,70 DH
Central	Achat	23/08/2005	4 500	59,76 DH
Central	Achat	23/08/2005	460	59,90 DH
Central	Achat	23/08/2005	1 000	59,96 DH
Central	Achat	31/12/2004	930	26,52 DH

La CDG détient directement 19.125.164 actions CIH sur un total de 33.233.631 actions formant le capital de la banque.

## 5. STRUCTURE DE L'OFFRE

### 5.1. Nombre de titres visés par l'offre :

L'offre publique d'achat portera sur la totalité des actions formant le capital social du CIH hors celles déjà détenues par la CDG, soit 14.108.467 actions. L'ensemble des actions CIH apportées à l'OPA sera intégralement servi.

### 5.2. Seuil de renonciation :

Dans le cadre de cette opération, aucun seuil de renonciation à l'offre n'est prévu par la CDG. Cette dernière s'engage à acquérir de manière ferme et irrévocable la totalité des actions apportées par les actionnaires du CIH.

### 5.3. Prix de l'offre :

La CDG offre aux actionnaires du CIH d'acquérir leurs actions CIH au prix de 50 DH par action.

Le montant global visé par l'offre est de 705.423.350 DH.

## 6. ÉLÉMENTS D'APPRECIATION DES TERMES DE L'OFFRE

### 6.1. Instances ayant fixé les termes de l'offre

Les termes de la présente offre ont été fixés par la Direction Générale de la CDG.

## 6.2. Approche d'évaluation retenue

Les éléments d'appréciation du prix ci-après ont été établis par la CDG qui s'est appuyée sur une approche combinatoire de valorisation.

Le prix offert peut-être apprécié au regard des critères d'évaluation usuellement retenus. Les méthodes examinées et retenus dans le cadre de l'analyse multicritères sont les suivantes :

- **Transaction de référence** : évaluation sur la base de la dernière transaction stratégique retraitée de la prime de contrôle.
- **Comparables boursiers** : évaluation sur la base des multiples boursiers des banques commerciales marocaines cotées, présentes dans les activités de banque de réseau applicables aux données prévisionnelles du CIH à l'horizon 2007. Cet échantillon se compose d'AttijariWafaBank, de BMCE, de BMCI, du Crédit du Maroc et de la Banque Centrale Populaire.
- **Moyenne des cours** : évaluation par la moyenne des cours boursiers du CIH, pondérés par les volumes sur une période allant de 6 à 18 mois avant le dépôt de l'offre au CDVM.

D'autres méthodes d'évaluation (évaluation par les Discounted Cash Flows, méthodes patrimoniales spécifiques aux banques et PER) ont été écartées (cf. 6.6).

L'évaluation par les comparatifs boursiers se base sur les chiffres prévisionnels du CIH à fin 2007, tels qu'ils ressortent du plan d'affaires de la banque. Ce dernier ne tient pas compte des synergies qui pourraient être exploitées avec le groupe CDG ou qui résulteraient d'une entrée dans le capital d'un autre partenaire stratégique.

## 6.3. Transactions de référence

L'acquisition récente par la CDG du bloc de contrôle de 20% au prix de 55 DH par action constitue une référence essentielle pour l'appréciation du prix de l'offre.

En effet, l'actionnaire cédant à savoir la BCP, disposait de l'information la plus complète sur la société et notamment sur ses perspectives à moyen terme, pour apprécier le prix proposé par la CDG.

S'agissant d'une transaction conférant à l'initiateur une majorité du capital et des droits de vote, elle inclut de facto une prime de contrôle que nous estimons entre 10% et 25%.

Cette transaction a été réalisée sur le marché des blocs lors de la séance du 28 octobre 2005 :

Date	Acheteur	Vendeur	Compartiment	Volume	Prix
28/10/2005	CDG	Banque Centrale Populaire	Marché de blocs	369 688 770	55

Le tableau ci-dessous montre le cours retraité de la prime de contrôle selon le pourcentage de prime de contrôle admis :

Prime de contrôle	Prix ajusté
10%	49,5
15%	46,8
20%	44,0
25%	41,3

Compte tenu de la prise en compte d'une prime de contrôle de 15%, la valorisation par cette méthode donne une valorisation de 46,8 DH par action.

#### 6.4. Comparables boursiers

La méthode d'évaluation par les multiples boursiers consiste à appliquer aux agrégats financiers du CIH les multiples observés sur un échantillon de sociétés comparables.

Compte tenu de la situation actuelle du CIH et notamment ses indicateurs financiers en 2004 et estimés à fin 2005 (résultat net, fonds propres ...), l'application de cette approche stricto sensu conduirait à une valorisation négative du CIH.

Une adaptation de cette méthode consiste à se baser sur les données prévisionnelles à un horizon où les efforts de redressement puissent se traduire quantitativement au niveau des indicateurs financiers. Ces données sont extraites des prévisions du CIH sur la période 2005-2007 (cf. § Perspectives du CIH). Il est pris comme référence l'exercice 2007 soit deux exercices après la réalisation de l'opération de recapitalisation.

Les multiples boursiers utilisés sont les suivants :

- P/B ou multiple des fonds propres : Ce multiple présente l'avantage d'une part d'être utilisé quasi-systématiquement dans la valorisation des banques et, d'autre part, se base sur l'un des agrégats financiers les moins sensibles aux erreurs d'estimation des données prévisionnelles.
- Le multiple des crédits : Cette méthode consiste à valoriser la banque proportionnellement à son encours de crédits productifs. La valorisation considérée est ajustée de l'excédent en fonds propres au regard du ratio prudentiel réglementaire en vigueur (ratio de solvabilité). Cette méthode présente l'avantage de valoriser la banque en fonction de son fonds de commerce utile et d'être également la moins volatile par rapport aux écarts réalisations/prévisions.
- Le multiple des dépôts : cette méthode, semblable à la précédente, consiste à valoriser la banque proportionnellement à son encours de dépôts.

Dans le calcul des ratios boursiers de référence, il a été procédé à l'élimination des valeurs extrêmes correspondent à ceux de la BCP (plus bas) et AttijariWafabank (plus haut) n'ont pas été prises en compte dans le calcul du ratio boursier retenu.

Les multiples boursiers de référence sont calculés sur la base des agrégats financiers au 31/12/2004 et sont résumés dans le tableau suivant :

Ratios boursiers de référence <sup>3</sup>	BMCE	BMCI	CDM	Moyenne
P/B	2,33 x	2,45 x	2,02 x	<b>2,27 x</b>
Multiple Crédits productifs	0,39 x	0,29 x	0,24 x	<b>0,31 x</b>
Multiple Dépôts	0,21 x	0,22 x	0,15 x	<b>0,20 x</b>

Parallèlement à la valorisation par les multiples boursiers, une valorisation du report déficitaire fiscal dont dispose actuellement le CIH est opérée en tenant compte à la fois de son utilisation prévisionnelle et de sa période de validité soit sur la période 2005-2009.

Cette valorisation consiste en l'actualisation du gain sur report déficitaire fiscal pour chaque exercice compris dans la période considérée 2005-2009 ; le gain sur report déficitaire fiscal étant défini comme étant le différentiel entre l'impôt sur les sociétés théorique<sup>4</sup> et l'impôt sur les sociétés prévisionnel (extrait des

<sup>3</sup> Capitalisation au 28/10/2005 et agrégats financiers au 31/12/2004, source GPBM.

<sup>4</sup> L'impôt théorique auquel serait redevable le CIH à l'administration fiscale au titre de l'IS s'il ne disposait pas du report déficitaire soit 39,6% du résultat avant impôts prévisionnel

CPC prévisionnels 2005-2007). Pour la période 2008-2009, une extrapolation du trend des agrégats financiers est appliquée<sup>5</sup>.

A cet effet, il y a lieu de noter que le déficit fiscal dont dispose le CIH à fin 2004 se décompose en deux parties :

- i) un déficit reportable indéfiniment ;
- ii) un déficit reportable jusqu'en 2007 permettant au CIH de bénéficier d'une exonération totale au titre de l'impôt sur les sociétés sur les trois exercices 2005, 2006 et 2007.

La valorisation par la méthode des comparables est résumée dans le tableau ci-dessous :

Méthode	P/B	Multiple Crédits	Multiple Dépôts
Ratio boursier de référence <sup>6</sup>	2,3 x	0,31 x	0,19 x
Agrégat financier 2007 Résultat net retraité <sup>7</sup> / Fonds propres / Crédits productifs / Dépôts	1 278	13 688	12 400
Valorisation 2008 post money <sup>8</sup>	2 897	4 193	2 368
Facteur d'actualisation <sup>9</sup>	0,70	0,70	0,70
Valorisation du déficit fiscal	494	494	494
Valorisation 2005 post money	2 536	3 449	2 163
<b>Prix par action post money<sup>10</sup></b>	<b>116</b>	<b>158</b>	<b>99</b>
Augmentation de capital	1 850	1 850	1 850
Valorisation 2005 pré money	686	1 599	313
<b>Prix par action</b>	<b>20,6</b>	<b>48,1</b>	<b>9,4</b>

\*Chiffres en MDH (hormis prix par action)

Le facteur d'actualisation se base sur le calcul suivant du taux d'actualisation :

Taux sans risque (BDT 20 ans) <sup>11</sup>	5,98%
Bêta CIH <sup>12</sup>	1,197
Prime de risque marché <sup>13</sup>	5,34%
<b>Taux d'actualisation</b>	<b>12,37%</b>
<b>Facteur d'actualisation</b>	<b>0,705</b>

En tenant compte de la moyenne des trois multiples, la valorisation par cette méthode donne une valorisation de **26,1 DH** par action.

<sup>5</sup> Il est appliqué au RBE une progression de 6% annuel soit l'équivalente de celle enregistré en 2006 et 2007 et un maintien du même niveau de dotations aux provisions.

<sup>6</sup> Ratios boursier de référence = moyenne sectorielle banques bourse de Casablanca.

<sup>7</sup> Résultat net retraité par l'impôt sur les sociétés ; CIH bénéficiant en 2007 du report déficitaire.

<sup>8</sup> Valorisation qui se situe en 2008 et qui tient compte de l'augmentation de capital de 1.850 MDH

<sup>9</sup> Facteur d'actualisation qui tient compte de la durée s'écoulant de la date de la présente OPA à la date de valorisation en 2008 ; le facteur est égal à  $1 / (1 + \text{taux d'actualisation})^3$ .

<sup>10</sup> Prix par action calculés sur la base du nombre d'actions post opération accordéon, soit 21.823.363.

<sup>11</sup> Source : note hebdomadaire CD2G du 14/10/2005

<sup>12</sup> Source : Finaccess

<sup>13</sup> Source : note hebdomadaire CD2G du 14/10/2005.

### 6.5. Moyenne des cours

Le tableau résume les niveaux de cours déterminés avant le dépôt de la présente note sur la base des moyennes de cours simples et des moyennes de cours pondérés par les volumes sur le marché central.

	Moyenne	Plus Bas	Plus Haut	Prime/ Décote
<b>Dernier cours 28/10/2005</b>	58,5			
<b>Période 3 mois</b>				
Moyenne simple	59,7	55,0	63,6	
Moyenne pondérée par volumes	59,5			-16%
<b>Période 6 mois</b>				
Moyenne simple	60,8	55,0	67,5	
Moyenne pondérée par volumes	61,9			-19%
<b>Période 12 mois</b>				
Moyenne simple	53,2	25,0	77,0	
Moyenne pondérée par volumes	57,8			-13%
<b>Période 18 mois</b>				
Moyenne simple	46,5	25,0	77,0	
Moyenne pondérée par volumes	54,2			-8%

Source : www.casablanca-bourse.com

Moyennes glissantes calculées au 28/10/2005

La période retenue est de 12 mois et donne une valorisation de 57,8 DH par action.

### 6.6. Méthodes non utilisées

Les méthodes non utilisées sont les suivantes :

- **Méthode Discounted Cash-flows (DCF)** : cette méthode n'a pas été employée pour la raison suivante : aucun business-plan validé par les organes d'administration n'est disponible. seules des données prévisionnelles à fin 2007 fournies par le management du CIH sont disponibles.
- **Méthode patrimoniale spécifique aux banques** : cette méthode consiste à évaluer la banque en considérant d'une part, son actif net corrigé et, d'autre part, son good-will évalué proportionnellement à un certain nombre de paramètres (dépôts, crédits, PNB, résultats nets) sur les trois derniers exercices. Cette méthode a été écartée du fait qu'elle produit une valorisation négative.
- **Méthode du P/E** : le multiple de résultat net n'a pas été pris en compte dans l'approche des comparables délibérément en raison des très forts biais induits par les politiques de provisionnement et les redressements fiscaux de certaines banques de l'échantillon ainsi que du caractère exceptionnel de la formation partielle du résultat net.
- **Méthode du good-will** : Cette approche patrimoniale consiste à évaluer le good-will du CIH en utilisant un ratio de référence « good-will / total bilan ». Cette valorisation présente le double avantage de donner un écart-type relativement faible au niveau de l'échantillon de banques marocaines cotées et de ne pas dépendre de prévisions. Toutefois, elle a été écartée du fait qu'elle est très peu utilisée. Elle permet toutefois de donner une référence à l'appréciation de la valorisation actuelle du titre CIH.

Par définition, ce good-will correspond au différentiel entre la capitalisation et l'actif net de l'échantillon considéré. Compte tenu du fait que le good-will d'une banque est intimement corrélé à son fonds de commerce et au volume de son activité, il a été rapporté au total bilan.

Ce ratio de l'échantillon retraité des valeurs extrêmes (BCP et AttijariWafabank) est présenté comme suit :

Chiffres en MDH	BMCE	BMCI	CDM	Moyenne
Capitalisation <sup>14</sup>	11 509	6 223	3 602	
Fonds propres au 31/12/2004	4 938	2 543	1 782	
Good-will	6 571	3 680	1 820	
<b>Good-will / Total bilan</b>	<b>10% x</b>	<b>11% x</b>	<b>8% x</b>	<b>10% x</b>

Le ratio retenu du good-will sur total bilan de 10% appliqué au CIH donnerait la valorisation suivante :

Chiffres en MDH	
Good-will	2 002
Fonds propres 2004	-1 121
Valorisation CIH	882
<b>Valorisation par action</b>	<b>26,5 DH</b>

### 6.7. Autres éléments d'appréciation

Ratios boursiers : multiples de l'actif net comptable, du résultat net par action et de la capacité d'autofinancement par action du dernier exercice sur la base du prix offert par la présente OPA.

Ratio	Valeur
P/B 2004	- 1,48 x
P/E 2004	20,76 x
P/CF 2004	3,68 x

Le cours du Marché Central le plus haut et le plus bas sur les trois dernières années :

Période	Plus Haut	Plus Bas
Du 01/11/2004 au 31/10/2005	77,0	25,2
Du 01/11/2003 au 31/10/2004	79,8	25,0
Du 01/11/2002 au 31/10/2003	54,0	28,0

Source : Bourse de Casablanca

Le cours le plus haut et le plus bas par trimestre de la dernière année :

Période	Plus Haut	Plus Bas
Du 01/01/2005 au 31/03/2005	77,0	26,8
Du 01/04/2005 au 31/06/2005	68,0	58,0
Du 01/07/2005 au 31/09/2005	64,5	55,0

Source : Bourse de Casablanca

<sup>14</sup> Capitalisation au 28/10/2005

Le cours le plus haut et le plus bas par mois sur les six derniers mois :

Période	Plus Haut	Plus Bas
Octobre 2005	61,5	57,6
Septembre 2005	63,0	58,7
Août 2005	63,6	55,0
Juillet 2005	64,5	58,0
Juin 2005	61,1	58,0
Mai 2005	67,5	62,8
Du 01/11/2002 au 31/10/2003	54,0	28,0

Source : Bourse de Casablanca

Le volume des transactions sur les trois dernières années :

	Du 01/11/2004 au 31/10/2005	Du 01/11/2003 au 31/10/2004	Du 01/11/2002 au 31/10/2003
<b>Volume global (en KDH)</b>	<b>1 609 349,5</b>	<b>138 283,5</b>	<b>34 840,8</b>
<i>Dont Marché Central</i>	<i>790 688,5</i>	<i>136 152,4</i>	<i>32 142,2</i>
<i>Dont Marché de blocs</i>	<i>818 661,0</i>	<i>2 131,1</i>	<i>2 698,6</i>

Source : Bourse de Casablanca

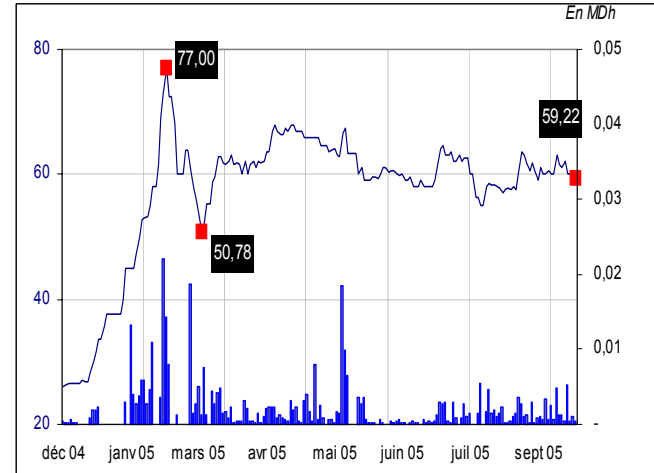
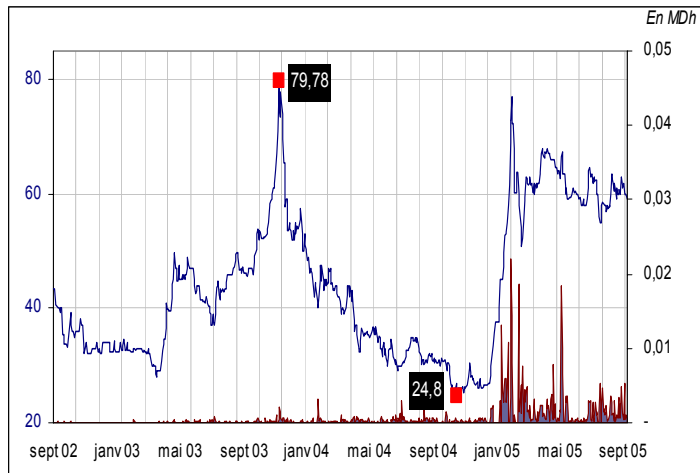
Le volume des transactions mensuelles sur les six derniers mois :

Période	Volume Marché central en KDH	Volume Marché de blocs en KDH
Octobre 2005	23 536,3	811 031,20
Septembre 2005	67 013,8	-
Août 2005	73 554,9	73 554,91
Juillet 2005	44 976,7	-
Juin 2005	29 790,7	-
Mai 2005	123 124,7	-

Source : Bourse de Casablanca

La courbe ci-dessous montre l'évolution du cours et des quantités échangées sur une période glissante de 3 années.

### Évolution du cours de l'action CIH



**Cours et volumes MC de l'action CIH sur 3 ans**

**Cours et volumes MC de l'action CIH en 2005**

Source : Bourse de Casablanca

Globalement, le parcours boursier de la valeur CIH est demeuré assez volatile. Les rares sursauts du cours durant l'exercice 2003 accompagnés de faibles volumes, étaient catalysés essentiellement par des prises de positions spéculatives encouragées entre autres par la faiblesse de la mise initiale (*la valeur traitant bien en dessous du nominal*) ainsi que par les rumeurs prêtant à l'organisme bancaire la possibilité d'un adossement au groupe Banque Populaire. Toutefois, l'annonce faite par le PDG de la BCP concernant la non reprise du CIH a par la suite catalysé un mouvement de cessions bénéficiaires.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, le titre a polarisé tous les intérêts à partir du début 2005. Le cours enclenche ainsi un trend haussier qui le propulse vers ses plus hauts de ces trois dernières années. En l'espace de 33 séances de bourse, l'ascension du cours atteint 191% portée par des courants d'achats spéculatifs alimentés par des rumeurs d'arrimage à un groupe bancaire étranger. L'absence d'informations précises sur les modalités de cet éventuel partenariat capitalistique a finalement catalysé un mouvement de prises de bénéfices.

### Suspensions de cotation intervenues au cours des trois dernières années

Période de suspension	Commentaires
Du 17 janvier 2005 au 23 janvier 2005	Annonce de discussions engagées avec le Groupe Caisse d'Épargne
Du 27 mai 2005 au 31 mai 2005	Annonce du lancement prochain d'une opération accordéon
Du 07 novembre 2005 au 21 novembre	Attente de publication de l'avis de recevabilité de l'OPA

### Franchissements de seuil

En date du 28/10/2005, la CDG a franchi à la hausse le seuil des 50% dans le capital du CIH, suite à l'acquisition 6 721 614 actions sur le marché central au prix unitaire de 55 DH

### 6.8. Synthèse des valorisations

Méthode	Valeur	Prime / Décote
Moyenne des cours	57,8	-13%
Transactions de référence	46,8	7%
Comparables boursiers prévisionnels	26,1	92%
<b>Moyenne générale</b>	<b>43,5</b>	<b>15%</b>

La valorisation se situe sur la fourchette [26,1 DH - 57,8 DH] ; elle donne une moyenne de **43,5 DH par action**. Le prix offert dans la présente OPA présente une **prime de 15%**.

### 7. FRAIS DE TRANSACTION

Tous les frais de courtage et d'intermédiation relatifs à la présente offre, incluant les commissions prélevées par la société de bourse, la Bourse de Casablanca et le dépositaire, ainsi que tous impôts et taxes dont sont redevables les actionnaires du CIH présentant leurs actions à l'OPA, demeureront à leur charge.

Le détail des commissions applicables au montant de la transaction, à payer par les apporteurs d'actions CIH est le suivant :

#### Commissions Hors TVA<sup>15</sup> :

- Société de bourse 0,6%
- Bourse de Casablanca 0,1%
- Dépositaire des actions 0,2%

### 8. SYNDICAT DE PLACEMENT ET INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

Conseiller Financier et Coordinateur global de l'opération	<b>CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION</b> Place Moulay El Hassan – BP 408, Rabat
Garant irrévocable	<b>CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION</b> Place Moulay El Hassan – BP 408, Rabat
Syndicat de placement	<b>SAFABOURSE, CHEF DE FILE</b> 181, Bd. Massira Khadra, Casablanca
	<b>CIH, MEMBRE</b>
Etablissement Centralisateur	<b>BOURSE DES VALEURS DE CASABLANCA</b> Angle avenue des FAR et rue Arrachid Mohamed, Casablanca

### 9. MODALITES DE PARTICIPATION A L'OFFRE

L'offre sera ouverte le 12 décembre 2005 et sera close le 16 décembre 2005. Elle portera sur une durée de cinq (5) jours ouvrables.

L'offre est ouverte à tous les détenteurs des actions CIH, sans aucune limitation de quelque sorte que ce soit.

<sup>15</sup> Source : Bourse des Valeurs de Casablanca

Il sera demandé aux actionnaires souhaitant apporter leurs actions à l'offre de remettre à un membre du syndicat de placement, dans les formes et conformément aux stipulations du paragraphe 10 ci-dessous :

- un ordre de vente ;
- une attestation de blocage des titres, fournie par le dépositaire des titres ;
- un justificatif d'identité.

## 10. CALENDRIER DE L'OPÉRATION

Opération	Date
Dépôt par la CDG au CDVM du dossier de l'offre	lundi 7 novembre 2005
Publication de la recevabilité de l'offre par le CDVM	jeudi 17 novembre 2005
Visa de la Note d'Information par le CDVM	vendredi 2 décembre 2005
Ouverture de l'OPA	lundi 12 décembre 2005
Clôture de l'OPA	vendredi 16 décembre 2005
Annonce des résultats de l'OPA et enregistrement des transactions	jeudi 22 décembre 2005
Règlement/livraison	mardi 27 décembre 2005

## 11. MODALITES DE TRAITEMENT DES ORDRES

### 11.1. Remise des ordres de vente

Les actionnaires souhaitant apporter leurs actions à l'offre dans les conditions proposées ci-dessus devront remettre à un membre du syndicat de placement pendant la durée de l'offre, du 12 décembre 2005 au 16 décembre 2005 inclus, un ordre de vente en utilisant le modèle mis à leur disposition par cet intermédiaire.

### 11.2. Attestation de blocage

Une attestation de blocage des actions devra être jointe à l'ordre de vente par les personnes physiques ou morales apportant leurs actions.

L'attestation de blocage devra être fournie par les établissements dépositaires où sont déposés les titres et devra comporter notamment:

- Le numéro de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques ;
- Le numéro d'inscription au registre du commerce pour les personnes morales ou tout autre document permettant de justifier l'identité de la personne morale
- Les coordonnées bancaires identifiant le compte qui sera crédité du produit de l'apport dans le cadre de la présente offre publique d'achat.

Le blocage des actions sera effectif à partir de la date de présentation des actions à l'offre jusqu'à la date de règlement livraison. Il sera irrévocable dès clôture de l'offre.

### 11.3. Identification des apporteurs d'actions

Les personnes physiques ou morales apportant leurs actions dans le cadre de la présente OPA devront justifier leur identité en présentant, selon la catégorie d'actionnaires CIH, les documents suivants :

Catégorie	Document à joindre
Personnes physiques marocaines résidentes	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques marocaines résidentes à l'Etranger	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques résidentes non marocaines	Photocopie de la carte de résident
Personnes physiques non résidentes et non marocaine	Photocopie des pages du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document
Personnes morales marocaines hors OPCVM	Modèle des inscriptions au registre de commerce
Personnes morales non résidentes	Tout document faisant foi dans le pays d'origine
OPCVM	Photocopie de la décision d'agrément <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour les FCP, le certificat de dépôt au greffe du tribunal,</li> <li>▪ Pour les SICAV, le modèle des inscriptions au registre de commerce</li> </ul>
Enfant mineur	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant

Les actionnaires pourront apporter leurs actions par l'intermédiaire d'un tiers, à condition que celui-ci présente une procuration dûment signée et légalisée.

## **12. MODALITES DE REGLEMENT LIVRAISON**

### ***12.1. Modalités de centralisation***

Chaque membre du syndicat de placement devra remettre à la Bourse de Casablanca, contre accusé de réception, et sous forme de disquettes informatiques ou clé USB, le fichier des ventes conformément au modèle joint dans la convention de placement, et ce, au plus tard le 19 décembre 2005 à 10h00.

La Bourse de Casablanca procédera par la suite à la consolidation des différents fichiers des vendeurs, et au rejet de certaines ventes du fichier global en cas de vente non conforme, et à l'allocation des actions vendues dans le cadre de la présente opération.

### ***12.2. Enregistrement des opérations en bourse***

Sur la base de l'allocation, il sera procédé à l'enregistrement à la Bourse des valeurs de Casablanca des transactions relatives à l'OPA du CIH le 22 décembre 2005.

### ***12.3. Date de règlement***

Le règlement et la livraison des titres seront réalisés le 27 décembre 2005.

Le règlement et la livraison des titres CIH s'effectuera selon les procédures en vigueur à la Bourse des Valeurs de Casablanca.

#### **12.4. Résultats de l'opération**

Les résultats de l'opération seront publiés au Bulletin de la Cote de la Bourse de Casablanca le 22 décembre 2005, ainsi que dans des journaux d'annonces légales, dans les trois (3) jours suivant la publication au Bulletin de la Cote.

### **13. CARACTÉRISTIQUE DU TITRE**

<b>Libellé</b>	CIH
<b>Ticker</b>	CIH
<b>Code Valeur</b>	3 100
<b>Compartiment</b>	Second
<b>Secteur d'activité</b>	Banques

Source : Bourse de Casablanca

### **14. FISCALITÉ**

*L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur. Ainsi, les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier.*

Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

#### **14.1. Actionnaires personnes physiques résidentes au Maroc**

La loi de finances 2002 a exonéré de l'impôt général sur le revenu (IGR) les profits réalisés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et le 31 décembre 2005 au titre des cessions d'actions cotées à la Bourse de Casablanca et cession d'actions ou parts d'OPCVM dont l'actif est investi en permanence à hauteur d'au moins 85% d'actions cotées à la Bourse de Casablanca.

#### **Imposition des profits de cession**

Conformément aux dispositions de l'article 94 de la loi 17-89 relative à l'impôt général sur le revenu (IGR), les profits de cession des actions sont soumis à l'IGR au taux de 10%. Pour les actions cotées, l'impôt est retenu à la source et versé au trésor par l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes titres. Selon les dispositions de l'article 92 (II) et 93 (II) de la loi 17-89 relative à l'IGR, sont exonérés de l'impôt :

- les profits ou la fraction des profits sur cession d'actions correspondant au montant des cessions ; réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 20 000 DH ;
- la donation des actions effectuée entre ascendants et descendants, entre époux et entre frères et sœurs.

Toutefois, conformément à l'article 8 de la loi de finances pour l'année 2002, les plus-values sur cessions d'actions cotées, réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2000 et le 31 décembre 2005 sont exonérées de l'IGR. Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- la cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ;
- l'échange, considéré comme une double vente sauf en cas de fusion ;
- l'apport en société.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- d'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ;
- et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

Les moins-values subies au cours d'une année sont imputables sur les plus-values des années suivantes jusqu'à l'expiration de la 4<sup>ème</sup> année qui suit celle de la réalisation des moins-values.

#### **14.2. Actionnaires personnes morales résidentes**

##### **Imposition des profits de cession (régime applicable aux actions cotées)**

###### **(a) Régime de droit commun**

###### **Cessions réalisées en cours d'exploitation**

Les profits nets résultant de la cession en cours d'exploitation d'actions cotées à la Bourse des Valeurs de Casablanca sont imposables dans les conditions suivantes :

Les personnes morales soumises à l'Impôt sur les Sociétés (IS) qui, en cours d'exploitation, procèdent à des cessions de titres de participation, et des titres et valeurs de placement bénéficient sur option :

- soit d'un abattement appliqué sur le profit net global des cessions, obtenu après imputation des pertes résultant des cessions. Le taux de l'abattement est de :
- 25% si le délai écoulé entre l'année d'acquisition et l'année de cession est supérieur à 2 ans et inférieur ou égal à 4 ans ;
- 50% si le délai écoulé entre l'année d'acquisition et l'année de cession est supérieur à 4 ans et inférieur ou égal à 8 ans ;
- 70% si le délai écoulé entre l'année d'acquisition et l'année de cession est supérieur à 8 ans.
- soit de l'exonération totale si elles s'engagent par écrit à :
- réinvestir le produit global de cessions (y compris les cessions d'éléments corporels et incorporels), dans le délai maximum de 3 années suivant la date de clôture dudit exercice, en biens d'équipement ou en immeubles réservés à la propre exploitation professionnelle de la société ; et
- conserver lesdits biens et immeubles dans son actif pendant un délai de 5 ans qui court à compter de la date de leur acquisition.

###### **Cessions réalisées en fin d'exploitation**

Pour les cessions réalisées en fin d'exploitation, il est appliqué un abattement sur le profit net global des cessions, obtenu après imputation des pertes résultant des cessions. Le taux de l'abattement est de :

- 50% si le délai écoulé entre l'année de constitution de la société et l'année de cession est supérieur ou égal à 4 ans et inférieur à 8 ans ;
- 2/3 si le délai écoulé entre l'année de constitution et l'année de cession est supérieur ou égal à 8 ans.

###### **(b) Régime dérogatoire, optionnel et libératoire**

Le régime dérogatoire consiste à taxer après application d'un abattement de 50% les profits nets résultant de la cession en cours d'exploitation d'actions cotées à la Bourse qu'elles soient inscrites en titres de placement ou en titres de participation.

Pour bénéficier de ce régime, les personnes morales soumises à l'IS doivent produire, dans le mois qui suit celui du premier retrait ou de la première cession de l'exercice, une demande d'option. L'option se fait pour un exercice entier, elle couvre l'ensemble des opérations de retrait ou de cession d'actions réalisées au cours d'un même exercice comptable.

Les personnes morales qui optent pour le régime dérogatoire sont tenues de :

- verser spontanément le montant de l'impôt exigible au percepteur au cours du mois qui suit celui de la cession ;
- produire une déclaration récapitulative de l'ensemble des opérations de cession des actions cotées dans le mois suivant la date de clôture de l'exercice concerné.

La base imposable est obtenue après application d'un abattement de 50% à l'excédent des plus values et profits sur les moins values et les pertes résultant du retrait ou de la cession d'actions cotées au cours d'un même mois. Le reliquat des moins values ou de pertes éventuelles résultant de cette compensation n'est pas reportable sur le mois suivant. Ce régime dérogatoire s'applique pendant une période de 4 ans aux profits sur cessions réalisés à compter du 1er janvier 2002.

#### **14.3. Actionnaires personnes physiques et morales non résidentes**

Les profits de cession d'actions réalisées par des personnes non résidentes ne sont pas imposés.

#### **15. CHARGES RELATIVES À L'OPÉRATION**

Les frais légaux et administratifs et les frais de campagne de communication relatifs à l'opération sont à la charge de la CDG et sont estimés à près de 0,3% du montant de l'opération.

## **PARTIE II : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA CDG**

## I. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

<b>Dénomination sociale</b>	Caisse de Dépôt et de Gestion
<b>Siège social</b>	Place Moulay Hassan, BP 408, Rabat
<b>Téléphone</b>	+212 37 76 55 20
<b>Fax</b>	+212 37 76 38 49
<b>Adresse électronique</b>	<a href="mailto:cdg@cdg.ma">cdg@cdg.ma</a>
<b>Site web</b>	<a href="http://www.cdg.ma">www.cdg.ma</a>
<b>Forme juridique</b>	Etablissement public institué par le Dahir n° 1-59-074 du 10 février 1959.
<b>Date de constitution</b>	1959
<b>Exercice social</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
<b>Objet social</b>	La CDG est une institution financière qui a pour rôle central de recevoir, conserver et gérer des ressources d'épargne qui, de par leur nature ou leur origine, requièrent une protection spéciale

Source : CDG

## II. ORGANES DE SURVEILLANCE DE LA CDG

La CDG est un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Elle est administrée par un Directeur général dont la gestion est contrôlée par une Commission de Surveillance.

Instituée par le dahir de création de la CDG, la Commission de surveillance est composée :

- (i) de deux membres de la Cour suprême, désignés par le Ministre de la Justice,
- (ii) du ministre de l'économie nationale ou son représentant,
- (iii) du ministre des finances ou son représentant, et
- (iv) du gouverneur de Bank Al-Maghrib ou son représentant.

Chargée du suivi de l'activité de la CDG, la commission de surveillance assure une double fonction correspondant d'une part aux impératifs de contrôle et de consultation d'autre part. Elle a, en outre, le pouvoir d'approbation des comptes.

La commission de surveillance de la CDG, est actuellement présidée par Monsieur Abdellatif JOUAHRI, gouverneur de Bank Al-Maghrib, et se compose des cinq (5) membres suivants :

Membre	Fonction
Abdellatif JOUAHRI	Gouverneur de Bank Al-Maghrib
Abdeltif LOUDYI	Secrétaire Général du Ministère des Finances et de la Privatisation
Driss MOULINE	Président de Chambre à la Cour Suprême, Ministère de la Justice
Nezha LAHRICHI	Chargée de mission auprès du Premier Ministre
Lahcen BELKACEM	Premier Président de la Cour d'Appel de Commerce de Casablanca

Source : CDG

### III. **ORGANES DE DIRECTION DE LA CDG**

#### 1. **LA DIRECTION GÉNÉRALE**

Membre	Fonction
Mustapha BAKKOURY	Directeur Général
Abdesselam ABOUDRAR	Secrétaire Général

Source : CDG

Le Directeur Général de la CDG est nommé par Dahir. Ses prérogatives non exhaustives sont :

- Il ordonnance toutes les opérations et règle les diverses parties du service.
- Il prescrit les mesures nécessaires pour la tenue régulière des livres et de la caisse.
- Il ordonne les paiements et signe la correspondance générale.
- Il représente la CDG en justice, tant en demande qu'en défense.
- Il nomme à tous les emplois, autres que ceux de secrétaire général et de caissier général, dans des conditions fixées par décret.

Le Directeur Général est assisté, pour la direction et l'administration de la CDG, par un secrétaire général nommé par décret. Il peut déléguer partie de ses pouvoirs au secrétaire général, qui le remplace, de droit, en cas d'absence ou d'empêchement.

#### 2. **LE COMITÉ DE DIRECTION**

##### 2.1. **Composition du Comité de Direction**

Le Comité de Direction de la CDG est composé de onze (11) membres et est présidé par Monsieur Mustapha BAKKOURY, Directeur Général de la CDG.

Membre	Fonction
Mustapha BAKKOURY	Directeur Général
Abdesselam ABOUDRAR	Secrétaire Général
Fouad BENADADA	Inspecteur Général
Amine BENHALIMA	Administrateur Directeur Général de Fipar-Holding
Hassan BOUBRIK	Directeur du Pôle Marché des Capitaux
Ahmed DAROUICH	Directeur Général de CDG Développement
Hakim Lemghari ESSAKL	Directeur du Pôle Stratégie et Développement
M'Hammed GRINE	Directeur du Pôle Support
Saïd LAFTIT	Directeur du Pôle Finance
Khalid LARAÏCHI	Directeur de Cabinet
Mohamed Larbi NOUHA	Directeur du Pôle Prévoyance et Promotion de l'Épargne

Source : CDG

##### 2.2. **Curriculum Vitae des dirigeants**

**Mustapha BAKKOURY** est titulaire du Diplôme d'Ingénieur Civil des Ponts et Chaussées et d'un DESS en Banque et Finance.

Il a effectué la majeure partie de sa carrière au sein du secteur bancaire, notamment à la BMCI au sein de laquelle il a occupé de nombreux postes de responsabilité.

Depuis août 2001, il est Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion. Il est par ailleurs membre du Conseil d'Administration de la Fondation Mohammed V et du Comité Directeur de la Fondation Mohammed VI pour l'Education. Depuis juin 2004, il assure également la présidence de la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurance et de Réassurance.

**Abdesselam ABOUDRAR** est titulaire du Diplôme d'Ingénieur des Ponts et Chaussées, d'une licence en Sciences Economiques, d'un DESS en gestion de projets et d'un MBA.

Il a effectué l'essentiel de sa carrière dans le domaine des travaux publics à des postes de responsabilité aussi bien dans l'administration que dans le secteur privé, notamment dans l'Ingénierie et le Conseil.

Il a rejoint la Caisse de Dépôt et de Gestion en 1998, d'abord en tant que Directeur de la Caisse Nationale de Retraite et d'Assurance, puis en tant que Directeur Central du Pôle Prévoyance, ensuite en tant que Directeur du Pôle Prévoyance et Promotion de l'Epargne et enfin en tant que Secrétaire Général de la CDG depuis novembre 2002.

Il est membre actif de plusieurs associations professionnelles : en tant que Vice-président de la Fédération Marocaine du Conseil et de l'Ingénierie (FMCI), et membre de la Commission de la Compétitivité et du Comité d'Ethique de la CGEM ; Il est également membre actif de la Société Civile : Transparency Maroc , Convergence 21, etc.

**Fouad BENADADA** est titulaire d'une Licence en Economie de la Faculté de Droit de Rabat en 1972.

Il a effectué l'essentiel de sa carrière dans le secteur bancaire, principalement à la BMCI où il a occupé les postes de responsabilité suivants : Directeur du groupe BMCI Fès, Directeur du groupe BMCI Rabat, Directeur des PME-PMI à la Direction Générale de la BMCI, Directeur du Crédit à la Direction Générale de la BMCI, et enfin Directeur Régional à Rabat.

Il occupe actuellement le poste d'Inspecteur Général à la CDG depuis septembre 2002

**Amine BENHALIMA** est titulaire du Diplôme d'Ingénieur de l'Ecole Polytechnique de Paris en 1991 et du Diplôme d'Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris en 1993.

Il a occupé le poste de Directeur des Programmes et de Directeur de l'Organisation et des Systèmes d'Information à Royal Air Maroc, avant de rejoindre CFG Group où il a occupé les fonctions de Directeur Délégué des Marchés des Capitaux et de Directeur Général Adjoint de Casablanca Finance Markets.

Il a rejoint la CDG en 2002 au poste de Directeur de l'Ingénierie et du Développement. Depuis mai 2004, il est Administrateur Directeur Général de FIPAR-HOLDING.

Il est par ailleurs Vice-président de Foncière Immobilière Chellah, et est administrateur au sein de différentes participations de Fipar-Holding.

**Hassan BOUBRIK** est titulaire du Diplôme de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique (ENSAE) de Paris.

Après une expérience au Département Marketing de Procter & Gamble à Casablanca, il a rejoint le Ministère des Finances en tant que Chargé de Mission au sein du Cabinet du Ministre. Il a, par la suite, occupé les fonctions de Responsable du Service du Marché Boursier, puis des Crédits et Investissements au sein de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures.

Il a rejoint la CDG en 1996 où il a occupé successivement le poste de Directeur Général de la société CD2G, de Directeur de la Gestion des Taux, puis, jusqu'à aujourd'hui, Directeur du Pôle des Marchés des Capitaux.

Il est, par ailleurs, Administrateur de la SCR, de CD2G et Président de SafaBourse.

**Ahmed DAROUICH** est Economiste de formation, il a démarré son parcours dans l'enseignement. En 1978, il rejoint la Caisse de Dépôt et de Gestion où il assure la fonction de Directeur des études entre 1989 et 1995.

De 1996 à 2001, il dirige le Pôle Participations et Placements Financiers de la CDG, puis de 2001 à 2004 le Pôle Investissements et Participations.

Dans le cadre de la réorganisation des activités et des métiers d'investissement de la CDG, il s'est vu confier depuis octobre 2004 la direction générale du holding CDG Développement.

**Hakim Lemghari ESSAKL** est titulaire du Diplôme d'Etat des Etudes Comptables et Financières (DECF) à Paris, d'un Diplôme des Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) en Comptabilité et Contrôle de Gestion à Paris, d'une Maîtrise en Sciences Economiques, d'un Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) en Gestion des Entreprises et Administration et d'un DEUG en Sciences Economiques à Amiens.

Après une expérience dans l'enseignement supérieur en France au sein du Centre d'Etudes et de Recherches de Haut de Seine à Paris, il a rejoint l'ONA en tant que Directeur Adjoint puis Directeur Financier du Pôle Immobilier du Groupe. Il a par la suite occupé le poste de Directeur Financier et du Contrôle de Gestion à WAFASALAF avant de rejoindre le Groupe CDG en tant que Directeur Général de sa filiale SABR Aménagement et Directeur du Pôle Stratégie et Développement.

Il est, par ailleurs administrateur et président du Comité d'Audit de Sofac-Crédit et administrateur de Fipar-Holding et d'Eucaforest, respectivement filiale et sous-filiale de la CDG.

**M'Hammed GRINE** est titulaire d'une Licence en Economie obtenue en 1975. Après avoir occupé les postes de chef du Service Immatriculations au RCAR puis chef du Service Informatique du CNRA-RCAR, il a été nommé à la CDG successivement : chef de la Division Production, chef du Département Informatique, Directeur de la Gestion des titres et enfin Directeur des Ressources Humaines.

Après un passage en tant que Secrétaire Général de la BNDE, il a rejoint de nouveau la CDG en tant que Directeur du Pôle Support.

**Saïd LAFTIT** est titulaire du Diplôme de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE) à Paris, d'un DEA en mathématiques, d'un DEA en mathématiques appliquées aux sciences économiques et d'un Doctorat en gestion de production de l'Université Paris-Dauphine.

Il a occupé le poste d'Ingénieur expert à l'Institut National de Recherche en Informatique et Automatique (INRIA), de Responsable de l'Animation Commerciale, de Directeur de l'Exploitation, de Directeur du Pôle Moyens sein de la BMCI depuis 1992 et de Directeur du Développement et du Reengineering à la BMCI à partir de 2000.

Il a contribué à la restructuration de la BMCI, à l'élaboration, au pilotage et la mise en œuvre des deux plans de développement de la BMCI (« Horizon 2000 » et « Cap 2005 »), à la mise en place d'un système de management de la performance dans le réseau d'exploitation (Contrat Entreprise) basé sur la rentabilité

d'une agence bancaire et, en 2001, à la coordination du pilotage et du suivi du projet de rapprochement BMCI et de l'ex-ABN Amro.

Il a rejoint la CDG en Décembre 2004 pour y assurer la fonction de Directeur du Pôle Finances.

Il est également administrateur de Maroc-Leasing, Fipar-Holding et de CDG Développement, filiales de la CDG.

**Mohammed Khalid LARAÏCHI** est titulaire du Diplôme d'Ingénieur des Arts et Manufactures de l'École Centrale des Arts et Manufactures de Paris en 1978.

Après avoir occupé les postes de Directeur du Budget et du Patrimoine au sein du Ministère de la Justice, puis d'Inspecteur Général au Ministère de l'Enseignement Supérieur, il a rejoint la CDG en 2004 en tant que chargé de mission auprès du Directeur Général.

Il occupe actuellement le poste de Directeur du Cabinet du Directeur Général de la CDG.

**Mohamed Larbi NOUHA** est titulaire d'un Doctorat de troisième cycle en Monnaie et Finance de l'Université Dijon France en 1981.

Après avoir occupé, au sein de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures, successivement les postes d'administrateur, de chef du service Études et Balance des Paiements, de chef de la Division de la Balance des Paiements et des Relations Bilatérales et d'adjoint au Directeur du Trésor, il a rejoint la CDG où il occupe actuellement le poste de Directeur du Pôle Prévoyance et Promotion de l'Épargne.

### **PARTIE III : ACTIVITÉ DE LA CDG**

## **I. MISSIONS DE LA CDG**

La Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) est une institution financière, créée sous la forme d'établissement public par le Dahir du 10 février 1959. Elle a pour vocation d'une part de conserver, sécuriser et convertir l'épargne institutionnelle en encours à long terme et, d'autre part, concourir à la dynamisation, l'animation et au développement des marchés. La CDG est un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Elle est administrée par un Directeur général dont la gestion est contrôlée par une Commission de Surveillance.

La CDG a ainsi pour rôle central de recevoir, conserver et gérer des ressources d'épargne qui, de par leur nature ou leur origine, requièrent une protection spéciale.

Le législateur fait obligation à certains déposants institutionnels, principalement la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et la Caisse d'Épargne Nationale (CEN), de confier à la CDG l'excédent de leurs ressources afin de les investir de façon sûre et rentable. Outre les dépôts réglementés de la CNSS, de la CEN et des professions d'auxiliaires de justice, notamment les secrétaires-greffiers et les notaires, la CDG reçoit aussi des dépôts « libres » principalement d'entreprises ou institutions publiques ou privées comme ses filiales, des compagnies d'assurance, des caisses mutualistes, des barreaux, etc.

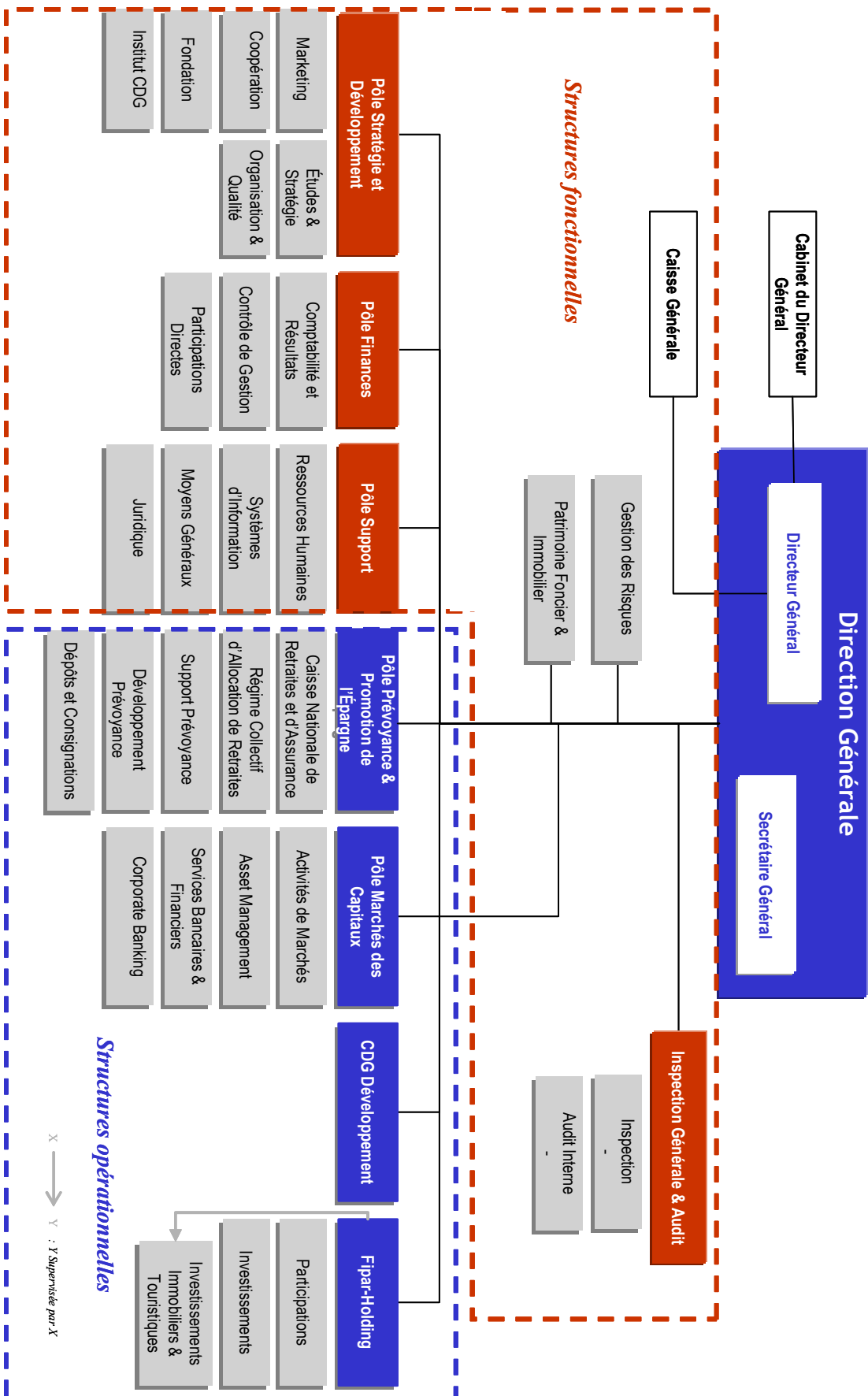
La CDG assure, en outre, la gestion administrative et financière de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA), et, par son biais, du Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR). Il est à noter que la CNRA est un établissement public qui assure une activité traditionnelle de gestion des rentes d'accidents de travail et des maladies professionnelles et une activité plus concurrentielle de vente de produits d'assurance ciblés.

Le RCAR est une institution de prévoyance sociale constituée d'un régime général et d'un régime complémentaire de retraite destinés aux fonctionnaires non titulaires de l'Etat et des collectivités locales et au personnel des entreprises publiques soumises au contrôle financier de l'Etat.

## **II. HISTORIQUE DE LA CDG**

- 1959** : Création de la CDG
- 1960** : Création de la filiale Compagnie générale immobilière (CGI)  
Création de la filiale Société Centrale de Réassurance (SCR)
- 1961** : Création de la filiale Maroc-Tourist.
- 1978** : Participation à la mise en place du Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR)
- 1990** : Création de la Société Thermo- médicale de Moulay Yacoub (Sothermy) en partenariat avec les collectivités locales
- 1996** : Mise en place d'une nouvelle organisation avec cinq pôles
- 1997** : Création de l'établissement de gestion CD2G
- 2001** : Création de la filiale Sabr Aménagement qui a pour mission le projet d'aménagement de la vallée du Bouregreg
- 2002** : Début du processus d'intégration des caisses internes de retraite par le RCAR.  
Création du Fonds Sindibad, premier fonds d'amorçage au Maroc
- 2003** : Convention entre l'Etat et la CDG pour le redéploiement de la BNDE
- 2004** : Mise en place d'une nouvelle organisation basée sur les lignes de métiers
- 2005** : Acquisition de 40% du Capital des compagnies d'assurance Sanad et Atlanta

### III. ORGANISATION DE LA CDG



L'organisation générale du groupe CDG s'articule autour de deux structures principales :

- i) une structure centrale composée de pôles transversaux fonctionnels assurant le rôle de pilotage stratégique et de support (Pôle Stratégie et Développement, Pôle Finances, Pôle Support) et le rôle de contrôle.
- ii) une structure métier composée de pôles métiers en charge de l'exercice de l'activité opérationnelle du groupe CDG, à savoir CDG Développement pour les activités opérationnelles non financières, Pôle Marchés des Capitaux pour l'activité de banque d'affaires, Pôle Prévoyance et Promotion de l'Épargne et Fipar-Holding pour l'activité d'investissements financiers.

### **1. ORGANISATION CENTRALE**

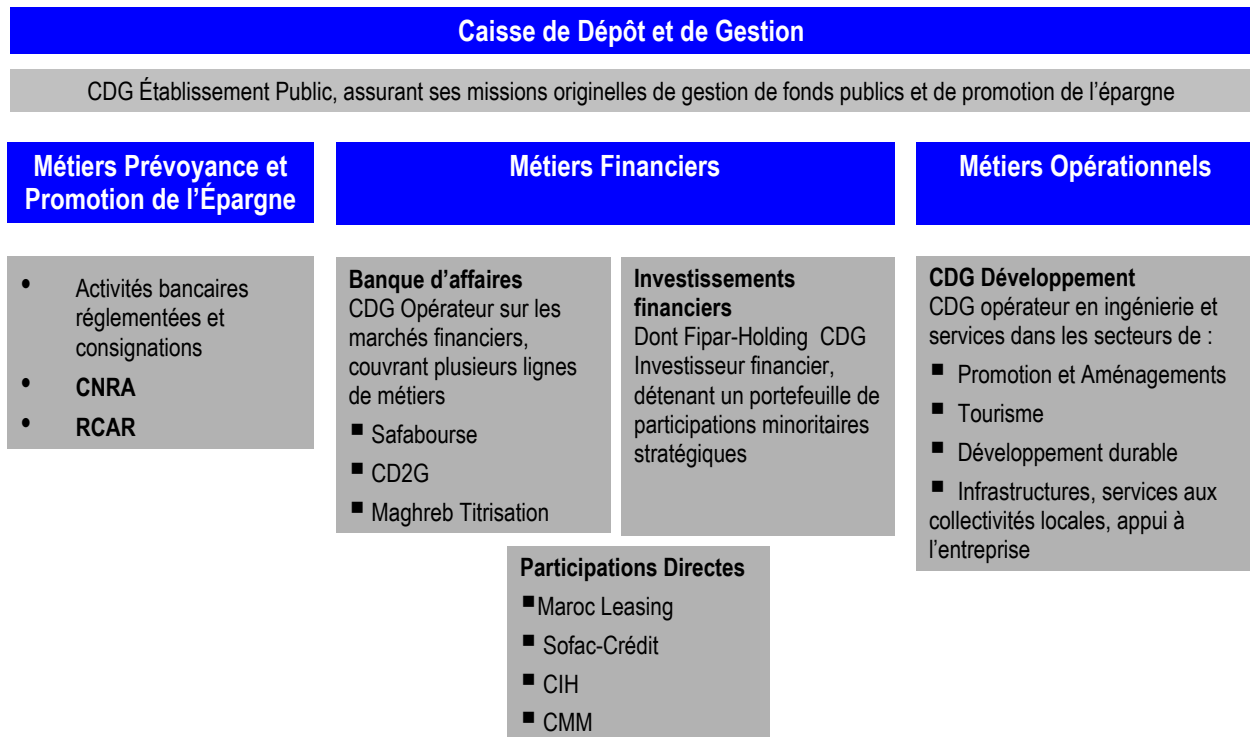
Avec sa nouvelle organisation centrale et le processus de filialisation des métiers opérationnels amorcé, la CDG, établissement public, assure :

- un rôle de commandement stratégique en dirigeant le développement des stratégies et en assurant à ces stratégies le soutien des pôles internes : Pôle Stratégie et Développement, Pôle Finances, Pôle Support.
- un rôle de contrôle en donnant les lignes à suivre en matière d'éthique et de gouvernance tout en veillant aux résultats.

L'organisation centrale de la CDG est composée des structures fonctionnelles suivantes :

- Pôle Stratégie et Développement qui regroupe la Direction Etudes et Stratégie, la Direction Marketing, la Direction Organisation et Qualité et la Direction Coopération.
- Pôle Support qui regroupe la Direction des Ressources Humaines, la Direction des Systèmes d'Information, la Direction des Moyens Généraux et l'activité Juridique.
- Pôle Finances qui regroupe la Direction Comptabilité, la Direction Contrôle de Gestion et ALM, la Direction des Participations Directes et l'activité Trésorerie CDG.
- Inspection Générale et Audit qui regroupe la Direction de l'Inspection et la Direction de l'Audit Interne.
- Caisse Générale qui a pour responsabilité de produire des comptes de gestion pour la Cour des Comptes. Elle a en charge le contrôle et règlement des dépenses budgétaires et d'investissement, des opérations de dépôts et de consignations ainsi que la conservation et le contrôle de la gestion des titres.
- Direction Gestion des Risques qui est chargée de la conception et du suivi des dispositifs de gestion des risques en concertation avec les structures opérationnelles de la CDG.
- Direction Patrimoine Foncier et Immobilier qui est chargée de la gestion du patrimoine foncier et immobilier de la CDG.

## 2. ORGANISATION MÉTIERS DE LA CDG



La CDG s'est dotée au courant de l'année 2004 d'une nouvelle organisation métier qui permet de mieux séparer les activités opérationnelles, des activités de marchés et des investissements financiers et également son rôle d'opérateur de son rôle d'investisseur. Elle a permis également de dissocier, au sein des activités opérationnelles, les activités concurrentielles des interventions de "missions d'intérêt général" tout en améliorant la lisibilité du bilan et des actions de la CDG et le système de gouvernance au sein du Groupe.

Cette nouvelle organisation s'articule autour des lignes métiers suivants :

- **Métiers de la Prévoyance et Promotion de l'Épargne :** La CDG assure la gestion et centralisation des dépôts réglementés assurées par la Direction Activités Bancaires Réglementées et la gestion des consignations administratives et judiciaires ainsi que les cautionnements assurés par la Direction des Consignations. Cette ligne de métier comprend par ailleurs l'activité qui découle de la gestion de la Caisse nationale de retraites et d'assurances (CNRA), et, par son biais, du Régime collectif d'allocation de retraite (RCAR) ainsi que de la gestion des dépôts réglementés. Ces activités sont regroupées au sein du le Pôle Prévoyance et Promotion de l'Épargne (PPPE).
- **Métiers Opérationnels :** regroupe les métiers opérationnels non financiers logés au sein de CDG Développement, la nouvelle holding créée en 2004, à savoir : la promotion immobilière, l'aménagement de zones (touristiques, urbaines et industriels), les services à l'immobilier, le tourisme, les infrastructures, les services aux collectivités locales, ainsi que les métiers appui aux entreprises et le développement durable.
- **Métiers financiers :**
  - **Banque d'affaires** qui regroupe les métiers suivants : marché des capitaux, gestion d'actifs, corporate banking et dépositaire. La banque d'affaires est en cours de création ; ses activités sont actuellement assurées par le Pôle Marché des Capitaux.
  - **Investissements financiers** qui s'articulent d'une part autour de l'activité de gestion et de prise de participation minoritaires mais stratégiques, logées dans Fipar-Holding et, d'autre

part, autour de la gestion de fonds spécialisés, à savoir le fonds foncier et immobilier Chellah, le fonds touristique SIM dans lequel sont logés les actifs hôteliers du Club Med au Maroc ainsi que le fonds de capital-risque ACASA.

- **Participations Financières Directes** comprend l'activité de pilotage et suivi des filiales financières de la CDG, à savoir principalement CIH (après prise de contrôle par la CDG), Sofac-Crédit, Maroc-Leasing, SCR, CMM, Loterie Nationale et BNDE. Cette activité est assurée par une direction dédiée logée au sein du Pôle Finances.

#### **IV. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE PAR MÉTIER**

##### **1. ACTIVITÉS MÉTIERS PRÉVOYANCE ET PROMOTION DE L'ÉPARGNE**

Parmi les principales missions de la CDG, figurent le développement de la prévoyance sociale ainsi que la mobilisation et la promotion de l'épargne institutionnelle.

Au niveau de la prévoyance sociale, la CDG s'est assignée comme choix stratégique son développement et son extension à une large population et ce, à travers les deux organismes de prévoyance qu'elle gère : la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) et le Régime Collectif d'Allocation de Retraite (RCAR).

Dans ce domaine, la CDG intervient dans un contexte, en pleine mutation, marqué particulièrement par les événements suivants :

- la réforme du secteur de la retraite initiée par les pouvoirs publics,
- le processus d'intégration, au RCAR, des Caisses internes de retraite,
- l'expression du besoin d'extension de la couverture de retraites,
- la libéralisation du secteur des assurances.

##### **1.1. Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA)**

Etablissement public, créé par le Dahir du 27 octobre 1959, la CNRA est dotée de la personnalité civile et de l'autonomie financière et fonctionnant sous la garantie de l'Etat. Elle s'est vue confier deux missions principales. La première, à vocation sociale, consiste à étendre la couverture de retraite à une population aussi large que possible. La seconde, d'ordre financier, a trait à la promotion de l'épargne institutionnelle par la mise en place de produits de retraite et de rente d'assurance - vie.

Dans ce cadre, la CNRA gère :

- les rentes accidents de travail depuis 1959, au profit de 37.000 rentiers,
- les rentes d'accidents de la circulation depuis 1985, au profit de 12.000 bénéficiaires.

Parallèlement à ces activités institutionnelles précitées, la CNRA cible la couverture de certaines catégories socioprofessionnelles ne disposant pas de retraite de base notamment, les professions libérales. A cet effet, elle a mis en place un certain nombre de produits à caractère facultatif garantissant des pensions de retraite, d'invalidité ou de décès, notamment :

- le Régime Complémentaire de retraite (RECORE) créé en 1988,
- le Fonds de Retraite des Ordres des Avocats du Maroc (FRAM), institué en 1991,
- le système Addamane Al Hirafi, lancé en 1995 au profit des artisans et commerçants.

La CNRA gère également par voie conventionnelle les Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Représentants (RRMCR) et des Conseillers (RRMCC) ainsi que la Caisse de Retraite de l'Ordre des Avocats de Casablanca (CRAC).

Dans le cadre des perspectives de développement, la CNRA s'emploie à la concrétisation des axes stratégiques suivants le développement des activités institutionnelles par la centralisation de la gestion des rentes AT, le repositionnement du régime RECORE par rapport aux produits concurrentiels ainsi que l'extension du FRAM aux professions libérales.

En MDH	2004	2003
Chiffre d'affaires	480	516
Produits financiers	137	137
Résultat	25	31
Total bilan	2 830	2 571
Total portefeuille	2 308	2 036
Taux de rendement	5,1%	5,7%

Source CDG

### **1.2. Régime Collectif d'Allocation des Retraites (RCAR)**

Créé par le Dahir portant loi n°1-77 du 04 octobre 1977, ce régime est doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Constitué d'un régime général et d'un régime complémentaire, il s'applique de plein droit aux agents non titulaires de l'Etat et des collectivités locales ainsi qu'au personnel des établissements publics, soumis au contrôle financier de l'Etat. Le RCAR couvre une population de près 260.000 affiliés et pensionnés.

Le RCAR connaît un développement soutenu du fait de son assise financière solide (le RCAR polarise plus de la moitié des provisions de la profession), de son équilibre financier qui est assuré jusqu'à l'horizon 2047 et de son mode de financement mixte capitalisation-répartition. Ses perspectives de développement s'articulent principalement autour des axes suivants :

- la poursuite de l'intégration des Caisses internes de retraites (ONE, OCP, Régies de distribution),
- le positionnement du RCAR dans la réforme du secteur de la retraite, et
- l'extension de la couverture des retraites aux autres travailleurs assujettis non encore affiliés au Régime.

En MDH	2004	2003
Chiffre d'affaires	5 698	7 083
Total bilan	43 602	39 927
Total portefeuille <sup>18</sup>	39 053	31 190
Produits financiers	2 258	2 271
Résultat	547	2 087
Taux de rendement	5,8%	6,2%

Source CDG

### **1.3. Dépôts réglementés**

S'agissant de la promotion de l'épargne institutionnelle, la CDG gère les dépôts réglementés d'un certain nombre d'organismes, notamment ceux de la CNSS, la CEN, les Fonds de Travail, les notaires et Secrétaires Greffiers, les avocats, les Consignations, etc.

Le total des dépôts collectés au 31 décembre 2004 s'est élevé à 31.957 MDH, ventilés comme suit :

<sup>18</sup> Montant brut d'amortissement et de provision

En MDH	2004
CNSS	15 725
CEN	8 384
Fonds de travail	2 993
Secrétaires Greffiers	2 723
Notaires	533
Avocats	533
Autres dépôts	1 066
<b>Total dépôts réglementés hors consignations</b>	<b>31 957</b>

Source CDG

Par ailleurs, la CDG, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, est chargée également de recevoir, en numéraire ou en valeur, les consignations administratives et judiciaires ainsi que les cautionnements (provisoires des soumissionnaires, définitifs des adjudicataires de marchés publics, administratifs divers et ceux prévus par la loi).

Le total des dépôts au titre des consignations se chiffre au 31 décembre 2004 à 1.873 MDH, ventilé comme suit :

En MDH	2004
Consignations	1 523
Biens des mineurs	250
Cautionnements	100
<b>Total consignations</b>	<b>1 873</b>

Source CDG

## 2. ACTIVITÉS MÉTIERS FINANCIERS

### 2.1. Métiers Banque d'Affaires

Les métiers de banque d'affaires sont logés au niveau du Pôle Marchés des Capitaux. La filialisation du Pôle des Marchés des Capitaux en une banque d'affaires est en cours et a pour objectifs de mettre en place :

- Un cadre juridique et légal plus adéquat ;
- Une meilleure séparation entre les domaines d'intérêt général et ceux relevant du concurrentiel ;
- Des partenariats éventuels.

La Banque d'Affaires serait opérationnelle au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2006.

Trois filiales métiers sont rattachées au Pôle Marchés des Capitaux :

- SafaBourse
- CD2G
- Maghreb Titrisation.

L'activité du Pôle consiste principalement dans la réalisation des opérations bancaires et financières et est structuré autour de quatre lignes de métiers présentées ci – dessous :

Activité	Chiffres clés au 31/12/2004
<b>Asset Management</b>	
▪ Gestion d'actifs pour compte de tiers	Actifs nets: 41,6 Mrds DH
▪ Gestion collective	12,4 GDH d'actifs.
<b>Services Bancaires et Financiers</b>	
▪ Conservation d'actifs	123 Mrds DH, Part de marché de 22%
▪ Dépôts de la clientèle concurrentielle	4,2 Mrds DH
<b>Activités de marchés</b>	
	Part de marché BdT = 31% pour le primaire et 21% sur le secondaire.
<b>Corporate Banking</b>	

Source CDG

### a. L'Asset Management

L'activité de l'Asset Management est composée de deux domaines :

- la gestion d'actifs pour compte de tiers, les actifs gérés sous mandat sont principalement constitués par les portefeuilles des organismes gérés (la CNRA et le RCAR»), ainsi que par quelques portefeuilles de fonds spécifiques (notamment ceux de certaines fondations) confiés à la CDG ;
- la gestion collective d'actifs sous forme d'OPCVM est assurée par la société de gestion « CD2G ».

**La présentation de cette filiale (CD2G) est comme suit :**

	Données au 30/10/2005
Dénomination	CD2G
Siège social	Tour Atlas, Place Zellaqa, 17 <sup>ème</sup> étage, Casablanca
Capital social	1 MDH
Part détenue dans le capital	100%
Chiffre d'affaires de 2004	54,7 MDH
Résultat net de 2004	28 MDH
Montant des dividendes perçus en 2005 par CDG au titre de l'exercice 2004	24 MDH

Source : CDG

CD2G est une société gestionnaire de fonds OPCVM, filiale à 100% de la CDG.

Pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive, CD2G connaît une augmentation de ses encours supérieure à celle du marché, avec des progressions respectives de 24% et 21%. La part de marché atteint 15,3%, soit le 3<sup>ème</sup> rang, sur les 13 sociétés de gestion de la place.

L'actif total sous gestion à fin 2004 est de 12,4 milliards de dirhams. Son augmentation est due principalement à l'évolution des encours des fonds dédiés, où CD2G confirme son leadership, avec une part de marché de 31%.

Par ailleurs, et à l'image des trois derniers exercices, la société a obtenu la reconduction de la certification GIPS (Global Investment Presentation Standards) pour l'ensemble des performances affichées depuis 1999.

**A ce titre, sur les neuf composites certifiés, huit réalisent des performances annuelles supérieures à celles de leurs Benchmarks.**

Enfin, le résultat net 2004 atteint 28 MDH, en augmentation de 18% par rapport à l'année précédente. Le levier opérationnel continue de s'améliorer grâce à une hausse des recettes supérieures à celle des charges d'exploitation.

### b. Les Services Bancaires et Financiers

Ces activités sont actuellement logées au sein de la « Direction des Services Bancaires et Financiers » qui développe, pour le compte d'une clientèle Institutionnelle et Corporate, de sociétés de gestion, et d'émetteurs, des offres sur mesure combinant :

- les activités de services bancaires (tenue de comptes, moyens de paiement, gestion de trésorerie, opérations de financement, ...)
- les activités de services financiers (custody et conservation d'actifs pour tous types d'instruments financiers, dépositaire OPCVM, centralisation des services aux émetteurs, agent financier, ...)

### c. Les Activités de Marchés

La Direction des Activités de Marchés regroupe l'ensemble des métiers exercés par une salle des marchés traditionnelle : trading, market-making, intermédiation et vente sur l'intégralité des instruments traités au Maroc.

Les activités d'intermédiation et de placement sur le marché des actions sont assurées par la filiale, SafaBourse.

	Données au 30/10/2005
Dénomination	SafaBourse
Siège social	181, Boulevard Massira El Khadra, Casablanca
Capital social	15 MDH
Part détenue dans le capital	0%
Chiffre d'affaires 2004	10,4 MDH
Résultat net de 2004	7,1 MDH
Montant des dividendes perçus en 2005 par CDG au titre de l'exercice 2004	aucun
Actionnaires détenant plus de 5% du capital	BNDE : 43,34% Fipar-Holding : 30% BMAO: 26,66%
Source : CDG	

SafaBourse est une société de bourse dont l'activité est principalement tournée vers les activités d'intermédiation boursière et de dépositaire.

Le volume de SafaBourse pour l'année 2004 s'établit à 5 Mrds de DHS, pour un marché qui a totalisé 71 Mrds de DHS, soit une part de marché de 7%. Le chiffre d'affaires intermédiation atteint 8,87 MDH

Le montant des actifs déposés chez SafaBourse a été multiplié par 7 entre fin 2003 et fin 2004, atteignant 425 MDH au 31/12/2004. Le chiffre d'affaires de l'activité dépositaire a été multiplié par 14.5 d'une année à l'autre atteignant 1 073 KDH.

Durant l'exercice 2004, SafaBourse a participé activement aux OPV Maroc Télécom et BCP.

Les produits d'exploitation pour 2004 ont atteint 10 MDH, en progression de 170% par rapport à l'exercice précédent. Ces produits couplés à une progression moindre des charges d'exploitation, ont conduit à un

résultat d'exploitation de 5 MDH au 31/12/2004, contre 0,5 MDH une année auparavant. Le résultat net a marqué une forte progression passant de 2 MDH au 31/12/2003, à 7 MDH au 31/12/2004.

#### d. Le Corporate Banking

Cette activité, est logée au sein de la Direction du Corporate Banking qui assure trois types de prestations :

- le montage d'émissions de produits de taux, d'actions ou de dérivés d'actions ;
- le conseil en fusions - acquisitions ; et
- le montage de financements structurés et de projets complexes.

L'activité ingénierie financière et notamment celle relative aux créances hypothécaires est assurée par la filiale Maghreb Titrisation.

Données au 30/10/2005	
Dénomination	Maghreb Titrisation
Siège social	Les Résidences sans pareil, n°33, Lot. Taoufik, Sidi Maarouf, Casablanca
Capital social	5 MDH
Part détenue dans le capital	33%
Chiffre d'affaires de 2004	4,2 MDH
Résultat net de 2004	0,45 MDH
Montant des dividendes perçus en 2005 par CDG au titre de l'exercice 2004	Aucun
Actionnaires détenant plus de 5% du capital	CIH : 33% Proparco : 10% 3CIF : 10% Upline International : 7% M.S.IN : 7%
Source : CDG	

Maghreb Titrisation est le premier établissement marocain spécialisé dans l'ingénierie financière, le dépôt et la gestion de tout Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT). Créée en avril 2001, Maghreb Titrisation est aujourd'hui le leader régional de la titrisation, avec des réalisations au Maroc et à l'international.

L'année 2004 a été consacrée principalement à la gestion des deux fonds CREDILOG I et II, l'arrangement de l'opération Diac-Salaf, le co-arrangement de l'émission Maroc Leasing, l'amendement de la loi 10-98, la réalisation des travaux de R&D et des actions de développement interne.

En 2004, Maghreb Titrisation a signé deux mandats de structuration. Le premier en tant que co-arrangeur avec la CDG pour l'émission d'un emprunt obligataire classique pour le compte de Maroc Leasing. Le deuxième en tant que conseiller et arrangeur d'un emprunt sécurisé pour le compte de Diac-Salaf. La gestion des fonds CREDILOG I et CREDILOG II s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les niveaux d'impayés et remboursements anticipés se maintiennent en deçà des projections. Aucun mécanisme de couverture n'a été enclenché à ce jour.

Sur le plan réglementaire, Maghreb Titrisation a participé activement à l'élaboration du projet d'amendement modifiant la loi relative à la titrisation des créances hypothécaires en concertation avec le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et la Direction du Trésor.

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2004, les produits d'exploitation s'élève à 4 MDH et le résultat s'élève à 451 KDH.

## 2.2. Investissement financiers

L'activité investissements financiers est assurée par quatre filiales :

- Fipar-Holding, holding de participations minoritaires stratégiques ;
- ACASA, société de gestion du fonds de capital-risque ACAMSA ;
- SIM, fonds d'investissement hôtelier ;
- Chellah Foncière et immobilière, fonds immobilier et foncier.

### a. Fipar-Holding

	Données au 30/10/2005
Dénomination	Fipar-Holding
Siège social	Immeuble CDG, Place Moulay Hassan, Rabat.
Capital social	1.440 MDH
Part détenue dans le capital	100%
Chiffre d'affaires de 2004	31,2 MDH
Résultat net de 2004	21,3 MDH
Montant des dividendes perçus en 2005 par CDG au titre de l'exercice 2004	18 MDH

Source : CDG

Fipar-Holding est une société d'investissement qui a pour vocation de porter les participations minoritaires et stratégiques de la CDG. Son objectif est le rendement financier à moyen et long terme. Le portefeuille de participations de Fipar-Holding est actuellement de l'ordre de 1,8 milliards de dirhams avec une prédominance du secteur industriel et une présence couvrant aussi bien les secteurs financiers et de services.

Fipar-Holding est structurée autour de deux directions : la « Direction Investissements » en charge de l'identification et la réalisation des opportunités d'investissement et de désinvestissement, et la « Direction Participations » en charge du suivi et de la gestion du portefeuille de participations ainsi que du reporting.

En termes de gouvernance, Fipar-Holding, société à Conseil d'Administration, est dotée d'un Comité d'Investissement et d'un Comité des Risques et des Comptes.

Au cours de l'année 2004, Fipar-Holding a procédé à l'acquisition auprès de la CDG des participations minoritaires à logique financière suivantes :

- 10% du capital de Carnaud Maroc,
- 19,8% du capital de la société Comanav,
- 9,11% du capital de la société Eqdom,
- 11,8% du capital de CNIA Assurance.

Par ailleurs, Fipar-Holding a pris une participation de 20% dans le capital de la société Lyonnaise des Eaux de Casablanca (LYDEC) et 50% de la société Maroc Connect. Cette dernière participation a été cédée dans le courant de l'année 2005.

Fipar-Holding a réalisé, au titre de l'année 2004, un bénéfice de 21,3 MDH en progression de 13% (+2,4 MDH) par rapport à l'exercice 2003. Les fonds propres à fin 2004 s'établissent à 858 MDH.

Le portefeuille de Fipar-Holding est actuellement composé de 13 participations dont les plus importantes sont : Lydec, Ciments du Maroc, Carnaud Maroc, Eqdom et Comanav. Le portefeuille de participations s'élève à 1.865 MDH en valeur de marché.

La répartition sectorielle du portefeuille de participations se présente comme suit :

Secteur d'activité	Valeur*	Part
Matériaux de construction	590	32%
Concessions	566	30%
Finance	271	14%
Emballages	203	11%
Transport	147	8%
Gaz & Lubrifiants	59	3%
Audiovisuel	12	1%
Divers	17	1%
Total	1 865	100%

(\*) Chiffres en MDH représentant la valorisation du portefeuille au 31/10/2005

### b. Société Accès Capital Atlantique (ACASA)

	Données au 30/10/2005
Dénomination	Société Accès Capital Atlantique
Siège social	199, Angle Bd Zerktouni et rue d'Avignon - Casablanca
Capital social	3 MDH
Part détenue dans le capital	100%
Chiffre d'affaires de 2004	3,7 MDH
Résultat net de 2004	-0,6 MDH
Montant des dividendes perçus en 2005 par CDG au titre de l'exercice 2004	aucun

Source : CDG

La société «Accès Capital Atlantique SA» est la société de gestion du «Fonds Accès Capital Atlantique ». Elle a été créée au mois de juin de l'année 2001. C'est une société anonyme dotée d'un capital de 3 millions de dirhams détenue à 100% par la CDG.

Durant l'année 2004, onze dossiers ont été examinés par l'équipe de gestion d'ACASA. La majorité des demandes de financement ont concerné des opérations de capital développement qui vont de 5 à 50 MDH.

L'exercice 2004 a été marqué par l'autorisation de trois dossiers d'investissement pour un montant total de 31,8 MDH. Ce qui a porté le montant total investi à 84 MDH.

**c. Fonds Accès Capital Atlantique Maroc S.A. (ACAMSA)**

	<b>Données au 30/10/2005</b>
Dénomination	Fonds Accès Capital Atlantique Maroc S.A.
Siège social	199, Angle Bd Zerktouni et rue d'Avignon - Casablanca
Capital social	180 MDH
Part détenue dans le capital	55%
Chiffre d'affaires de 2004	0,05 MDH
Résultat net de 2004	-14 MDH
Montant des dividendes perçus en 2005 par CDG au titre de l'exercice 2004	aucun
Actionnaires détenant plus de 5% du capital	Wafa Assurance : 11% CNIA : 11% AXA : 11% MAMDA: 6% MCMA : 6%

Source : CDG

Le Fonds «Accès Capital Atlantique Maroc SA» est un fonds destiné à investir dans des entreprises marocaines et à l'optimisation de la rentabilité des apports des investisseurs. Pour cela, le Fonds ACAMSA prend des participations dans des entreprises marocaines en phase de croissance et présentant un fort potentiel dans des secteurs porteurs. L'intervention du Fonds ACAMSA dans les entreprises ciblées obéit à une stratégie bien définie qui fixe le mode de financement, la durée de détention de la participation et le mode de sortie. Cette stratégie est destinée à atteindre l'objectif de réalisation de plus-value à long terme. Le Fonds intervient à travers des prises de participations minoritaires dans des entreprises marocaines privées, porteuses de projets à fort potentiel de croissance. Cette intervention peut prendre plusieurs formes : actions ordinaires, obligations convertibles ou participatives. Le champ d'action du Fonds s'étend aux principaux secteurs de l'économie marocaine, et peut s'adapter et répondre à toutes les catégories de besoins (acquisition, expansion, externalisation d'activités, mise à niveau, etc.).

Le premier tour de table qui a eu lieu le mois de janvier 2002, a permis la levée de 180 millions de dirhams, dont seulement 99 MDH ont été, jusque-là, souscrits.

L'activité du Fonds ACAMSA a été caractérisée par un flux d'affaires important. Ainsi, onze dossiers ont été examinés par l'équipe de gestion. Les dossiers reçus portent sur divers secteurs d'activités dont l'industrie agroalimentaire (36%) et le tourisme (18%). Le reste est réparti entre les secteurs de l'emballage, le traitement des déchets et les services. La majorité des demandes de financement concernent des opérations de capital développement qui vont de 5 à 50 MDH.

L'exercice 2004 a été marqué par l'autorisation de trois dossiers d'investissement pour un montant total de 31,8 MDH, ce qui a porté le montant total investi à 84 MDH. Par ailleurs, et conformément au pacte d'actionnaires, une augmentation de capital de 81 MDH, libérée à hauteur de 50% a été souscrite en décembre 2004 pour porter le capital de 99 MDH à 180 MDH.

#### d. Foncière Immobilière Chellah

Données au 30/10/2005	
Dénomination	Foncière Immobilière Chellah
Siège social	Immeuble CDG, Place Moulay Hassan, Rabat
Capital social	80 MDH
Part détenue dans le capital	100%
Chiffre d'affaires de 2004	-
Résultat net de 2004	-1,5 MDH
Montant des dividendes perçus en 2005 par CDG au titre de l'exercice 2004	aucun
Source : CDG	

La société, autrefois connue sous le nom de SOPHAL a procédé à un changement de dénomination en 2005 et est devenue la Foncière Immobilière Chellah. Elle se positionne comme un fonds immobilier et foncier qui développe une activité locative d'immeubles de bureaux et de commerces.

Le patrimoine immobilier de la Foncière Immobilière Chellah est composée d'une part de logements destinés à l'habitation confiés en gestion à la CIFM (*filiale de CDG Développement*), lequel patrimoine a engendré, au titre de l'année 2004, des loyers qui totalisent 3,3 MDH et d'autre part d'immeuble de bureaux ayant généré un loyer de près de 3,8 MDH.

Par ailleurs, la Foncière Immobilière Chellah a poursuivi courant 2004 la vente des unités relevant des ensembles immobiliers Taza, Meknès, Safi et Ouarzazate.

#### e. Société Immobilière de la Mer

Données au 30/10/2005	
Dénomination sociale	Société Immobilière de la Mer
Siège social	30 avenue des Forces Armées Royales, Casablanca,
Capital social	57,5 MDH
Part détenue dans le capital	57,2%
Autres actionnaires (détenant plus de 5% du capital)	Club Méditerranée (24,3%), Banque Européenne d'Investissement (12,7%)
Résultat net de au 10/2004	32,2 MDH
Chiffre d'affaires au 10/2004	40 MDH
Montant des dividendes perçus en 2005 par CDG au titre de l'exercice 2004	Aucun
Source : CDG	

La Caisse de Dépôt et de Gestion et le Club Méditerranée ont récemment lancé la société d'investissement touristique « Société Immobilière de la Mer » (SIM). Elle sera constituée de l'ensemble des actifs détenus, directement ou indirectement, par la CDG et par le Club Méditerranée et exploités sous l'enseigne Club Med.

Actuellement, la SIM détient le village de vacances d'Agadir au Sud, les villages de vacances Yasmina et Smir au Nord, et le village de vacances Palmeraie situé à Marrakech.

La société ambitionne d'être l'outil de développement de l'activité touristique du Club Méditerranée au Maroc. C'est à ce titre que, préalablement à son lancement, d'importants projets de développement dont le financement serait assuré par la SIM, ont d'ores et déjà été identifiés. Le financement de ces projets serait réalisé, en partie, à travers la levée de dettes ce qui permettrait à SIM de bénéficier d'un important effet de levier.

### 2.3. Participations financières directes

#### a. Crédit Immobilier et Hôtelier (CIH)

	Données au 30/10/2005
Dénomination	Crédit Immobilier et Hôtelier
Siège social	187, Avenue Hassan II, 20 000, Casablanca
Capital social	3.323 MDH
Part détenue dans le capital	57%
PNB de 2004	724,8 MDH
Résultat net de 2004	80 MDH
Montant des dividendes perçus en 2005 par CDG au titre de l'exercice 2004	Aucun
Actionnaires détenant plus de 5% du capital	Bank Al-Maghrib : 12,96% AXA: 12,05%
Source : CDG	

Cf. Partie Présentation du CIH

#### b. Sofac-Crédit

	Données au 30/10/2005
Dénomination	Sofac-Crédit
Siège social	161, Avenue Hassan II, Casablanca
Capital social	142 MDH
Part détenue dans le capital	67%
PNB 2004	106,2 MDH
Résultat 2004	7 MDH
Montant des dividendes perçus en 2005 par CDG au titre de l'exercice 2004	Aucun
Actionnaires détenant plus de 5% du capital	Interfina : 10,06% RMA Watanya : 8,47%
Source : CDG	

Sofac-Crédit est une société de financement opérant dans le secteur du crédit à la consommation. Les deux principaux types de produits offerts aux particuliers sont :

- le crédit affecté -y compris la formule Location avec Option d'Achat (LOA)-, destiné à l'acquisition de véhicules ou équipements ménagers divers,
- le crédit personnel ou non affecté qui n'est subordonné à l'achat d'aucun bien spécifique.

Le tour de table de Sofac-Crédit est composé principalement de la CDG (67,14%), Interfina (11,68%), RMA Watanya (8,47%).

La production de l'exercice 2004 s'élève à 607 MDH (+5% par rapport à 2003). La production a été tirée vers le haut par le succès du produit LOA (location avec option d'achat), fruit notamment de la campagne « LOA gratuite » lancée en décembre 2004. Les fonctionnaires représentent une part de 88% des crédits non affectés avec 330 MDH, tandis que les crédits aux conventionnés restent dans une proportion plus modeste (9,6 MDH).

Pour la première fois depuis ces derniers exercices, le niveau des créances en souffrance a été stabilisé, grâce notamment à la bonne maîtrise des impayés ; le stock d'impayés diminue de 2% entre 2003 et 2004 et s'établit à 535 MDH. La baisse du taux de rendement des crédits (-58 pb), imputable à la baisse continue du TEG (taux effectif global) ces dernières années, est largement compensée par l'important effort de réduction du coût de refinancement (-89 pb).

Le PNB est en légère progression de 2% pour s'établir à 106 MDH à fin 2004. Grâce principalement à la forte baisse du coût de refinancement (-89 pb), à la stabilisation des impayés, le résultat net est positif, pour la première fois depuis 2000.

A fin 2004, le rattrapage en provisions a été effectué en totalité et la société est parfaitement conforme aux règles de Bank Al-Maghrib en matière de classification et provisionnement des créances en souffrance.

### c. Maroc Leasing

	Données au 30/10/2005
Dénomination	Maroc Leasing
Siège social	52, Boulevard Abdelmoumen, Résidence Al Manar, Casablanca
Capital social	159 MDH
Part détenue dans le capital	69%
PNB de 2004	84,6 MDH
Résultat net de 2004	24 MDH
Montant des dividendes perçus en 2005 par CDG au titre de l'exercice 2004	6.213.150 DH
Actionnaires détenant plus de 5% du capital	TAIC : 10%
Source : CDG	

Créée en 1965, Maroc Leasing a été la première société de crédit-bail au Maroc. Maroc Leasing est une société de financement opérant exclusivement dans le secteur du crédit-bail, ou leasing, et permet de financer par location, avec une option d'achat, tous les investissements des professionnels aussi bien en équipements mobiliers (crédit-bail mobilier) qu'immobiliers (crédit-bail immobilier). La CDG détient actuellement 69% de son capital suite à la cession de 10% au fonds institutionnel arabe, The Arab Investment Company (TAIC).

La production de Maroc Leasing au titre de l'exercice 2004 s'établit à 699 MDH. Avec 11% de part de marché en 2004 (contre 4% en 2003), Maroc Leasing occupe la 6<sup>ème</sup> place sur le marché marocain. L'effort

de recouvrement entrepris en 2004 a permis de stabiliser le stock d'impayés. La réserve latente dégagée reste positive.

Le résultat net devient bénéficiaire et s'élève à 27 MDH à fin 2004. Le cours boursier de Maroc Leasing a réalisé une performance noble au titre de l'exercice 2004, passant de 95 DH par action au 31/12/2003 à 145 DH par action au 31/12/2004 (+53%).

La société a continué de conduire les chantiers structurants, à savoir :

- Réorganisation et mise en place d'un nouvel organigramme ;
- Renforcement des effectifs et mise en place du projet de Valorisation du Capital Humain (VCH) ;
- Reengineering des processus métier et du dispositif de contrôle interne ;
- Développement d'un système de cotation;
- Acquisition d'un nouveau siège social ;
- Emission réussie d'un emprunt obligataire de 300 MDH.

#### d. Société Centrale de Réassurance (SCR)

	Données au 30/10/2005
Dénomination	Société Centrale de Réassurance
Siège social	Tour Atlas, Place Zellaqa, BP13.183, Casablanca
Capital social	1.000 MDH
Part détenue dans le capital	94%
Résultat technique de 2004	192,3 MDH
Résultat net de 2004	113,2 MDH
Montant des dividendes perçus en 2005 par CDG au titre de l'exercice 2004	43,24 MDH
Source : CDG	

La Société Centrale de Réassurance a été créée en 1960 par convention entre l'Etat et la CDG, modifiée et renouvelée le 28 Novembre 2000. La SCR est la première compagnie de réassurance du marché marocain, avec plus de 70% de part de marché.

La SCR offre des couvertures en réassurance pour l'ensemble des risques (toutes les branches Vie, Aviation, Maritime, etc.). La SCR pratique en plus de la gestion de la cession légale qui représente 60% de son portefeuille global, des opérations purement conventionnelles, dont 21% sont constituées d'affaires étrangères.

Au titre de l'exercice 2004, les primes acquises brutes se sont établies à 2.115 MDH en accroissement de 2,2%. Par branche, le chiffre d'affaire « aviation » et « Tous Risques Chantiers » ont subi une forte baisse. La SCR, à l'instar de l'exercice précédent, a limité ses engagements sur les affaires étrangères.

Le résultat technique net des rétrocessions est déficitaire de 107 MDH contre - 51 MDH en 2003. Globalement, les revenus de placement ont progressé de 5% (402 MDH) ; les frais généraux s'établissent à 64 MDH en diminution de 5% ; le résultat net dégagé s'établit à 113 MDH en 2004 contre 220 MDH en 2003.

L'année 2005 a été marquée par le renforcement des fonds propres de la société qui avait pour objectif de la doter d'un capital en harmonie avec sa position sur le marché de l'assurance au Maroc et à l'étranger. Elle permet également à la compagnie de faire face aux contraintes liées à la libéralisation programmée du marché de la réassurance. L'augmentation de capital a permis d'atteindre un capital social de 1 milliard de DH.

#### e. Caisse Marocaine des Marchés (CMM)

	Données au 30/10/2005
Dénomination	Caisse Marocaine des Marchés
Siège social	52, Boulevard Abdelmoumen, Résidence Al Manar, Casablanca
Capital social	100 MDH
Part détenue dans le capital	70%
PNB de 2004	3,6 MDH
Résultat net de 2004	-23 MDH
Montant des dividendes perçus en 2005 par CDG au titre de l'exercice 2004	Aucun
Actionnaires détenant plus de 5% du capital	BMCE Bank : 16,6% CEPME : 9,7%
Source : CDG	

La Caisse Marocaine des Marchés est un organisme sous tutelle du Ministère des Finances et de la Privatisation, spécialisé dans le financement des marchés publics et permettant aux entreprises de bénéficier de son concours par le nantissement de leurs marchés publics.

Les principaux actionnaires de la CMM sont la CDG (70,9%), BMCE Bank (16,6%) et le Crédit d'Équipement des Petites et Moyennes Entreprises CEPME (9,7%).

L'exercice 2004 a été marqué par la prise de contrôle de la CDG suite au rachat des parts détenues par la BNDE et Fipar Holding. Face au net resserrement de la trésorerie de la société et de la situation financière déficitaire de la société, la CMM a limité son intervention aux seules opérations de renouvellement en faveur des anciens clients.

L'activité en fin décembre 2004 s'est caractérisée par le ralentissement de la production, la poursuite de l'effort de provisionnement, la diminution de 4% du montant des créances en souffrances, la faiblesse du PNB (3,6 MDH), qui ne permet pas de couvrir les charges générales d'exploitation (16,8 MDH.) et le déficit du résultat net de 23,4 MDH qui réduit les fonds propres de la société à un niveau de - 31,6 MDH suite à un provisionnement (net de reprises) de 12,3 MDH.

Au courant de l'année 2005, un projet de restructuration a été élaboré avec le concours de son actionnaire majoritaire et a été soumis à l'appréciation des pouvoirs publics. Ce projet de restructuration comporte :

- un nouveau positionnement articulé autour d'une mission d'intérêt général visant à faire de l'institution un outil d'appui aux PME n'ayant pas un accès facile au financement bancaire classique ;
- le recentrage sur le métier de base d'activités de garantie et de crédit par signature ;
- la refonte du système de garantie de base à savoir le nantissement des marchés publics;
- la réactivation du partenariat avec les banques avec pour objectif de faire évoluer la CMM vers le statut d'établissement de place.

En outre une augmentation de capital portant sur 70 MDH est en cours de réalisation.

**f. BNDE**

	Données au 30/10/2005
Dénomination	Banque Nationale pour le Développement Economique
Siège social	Place des Alaouites, Rabat
Capital social	1.500 MDH
Part détenue dans le capital	30%
PNB de 2004	- 142 MDH
Résultat net de 2004	-290 MDH
Montant des dividendes perçus en 2005 par CDG au titre de l'exercice 2004	Aucun
Actionnaires détenant plus de 5% du capital	Etat marocain : 70%
Source : CDG	

Dans le cadre d'une convention liant l'Etat et la CDG, la CDG a été mandatée par l'Etat de conduire le plan de redéploiement de la BNDE en Banque d'affaires adossée à la CDG. L'Etat détient 70% du capital de la banque et la CDG une part de 30%.

L'activité de la banque de détail, destinée à être cédée au Crédit Agricole, en fort ralentissement depuis 2003, est quasiment à l'arrêt en 2004. En effet, les déblocages à moyen et long termes n'ont concerné que les reliquats à débloquer sur les anciens dossiers déjà agréés et se sont élevés à 2,3 MDH en 2004 au lieu de 36,7 MDH en 2003.

De même, les agréments de crédits court terme se sont établis à 53,5 MDH à fin décembre 2004 contre 707 MDH à fin décembre 2003. Les encours de crédits par décaissement et par signature se situent à respectivement 714 MDH (-22%) et 271 MDH (+18%) en 2004.

Les dépôts de la clientèle passent de 1,1 Mrd DH en 2003 à 70,5 MDH en 2004 suite au transfert des agences à la BMAO.

Les produits d'exploitation bancaire s'établissent à 178 MDH en forte baisse par rapport à 2002 (-53%), du fait du ralentissement de l'activité des agences (à transférer à la BMAO) et de la comptabilisation en agios réservés des produits des affaires déclassées. Les charges d'exploitation bancaire, composées des frais financiers et des commissions créditrices, s'élèvent à 320 MDH, en baisse de 17% en raison de la baisse de l'encours de la dette.

Le PNB est en forte baisse : -142 MDH à fin 2004 contre -7 MDH à fin 2003 (-95%).

Les produits d'exploitation non bancaire sont de 205 MDH en 2004 (contre 215 MDH en 2003) et sont composées essentiellement des plus-values sur cession du siège et du fonds de commerce.

Les charges d'exploitation non bancaire s'élèvent à 426 MDH. Les frais généraux sont en baisse du fait de la mise en place du plan social et s'établissent à hauteur de 92 MDH (-22%).

Après des reprises de provisions (1.062 MDH) supérieures au montant des dotations (847 MDH), le résultat net à fin 2004 s'élève à -290 MDH contre -167 MDH à fin 2003 et -2.189 MDH à fin 2002.

A noter qu'une augmentation de capital de 428 MDH pour porter ce dernier à 1,5 Mrd DH a eu lieu en juin 2005.

### 3. MÉTIERS OPÉRATIONNELS DE DÉVELOPPEMENT

Les activités opérationnelles non financières sont logées au niveau de la holding CDG Développement chargé du pilotage et de la conduite de la stratégie d'investissement de la CDG dans plusieurs secteurs tels que l'immobilier, le tourisme et les infrastructures.

	Données au 30/10/2005
Dénomination	CDG Développement
Siège social	Immeuble CDG, Place Moulay Hassan, Rabat
Capital social	1.729 MDH
Chiffre d'affaires de 2004	-
Part détenue dans le capital	100%
Résultat net de 2004	0,721 MDH
Montant des dividendes perçus en 2005 par CDG au titre de l'exercice 2004	Aucun
Source : CDG	

La création de CDG Développement en 2004 s'insère dans le cadre de la réorganisation des activités et des métiers d'investissement opérée par la CDG. CDG Développement est ainsi chargée de la mise en œuvre de la stratégie de la CDG dans les secteurs d'activités suivants :

- Aménagement, promotion et services à l'immobilier
- Développement et gestion d'actifs dans le secteur touristique
- Infrastructures, services aux Collectivités locales et appui aux entreprises
- Filière bois et environnement.

Le positionnement stratégique de CDG Développement est axé sur les points suivants :

- Etre un leader dans les métiers d'aménagement urbain et de développement régional et un catalyseur des grands projets structurants à l'échelle nationale ;
- Renforcer les métiers concurrentiels du groupe CDG;
- Intégrer dans ses métiers les valeurs d'intérêt général et de développement durable ;
- Atteindre des niveaux de rentabilité des fonds propres en ligne avec les marchés de référence, et ce, sur l'ensemble des métiers, et
- Maximiser la création de valeur de l'actionnaire.
- Développer et élargir les compétences du Groupe CDG en termes d'expertises et de savoir-faire dans les domaines de l'ingénierie, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, de gestion technique d'ensembles immobiliers ainsi que la gestion déléguée d'infrastructures et de services publics ;
- Renforcer le professionnalisme des structures de pilotage et d'intervention opérationnelle dans une double logique de spécialisation et de complémentarité ;
- Procéder à une allocation claire des activités, des moyens et des fonds propres par métier et filiale ;
- Développer et structurer de nouveaux métiers en particulier dans les filières non matures ;
- Jouer le rôle d'incubateurs de projets.

Les domaines d'intervention de CDG Développement sont résumés comme suit :

Pôle métier	Activités	Filiales dédiées
Aménagement, promotion et services à l'immobilier	▪ Aménagement des zones d'urbanisation	MHV
	▪ Habitat social	Dyar Al Mansour (ex Al Kora)
	▪ Promotion de programmes résidentiels	CGI
	▪ Immeubles de bureaux	CGI
	▪ Centres activités commerciales et de services	CGI
	▪ Renouvellement urbain	Dyar Al Madina (ex CIFM)
	▪ Gestion locative	Dyar Al Madina
	▪ Gestion technique	Exprom
Tourisme	▪ Ingénierie	SCET SCOM
	▪ Aménagement des zones touristiques	MHV
	▪ Développement de projets hôteliers et d'équipements touristiques	MHV
Filière bois et environnement	▪ Gestion d'actifs hôteliers et para-hôteliers	Sogatour
	▪ Industrie papier	Cellulose du Maroc
Infrastructures, services aux collectivités locales et appui aux entreprises	▪ Production bois	Papelera de Tetuan Eucaforest
	▪ Partenariats avec les collectivités locales	
	▪ Opérations de renouvellement urbain	Dyar Al Madina
	▪ Conception, montage et réalisation d'infrastructures urbaines	
	▪ Montage et gestion d'outils d'appui à la création d'entreprises	Fonds d'amorçage Sindibad
	▪ Développement de services et de financement de proximité en faveur de l'entreprise	

Le portefeuille de participations actuel de CDG Développement, exprimé en valeur d'acquisition, s'élève à 921 MDH et compte les principales participations suivantes :

Participation	Activité	Capital social	% de détention
Acacia Net	Informatique : réseau cyber bases	6	100,00%
Al Manar Développement Company	Aménagement urbain : projet corniche Casablanca	2	100,00%
Cellulose du Maroc	Industrie pâte à papier	700	62,71%
Compagnie Générale Immobilière CGI	Promotion immobilière : logements, bureaux et commerce	40	100,00%
Compagnie Immobilière et Foncière Marocaine CIFM	Opération de renouvellements urbains	20	83,68%
Maroc Hôtels et Villages MHV	Aménagements de zones touristiques, industrielles et urbaines	50	100,00%
Société de Développement AL KORA	Habitat social	1	100,00%

Participation	Activité	Capital social	% de détention
SCET SCOM	Ingénierie, études et conseil	8	69,97%
Société Hôtelière Nador SHN	Tourisme : projet immobilier Smir	5	100,00%
Société Générale d'Aménagement Touristique SOGATOUR	Gestion hôtelière	76	100,00%
Société Thermo Médicale de Moulay Yacoub SOTHERMY	Thermalisme	5	71,02%
Société Marocaine pour le Développement Touristique SOMADET	Portefeuille de participations touristiques	16	81,40%
SAI MDIQ	Actif hôtelier M'diq	5	50%
Papelera de Tétuan	Industrie papeterie	92	57,80%

## **PARTIE IV : SITUATION FINANCIÈRE DE LA CDG**

## I. COMPTES DE PRODUITS ET CHARGES

En MDH	2002	2003	2004	juin-04	juin-05
Produits d'Exploitation Bancaire	3 347	2 839	2 927	1 491	1 372
Charges d'Exploitation Bancaire	2 379	1 761	1 567	985	784
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>968</b>	<b>1 079</b>	<b>1 360</b>	<b>505</b>	<b>589</b>
Charges Générales d'Exploitation	202	210	240	109	108
Dotations aux Provisions et Pertes sur Créances Irrécouvrables	393	1 063	444	383	533
Reprises de Provisions et Récupération sur Créances Amorties	155	523	569	64	1 068
Résultat Courant	624	2 297	1 540	219	1 403
Résultat Non Courant	-4	-914	-3	0	0
Résultat Avant Impôts	621	1 383	1 538	218	1 403
<b>Résultat Net</b>	<b>431</b>	<b>564</b>	<b>1 171</b>	<b>209</b>	<b>963</b>

Source CDG

### 1. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

En MDH	2002	2003	2004	Juin-04	Juin-2005
<b>Intérêts et produits assimilés des opérations avec</b>	<b>3 197</b>	<b>2 595</b>	<b>2 551</b>	<b>1 269</b>	<b>1 234</b>
Etablissement de crédit	92	131	242	88	86
Clientèle	56	89	74	37	33
Titres de créances	3 049	2 375	2 235	1 144	1 115
<b>Produits de titres de propriété</b>	<b>116</b>	<b>207</b>	<b>317</b>	<b>198</b>	<b>127</b>
<b>Commissions reçues</b>	<b>34</b>	<b>37</b>	<b>59</b>	<b>24</b>	<b>11</b>
Autres Produits	0	0	0		1
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>	<b>3 347</b>	<b>2 839</b>	<b>2 927</b>	<b>1 491</b>	<b>1 372</b>

Source CDG

Au terme de l'exercice 2003, les produits d'exploitation bancaire de la CDG enregistrent une régression de 15,1% par rapport à l'exercice précédant pour s'établir à 2.839 MDH. Cette baisse résulte d'une diminution des revenus des titres de créances à hauteur de 674 MDH ; laquelle diminution résulte, d'une part, de la baisse du rendement du portefeuille dans un contexte marqué par la poursuite de la baisse des taux d'intérêts, et de la baisse du revenu des titres de transaction qui ne font plus l'objet d'achat/cession entre la CDG et le RCAR, opération qui impactait, en 2002, les produits et les charges bancaires, d'autre part.

Par contre, ces mêmes produits ont enregistré une progression en 2003 par rapport à 2002, sur les opérations avec les établissements de crédit, avec la clientèle et sur les revenus des titres de propriété ainsi que les commissions sur les prestations de service (gestion de titres et activité de conseil).

En 2004, les produits d'exploitation bancaire affichent une progression de 3,0% par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 2.927 MDH contre 2.839 MDH durant l'exercice 2003. Cette progression résulte de la forte hausse (+53%) à la fois des produits de titres de propriété en raison, essentiellement, de la distribution des dividendes exceptionnels par certaines filiales et participations et des intérêts perçus sur les

opérations avec les établissements de crédits (+85%), mais aussi des commissions perçues sur gestion de titres et sur l'activité de conseil.

Ces mêmes produits enregistrent néanmoins une régression sur les opérations avec la clientèle et sur les revenus des titres de créance due à la baisse des taux sur le marché financier.

Durant le premier semestre 2005, les produits d'exploitation bancaires affichent une baisse de 8% par rapport à la même période de l'année écoulée résultant de la diminution des revenus du portefeuille obligataire et de celle des produits sur les titres de propriété suite au transfert, en 2004, de certaines filiales et participations à CDG développement et à Fipar-Holding.

Les autres rubriques connaissent, à la date du 30 juin 2005, la même tendance baissière, qui s'inversera en raison de recettes perçues postérieurement à cette date, concernant notamment les dividendes et les commissions.

## 2. LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

En MDH	2002	2003	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
<b>Intérêts et charges assimilées des opérations avec</b>	<b>2 370</b>	<b>1 749</b>	<b>1 557</b>	<b>982</b>	<b>781</b>
Etablissement de crédit	321	286	364	199	152
Clientèle	1 249	1 249	1 024	669	573
Titres de créances	800	214	167	114	56
<b>Autres Charges</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>12</b>		<b>3</b>
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>	<b>2 379</b>	<b>1 760</b>	<b>1 567</b>	<b>985</b>	<b>784</b>
Source CDG					

Les charges d'exploitation bancaire, constituées essentiellement des intérêts servis sur les opérations avec la clientèle ainsi que des charges de titres de créance, se situent à 1.567 MDH en 2004 contre 1.760 MDH en 2003 et 2.379 MDH en 2002.

Elles ont enregistré une baisse de 26% en 2003 par rapport à 2002 et 11% en 2004 par rapport à 2003, soit plus de 34% depuis fin 2002.

Cette régression régulière s'expliquant par la tendance baissière des taux d'intérêts, s'est poursuivie durant le premier semestre 2005 pour s'établir à 20,5% par rapport à la même période de l'année écoulée (784 MDH contre 985 MDH durant le premier semestre 2004).

La forte baisse de 585 MDH des intérêts et charges assimilées sur les titres de créance en 2003 par rapport à 2002 s'explique essentiellement par la baisse des pertes sur titres de transaction qui ne font plus l'objet d'achat/cession entre la CDG et le RCAR.

La baisse de 18%, en 2004 par rapport à 2003, des intérêts et charges assimilées des opérations avec la clientèle intègre l'incidence d'une régularisation, opérée en 2004, des intérêts servis à la CNSS en 2003 pour un total de 139 MDH. Hors cette régularisation, la régression n'aurait été que de 6,9%.

### 3. PRODUIT NET BANCAIRE

En MDH	2002	2003	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>	<b>3 347</b>	<b>2 839</b>	<b>2 927</b>	<b>1 491</b>	<b>1 372</b>
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>	<b>2 379</b>	<b>1 760</b>	<b>1 567</b>	<b>985</b>	<b>784</b>
<b>PNB</b>	<b>968</b>	<b>1 079</b>	<b>1 360</b>	<b>505</b>	<b>588</b>

Source CDG

Le Produit Net Bancaire s'élève à 1.360 MDH en 2004 contre 968 MDH en 2002, soit une croissance annuelle moyenne 18,6% sur la période 2002-2004. Cette évolution est imputable à une bonne maîtrise des charges d'exploitation bancaires et sur une progression sensible des différentes activités de la CDG.

Durant le premier semestre 2005, cette tendance s'est poursuivie et le Produit Net Bancaire a augmenté de 16,5% par rapport à la même période en 2004 pour atteindre 588 MDH en dépit d'une régression de 7,9% des produits d'exploitation bancaire.

### 4. EXPLOITATION NON BANCAIRE

La période 2003-2004 est marquée par des opérations exceptionnelles liées à la cession des titres Régie des Tabacs, en 2003, dans le cadre de sa privatisation et à la politique de filialisation entamant le transfert de certaines activités et filiales à CDG Développement et à Fipar-Holding en 2004.

### 5. LES PRODUITS D'EXPLOITATION NON BANCAIRE

Les produits d'exploitation non bancaire atteignent 2.124 MDH en 2003 au lieu de 233 MDH pour la même période de l'exercice 2002, soit une augmentation de 1.891 MDH, due principalement à la plus-value réalisée suite à la cession des titres Régie des Tabacs dans le cadre de la privatisation de celle-ci.

En 2004 ils se situent à 1.328 MDH, en baisse de 796 MDH ou 37,4%.

Durant le premier trimestre 2005, les produits d'exploitation non bancaire s'établissent à 513 MDH contre 454 MDH au 30 juin 2004, soit une progression de 13%, due essentiellement à l'apport par la CDG de ses titres Méditelecom à la société Holdco dans laquelle elle avait une participation minoritaire aux côtés du Akwa Group.

### 6. LES CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE

En MDH	2002	2003	2004	1 <sup>er</sup> sem. 2004	1 <sup>er</sup> sem. 2005
<b>Produits d'exploitation non bancaire</b>	<b>233</b>	<b>2 124</b>	<b>1 328</b>	<b>454</b>	<b>513</b>
Variation des stocks de produits	124	154	362	295	27
Produits divers d'exploitation	109	258	144	159	101
Plus value sur cession des titres de participation		1 520	822		385
Plus value sur cession des titres d'investissement		192			
<b>Charges d'exploitation non bancaire</b>	<b>136</b>	<b>155</b>	<b>1 032</b>	<b>313</b>	<b>126</b>
Charges sur valeurs et emplois divers		155	362	295	27
Moins value sur cession des titres de participation			670	18	99
<b>Résultat d'exploitation non bancaire</b>	<b>97</b>	<b>1 970</b>	<b>296</b>	<b>219</b>	<b>387</b>

Les charges d'exploitation non bancaires s'élèvent à 155 MDH en 2003 contre 136 MDH en 2002, soit une hausse de 18 MDH. Elles représentent principalement les dépenses relatives aux immobilisations détenues dans le cadre de l'activité de promotion immobilière portée directement par la CDG.

En 2004, elles atteignent 1032 MDH en raison des moins value enregistrées suite à la cession de certaines filiales et participations à CDG Développement et à Fipar-Holding.

Durant le premier semestre 2005, les charges d'exploitation non bancaire se situent à 126 MDH contre 313 MDH au 30 juin 2004, soit une diminution de 60%.

Les charges générales d'exploitation atteignent 239 MDH en 2004 contre 210 MDH en 2003, soit une progression de 14%. Cette progression résulte d'une hausse de la masse salariale. En 2002, les charges générales d'exploitation ont atteint 202, MDH, soit une croissance annuelle moyenne sur la période 2002-2004 de 8,8%.

Sur la même période 2002-2004, la croissance soutenue du Produit Net Bancaire s'est accompagnée ainsi d'une bonne maîtrise des frais de gestion. Cette tendance s'est poursuivie durant le premier semestre 2005 puisque les charges générales d'exploitation ont baissé de 1,1% par rapport à la même période de l'année écoulée pour s'établir à 107 MDH.

## 7. RÉSULTAT NET

En MDH	2002	2003	2004	juin-04	juin-05
Produits d'Exploitation Bancaire	3 347	2 839	2 927	1 491	1 372
Charges d'Exploitation Bancaire	2 379	1 761	1 567	985	784
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>968</b>	<b>1 079</b>	<b>1 360</b>	<b>505</b>	<b>588</b>
Charges Générales d'Exploitation	202	210	240	109	108
Dotations aux Provisions et Pertes sur Créances Irrécouvrables	393	1 063	444	383	533
Reprises de Provisions et Récupération sur Créances Amorties	155	523	569	64	1 068
Résultat Non Courant	-4	-914	-3	0	0
<b>Résultat Net</b>	<b>431</b>	<b>564</b>	<b>1 171</b>	<b>209</b>	<b>963</b>

Source CDG

Sur la période 2002-2004, le résultat net a connu une progression soutenue pour atteindre 1.171 MDH en 2004 contre 431 MDH en 2002. En dépit de l'importance des dotations aux provisions et de la provision pour risques sur la BNDE en 2003, qui ont connu une variation de 670 MDH par rapport à 2002, le résultat net apparaît pour 564 MDH. Le résultat net de 2004 comporte un résultat exceptionnel résultant du transfert de certaines filiales et participations à CDG Développement et à Fipar-Holding.

Cette évolution soutenue du résultat net récurrent s'appuie sur progression régulière du Produit Net Bancaire, d'une bonne maîtrise des frais généraux et des risques.

Au terme du premier semestre 2005, le résultat net s'établit à 535 MDH contre 209 MDH pour le premier semestre 2004. Cette augmentation résulte de la forte évolution du produit net bancaire et des reprises nettes sur provisions pour un montant de 166 MDH.

## II. BILAN :

### 1. ACTIF

Actif	2002	2003	2004	30-juin-05
<b>1. Valeur en caisses, Banques Centrales, Trésor Public</b>				
Service des chèques Postaux	3 197	12	44	3
<b>2. Créances aux établissements de crédit et assimilés</b>	1 711	4 411	6 674	4 303
<b>3. Créances sur la clientèle</b>	1 717	2 043	2 358	1 773
<b>4. Créances acquises par affacturage</b>				
<b>5. Titres de transaction et de placement</b>	4 625	6 540	5 660	7 815
<b>6. Autres actifs</b>	4 542	2 160	2 199	3 017
<b>7. Titres d'investissement</b>	20 613	23 364	24 741	25 858
<b>8. Titres de participation et emplois assimilés</b>	3 644	3 526	3 545	4 980
<b>9. Créances subordonnées</b>				
<b>10. Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>				
<b>11. Immobilisations incorporelles</b>	27	27	26	24
<b>12. Immobilisations corporelles</b>	1 024	941	916	815
<b>Total Actif</b>	<b>41 097</b>	<b>43 024</b>	<b>46 162</b>	<b>48 586</b>

Chiffres en MDH  
Source CDG

Le total actif a progressé respectivement de 5% et 7% sur les périodes 2002-2003 et 2003-2004, soit un croissance annuelle moyenne de 6%.

L'analyse des postes de l'actif se présente comme suit :

#### Créances aux établissements de crédits et assimilés

Les opérations interbancaires et assimilées on atteint, en 2004, 6.674 MDH contre 1.711 MDH en 2002, soit une croissance annuelle moyenne de 98%. Les prêts financiers constituent le support le plus important de ce type d'opérations. L'encours à fin juin 2005 a baissé pour s'établir à 4.303 MDH.

#### Créances sur la clientèle

Cette activité a connu un développement soutenu pour atteindre un encours de 2.358 MDH en 2004 contre 1.717 MDH en 2002, soit une croissance annuelle moyenne sur la période 2002-2004 de 17,2%. Les crédits aux filiales et les valeurs reçues en pension de la clientèle sont le principal contributeur à cette hausse en enregistrant des augmentations respectives de 285 MDH et de 328 MDH. L'encours à fin juin 2005 a baissé pour s'établir à 1.173 MDH suite aux remboursements opérés par certaines filiales.

#### Titres de transaction et de placement

Le portefeuille titre de placement se situ à fin 2004 à 5.660 MDH contre 4.625 MDH à fin 2002 soit une progression de 1.035 MDH. Il porte essentiellement sur les BDT et valeurs assimilées qui se chiffrent à 4.223 MDH au 31 décembre 2004. L'encours à fin juin 2005 a augmenté de 2.155 MDH par rapport à 2004 pour se situer à 7.815 MDH.

### Autres actifs

Au 31 décembre 2004 les autres actifs enregistrent un solde de 2.199 MDH en régression de 2.341 MDH par rapport à 2002. Elle s'explique par une baisse des sommes dues par l'état de 514 MDH, et de 2.239 MDH pour le compte de régularisation et une augmentation de 808 MDH représentant la créance sur CDG DEV suite au transfert des 22 lignes de participations.

A fin juin 2005 l'encours est de 3.017 MDH.

### Titres d'investissement

Le portefeuille investissement constitué principalement de titres à revenu fixe émis par l'Etat atteint, en 2004, 24.741 MDH contre 20.613 en 2002, soit une croissance annuelle moyenne de 9,5%. Cette évolution s'est poursuivie durant le premier semestre 2005 pour permettre à l'encours de s'établir à 25.858 MDH.

### Titres de participation et emplois assimilés

Le portefeuille des titres de participations, affiche une certaine stabilité, sachant que la CDG avait procédé en 2004 à :

- L'augmentation du capital de Fipar-Holding de 120 à 700 MDH
- Le transfert de 4 lignes de participations à Fipar-Holding
- Le transfert de 22 lignes de participations à CDG Développement
- La participation aux différentes augmentations de capital BNDE
- La mise en œuvre d'un plan de restructuration du groupe Cellulose du Maroc
- Le lancement ACACIA Net
- Le rachat de certaines lignes de participations du CIH

Durant le premier semestre 2005, le portefeuille de titres de participations s'établit à 4.979 MDH suite notamment à la participation de la CDG à des augmentations de capital de certaines de ses filiales.

### Les immobilisations incorporelles

Se situant à 26 MDH à fin 2004, elles ont connu un léger recul de 1 MDH par rapport à la même période de 2002. Elles englobent essentiellement les logiciels informatiques. A fin juin 2005 celles-ci enregistrent un montant de 24 MDH.

### Les immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2004 les immobilisations corporelles enregistrent un solde de 916 MDH en régression de 107 MDH par rapport à fin 2002. Elle s'explique par l'augmentation des dotations aux amortissements pour un montant de 167 MDH et des acquisitions de l'ordre de 60 MDH.

## 2. PASSIF

Passif	2002	2003	2004	30-juin-05
1. Banques centrales, Trésor Public, Service Chèques Postaux				700
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 834	7 714	11 385	9 937
3. Dépôts de la clientèle	30 145	30 393	29 512	31 855
4. Titres de créance émis				
5. Autres passifs	1 476	1 446	1 066	933
6. Provisions pour risques et charges	44	579	466	466
7. Provisions réglementées				
8. Subventions, Fonds publics et spéciaux de garantie				
9. Dettes subordonnées				
10. Ecart de réévaluation				
11. Réserves et primes liées au capital	2 167	2 328	2 562	2 562
12. Fonds de dotation				
13. Report à nouveau (+/-)				
14. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)				1 171
15. Résultats nets de l'exercice (+/-)	431	564	1 171	963
<b>Total Passif</b>	<b>41 097</b>	<b>43 024</b>	<b>46 162</b>	<b>48 586</b>

Chiffres en MDH  
Source CDG

L'analyse des postes du passif se présente comme suit :

### Dettes envers les établissements de crédits et assimilés

Les dettes envers les établissements de crédits et assimilés ont atteint, en 2004, 11.385 MDH contre 6.834 MDH, soit une croissance annuelle moyenne de 29%. Cette croissance s'explique essentiellement par l'augmentation des dépôts de la CEN pour un montant de 1.577 MDH. Durant le premier semestre 2005, l'encours des dettes a régressé pour s'établir à 9.937 MDH.

### Dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent à 29.512 MDH en 2004 contre 30145 en 2002 qui s'explique par une forte baisse des dépôts CNRA/RCAR pour 2.900 MDH et une augmentation des dépôts à vue pour 315 MDH et des dépôts CNSS pour 1.151 MDH, soit une régression annuelle moyenne de 1% sur la période 2002-2004.

Toutefois, durant le premier semestre, les dépôts clientèle atteignent 31.854 MDH. Cette forte progression résulte principalement de la progression des dépôts CNSS.

### Autres passifs

A fin 2004 les autres passifs affichent une régression nette de 410 MDH par rapport à 2002. Cette situation se justifie par la baisse du poste créditeurs divers pour 670 MDH et une augmentation du compte des opérations sur titre pour 106 MDH ainsi que du compte de régularisation pour 154 MDH.

### Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges affichent une progression de 422 MDH à fin 2004 qui s'explique principalement par la provision pour risque BNDE.

## **PARTIE V : PERSPECTIVES DE LA CDG**

## **I. PRÉAMBULE**

La CDG s'est vu confier, depuis sa création en 1959, une mission de gestion de l'épargne. L'exercice de cette mission a conduit la CDG à devenir un intermédiaire des marchés de capitaux, un investisseur financier et un levier de développement. La doctrine sous-tendant la politique de placement et d'investissement vise, de manière constante, à assurer la sécurité nécessaire aux fonds déposés, à chercher la meilleure performance financière dans la gestion des avoirs de la clientèle, et à appuyer les politiques publiques à travers l'accompagnement de projets structurants dans divers secteurs économiques.

## **II. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**

Les orientations de la CDG en terme de positionnement stratégique s'articulent autour des axes suivants :

- Au niveau des marchés de capitaux, l'intervention de la CDG s'inscrit dans un rôle de levier d'accompagnement, d'innovation, de facilitation et de développement de ces marchés.
- A travers l'activité des investissements financiers, la CDG cherche à diversifier ses risques et à maximiser son rendement financier à travers i) la prise de participations minoritaires opérées dans une logique financière et relevant en quasi-totalité des secteurs industriel, financier et des services et ii) l'investissement dans des fonds spécialisés.
- La CDG, à travers ses différentes interventions dans le secteur financier, souhaite participer i) à la maturation et à la modernisation des marchés financiers, ii) au développement du secteur des assurances et de la prévoyance et iii) apporter sa contribution pour l'amélioration de la bancarisation des ménages.
- Dans le domaine des activités opérationnelles non financières portées par la holding CDG Développement, le groupe CDG intervient à la fois en tant qu'investisseur et opérateur, via des filiales métiers dans plusieurs secteurs. Ce sont les activités relevant des secteurs immobilier et touristique qui représentent l'essentiel du périmètre des métiers opérationnels non financiers. La CDG a mis en place une nouvelle stratégie axée :
  - i) au niveau du secteur de l'immobilier et des services sur un positionnement prioritaire dans les métiers de l'aménagement et de l'habitat social,
  - ii) au niveau du secteur touristique, la poursuite de la mise à niveau des actifs hôteliers et la gestion de ceux dont la gestion n'a pu être déléguée,
  - iii) au niveau du secteur industriel, l'intervention de la CDG est orientée vers l'aménagement-développement de zones destinées aux activités industrielles en partenariat avec l'administration, les collectivités locales et le privé.
- Dans le domaine de la prévoyance et de la promotion de l'épargne, l'intervention de la CDG a pour ambition :
  - i) de devenir la référence nationale en matière de gestion des régimes de retraite et de participer activement dans la réforme des retraites ;
  - ii) contribuer activement au développement de la couverture sociale à travers notamment la consolidation de la position de la CDG comme gestionnaire principal des rentes AT, renforcer sa position dans la retraite complémentaire facultative, devenir le gestionnaire du régime de retraite des professions libérales et contribuer à la couverture sociale des catégories socioprofessionnelles non encore couvertes ;
  - iii) consolider le rôle de la CDG dans la formation de l'épargne institutionnelle.

### **III. POLITIQUE GÉNÉRALE D'INVESTISSEMENT**

La politique de placement et d'investissement de la CDG se réalise dans le respect des principes fondamentaux suivants :

1. Garantir la sécurité des fonds gérés ;
2. Assurer une rentabilité satisfaisante pour ces fonds ;
3. Accompagner la politique de l'Etat, en utilisant les leviers financiers disponibles, dans le respect des deux principes précités.

Pour ce faire, la CDG se fixe un certain nombre de contraintes en matière d'allocation d'actifs dont les plus importants sont les suivants :

- L'adoption d'une approche prudentielle en termes de placement, avec la prédominance à près de 85% des produits de taux. La politique de placements suit par ailleurs des règles dont l'objectif est d'assurer une meilleure adéquation actif / passif et d'optimiser la gestion des fonds.
- Globalement, les emplois des fonds propres en investissements d'intérêt général seront limités à une fraction n'excédant pas le 1/3. Ces emplois viseront une rentabilité minimale égale à celle des titres souverains de même maturité. Le reste des fonds propres est employé, principalement sur des investissements en actions et assimilés, avec des niveaux de rentabilité escomptés plus élevé (au-delà de 12%).
- Les emplois consolidés sur un même émetteur ne doivent pas excéder 20% des fonds propres.
- Par ailleurs, les fonds propres de CDG Développement et de la banque d'affaires seront financés exclusivement par ceux de la Caisse. Pour Fipar-Holding et les fonds spécialisés, le financement proviendrait à la fois des fonds propres et de la part des dépôts pouvant être allouée aux actions.

### **IV. DÉVELOPPEMENTS FUTURS**

Globalement, la CDG entend poursuivre ses activités suivant le périmètre actuel tout en y apportant quelques ajustements dont notamment au niveau de l'organisation de son intervention.

Ainsi, par ligne de métier :

- Au niveau des marchés de capitaux, l'intervention de la CDG se fera au travers d'une banque d'affaires qui, une fois créée, portera l'ensemble des activités liées aux marchés des capitaux.
- Au niveau de l'activité des investissements financiers, la CDG poursuivra le transfert des participations minoritaires opérées dans une logique financière vers le véhicule dédié Fipar-Holding. De même, la CDG explorera les nouvelles opportunités en matière de création, de montage et de participation dans des fonds d'investissement spécialisés. Parmi les projets en cours, il y a lieu de citer le fonds touristique dédié aux investissements du Club Méditerranée et le fonds foncier et immobilier Chellah.
- Globalement au niveau de ses activités bancaires et financières spécialisés, il pourrait être envisagé un regroupement des filiales et activités du groupe CDG dans l'objectif d'utiliser au mieux les effets de taille et synergie. Ce regroupement fonctionnel concernerait les métiers de banque des particuliers, assurance, banque d'affaires, investissements financiers, leasing et crédit à la consommation.
- Dans le domaine des activités non financières portées par les filiales métiers, le groupe CDG compte opérer :

- 
- Au niveau du secteur touristique, le désengagement à terme de la gestion des actifs hôteliers dont la gestion n'a pu être déléguée, le développement de nouveaux projets hôteliers et l'intervention active dans la réalisation du projet Mazagan ;
  - Au niveau du secteur du logement, le repositionnement sur le logement social et la promotion et l'aménagement de nouvelles zones d'urbanisation ;
  - Au niveau du secteur industriel, la conception, montage et réalisation de projets de zones industrielles et de technopôles ;
  - Au niveau de l'aménagement urbain et du développement régional, le renforcement du positionnement du groupe CDG en tant que partenaire privilégié des collectivités territoriales pour la conception, le montage et la réalisation de grands projets structurants (exemples : projets Bouregreg et projet Corniche de Casablanca) et le développement des Partenariats Public Privé avec les collectivités locales pour le financement et la réalisation des projets d'infrastructures et d'équipements collectifs.

## **PARTIE VI : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU CIH**

## I. RENSEIGNEMENTS A CARACTÈRE GÉNÉRAL

<b>Dénomination sociale</b>	Crédit Immobilier et Hôtelier S.A.
<b>Siège social</b>	187. Avenue Hassan II. Casablanca 20 000
<b>Téléphone</b>	+212 022 47 90 00 / 022 47 91 11
<b>Fax</b>	+212 022 47 93 63 / 022 22 37 48 / 022 20 84 25
<b>Site web</b>	<a href="http://www.cih.co.ma">www.cih.co.ma</a>
<b>Forme juridique</b>	Société anonyme de droit marocain régie par les dispositions de la loi n°17-95 promulguée par le Dahir n°1-96-124 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes.
<b>Date de constitution</b>	26 mai 1920
<b>Durée de vie</b>	99 ans
<b>N° du Registre de Commerce</b>	N°203 – Casablanca
<b>Exercice social</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
<b>Objet social</b>	<p>La société a pour objet, conformément à la réglementation en vigueur (article 2 des statuts) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– l'octroi de prêts à court, moyen et long terme ;</li> <li>– les engagements par signature ;</li> <li>– la collecte des ressources nécessaires à la réalisation de ses opérations, en plus des capitaux déposés par sa clientèle, au moyen de l'émission de titres de créances à court, moyen ou long terme ;</li> <li>– la mise à disposition de la clientèle de tous moyens de paiement ou leur gestion ;</li> <li>– toute opération de location assortie d'une option d'achat ;</li> <li>– toute opération d'affacturage ;</li> <li>– toute opération sur l'or, les métaux précieux et les pièces de monnaie ;</li> <li>– toute opération de placement de souscription, d'achat, de gestion, de garde et de vente portant sur des valeurs mobilières ou tout produit financier</li> </ul>
<b>Capital social actuel</b>	3 323 363 100 DH, divisé en 33 233 631 actions de 100 DH chacune.
<b>Documents juridiques</b>	Les documents juridiques notamment les statuts, procès verbaux des Assemblées Générales, les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège du CIH : 187, Avenue Hassan II. Casablanca.
<b>Textes législatifs réglementaires</b> et	<p>Le CIH est régi par le droit marocain, la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, ainsi que par ses statuts et par les textes législatifs et réglementaires et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– le dahir du 20 août 1930 portant institution du crédit hypothécaire maritime ;</li> <li>– le décret Royal portant loi n°552-67 du 26 ramadan 1388</li> </ul>

	<p>(17/12/68) relatif au crédit foncier, au crédit à la construction et au crédit à l'hôtellerie ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le dahir du 31 décembre 1985 portant promulgation de la loi de finances pour 1986, tel qu'il a modifié et complété l'article 6 du décret Royal du 17 décembre 1968 ;</li> <li>- le dahir portant loi n°1.93.147 du 15 Moharram 1414 (6 juillet 1993) relatif à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et leur contrôle.</li> </ul> <p>De par sa cotation sur la Bourse de Casablanca, elle est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des Valeurs modifié et complété par les lois 34-96, 29-00 et 52-01 ;</li> <li>- le Règlement Général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98 du 27 juillet 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1960-01 du 30 octobre 2001 ;</li> <li>- le Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi n°23-01 ;</li> <li>- le Dahir portant loi n°35-96 relative à la création du dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs ;</li> <li>- le Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ; et</li> <li>- le Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier Marocain.</li> </ul>
<p><b>Tribunaux compétents</b></p>	<p>Tribunaux de Casablanca</p>

Source : CIH

## II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DU CIH

### 1. HISTORIQUE DU CAPITAL ET DE L'ACTIONNARIAT

Durant les dix dernières années, le CIH a procédé à plusieurs augmentations de capital. Le détail de l'ensemble des opérations se présente comme suit :

Date	Capital initial (en DH)	Nature de l'opération	Montant de l'augmentation de capital (en DH)	Capital final (en DH)
1988	260 000 000	Augmentation de capital en numéraire	100 000 000	360 000 000
1988	360 000 000	Augmentation de capital par incorporation des réserves	25 000 000	385 000 000
1989	385 000 000	Augmentation de capital en numéraire	100 000 000	485 000 000
1990	485 000 000	Augmentation de capital en numéraire	100 000 000	585 000 000
1991	585 000 000	Augmentation de capital en numéraire	100 000 000	685 000 000
1992	685 000 000	Augmentation de capital en numéraire	100 000 000	785 000 000
1994	785 000 000	Augmentation de capital par incorporation des réserves, il a été procédé à l'ajustement du nominal qui a été ramené de 125 DH à 100 DH	235 500 000	1 020 500 000
1998	1 020 500 000	Augmentation de capital en numéraire	306 150 000	1 326 650 000
2000	1 326 650 000	Augmentation de capital en numéraire	1 996 713 100	3 323 363 100

Source : Bourse de Casablanca

Entre 1988 et 2000, et afin de se doter des moyens financiers nécessaires à la poursuite de son développement, le CIH a procédé à dix augmentations de capital dont les plus importantes ont été réalisées durant les exercices 1998 et 2000.

C'est ainsi qu'en mars 1998 la banque a procédé à une augmentation de capital par la création de 3 061 000 actions nouvelles de 180 DH, ce qui a porté son capital social à 1 326 650 000 DH.

L'exercice 2000 a pour sa part, vu le démarrage du plan de redressement s'inscrivant dans le prolongement du vaste programme de mise à niveau de la banque, entamé depuis 1998.

Elaboré sous l'égide de Monsieur le Premier Ministre avec la participation des autorités monétaires et du management du CIH, le plan de redressement s'est articulé principalement autour de la recapitalisation de la banque à hauteur de 2 Mrds de DH devant servir au rétablissement partiel de la structure financière.

C'est ainsi que le CIH a porté son capital de 1 326 650 000 DH à 3 323 363 100 DH par une augmentation de capital de 2 000 000 000 DH souscrite en numéraire. Cette augmentation devait permettre à terme le rétablissement de l'équilibre financier du CIH ainsi que l'amélioration de ses fonds propres.

## 2. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

### 2.1. Répartition du capital avant l'OPA

Au 2 novembre 2005, et après prise en compte des récentes opérations mentionnées ci bas, le montant du capital social du CIH, entièrement libéré, est composé de 33 233 631 actions, d'une valeur nominale de cent 100 DH, et réparti comme suit :

Actionnaire	Adresse	Nbre titres détenus	% capital	Nbre droits de vote détenus	% droits de vote
CDG	Place Moulay Hassan Boite Postale 408 Rabat	19 125 164	57,55%	19 125 164	57,55%
Bank Al Maghrib	Boulevard Mohammed V Rabat	4 308 313	12,96%	4 308 313	12,96%
Axa Assurance Maroc	122, Avenue Hassan II Casablanca	4 003 239	12,05%	4 003 239	12,05%
BMCE-Bank	144, Avenue Hassan II Casablanca	1 428 491	4,30%	1 428 491	4,30%
Abu Dahbi Fund For Arab Economic Development	P.O. Box 814 Abu Dhabi UAE	333 979	1,00%	333 979	1,00%
Société du Maroc Et des Emirats Arabes Unis de Développement	81, Avenue des Far Casablanca	50 010	0,15%	50 010	0,15%
CIMR	100, Bd Abdelmoumen Casablanca	1	0,00%	1	0,00%
Flottant en Bourse		3 984 434	11,99%	3 984 434	11,99%
<b>TOTAL</b>		<b>33 233 631</b>	<b>100%</b>	<b>33 233 631</b>	<b>100%</b>

Source : CDG (Données au 30 août 2005 impactées des dernières modifications intervenues dans la composition du capital)

Hormis la CDG, aucun des experts ou des conseillers du CIH pour la présente OPA n'est actionnaire de la société.

### 2.2. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

#### (a) Caisse de Dépôt et de Gestion

Activité	Etablissement public financier
PNB au 31.12.2004 – Milliards de DH	1,4
Résultat net au 31.12.2004 - Milliards de DH	1,2
Situation nette au 31.12.2004 – Milliards de DH	3,7
Total Bilan au 31.12.2004 – Milliards de DH	46,2

### (b) Bank Al Maghrib

Activité	Banque Centrale
Résultat net avant répartition au 31.12.2004 - MDH	1 424
Fonds propres au 31.12.2004 – MDH	5 506
Total Bilan	161 873

### (c) Axa Assurances Maroc

Activité	Assurances
Chiffre d'affaires au 31.12.2004 - Milliards de DH	2,2
Fonds propres au 31.12.2004 - Milliards de DH	3,6
Actif géré au 31.12.2004 –Milliards de DH	15

### 3. PACTE D'ACTIONNAIRES

A ce jour, aucun pacte d'actionnaires, ni convention d'actionnaires portant sur le capital du CIH n'a été signé.

### 4. DÉCLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Il n'existe aucune obligation spécifique de franchissement de seuil de participation découlant de l'application des statuts de du CIH.

Par ailleurs, les obligations réglementaires en matière de déclaration de franchissement sont régies par ce qui suit :

- **Seuil spécifique à l'activité bancaire** : Art. 48 /Loi bancaire
- **Seuils applicables aux sociétés cotées en Bourse** : Art. 68ter du Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des valeurs tel que modifié et complété et Art. 68quater du Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse des valeurs tel que modifié et complété.

### 5. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

La distribution de dividende par le CIH se fait conformément aux dispositions de la loi 17-95 des sociétés anonymes :

#### Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Eu égard à la situation comptable négative affichée à la clôture des trois (3) derniers exercices, les instances du CIH ont décidé de ne pas distribuer de dividendes.

Le dernier dividende payé correspond à l'exercice 1997 dont le détachement en bourse a été opéré en date du 1<sup>er</sup> août 1998. Il a porté sur un montant de 10 DH par action.

La distribution des dividendes doit avoir lieu dans un délai de neuf (9) mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par ordonnance du Président du Tribunal statuant en référé, à la demande du Conseil d'Administration.

Tout dividende qui n'est pas réclamé dans les cinq (5) ans de son éligibilité est prescrit au profit de la société.

### **Politique de distributions futures**

La décision de distribution de dividendes et leur montant dépendra des résultats et de la situation financière du CIH. Cette décision tiendra également compte des différents projets d'investissement envisagés par CIH. Par ailleurs, l'absorption programmée des reports à nouveau négatifs rendra possible une distribution des dividendes dès le retour au bénéfice et la mise en conformité avec les contraintes réglementaires.

## **III. MARCHÉ DES TITRES DU CIH**

### **1. CARACTÉRISTIQUES DES ACTIONS CIH**

Les actions CIH sont cotées à la Bourse de Casablanca sous le ticker « CIH », pour une valeur nominale de cent (100) DH.

Le titre est coté au second compartiment de la Bourse de Casablanca.

Au 2 novembre 2005, le flottant en bourse représente 11,34% dudit capital.

### **2. ÉMISSIONS DE TITRES DE CRÉANCES**

Entre 1990 et 2004, le CIH a procédé à plusieurs émissions de titres de créance non cotés sous formes d'emprunts obligataires et de bons HBM dont le détail est présenté en annexe 1 du présent document.

## **IV. ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES**

Les actionnaires de la société se réunissent en assemblées générales, ordinaires ou extraordinaires, et en assemblées spéciales dans les conditions fixées par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, sous réserve des dispositions particulières ci-après :

- La participation aux Assemblées Générales Ordinaires n'est ouverte qu'aux seuls actionnaires détenant au moins dix (10) actions. Les actionnaires qui ne réunissent pas le nombre d'actions requis, peuvent se réunir pour atteindre le nombre de dix (10) actions au minimum et se faire représenter par l'un d'eux.
- Les statuts peuvent subordonner la participation ou la représentation aux assemblées, soit à l'inscription de l'actionnaire sur le registre des actions nominatives de la société, soit au dépôt au lieu indiqué par l'avis de convocation, des actions au porteur ou d'un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire de ces actions.
- La durée pendant laquelle ces formalités doivent être accomplies est fixée par les statuts. Elle ne peut être antérieure de plus de 5 jours à la date de réunion de l'Assemblée.

## **V. ORGANES D'ADMINISTRATION**

### **1. CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Selon l'article 16 des statuts, le CIH est administré par un Conseil d'Administration composé de sept (7) à quinze (15) membres au plus, pris parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée Générale.

Le conseil d'administration est composé des représentants des actionnaires et de ceux des Ministères chargés des Finances, de l'Habitat et du Tourisme. Il se réunit en vertu des dispositions statutaires au moins deux fois par an et chaque fois que les circonstances l'exigent.

Au 31 décembre 2004, la composition du Conseil d'Administration se présente comme suit :

Nom, prénom	Fonction	Date de nomination	Expiration du mandat
Khalid ALIOUA	Président	30/08/2005	Exercice 2010
Mustapha BAKKOURY	Vice-président	30/05/2002	Exercice 2007
CDG représentée par Ahmed DAROUICH	Administrateur	19/06/1997	Exercice 2008
BCP représentée par Mohamed BELGHAZI	Administrateur	19/06/1997	Exercice 2008
Said LEFOUILI	Administrateur	29/06/2001	Exercice 2006
BMCE Bank représentée par Mamoun BELGHITI	Administrateur	29/06/2001	Exercice 2006
Société du Maroc et des Emirats Arabes Unis de Développement représentée par Mohamed HJIEJ	Administrateur	19/06/1997	Exercice 2008
Ministère des Finances et de la Privatisation représenté par Obaid AMRANE	Administrateur	19/06/1997	Exercice 2008
Ministère du Tourisme	Administrateur	30/08/2005	Exercice 2010
Ministère de l'Habitat représenté par Moulay Chérif TAHIRI	Administrateur	30/08/2005	Exercice 2010

Source : CIH

Bank Al Maghrib s'est retirée du conseil d'administration en mars 2004. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la réforme de ses statuts qui prévoit son retrait du capital et des instances de gestion des établissements soumis à son contrôle.

A la date d'établissement de la présente note, le représentant du Ministère du Tourisme n'a pas encore été désigné.

## **2. COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT**

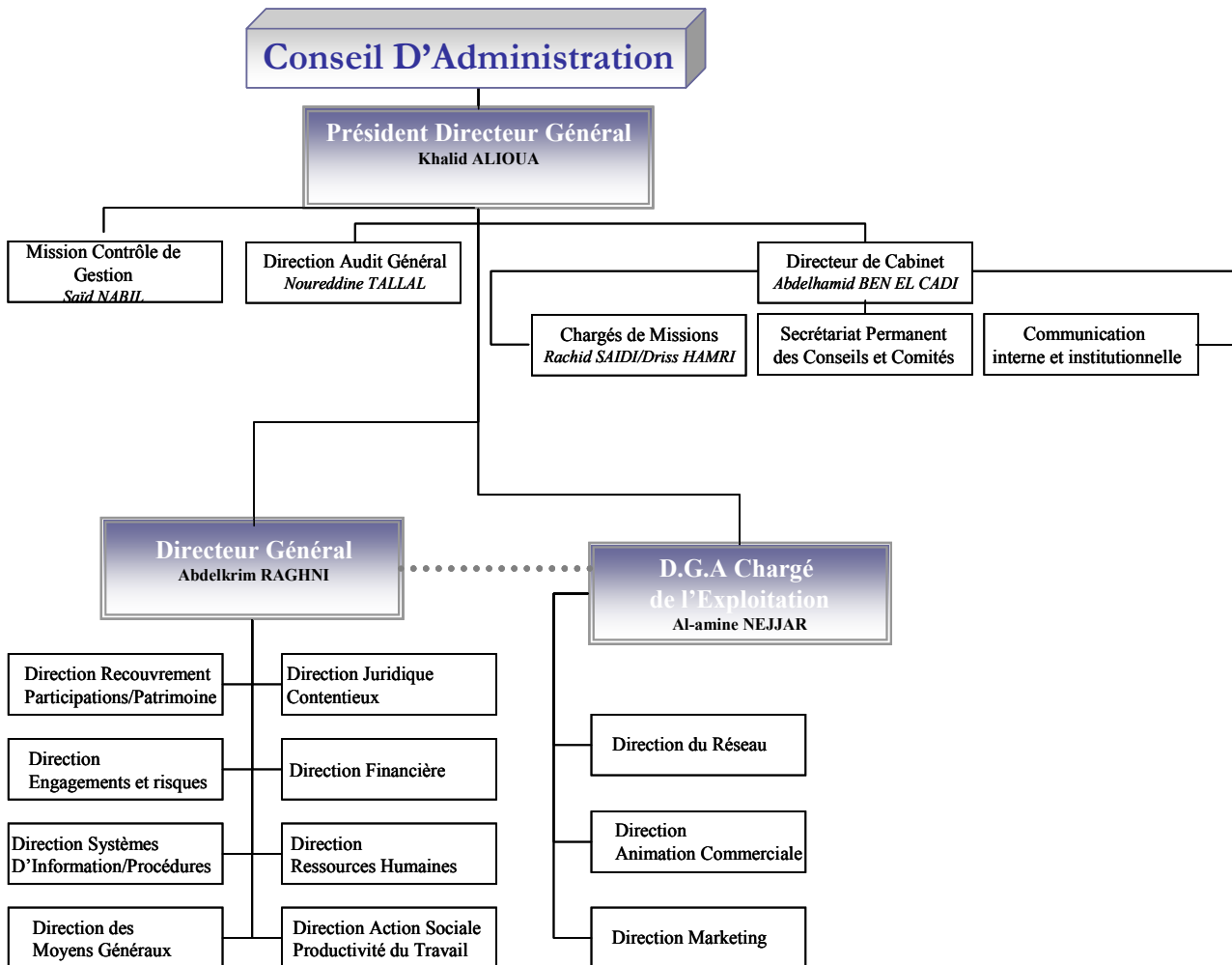
Conformément aux dispositions de l'article 24 bis des statuts, un commissaire du gouvernement, en la personne de M. Ali BEDRANE, est placé auprès du CIH pour veiller à l'observation des dispositions légales, réglementaires et statutaires et du règlement intérieur. Il prend connaissance de tout document propre à éclairer sa surveillance.

Le commissaire du gouvernement est obligatoirement convoqué à toutes les séances du conseil d'administration ou des comités qui en émanent. Toutes les décisions de ces instances sont soumises à l'appréciation du commissaire du gouvernement. Il peut, dans les huit (8) jours, qui suivent la réunion en question s'il y a assisté, soit de la réception du procès-verbal de séance, s'opposer à ces décisions et dans ce cas provoquer une seconde délibération qui doit intervenir dans le délai d'un mois maximum et qui sera définitive. Il reçoit communication des ordres du jour, procès-verbaux, rapports et dossiers destinés à être communiqués aux administrateurs.

## **VI. ORGANES DE DIRECTION**

La Direction de la société est assurée par M. ALIOUA (Président Directeur Général), M. RAGHNI (Directeur Général) et M. NEJJAR (Directeur Général Adjoint chargé de l'exploitation).

## 1. ORGANIGRAMME



Le CIH a procédé à l'élaboration d'un nouvel organigramme, consacrant ainsi une structure permettant l'exercice des métiers de la banque dans un cadre cohérent tout en réservant au recouvrement des créances la prédominance que justifie l'état actuel du portefeuille des crédits à la clientèle. Cet organigramme s'articule autour de deux pôles distincts. Le 1<sup>er</sup> est chargé du recouvrement et du support logistique et le second de l'exploitation. Deux fonctions transversales rattachés directement à la présidence de la banque et chargées de l'audit général et du contrôle de gestion viennent conforter l'activité des différents pôles.

Cette nouvelle organisation se veut efficiente, réactive et en conformité avec les objectifs prioritaires retenus :

- favoriser le développement de la banque et la motivation de son personnel ;
- assurer la compétitivité de la banque ;
- maîtriser le risque et optimiser le recouvrement ;
- promouvoir la qualité de service et maîtriser les coûts ;
- permettre le pilotage économique et financier de la banque ; et
- promouvoir une nouvelle culture d'entreprise basée sur l'efficacité, la responsabilité, la loyauté, le travail en équipe et la solidarité.

## **2. CV DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS**

**Khalid ALIOUA** (56 ans), *Président Directeur Général* a poursuivi son cursus universitaire en France où il a obtenu un Doctorat en Sociologie Politique. M. ALOUIA est également titulaire d'un diplôme de l'Institut d'Etudes Politiques (Paris), d'une maîtrise en Gestion (Paris) et d'un Diplôme d'Etudes Comptables Supérieures (Paris).

Par ailleurs, titulaire d'une licence en anglais, il a poursuivi le cycle de formation de l'Institut de Droit des Affaires de Paris.

Il a été Ministre de l'Emploi, du Développement Social et de la Formation Professionnelle et Porte parole du Gouvernement de Mars 1998 à Septembre 2000.

En Novembre 2002, il a été nommé par SM le Roi MOHAMMED VI au poste de Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique, poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination à la Présidence du CIH.

Il a fait partie du Comité des Personnalités nommées par le Secrétaire Général des Nations Unies et chargées de 2001 à 2002 de l'élaboration d'un rapport de mission sur le développement de l'Afrique.

Pendant 23 ans, il a enseigné comme Professeur à l'Université Hassan II de Casablanca, période durant laquelle il a animé des conférences dans de nombreuses Universités Européennes et Américaines.

Il a également accompli plusieurs missions en qualité d'expert auprès des Nations Unies, de la Banque Mondiale et de la Commission Européenne dans les domaines du Développement.

**Abdelkrim RAGHNI** (53 ans), *Directeur Général*, diplômé de l'École Centrale des Arts et Manufactures de Paris et de l'École des Cadres. Après un court passage à l'administration dans le cadre du service civil, il intègre le Crédit du Maroc en 1980 où il assume la responsabilité de deux agences après un stage de formation. En juin 1983, il a été chargé de la Direction des Opérations avec l'Étranger puis de la direction des Agences du Nord. Durant la période juin 91- avril 93, il a assumé les missions suivantes au sein de la même banque :

- Directeur du Développement, des Programmes et du Contrôle de gestion ;
- Responsable du Secrétariat du Conseil d'Administration ; et
- Animateur de divers séminaires concernant le domaine bancaire.

Ensuite, il a intégré en qualité de Directeur Général de la société INTERFINA, qui a constitué le noyau dur des privatisations de CTM, GTM, SOFAC et CNIA, et a pris des participations dans BMCE, SNI, etc.

En 1998, il rejoint le CIH où il a assuré la fonction de Directeur du Pôle Banque et du Pôle Financier (1998-2001) puis Conseiller du Président, Chargé des Affaires Financières, avant d'être nommé Directeur Général en 2003.

Il est également professeur au Centre International de Formation de la Profession Bancaire (C.I.F.P.B).

**Abdelhamid BENELCADI** (60 ans), *Directeur de Cabinet du Président Directeur Général*, est titulaire d'une licence de la faculté des sciences exactes, d'une deuxième licence de la faculté des sciences sociales options économie, d'un diplôme d'Études supérieures, d'une thèse de l'université des sciences sociales de Grenoble en 1973, et l'Institut des études politiques et d'un diplôme de l'Institut des études juridiques et économiques de l'Énergie des Universités de Grenoble.

Parallèlement à sa fonction de Professeur à la Faculté des Sciences Juridiques, Économiques et Sociales de l'Université Mohammed V de Rabat (1974-2004), il a successivement occupé les postes de Président du Conseil Municipal de la ville de Salé (1976-1983), Chef de Cabinet du Ministre de la Coopération (1984), Conseiller auprès du Premier Ministre (1998-2002) et Conseiller auprès du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique (2002-2004).

**Al Amine NEJJAR** (38 ans), *Directeur Général Adjoint chargé de l'Exploitation*, est diplômé en économie de l'Université de Montpellier I en 1990. Il est également titulaire d'un diplôme de 3<sup>ème</sup> cycle en Gestion des Entreprises dans les pays en développement de Paris Dauphine. Il a fait tout son parcours dans le secteur bancaire. En effet, il intègre le groupe Wafabank en 1991 dans le Réseau en tant que Directeur d'Agence puis en tant que Chargé de mission auprès de la Direction du réseau (en 1993) et en tant que Directeur Régional de la Région Centre (en 1998). Il assumera la fonction de Président du directoire de la filiale Wafa Immobilier (2001-2004). Suite à la fusion BCM-Wafabank, il est nommé Directeur du réseau Casa-Nord d'AttijariWafaBank. Il rejoint le CIH en mars 2005.

**Nourreddine BENALI** (35 ans), *Directeur financier*, est ingénieur diplômé de l'Ecole Centrale de Paris. Il a débuté sa carrière professionnelle en 1995 en tant que consultant en contrôle de Gestion avant de rejoindre le Fond d'Equipement Communal (FEC) en tant que responsable des Finances. Il intègre le CIH en 1999 en tant que chargé de mission au niveau de la Direction Générale avant d'être nommé au poste de Directeur du Cabinet de la Présidence.

Outre ses fonctions actuelles à la Direction Financière du CIH qu'il dirige depuis mars 2001, il est administrateur dans plusieurs sociétés opérant dans les marchés financiers. Il est également Président Directeur Général de la société Palm Bay, filiale du CIH à 85%.

## **VII. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

### **1. COMITÉS TECHNIQUES ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Plusieurs Comités techniques ont été mis en place. A l'exception du Comité de Direction, prévu par les statuts de la banque, les autres comités ont été créés par décision du Président Directeur Général, en date du 7 juin 2005. La mise en place de nouvelles instances au sein de la Banque, a pour objectif de promouvoir les valeurs de transparence et de collégialité dans la prise de décision tout en hissant la banque vers les meilleures pratiques en matière de gouvernance.

La liste de ces comités, de leur compétences et de leur composition se présente comme suit :

#### **1.1. Comité de Direction**

Conformément aux statuts de la banque et des pouvoirs en vigueur, le Comité de Direction statue, dans le cadre de ses compétences, sur les demandes de nouveaux concours et de renouvellement des crédits de fonctionnement ainsi que sur les demandes de modifications des conditions de prêts.

Le Comité de Direction est présidé par le Président Directeur Général.

#### **1.2. Comité Directorial**

Le Comité Directorial est une instance traitant de sujets relevant de l'activité courante de la banque, notamment :

- la validation annuelle des plans d'actions des différentes directions et des budgets prévisionnels y afférents ;
- le lancement et suivi des projets de la banque d'ordre informatique, comptable, financier, organisationnel ou autres ;
- l'examen et validation des propositions de pilotage de tout projet de la banque avec désignation du chef de projet, des maîtres d'œuvre et d'ouvrage, ainsi que des instances de suivi et d'arbitrage ;
- l'examen des projets d'appels d'offres à lancer par les différentes directions dans le cadre de l'exécution de leurs budgets ;

- l'examen de toute demande de nouvelle inscription ou de modification budgétaire ;
- l'examen des propositions d'acquisitions d'agences ;
- l'examen des projets de campagnes publicitaires, de nouveaux produits, etc. ; et
- tout autre sujet soumis au comité, pour demande d'orientation ou arbitrage.

La Présidence du Comité Directorial est assurée par le Président Directeur Général.

Le comité peut s'adjoindre occasionnellement toute personne interne ou externe, en fonction des points à l'ordre du jour du comité.

### **1.3. Comité Stratégique**

Le Comité Stratégique est une instance qui statue sur la stratégie de la banque et sa déclinaison opérationnelle, notamment dans les domaines suivants :

- la stratégie financière: trésorerie, refinancement, etc. ;
- la stratégie commerciale : positionnement commercial, tarification, etc. ;
- les partenariats stratégiques, les participations, etc. ; et
- le suivi des relations avec les pouvoirs publics, les autorités monétaires et les actionnaires.

La Présidence du Comité Stratégique est assurée par le Président Directeur Général.

Le comité peut s'adjoindre occasionnellement toute personne interne ou externe, en fonction des points à l'ordre du jour du comité.

### **1.4. Comité Reporting Commercial et Financier**

Le Comité Reporting Commercial et Financier est une instance traitant du suivi des réalisations mensuelles par rapport aux objectifs assignés, en terme de :

- développement du réseau, collecte des dépôts et placement des produits commercialisés par la banque (crédits, monétique, bourse, bancassurance; etc.) ;
- recouvrement des créances amiables et contentieuses ; et de
- situation financière de la banque.

La présidence du Comité Reporting Commercial et Financier est assurée par le Président Directeur Général.

Le comité peut s'adjoindre occasionnellement toute personne interne ou externe, en fonction des points à l'ordre du jour du comité.

### **1.5. Comité Reporting Général**

Le Comité Reporting Général est une instance traitant du suivi de l'activité des différentes directions de la banque, notamment en terme de réalisations par rapport aux objectifs, de mise en œuvre des plans d'actions et de suivi de l'exécution budgétaire y afférente.

La présidence du Comité Reporting Général est assurée par le Président Directeur Général.

Le comité peut s'adjoindre occasionnellement toute personne interne ou externe, en fonction des points à l'ordre du jour du comité.

### **1.6. Comité de Lecture**

Le Comité de Lecture est une instance d'examen préalable des affaires relevant de la compétence du Comité de Direction.

A ce titre, il se prononce sur les propositions de crédits relatives aux affaires à programmer à l'ordre du jour du Comité de Direction.

Le Comité de Lecture est présidé par le Président Directeur Général.

### **1.7. Comité Interne de Crédit**

Le Comité Interne de Crédit statue, dans le cadre de ses compétences et conformément aux pouvoirs en vigueur sur :

- les demandes de nouveaux crédits,
- les renouvellements de crédits de fonctionnement, ainsi que
- les modifications des conditions de prêts.

Le Comité Interne de Crédit est présidé par le Président Directeur Général.

### **1.8. Comité de Recouvrement Grands Comptes**

Le Comité de Recouvrement Grands Comptes, dans le cadre de ses compétences et conformément aux pouvoirs en vigueur statue :

- sur les propositions de plans d'apurements
- de règlements transactionnels,
- de restructuration des créances et sur tous autres montages de sortie relatifs aux créances en recouvrement amiable ou judiciaire (toutes catégories de clientèles confondues), et
- sur les demandes de transfert des dossiers du recouvrement amiable au recouvrement judiciaire et vice versa.

Le Comité de Recouvrement Grands Comptes est présidé par le Président Directeur Général.

## **2. RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

S'agissant de la rémunération attribuée aux membres des organes d'administration du CIH, l'article 27 des statuts stipule que indépendamment des allocations particulières prévues à l'article 24 desdits statuts, les administrateurs peuvent recevoir des jetons de présence dont l'importance, fixée par l'Assemblée Générale, est maintenue jusqu'à décision nouvelle.

Au titre des trois derniers exercices, les membres du Conseil d'Administration n'ont perçu aucun jeton de présence.

## **3. RÉMUNÉRATIONS ATTRIBUÉES AUX PRINCIPAUX DIRIGEANTS**

Par ailleurs, la rémunération globale annuelle brute attribuée aux membres des organes de direction au titre de l'exercice 2004 est de 8,2 MDH.

## **4. INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION DU PERSONNEL**

A la date d'établissement de la présente note d'information, ni le personnel du CIH ni les membres de son organe de direction ne bénéficient d'un plan de stock-options ou d'intéressement au capital.

## **PARTIE IV : ACTIVITÉ DU CIH**

## **I. HISTORIQUE DU CIH**

Depuis sa création, le parcours du CIH a été jalonné par les événements suivants :

- 1920** : Création sous la dénomination "Caisse des Prêts Immobiliers du Maroc" (CPIM).
- 1967** : Promulgation du Dahir du 5/11/1967 qui a fait de la CPIM un Organisme Financier Spécialisé dans le financement du secteur immobilier et touristique sous le nom de "CIH" et entrée de la CDG à hauteur de 65% dans son capital social.
- 1988** : Conversion du CIH en banque, suite à la promulgation de la loi de 1986 autorisant le CIH à collecter les dépôts auprès du public.
- 1989** : Le CIH figure sur la liste des sociétés privatisables avec la BNDE, la BMCE et la BCP dans le secteur bancaire.
- 1996** : La garantie de l'Etat sur les nouvelles émissions d'emprunts obligataires est supprimée sauf pour le financement du logement social.
- 1998** : Audit du portefeuille de créances révélant une très forte sinistralité non couverte par les provisions réglementaires. Situation financière compromise de la banque, exacerbée par un coût élevé des ressources.
- 2000** : Adoption d'un plan de restructuration et de développement du CIH, avec le soutien des actionnaires et sous l'égide des Pouvoirs Publics.
- 2002** : Lancement de la première opération de titrisation au Maroc, portant sur un volume de 500 MDH de créances hypothécaires et concrétisé par la création en avril 2002 du premier de placement en titrisation dénommé « CREDILOG 1 ».
- 2002** : Adoption du plan de reprofilage de l'endettement via une reconversion de la dette onéreuse permettant une réduction substantielle du coût des ressources.
- 2003** : Assainissement des comptes suite à la dotation exceptionnelle de 2,7 Mrds de DH allouée à la couverture du portefeuille de créances en souffrances.
- 2005** : Assainissement en cours des créances détenues sur les organismes publics et négociation avec les pouvoirs publics pour le dénouement définitif de la garantie de l'Etat sur certaines créances hôtelières.

Le CIH constitue un organe important du dispositif économique et financier du Royaume. Intervenant depuis plusieurs décennies dans les secteurs de l'Immobilier et du Tourisme, il a permis le financement d'importantes réalisations dans la production de logements et a contribué à l'émergence d'une véritable infrastructure hôtelière, à même d'accueillir les afflux touristiques vers notre pays.

Doté initialement d'un statut d'Organisme Financier Spécialisé (O.F.S), le CIH a été transformé en banque de dépôt dans le cadre de la libéralisation de l'activité bancaire, opérée à partir de 1986 et consacrée par l'adoption en 1993 de la loi bancaire.

Ainsi, le CIH tout en demeurant le principal bailleur de fonds du tourisme et de l'habitat, est devenu une banque universelle avec un réseau de 100 agences, une présence dans toutes les régions du pays et un encours de dépôt de près de 9 Mrds de DH.

## II. APPARTENANCE AU GROUPE CDG

Cf. Organisation du groupe CDG.

### a. RELATION FINANCIÈRES ENTRE LE CIH ET LES ENTITÉS DU GROUPE

Le CIH a connu, au cours du dernier exercice, une situation excédentaire de sa trésorerie qu'il gère en faisant notamment, des opérations d'acquisitions temporaires de titres (Repo). Ainsi, le CIH a procédé à des opérations de Repo avec la CDG et sa filiale CD2G. Ces opérations ont été contractées sur des durées de un jour et ont porté sur différents montants à des taux identiques à ceux appliqués aux autres contreparties.

### b. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ENTRE LE CIH ET LA CDG

Une convention a été signée en date du 3 février 2004 entre le CIH et la CDG portant sur la cession de certaines participations du CIH. Cette convention rentre dans le cadre de l'article 56 de la loi n° 17-95.

Le détail des participations cédées à la CDG se présente comme suit :

Participations	Valeur comptable	Prix de cession	Plus ou moins values
Mamounia	20 000	34 000	14 000
SCET-Maroc	192	268	76
CMM	228	247	19
Sothermy	1 766	4 520	2 754
Sidet	19 000	32 300 (*)	13 300
CMKD	54 084	67 654 (*)	13 750
Sonadac	5 000	4 730 (*)	(270)
ADM	5 000	2 407 (*)	(2 593)
<b>TOTAL</b>	<b>105 270</b>	<b>146 126</b>	<b>40 856</b>

(\*) : Prix pouvant être révisés

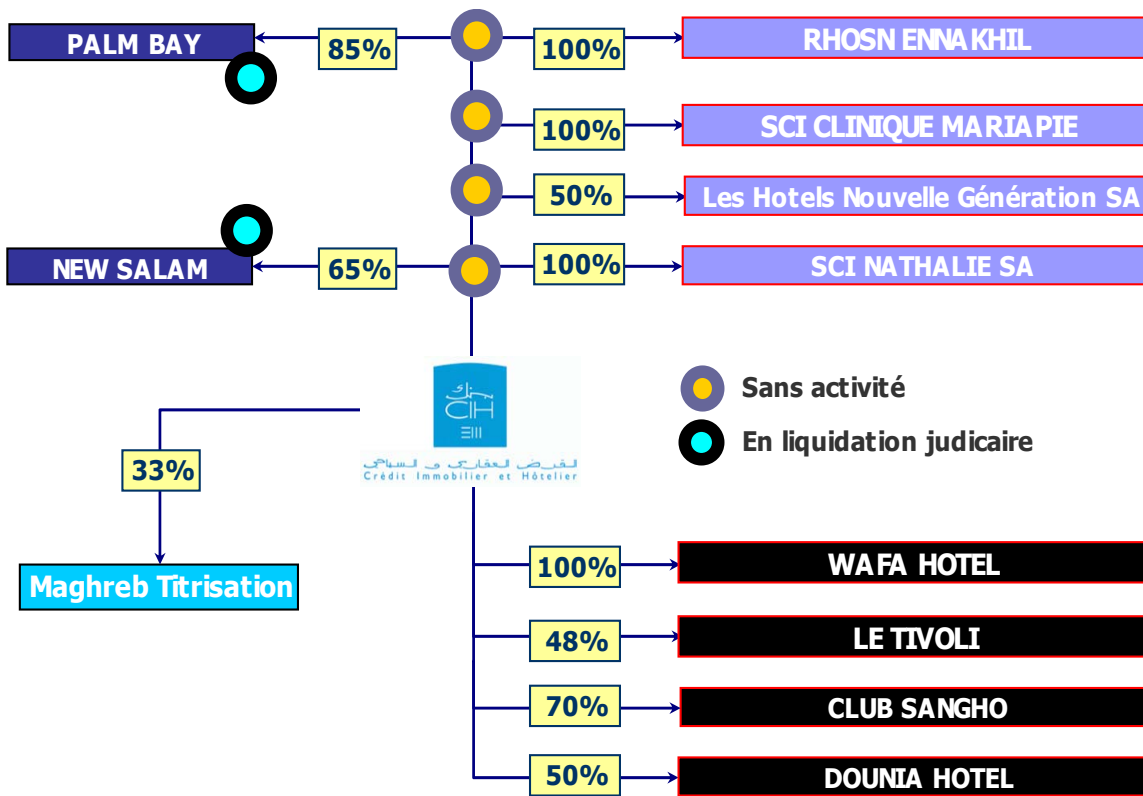
## III. FILIALES ET PARTICIPATIONS DU CIH

Les participations détenues par le CIH dans les unités hôtelières ont pour origine la conversion partielle des créances détenues sur ces entités. Cette conversion de créances en participations a été autorisée par l'arrêté n°31790 du 27 avril 2003, du Ministère des Finances et de la Privatisation après avis du Comité des Etablissements Crédit.

Par ailleurs, et sur de nombreux dossiers, le CIH ne dispose pas à ce jour d'un flux d'informations comptables fiables et de comptes sociaux arrêtés par les organes de gestion des sociétés concernées.

Par conséquent, et du fait de l'absence de synergie des filiales détenues avec le cœur de métier du CIH et du caractère « contraint » de la détention de ces participations qui donnent lieu à des relations conflictuelles avec certains débiteurs, le CIH compte œuvrer dans le sens d'une liquidation progressive de ces actifs hors exploitation.

L'organigramme juridique suivant retrace le périmètre de consolidation simplifié qui sera adopté par le CIH à partir de 2006.



Le CIH détient 11 participations dont 4 sont sans activité et 2 en cours de liquidation judiciaire.

### Renseignements relatifs aux principales filiales

(a) Maghreb Titrisation

Secteur d'activité	Activités financières
Capital Social au 31.12.2004 – MDH	5
CA au 31.12.2004 – MDH	4,3
Résultat net au 31.12.2004 - MDH	0,5

(b) Dounia Hôtel

Secteur d'activité	Hôtels et Restaurant
Capital Social au 31.12.2004 – MDH	400
CA au 31.12.2004 – MDH	127,5
Résultat net au 31.12.2004 - MDH	27,8

(c) Le Tivoli

Secteur d'activité	Hôtels et Restaurant
Capital Social au 31.12.2004 – MDH	83,6

CA au 31.12.2004 – MDH	28,9
Résultat net au 31.12.2004 - MDH	-17,3

**(d) Wafa Hôtel**

Secteur d'activité	Hôtels et Restaurant
Capital Social au 31.12.2004 – MDH	11,4
CA au 31.12.2004 – MDH*	6,3
Résultat net au 31.12.2004 – MDH*	-2,8

\*Chiffres provisoires

**(e) Club SANGHO (CGHT)**

Secteur d'activité	Hôtels et Restaurant
Capital Social au 31.12.2004 – MDH	228,5
CA au 31.12.2004 – MDH	51
Résultat net au 31.12.2004 - MDH	ND

#### **IV. SECTEUR D'ACTIVITÉ**

Le CIH opère dans un secteur bancaire ayant enregistré une évolution remarquable, depuis la mise en œuvre d'importantes réformes structurelles au début des années 90.

Les réformes entamées au début des années 1980 visaient à moderniser le système financier marocain dans son ensemble en s'attaquant progressivement à ses handicaps, en vue de lui permettre de mieux remplir sa fonction de mobilisation des ressources et d'adapter ses structures et ses modes de fonctionnement aux exigences de l'ouverture internationale.

Dans le secteur bancaire, la réforme s'est traduite par le décloisonnement du secteur et la généralisation de la banque universelle, la libéralisation des taux d'intérêt créditeurs à partir de 1985 et des taux débiteurs à compter de 1990 ainsi que la déréglementation de l'activité bancaire qui s'est concrétisée par la levée de l'encadrement du crédit en 1991 et la suppression des emplois obligatoires entre 1992 et 1998.

La première refonte de la loi bancaire effectuée en 1993 a consolidé l'orientation de libéralisation du secteur, amenant les banques à mettre à la disposition de leur clientèle de nouveaux produits et à adopter de nouvelles techniques de crédit s'inspirant de celles en vigueur sur le plan international.

Cette période a connu un développement remarquable des dépôts et des crédits, une extension de la monétique, une importante augmentation des guichets et des ouvertures de comptes bancaires et le développement des opérations internationales.

Parallèlement à la modernisation du système bancaire, les pouvoirs publics ont procédé à la rénovation des marchés de capitaux à travers l'application d'une série de réformes qui ont abouti à l'émergence d'un marché monétaire et une refonte totale du cadre institutionnel régissant le marché financier.

Ces réformes, introduites progressivement, visaient à faire évoluer le système financier dans son ensemble pour accompagner une économie de plus en plus ouverte, et se sont traduites par une croissance importante des indicateurs sectoriels, une consolidation du marché et un élargissement important de l'offre.

Dans de nombreux pays émergents, la libéralisation du secteur financier s'est accompagnée d'une fragilisation de certains établissements de crédit, voire du système bancaire dans son ensemble. En vue d'atténuer un tel risque, les autorités monétaires ont mis en place une réglementation prudentielle rigoureuse,

s'inspirant des normes internationales en la matière (capital minimum, ratio de solvabilité, coefficients de liquidités et de division des risques, méthodes de classification et provisionnement des créances en souffrances, etc.).

Ce dispositif a été complété plus récemment par l'alignement de la comptabilité des établissements bancaires (PCEC) sur les normes internationales et par l'institution de règles d'audit et de contrôle interne visant à informer davantage, et donc à responsabiliser, les organes dirigeants desdits établissements.

Sur un autre registre, le CIH intervient également en tant qu'acteur majeur dans le financement du secteur de l'habitat au Maroc, un secteur présentant des enjeux socio-économiques cruciaux. Ces enjeux se matérialisent par la ferme volonté des pouvoirs publics de l'ériger en priorité nationale.

Le secteur de l'habitat est caractérisé par des gisements de croissance importants qui peuvent se mesurer à l'aune du déficit en logements estimé à plus 90.000 par an, de l'insuffisance de l'offre accessible aux ménages à faible revenu et de l'importante inadéquation entre l'offre et la demande de logements.

## 1. SECTEUR BANCAIRE AU MAROC

**IMPORTANT : NOUS ATTIRONS L'ATTENTION DES INVESTISSEURS QUE LES DONNÉES RELATIVES AU SECTEUR BANCAIRE ANALYSÉES DANS CE QUI SUIT, TIENNENT COMPTE DES STATISTIQUES DE L'ACTIVITÉ MAROC DU SYSTÈME BANCAIRE MAROCAIN DANS SA GLOBALITÉ**

Le panorama du secteur bancaire national peut être dressé à travers les chiffres-clés suivants :

Nombre d'établissements bancaires	17
Nombre de banques offshore	6
Réseaux nationaux	2.075 guichets
Implantations à l'étranger	120 repartis en 16 agences et succursales et 104 représentations commerciales et délégations
Monétique	1.769.450 cartes en circulation pour 1.759 guichets et distributeurs automatiques bancaires (GAB)
Nombre de banques cotées en bourse	6
Effectif des banques au Maroc	23.564 dont 8.769 au titre des Directions et Cadres
Effectif à l'étranger	346

Source GPBM et rapport BAM

### 1.1. Cadre réglementaire du système bancaire marocain

Les établissements de crédit sont régis par la loi n°1-93-147 du 6 juillet 1993, relative à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle. Ce texte définit les opérations bancaires, les conditions de leur exercice et les contrôles auxquels sont assujettis les établissements de crédit.

Les établissements bancaires sont tenus d'observer, dans le cadre de l'exercice de leurs activités, un ensemble de règles comptables et prudentielles, dont le respect est contrôlé par Bank Al-Maghrib.

Plusieurs de ces règles sont en cours de réexamen, compte tenu des dispositions de la nouvelle loi bancaire, en cours de promulgation, et à la lumière des mutations de la réglementation bancaire à l'échelle internationale.

L'ensemble des règles actuellement mises en place peuvent être résumées comme suit :

Critère	Définition	Taux
<b>Ratio de solvabilité (ou Ratio Cooke)</b>	Rapport entre les fonds propres d'une banque et ses engagements pondérés en fonction des risques de signature	$\geq 8\%$
<b>Coefficient minimum de liquidité</b>	Rapport entre, d'une part, les éléments d'actif disponibles réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, les exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés	$\geq 100\%$
<b>Ratio de division des risques</b>	Rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction de leur degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets de la banque	$\leq 20\%$
<b>Réserve monétaire</b>	Fonds que les banques sont tenues de disposer sous forme de comptes gelés auprès de BANK AL MAGHRIB, calculés sur la base de leurs dépôts à vue	$= 16,5\%$
<b>Classification des créances en souffrance et leur couverture par des provisions</b>	Depuis le renforcement du régime de couverture par les provisions des créances en souffrance en décembre 2002, (circulaire n°19/G/2002), les créances en souffrance sont réparties en 3 catégories selon leur degré de risque : V. pré-douteuses, VI. douteuses, VII. contentieuses. Les provisions doivent être constatées déduction faite des garanties détenues (sûretés, hypothèques) et des agios réservés, et ce, respectivement à hauteur d'au moins 20%, 50% et 100%.	$\geq 20\%$ , ou <b>50%, ou</b> <b>100%</b>

Source : Bank Al- Maghrib

Ce dispositif prudentiel a été complété par l'alignement de la comptabilité des établissements bancaires sur les normes internationales et par l'institution de règles d'audit et de contrôle interne visant davantage de contrôle en matière d'informations des actionnaires, et de responsabilisation des organes dirigeants desdits établissements.

### 1.2. Structure du système bancaire<sup>20</sup>

La nécessaire adaptation des banques marocaines à leur nouvel environnement s'est traduite par des politiques de rapprochement conduisant rapidement à l'émergence d'acteurs de plus grande taille, mieux armés face à la compétition nationale et régionale.

<sup>20</sup> Source : rapport annuel 2004 de BAM sur le contrôle, l'activité et les résultats des établissements de crédit et statistiques GPBM.

	2000	2001	2002	2003	2004
Nbre de Banques	21	19	18	18	17
Dont :					
<i>banques à capital majoritairement étranger</i>	7	5	5	5	5
<i>banques à capital majoritairement public</i>	7	7	6	6	6

Source : Bank Al- Maghrib

A fin décembre 2004, le nombre de banques en activité a baissé à 17, suite à la fusion absorption de Wafabank par la Banque Commerciale du Maroc qui a donné naissance à AttijariWafabank.

Dix banques, dont le Crédit Populaire du Maroc (CPM), ont une vocation universelle, deux exercent des activités de marché et cinq, à capital majoritairement public, axent leurs activités sur des secteurs économiques spécifiques.

Concentration des agrégats du bilan par les 5 premières banques			
Rubrique	2002	2003	2004
% Total Bilan	70,2%	72,9%	80,1%
% Total Dépôts	75,9%	76,4%	83,4%
% Total Créances clientèles	63,8%	62,3%	71,1%

Source : GPBM

Appréhendée à travers le total bilan, la concentration du système bancaire marocain s'est considérablement accrue ces trois dernières années. Sur la base de cet agrégat, la part des cinq premiers établissements constitués par la BCP, BCM, BMCE Bank, Wafabank et BMCI est passée de 70,2% en 2002 à 80,1% en 2004. Pour les crédits à la clientèle, la part de ces cinq établissements a également évolué à la hausse depuis 2003, passant de 63,8% à 71,1%, Enfin, pour les dépôts de la clientèle, cette part est passée de 75,9% à 83,4%.

### 1.3. Activités et résultats des banques entre 2002 - 2004

#### 1.3.1. Évolution des ressources des banques (activité Maroc)

En MDH	2002	Var	2003	Var	2004
Ressources	296 045,28	7,7%	318 849,34	6,1%	338 321,68
dont Dépôts de la clientèle	269 045,03	9,9%	295 142,82	7,5%	317 772,32
Emprunts Financiers Extérieurs	8 721,85	-12,0%	7 678,07	-29,7%	5 399,01
Titres de créance émis	17 845,04	-15,7%	15 036,95	-6,8%	14 011,99

Source : GPBM

En 2004, les ressources collectées par le système bancaire se sont établies à 338 Mrds de DH, en hausse de 6,1% par rapport à 2003. Ces ressources sont largement dominées par les dépôts clientèle dont la part a progressé de 3 Points passant de 91% en 2002 à 94% en 2004. Cette progression s'est faite essentiellement au détriment des titres de créances émis, dont le poids est passé de 6% à 4%, ainsi que des emprunts financiers extérieurs (1,5% en 2004 contre 3% en 2002). Ces derniers se sont élevés à fin 2004 à 5,4 Mrds de DH contre 7,7 Mrds de DH en 2003 et concernent, pour l'essentiel, les emprunts financiers contractés auprès d'institutions financières internationales par les banques publiques spécialisées.

Au niveau des dépôts clientèle, il y a lieu de noter la forte progression des comptes chèques et des comptes courants dont le montant global est passé de 139 Mrds à 174 Mrds de DH. Leur part dans le total des dépôts s'établit à 55% à fin 2004, contre 52% en 2002, traduisant ainsi une amélioration des ressources non rémunérées.

### 1.3.2. Évolution des emplois des banques (activité Maroc)

En MDH	2002	Var	2003	Var	2004
<b>Crédits à l'économie</b>	<b>217 545</b>	<b>9,21%</b>	<b>237 576</b>	<b>5,83%</b>	<b>251 433</b>
<b>dont Créances sur la clientèle</b>	<b>202 129</b>	<b>9,28%</b>	<b>220 883</b>	<b>5,08%</b>	<b>232 113</b>
<i>Créances en souffrance sur clients nettes de provisions et d'agios réservés</i>	16 444	11,40%	18 319	-0,48%	18 231
<i>Provisions sur Créances en souffrance sur la clientèle</i>	25 868	21,97%	31 552	-8,73%	28 799
<i>Agios Réservés sur la clientèle</i>	2 841	91,31%	5 435	96,89%	10 701

Source : GPBM

Au niveau des emplois, les crédits à l'économie se sont établis à 251 Mrds de DH en 2004, marquant ainsi une progression de 5,8% par rapport à leur niveau de 2003. Cette évolution résulte d'une variation contrastée de plusieurs éléments, dont l'essentiel est d'une part, un repli important des crédits de trésorerie, des crédits à la promotion immobilière, des provisions sur créances en souffrance et des autres crédits, et d'autre part, une forte augmentation des comptes courants débiteurs, des crédits immobiliers aux particuliers, des agios réservés et des comptes ordinaires sur les sociétés de financement. Les créances en souffrance enregistrent, quant à elles, une quasi stagnation.

En terme de structure des créances sur la clientèle, les crédits au secteur immobilier, ainsi que les créances en souffrances brutes ont vu leur part augmenter entre 2002 et 2004 respectivement de 17,9% à 19,9% et de 22,3% à 24,9%, au détriment des engagements à court terme des banques et, dans une moindre mesure, des crédits à l'équipement.

Les banques continuent de manifester un intérêt particulier pour les crédits immobiliers, notamment, le financement d'acquisitions de logements au profit des particuliers, dont l'évolution a été accélérée par la baisse structurelle des taux d'intérêt, ainsi que par plusieurs actions entreprises par les pouvoirs publics destinées à encourager le secteur de la construction et de l'habitat social.

### 1.3.3. Évolution des résultats du système bancaire

A fin 2004, le résultat net de l'ensemble des banques s'est inscrit en forte augmentation, après un résultat relativement faible en 2002 et négatif en 2003.

Ces évolutions sont examinées, ci-après, à travers l'analyse des principaux soldes intermédiaires de gestion.

En MDH	2002	Var	2003	Var	2004
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>16 182,57</b>	<b>3,7%</b>	<b>16 783,49</b>	<b>0,3%</b>	<b>16 838,74</b>
<b>Résultat Net</b>	<b>730,91</b>	<b>-208,2%</b>	<b>-790,67</b>	<b>505,2%</b>	<b>3 203,99</b>

Source : GPBM

#### *i. Évolution du Produit Net bancaire*

En 2004, le PNB de l'ensemble du système bancaire s'est chiffré à environ 16,8 Mrds de DH enregistrant ainsi une légère progression de 0,3%, inférieure à celle de l'exercice précédent (+3,7%).

Cette quasi stagnation du PNB entre 2003 et 2004 découle d'un recul des produits de 582 MDH ou (-2,3%) compensé par la baisse des charges d'exploitation bancaires (-637 MDH ou (-7,5%). Ces dernières se rétractent dans le sillage de l'amélioration de la structure des ressources collectées, en faveur des dépôts non rémunérés, et de la baisse des taux servis sur les ressources rémunérées.

## ii. Évolution du Résultat courant et du Résultat net

Le résultat courant représente la marge dégagée sur l'ensemble des activités courantes, en prenant en compte les dotations aux provisions et les pertes sur créances irrécouvrables nettes des reprises aux provisions et des récupérations sur créances amorties.

En 2004, le résultat courant cumulé de l'ensemble du système bancaire s'est chiffré à 5,9 Mrds de DH, après que le total des dotations aux provisions nettes des reprises ait baissé de 6,8 Mrds de DH en 2003, à 1,9 Mrds de DH en 2004, absorbant ainsi 11,7% du PNB au lieu de 40,7% en 2003.

Le résultat non courant de l'ensemble des banques (marge dégagée sur les produits et les charges à caractère non récurrent) est déficitaire de -1,1 Mrds de DH à fin 2004 contre -438,3 MDH en 2003, en raison du coût supporté par certaines banques au titre des redressements fiscaux.

Au final, le résultat net global des banques s'est établi à 3,2 Mrds de DH à fin 2004, après une perte de 790 MDH en 2003, due essentiellement à la perte enregistrée par le CIH pour un montant de 2,25 Mrds de DH.

### 1.3.4. Évolution de la qualité du portefeuille

La qualité des engagements du système bancaire a été marquée par une dégradation du taux de sinistralité. Les créances en souffrance brutes atteignent 57,7 Mrds de DH en 2004 contre 45,1 Mrds de DH en 2002, soit une progression annuelle moyenne de +13,5%. Durant la même période, l'encours brut des créances sur la clientèle n'a augmenté que de 5,5% en moyenne.

En MDH	2002	Var	2003	Var	2004
Créances brutes sur la clientèle	209 225,93	10,7%	231 565,61	0,2%	232 113,49
Créances en souffrance brutes	45 153,60	22,5%	55 306,75	4,4%	57 731,86
Provisions sur Créances en souffrance sur la clientèle (y compris les agios réservés)	28 709,36	28,8%	36 987,25	6,8%	39 500,68

Source : GPBM

Corrélativement, le taux de sinistralité matérialisé par le rapport entre les créances en souffrance brutes et l'encours brut des crédits distribués par les banques s'est élevé à près de 25% en 2004, contre 24% en 2003 et 21,5% en 2002.

En MDH	2002	Var	2003	Var	2004
Taux de contentieux	21,58%	2,30 Pts	23,88%	0,99 Pts	24,87%
Taux de couverture	63,58%	3,30 Pts	66,88%	1,54 Pts	68,42%

Source : GPBM

Pour sa part, le montant des provisions constituées par les banques en couverture de ces créances a enregistré un accroissement annuel de 6,8% en 2004 pour s'établir à 39,5 Mrds de DH et ce, après avoir enregistré une hausse de 28,8% en 2003.

Notons que le taux de provisionnement s'est nettement amélioré durant ces dernières années passant ainsi de 63,5% en 2002 à 68,5% en 2004, sous l'effet du renforcement par la Banque Centrale des règles prudentielles concernant la classification des créances en souffrance et leur couverture.

## **2. ÉTAT DES LIEUX DU SECTEUR DU LOGEMENT AU MAROC**

Le Maroc accuse un déficit de 1 240 000 logements. La demande annuelle en logements est de 125 000 unités, alors que la production réglementaire n'est que de 80 000 unités.

L'habitat insalubre occupe les 2/3 du déficit total, avec 540 000 unités pour l'habitat non réglementaire et 270 000 unités pour les bidonvilles. Il abrite 23,5% des ménages urbains, soit une population de 4 millions de personnes. Le rythme de construction en habitat insalubre augmente chaque année de près de 40 000 unités, dont 15 000 en bidonvilles. Plus de la moitié de ceux-ci se situent sur l'axe Kénitra-Safi et la ville de Casablanca en abrite, à elle seule, 25%.

Par ailleurs, l'offre foncière a connu une forte régression notamment avec l'épuisement des terrains de l'Etat durant les années 70 et 80, puisque l'on ne recense plus actuellement que près de 355 000 ha dans les périmètres urbains. La faiblesse de l'offre foncière est aggravée également par la prédominance de l'urbanisation horizontale (faiblesse du nombre de constructions en hauteur, la moyenne pour chaque construction est de 1,6 logement).

L'aggravation de ces déséquilibres a finalement incité la mise en place d'une nouvelle politique gouvernementale pour la promotion du secteur. En effet, la promotion de l'habitat social figure parmi les priorités des pouvoirs publics. Elle vise la lutte contre la prolifération de l'habitat insalubre à travers l'adéquation de l'offre à la demande de logements et la réalisation de lots d'habitat à faible Valeur Immobilière Totale (VIT).

Dans ce cadre, l'ambition des pouvoirs publics est de porter, à moyen terme, la production annuelle du logement social à 100 000 unités sous forme de logements finis ou semi-finis et de lots équipés pour l'habitat individuel. Ainsi, il est prévu d'offrir un produit logement à prix préférentiel, variant entre 80 000 et 120 000 DH pour les catégories à revenu faible. Les autres segments de la demande profiteront de la poursuite de la production de logements sociaux d'une valeur immobilière de 120 000 à 200 000 DH.

Cette nouvelle politique de logement, qui est axée sur la prévention et l'engagement des acteurs locaux en matière de développement des projets de logement social, s'est traduite au cours de ces dernières années (2000-2004) par l'adoption de nouvelles mesures, dont notamment le programme « Villes sans bidonvilles » et des réformes tant au niveau foncier et institutionnel, qu'au niveau fiscal et réglementaire.

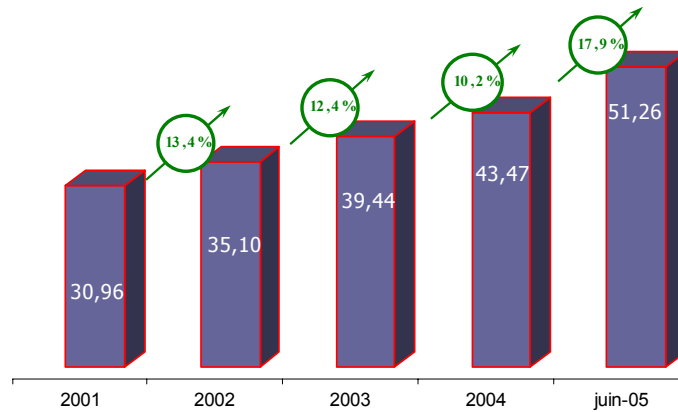
La poursuite de cette stratégie qui s'inscrit dans le cadre d'une vision globale de développement, donnera certainement une nouvelle impulsion durant les prochaines années aussi bien au secteur de l'immobilier qu'à l'ensemble de l'économie nationale. En effet, la multiplication des projets structurants dans les différentes régions du royaume (Port de Tanger Med, Plan Azur, etc.) est porteur de nouveaux défis nécessitant, en premier la satisfaction des besoins en logements des populations environnantes.

A ce titre, ces perspectives favorables se lisent d'ores et déjà à travers la bonne orientation de certaines activités partageant les mêmes leviers de croissance, telles que l'activité cimentière. Cette dernière enregistre des taux de croissance importants et prévoit des augmentations de capacités significatives, avec plus de 7 Mrds de DH d'investissement programmés.

### **Les crédits à l'immobilier**

Les crédits immobiliers accordés par l'ensemble du système bancaire ont enregistré des croissances significatives de 12,4% entre 2002 et 2003 et de 10,2% entre 2003 et 2004.

A fin juin 2005, cette bonne orientation se confirme avec une amélioration des encours de 17,2% par rapport à leur niveau de fin 2004.



Evolution de l'encours des crédits immobiliers (En Mrds de DH)

Source : GPBM, 2005

Cette amélioration appréciable des crédits immobiliers est attribuable à la concomitance de plusieurs facteurs, dont notamment :

- la baisse généralisée des taux d'intérêt pratiqués par le système bancaire, dans un contexte économique marqué par une inflation faible et une amplification des liquidités excédentaires, du fait du maintien à un niveau soutenu des recettes du tourisme et des transferts des MRE ;
- la pression exercée par les besoins d'accès à l'habitat en raison d'un déficit important ;
- les dispositifs incitatifs mis en place par l'Etat pour faciliter l'accès au logement ;
- la pression haussière des prix de l'immobilier qui favorisent l'octroi des financements par le système bancaire ; et
- le faible degré de risque associé à ce type de crédits, en raison des garanties et hypothèques qui lui sont adossées.

## VIII. ACTIVITÉ DU CIH

### 1. ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ PRÊT

En MDH	2002	Var	2003	Var	2004
Approbations	2 468	-17,8%	2 029	-16,5%	1695
Débloqués	2298	-18,1%	1 882	-19,6%	1517
Nombre de dossiers approuvés	16739	-20,2%	13362	-12,8%	11655

Source CIH

Au cours des trois dernières années l'activité Prêt a enregistré des baisses sensibles matérialisées par des reculs moyens de l'ordre de 17% et 18% respectivement pour les approbations et les débloqués.

Cette baisse s'explique essentiellement par les taux pratiqués par le CIH. Ces taux étaient supérieurs à ceux pratiqués par les autres banques, qui se livrent une concurrence de plus en plus vive sur ce créneau.

▪ **Évolution des Crédits immobiliers**

En MDH	2002	Var	2003	Var	2004	Var	juin-05
Crédits immobiliers – CIH	12 244	9,73%	11 272	-10,59%	10 803	-7,89%	11 370
Crédits immobiliers - secteur	35 098	9,01%	39 444	7,50%	46 895	5,95%	51 230
<b>Part de marché CIH</b>	<b>34,89%</b>	<b>+0,02 Pts</b>	<b>28,58%</b>	<b>-0,57Pts</b>	<b>23,04%</b>	<b>-0,84Pts</b>	<b>22,20%</b>

Source GPBM (ces chiffres englobent aussi bien les crédits gérés dans le bilan du CIH ainsi que les crédits titrisés)

Depuis 1988, le CIH a consenti des crédits bancaires aux entreprises pour financer leurs besoins d'exploitation et d'investissement. Toutefois, et suite aux difficultés rencontrées par la banque, le management de celle-ci a décidé de recentrer l'activité sur l'immobilier avec comme levier le créneau des crédits aux particuliers.

A fin 2004, la part de l'encours des crédits immobiliers dans le total des créances clientèle s'élève à 96% contre un poids de 84% à fin 2002.

Il est à noter que le segment du crédit logement aux particuliers y compris celui de l'Habitat Bon Marché, qui constituait une source privilégiée pour alimenter le noyau des crédits productifs du CIH, est également ciblé par les autres établissements de crédit.

En effet, parmi les mesures d'accompagnement mises en place par les pouvoirs publics pour combler la forte demande en matière d'habitat, figure la décision de libéralisation qui a permis à partir de mai 1998, aux autres établissements de crédit d'intervenir massivement dans le secteur du logement économique, domaine qui était réservé jusqu'à cette date au CIH.

En conséquence la part de marché du CIH dans les crédits immobiliers qui était de 45% en 2000 a enregistré une érosion importante pour s'établir à 23% en 2004.

**2. ÉVOLUTION DES DÉPÔTS**

En MDH	2002	Var	2003	Var	2004	Var	juin-05
Dépôts de la clientèle – CIH	9 121	9,74%	10 009	-10,59%	8 949	7,90%	9 656
Dépôts de la clientèle - secteur	269 045	9,70%	295 143	7,67%	317 772	5,95%	336 692
<b>Part de marché CIH</b>	<b>3,39%</b>	<b>0,00 Pts</b>	<b>3,39%</b>	<b>-0,58 Pts</b>	<b>2,82%</b>	<b>0,05 Pts</b>	<b>2,87%</b>

Source GPBM

En termes de part de marché, et après s'être stabilisée en 2003, la contribution du CIH au total des dépôts collectés par le secteur s'est légèrement contractée passant ainsi à 2,8% en 2004 contre 3,4% un an auparavant. Ce recul traduit la volonté de la banque de réorienter sa politique de collecte vers un recours de plus en plus limité aux dépôts rémunérés et le non renouvellement des comptes à terme qui était assortis de taux élevés.

Les taux de rémunération élevés servis par le CIH à une certaine période s'expliquaient par la difficulté qu'éprouvait ce dernier à se refinancer auprès des banques de la place. Cette situation a contraint la banque à recourir massivement aux placements de la clientèle qui étaient assortis de taux plus attractifs que ceux servis par la concurrence.

<sup>23</sup> Nombre de guichets au Maroc

▪ **Évolution des dépôts par catégorie**

L'examen de la structure du portefeuille des dépôts par catégorie de clientèle montre une concentration particulière du segment « Autre clientèle » constitué essentiellement des particuliers qui polarisent à en moyenne 74,6% du total collecté entre 2002 et 2004.

Structure du portefeuille des dépôts	2002	2003	2004
Secteur public	4,0%	8,2%	5,4%
Entreprises financières	1,2%	1,2%	1,1%
Entreprises non financières	18,3%	20,0%	17,1%
Autre clientèle	76,5%	70,7%	76,4%
<b>Total dépôts clientèle en MDH</b>	<b>9 121,50</b>	<b>10 009,14</b>	<b>8 949,09</b>

Cette concentration traduit les nouvelles orientations stratégiques de la banque qui préconisent un recentrage de l'établissement sur son cœur de métier (*le crédit au logement*) tout en en faisant de ce segment un vecteur pour atteindre la clientèle cible (*la famille*). La banque entend ainsi proposer à la clientèle existante captée par le crédit immobilier une large gamme de produits bancaires et para bancaires.

**3. POLITIQUE COMMERCIALE**

Au-delà de ces cibles traditionnelles le CIH souhaite désormais appuyer son développement sur le marché des particuliers. Cette clientèle représente un vecteur de développement pour le CIH mais aussi une source de pérennisation de ses résultats dans la mesure où cette frange de clients représente encore aujourd'hui, et de loin, la fraction la plus saine et la plus importante du portefeuille.

La nouvelle politique commerciale se base sur un coaching rapproché des équipes commerciales et d'un équipement massif de la clientèle en produits de monétique et de bancassurance. A cet effet, une approche personnalisée de la clientèle est désormais privilégiée, à travers une segmentation de la clientèle sur la base de critères simples et fiables, une répartition du portefeuille, une formation continue de la force de vente pour mieux répondre aux attentes de la clientèle et le développement de nouveaux produits.

**4. OFFRE DE PRODUIT**

Le CIH est une banque universelle, qui, tout en conservant sa position de leader dans le financement de l'immobilier, a déployé ces dernières années des efforts importants en vue d'élargir la gamme des produits proposés à sa clientèle des particuliers et d'entreprises (Produits d'Épargne, Cartes Monétique, Crédit Immobilier, Bancassurance et Assistance, Crédit à la Consommation, etc.).

Aujourd'hui, l'éventail des formules commercialisées se décline en 12 familles de produits classées en 5 gammes distinctes (Crédits, Epargne, Services, Monétique, Bancassurance et Assistance)

CATEGORIES	PRODUITS PROPOSES
<p><b>1-CREDITS AUX PARTICULIERS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> <b>Crédiloge Éducation</b>, un crédit subventionné, géré dans le cadre du fonds de garantie FOGALEF, et destiné au financement de l'accès à la propriété des enseignants adhérents à la Fondation Mohammed VI.</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Crédiloge Fonctionnaire</b> d'un plafond maximum de 350 000 DH et garanti par le fonds FOGALOGÉ PUBLIC. Ce crédit est octroyé sur une durée maximale de 25 ans pour l'acquisition ou la construction d'un logement principal destiné à l'habitation personnelle du demandeur et/ou de ses ascendants de premier degré.</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Crédiloge Manzili</b> d'un plafond maximum de 200 000 DH est pour sa part garanti par le Fogarim. Ce fonds doté de 600 MDH est opérationnel depuis juillet 2004, et concerne la construction de logements sociaux en faveur des ménages non salariés, à revenus modestes et irréguliers.</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Iskane Astafid</b>, ciblant les particuliers et destiné au financement de l'acquisition d'un logement neuf ou ancien, d'une résidence secondaire, d'une construction ou d'un terrain. Ce crédit d'un plafond pouvant atteindre 1 500 000 DH et une quotité pouvant atteindre 110% du prix de vente, est décliné en deux formules permettant une flexibilité plus grande au client (<i>taux révisable à durée fixe et taux révisable à échéance constante</i>)</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Crédiloge</b>, qui est un produit destiné aux particuliers permettant d'emprunter jusqu'à 1 500 000 DH, pour une durée maximale de 20 ans. Il couvre tous les besoins, avec une quotité de financement pouvant atteindre 110 % du prix de vente.</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Le régime spécial (Habitat Bon Marché)</b> : Ce régime est destiné au financement de logements sociaux. La durée de remboursement peut s'étaler sur 25 ans, à un taux bonifié. Cette formule visant les ménages à revenu faible a été encouragée par les autorités dans le cadre de la mise en place du Fonds Solidarité Habitat (FSH), pourvu de 1 Mrd de DH grâce au doublement de la taxe sur le ciment.</li> </ul>
<p><b>2-CREDITS AUX ENTREPRISES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> les crédits à la promotion immobilière notamment, le financement des programmes immobiliers destinés à la vente, le financement de la viabilité des terrains ainsi que le financement des programmes immobiliers destinés à la location ; et</li> <li><input type="checkbox"/> les crédits à la promotion hôtelière, tels que les opérations de crédits hôteliers (construction, extension, aménagement, équipement) et les opérations de transports touristiques.</li> </ul>
<p><b>3-CREDITS A LA CONSOMMATION</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Avance express,</li> <li><input type="checkbox"/> <b>Crédilibre</b> (crédit à la consommation non affecté)</li> <li><input type="checkbox"/> Crédit <b>Tamadrouss</b> qui est une formule réservée au financement des dépenses scolaires</li> </ul>

<p><b>4-EPARGNE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ <b>Plan Epargne Logement Iskane</b> destiné à tous les particuliers et qui a été réaménagé en 2004. Cette formule combine les avantages d'un compte d'épargne rémunéré offrant à terme la possibilité de bénéficier d'un crédit logement à des conditions préférentielles</li> <li>❑ <b>Plan Epargne Logement Education</b>, destiné à la population des enseignants adhérents à la Fondation Mohammed VI et n'ayant pas déjà bénéficié d'un prêt dans le cadre de la convention FOGALEF</li> </ul>
<p><b>5-BANCASSURANCE ET ASSISTANCE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ Partenariat avec AXA Assurance Maroc pour la commercialisation auprès de la clientèle CIH de certains contrats d'assurance proposés par AXA. AXA apporte son assistance technique, notamment dans le domaine de la formation et de l'information technique et commerciale des produits (assurance Multirisques Habitation proposée aux Particuliers enrichie par le lancement en 2004 d'un Plan Epargne Retraite, d'une Rente Education et d'une Assurance Compte).</li> <li>❑ Coopération avec CNIA autour de la souscription de contrat d'assurance groupe décès qui assure la couverture des crédits emprunteurs long terme consentis par le CIH à sa clientèle</li> <li>❑ Partenariat avec Mondial Assistance pour prestations médicales et techniques dans le cadre de trois formules d'assurance dont deux destinés aux nationaux résidant au Maroc (Isâaf et Isâaf plus) et un aux MRE (Isâaf MRE)</li> </ul>
<p><b>6-MONETIQUE</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❑ <b>Carte Salaire</b>: carte de retrait valable uniquement sur les GAB CIH. Elle est proposée aux organismes qui payent leurs employés par espèces (salaires et pensions).</li> <li>❑ <b>Carte Express</b>: carte de retrait « on line », utilisables uniquement au niveau du réseau monétique CIH. Elle est liée au solde du compte.</li> <li>❑ <b>Carte Visa Classic</b>: carte de retrait et de paiement utilisable au niveau de tout le réseau GAB CMI. Elle est proposée aux titulaires d'un revenu supérieur ou égal à 5000 DH.</li> <li>❑ <b>Carte Visa Electron</b>: carte de retrait et de paiement « on line », utilisable au niveau de tout le réseau GAB Interbank. Elle est proposée aux titulaires d'un revenu supérieur ou égal à 3000 DH.</li> <li>❑ <b>Carte Mastercard</b> : carte de retrait et de paiement international délivrée aux titulaires de comptes en devises ou en dirhams convertibles, ou aux personnes dûment autorisées par l'Office des Changes tels que les exportateurs, importateurs et professionnels du secteur touristique, bénéficiaires d'une dotation « voyage d'affaires » à des fins de promotion des exportations.</li> <li>❑ <b>Carte Maestro « Digitalis »</b> : carte de retrait et de paiement qui fonctionne dans un univers entièrement électronique et en mode « on line ». Elle permet ainsi la consultation systématique du solde du compte pour chaque opération de retrait et de paiement. A cette carte, sont adossés de nombreux avantages exclusifs comme le caractère très sécurisé des opérations de paiements dans la mesure où les transactions chez les commerçants agréés ne peuvent aboutir que si le client introduit son code dans le TPE.</li> </ul>

- ❑ **Carte Moussafir** : carte de crédit internationale pour le retrait et le paiement en devises à l'étranger délivrée aux titulaires de comptes en devises ou en DH convertibles, ou aux personnes dûment autorisées par l'Office des Changes. La carte est utilisable dans le monde entier à travers les réseaux affiliés au système VISA dans la limite des plafonds permis par la réglementation des changes ou du solde disponible s'agissant des titulaires de comptes en devises ou en DH convertibles.
- ❑ Automates de Change à titre de projet pilote.

## 5. CLIENTÈLE

Au 31 décembre 2004, le nombre de comptes ouverts auprès du CIH s'élève à 244 887 comptes, ventilés géographiquement selon la répartition suivante :

Zones	2003	%	2004	%
Casablanca	105 088	40,03%	95 622	39,1%
Nord	102 532	39,05%	98 323	40,2%
Sud	54 919	20,92%	50 882	20,8%
<b>TOTAL</b>	<b>262 539</b>	<b>100,00%</b>	<b>244 827</b>	<b>100,0%</b>

Source : CIH

La baisse du nombre de comptes entre 2003 et 2004 est due principalement à l'opération d'assainissement des comptes en sommeil mise en œuvre en 2004.

## 6. RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Depuis 1998, le réseau d'agences a connu un développement conséquent grâce à l'ouverture de 21 agences nouvelles portant le nombre à 101 dont 53 ont été dotées de la nouvelle identité visuelle avec un aménagement intérieur moderne et accueillant. Constituant une priorité de la Direction Générale, ces efforts d'optimisation et de mise à niveau du réseau d'agences visent d'une part, la rénovation et la généralisation de la nouvelle identité visuelle à l'ensemble du réseau, et l'ouverture d'une dizaine d'agences supplémentaires par un assurant un meilleur maillage territorial.

Depuis 1999, le CIH bénéficie, dans le cadre d'une convention de partenariat signée avec Barid Al-Maghrib, du réseau de ce dernier qui est mis à la disposition du CIH pour le paiements des prêts accordés pour l'acquisition ou la construction des logements économiques HBM et pourront être étendues à d'autres branches de prêts individuels.

L'évolution du réseau de guichets durant les trois dernières années a été comme suit :

	2002	Var	2003	Var	2004
<b>Nombre de guichets CIH</b>	97	2,0%	99	1,0%	101
Nombre de guichets système bancaire <sup>23</sup>	2 024	3,0%	2 085	-0,5%	2 075
% du CIH dans le total	4,8%	0 Pts	4,8%	0,1 Pts	4,9%

Source : GPBM

A fin 2004, le CIH est doté d'un réseau comportant 101 agences, ce qui représente 4,9% du total du réseau bancaire.

Par ailleurs, l'analyse de la répartition des agences par zone fait ressortir une concentration sur les régions du centre et du nord qui canalisent 82% des implantations de la banque depuis 2002.

Nombre d'agences par zone	2001	2002	2003	2004
Zone Casablanca	43	42	43	43
Zone Nord	36	38	38	39
Zone Sud	17	18	18	18
<b>Total</b>	<b>96</b>	<b>97</b>	<b>99</b>	<b>101</b>

Source : GPBM

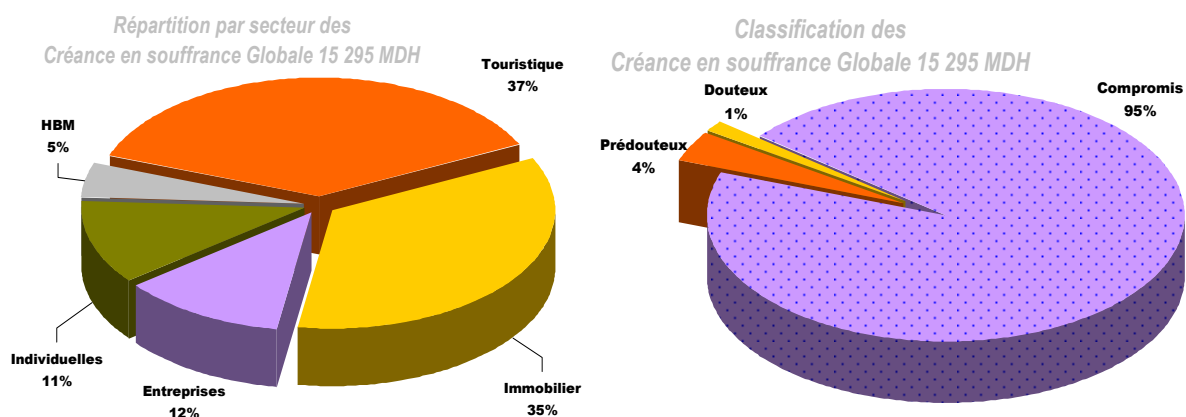
## 7. QUALITÉ DU PORTFEUILLE CRÉDIT DE LA BANQUE

En KDH	2002	Var	2003	Var	2004	Var	juin-05
<b>Créances sur la clientèle<sup>24</sup></b>	<b>26 858</b>	<b>-1,22%</b>	<b>26530</b>	<b>-1,28%</b>	<b>26191</b>	<b>2,06%</b>	<b>26731</b>
<b>Créances productives</b>	14 341	-19,40%	11 559	-3,67%	11 135	2,70%	11 436
<b>Créances en souffrance brutes</b>	<b>12 517</b>	<b>19,61%</b>	<b>14971</b>	<b>0,57%</b>	<b>15056</b>	<b>1,59%</b>	<b>15295</b>
<i>Dont Provisions</i>	2 252	100,67%	4519	-1,31%	4460	18,45%	5283
<i>Dont Agios réservés</i>	3729	28,61%	4796	9,34%	5244	7,42%	5633
<b>Créances en souffrance nette</b>	<b>6 536</b>	<b>-13,46%</b>	<b>5 656</b>	<b>-5,36%</b>	<b>5 352</b>	<b>-18,18%</b>	<b>4 379</b>
<b>Taux de contentieux<sup>25</sup></b>	<b>46,60%</b>	<b>9,83Pts</b>	<b>56,43%</b>	<b>1,05Pts</b>	<b>57,49%</b>	<b>-0,27Pts</b>	<b>57,22%</b>
<b>Taux de contentieux secteur</b>	<b>21,58%</b>	<b>2,30 Pts</b>	<b>23,88%</b>	<b>0,99 Pts</b>	<b>24,87%</b>	<b>-</b>	<b>ND</b>

Source : CIH

En 2003, la dégradation du portefeuille clientèle matérialisée par un encours brut des créances en souffrance en hausse de 19,6% découle de la mise en application des nouvelles dispositions réglementaires en matière de classification des créances en souffrances ainsi que le reclassement dans cette catégorie des encours des quelques dossiers qui étaient considérés comme assainis en 2002, suite au non respect des protocoles d'accord par les débiteurs concernés.

En 2004 et 2005, le portefeuille des créances en souffrance brutes enregistre des progressions modérées traduisant ainsi l'alignement total de la banque aux normes de classification en vigueur et la maîtrise des taux de chute sur les nouvelles productions.



<sup>24</sup> Créances brutes : créances productives+ créances en souffrance

<sup>25</sup> Défini comme le rapport : encours brut des créances en souffrances /encours brut des crédits sur la clientèle

<sup>27</sup> Ce taux est défini comme étant le rapport suivant : (encours provisions / créances en souffrances nettes d'agios)

La répartition du portefeuille des créances en souffrance se caractérise par une grande concentration au niveau des branches touristiques et immobilières qui polarisent 72% de l'encours global. Le retournement de conjoncture qu'a connu le secteur touristique après la première crise du golfe ainsi qu'à la défaillance de plusieurs promoteurs immobiliers impliqués dans des projets d'envergure, ont d'une part, exposé fortement le CIH à un risque de crédit se matérialisant par un volume de créances en souffrance très élevé, et d'autre part, conduit à une dégradation de la productivité et de la rentabilité de la banque.

En effet, la crise qui a affecté l'activité touristique à partir de 1991 s'est traduite par des échecs au niveau de certains projets hôteliers dont les promoteurs se sont trouvés dans l'incapacité de faire face au remboursement de leurs dettes contractées auprès du CIH. La restructuration des créances hôtelières, conduite en 1995 sous l'égide des pouvoirs publics a été mise en échec en raison du non-respect de leurs engagements par certains des plus importants opérateurs du secteur. Il convient de souligner qu'en vertu de cette restructuration, le CIH a concédé sur sa créance, sans contrepartie, un allègement évalué à plus de Huit Cent Millions de Dirhams.

Sur un autre registre, les origines de la crise ayant affecté le secteur immobilier résident dans l'inadéquation de l'offre de logements avec les besoins de la population. Certains investisseurs occasionnels inexpérimentés n'ont pas su tenir compte des données et de l'évolution du marché particulièrement sur le créneau du haut et moyen standing. Cette situation s'est soldée par un étalement des périodes d'écoulement voire des méventes. En effet, la mise à niveau du secteur due au comportement de plus en plus exigeant du consommateur, a provoqué la défaillance des opérateurs non professionnels, immobilisés par des réalisations inachevées ou non commercialisables.

### **7.1. Évolution des créances en souffrances nettes**

L'encours global des créances en souffrance du CIH a enregistré des baisses respectives de 13,5% et 5,4% en 2003 et 2004 pour s'établir à 5 352 MDH à fin décembre 2004.

L'évolution baissière enregistrée en 2003 est inhérente à l'impact de la circulaire relative à la classification des créances et leur couverture par les provisions pour un montant de 1,2 Mrds de DH (691 MDH pour les capitaux restant dus et 513 MDH pour les impayés y compris les intérêts de retard)

En 2004, l'encours des créances en souffrance nettes des agios réservés et des provisions, s'établit à 5 656 MDH enregistrant ainsi un recul de 5,5% comparé à son niveau de fin 2003, Cette amélioration est le fruit de la politique d'assainissement et recouvrement réactivée par la banque dans le cadre de son plan de redressement ; un effort imputable en premier lieu aux affaires immobilières dont une bonne partie provient des ERAC pour 800 MDH. Par ailleurs, le CIH a procédé reclassement en créances en souffrance pour un montant de 850 MDH portant principalement sur des créances hôtelières et immobilières.

A fin juin 2005, et comparé à son niveau de fin décembre 2004, l'encours global des créances en souffrance nettes a enregistré une baisse 18,2% pour s'établir à 4 380 MDH.

Au même titre que l'exercice 2004, ce recul consacre la poursuite de la politique d'assainissement du portefeuille client de la banque.

Ainsi, la baisse des créances en souffrance de -972 MDH lors du 1<sup>er</sup> semestre 2005 s'explique essentiellement par la combinaison des facteurs suivants :

- la constatation des provisions complémentaires relatives à plusieurs projets immobiliers et hôteliers pour un montant de 43,5 MDH ;
- le provisionnement partiel du portefeuille hôtelier pour un montant de 850 MDH, et ce corrélativement à la levée de la garantie de l'État.

## 7.2. Évolution du taux de contentieux

A fin 2004, le taux de contentieux s'est établi à 57,5%, contre 56,4% en 2003 et 46,6% en 2002. Cette forte dégradation traduit l'effort de déclassement opéré par la banque afin de refléter une image fidèle de la qualité de son portefeuille client et de se conformer strictement aux règles de classifications édictées par Bank Al Maghrib

A fin juin 2005, la part des créances en souffrance brutes dans l'encours brut des crédits distribués s'est établie à 57,2% se stabilisant par rapport à son niveau de fin 2004 et ce en relation avec une progression des crédits productifs de 2,1% comparativement à une augmentation des créances en souffrances de 1,6%.

Il convient de noter toutefois qu'une proportion importante de ces créances en souffrance a été accumulée au cours des années 1990 du fait d'une mutation rapide et non maîtrisée du CIH, d'un statut d'Organisme Financier Spécialisé (O.F.S), vers la banque universelle et du retournement conjoncturel ayant affecté les secteurs du tourisme et de l'immobilier comme décrit ci-dessus.

En revanche, les productions effectuées à partir de l'amorce du plan affichent des taux de contentieux beaucoup plus faible en raison d'une meilleure maîtrise de la chaîne d'octroi des prêts et de l'implémentation de systèmes d'information plus performants. Ainsi, le taux de sinistralité moyen sur les productions réalisées entre 2000 et 2004 se situe aux alentours de 5% pour les crédits au logement. Ce taux avoisine est quasiment nul pour le segment de la promotion immobilière.

## 8. POLITIQUE DE PROVISIONNEMENT

Les méthodes de classification et de couverture de l'encours des créances en souffrance prévalant depuis 2003 sont issues des dispositions de la circulaire 19 de Bank Al-Maghrib:

Le classement des créances en souffrance selon le degré de risque de perte en créances pré douteuses (90 à 180 jours de non remboursement après terme), douteuses (180 à 360 jours) ou compromises (360 jours et plus) ;

Les créances en souffrance sont, après des déductions des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

- 20% pour les créances pré douteuses
- 50% pour les créances douteuses
- 100% pour les créances compromises

### Évolution des provisions et du taux de couverture

En KDH	2002	Var	2003	Var	2004	Var	juin-05
Créances en souffrances	12 517	19,61%	14971	0,57%	15056	1,59%	15295
Provisions	2 252	100,67%	4519	-1,31%	4460	18,45%	5283
Sous provisionnement	2592	-78,12%	567	-54,14%	259	-	0
Agios réservés	3729	28,61%	4796	9,34%	5244	7,42%	5633
Taux de couverture <sup>27</sup> CIH	47,78%	14,44%	62,22%	2,23%	64,45%	6,92%	71,37%
Taux de couverture <sup>28</sup> Secteur	63,58%	3,30%	66,88%	1,54%	68,42%	-0,67%	67,75%

<sup>28</sup> Statistiques GPBM

<sup>31</sup> Dont 4 départs volontaires en cours de déblocage pour un montant global de 1 312 KDH

Les provisions constituées en 2003 en couverture de créances en souffrance ont enregistré un accroissement de plus de 100% à 4 519 MDH consacrant un strict alignement aux dispositions prudentielles édictées par Bank Al Maghrib.

Le sous provisionnement résiduel de 567 MDH correspondait à des créances en souffrance sur des organismes publics (*groupe ONE et collectivités locales*) dont la couverture était estimée suffisante par la banque.

A fin 2004, les provisions en couverture des créances sur la clientèle ont atteint 4 460 MDH soit une baisse de 59 MDH comparé à leur niveau de 2003.

Concernant les créances publiques les commissaires aux comptes ne retiennent pas de traitements spécifiques et se réfèrent au provisionnement selon les règles de BAM, ce qui dégage un sous provisionnement de 259 MDH correspondant aux créances détenues sur certains organismes publics (*groupe ONE – 209 MDH; municipalités de Fès – 50 MDH*)

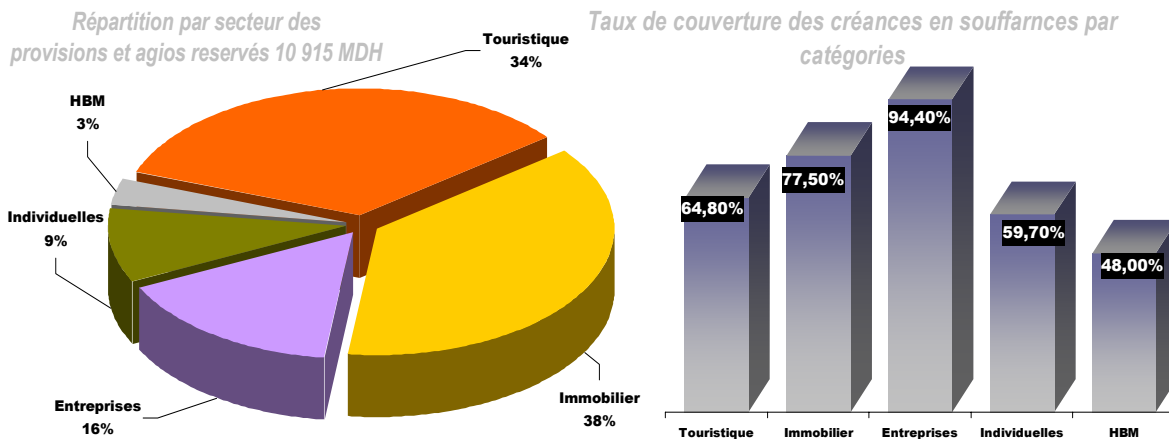
Le management de la banque, estime qu'au vu des recettes prévisionnelles et de la forte implication des pouvoirs publics, le niveau de provisionnement arrêté couvre le risque encouru sur ces affaires. A cet égard les protocoles signés en juillet 2005 sous l'égide des pouvoirs publics stipulent le dénouement de ces créances avant la fin de l'exercice en cours. Ce dénouement se traduirait par un impact positif net de 67 MDH sur le compte de résultat et l'assainissement des comptes de bilan par la baisse des postes suivants :

- Les créances en souffrances pour un montant brut de 1,5 Mrd de DH réparti à hauteur de 597 MDH pour les collectivités locales et 919 MDH pour le groupe ONE,
- Les provisions pour un montant de 280 MDH, et
- Les agios réservés pour un montant de 588 MDH

Par ailleurs, la réserve des commissaires aux comptes relative au sous provisionnement de ces créances sera levée, confirmant ainsi la position du management de la banque quant à sa politique de provisionnement observée sur les créances sur les établissements publics.

Le taux de couverture des créances en souffrances de la banque a atteint 64,5% en 2004 gagnant ainsi plus de 2,2 Pts par rapport à l'exercice 2003. Toutefois ce taux se situe en deçà de la moyenne sectorielle qui est de 68,5%. Cet écart en terme de couverture du risque clientèle découle, d'une part de la prise en compte de la garantie l'Etat adossée au portefeuille hôtelier et, d'autre part, de la spécificité du CIH dont la quasi-totalité des créances détenues sont adossées à des hypothèques. Cette prédominance des créances hypothécaires est en effet moins prononcée chez les autres banques dont les portefeuilles crédits sont encore caractérisés par la prépondérance des encours de crédits à l'équipement et des crédits de trésorerie.

A fin juin 2005, l'effort de provisionnement consenti dans la perspective de la levée de la garantie de l'Etat se matérialise par un ratio de couverture en amélioration. Ce dernier s'établit à 71,4% dépassant sensiblement la moyenne sectorielle laquelle se situe à 67,7%.



## 9. POLITIQUE DE RECOUVREMENT

Dans un contexte économique et sectoriel caractérisé par une forte montée des risques, le recouvrement des créances en souffrance est devenu une activité essentielle dans la réalisation des performances des organismes bancaires.

Dans ce sillage, et depuis l'amorce du plan de redressement, une revue détaillée des engagements (*dossier par dossier*) a été entamée par l'établissement, notamment pour les engagements significatifs à travers l'actualisation des valeurs des garanties sur la base d'expertises patrimoniale et commerciale, etc. Cette revue des engagements de la banque a permis de déterminer avec plus de précision l'évolution de ces engagements et le besoin de provisionnement réel y afférent. A fin juin 2005, ces engagements couvrent un encours brut estimé à 14 Mrds de DH et sont essentiellement concentrés sur la clientèle de la promotion touristique et immobilière. Les crédits aux particuliers, toutes couches sociales confondues, destinés au financement de l'acquisition du logement représentent la catégorie la plus saine du portefeuille.

Eu égard à la teneur du taux de sinistralité, la fonction de recouvrement occupe une place de premier ordre dans la stratégie de redressement de la banque. Les principales actions entreprises dans le cadre du plan ont consisté à :

- privilégier les négociations à l'amiable avec la clientèle par la mise en place de protocoles d'accord ou de solutions transactionnelles ;
- activer, à défaut, pour les clients récalcitrants, les voies de recours par le recouvrement forcé de la créance (vente, poursuites pénales, etc.) ; et
- monter des opérations d'ingénierie financière telle que la consolidation des créances en capital notamment pour les créances hôtelières importantes.

En outre, le CIH procède à une refonte de son système comptable afin de :

- fiabiliser les comptes et avoir une vision globale de la créance par client et par groupe ;
- se conformer aux normes de classification de Bank Al-Maghrib ; et
- estimer la valeur des gages sur la base d'expertises pour mieux évaluer les risques de crédits et déterminer les provisions nécessaires.

Par ailleurs, il a été procédé dès l'année 2003, à la désignation de correspondants recouvrement au niveau des agences, et à la décentralisation du recouvrement judiciaire au niveau des huit centres Régionaux de

recouvrement. Ces structures régionales ont permis une réelle accélération du recouvrement grâce à un traitement plus rapide des dossiers

Un progiciel de recouvrement dédié, déployé au cours de la même année permet aux chargés de recouvrement d'assurer le suivi de leur portefeuille à travers par exemple la génération automatique de courriers de relance et la mise en place de plans d'apurement.

### **Evolution du montant des créances assainies**

En MDH	2003	Var	2004
<b>Créances assainies</b>	<b>874</b>	<b>94%</b>	<b>1 697</b>
<i>Touristiques</i>	<i>120</i>	<i>41%</i>	<i>169</i>
<i>Immobilières</i>	<i>298</i>	<i>287%</i>	<i>1 154</i>
<i>Entreprises</i>	<i>236</i>	<i>-60%</i>	<i>94</i>
<i>Particuliers</i>	<i>221</i>	<i>27%</i>	<i>280</i>

Source CIH

En effet, les actions de recouvrement entreprises par le CIH durant les dernières années ont permis d'apurer d'importants dossiers.

Les performances sus indiquées ont été obtenues grâce à la conjugaison des efforts des services internes de la banque et la volonté des pouvoirs publics d'assainir les créances sur les établissements publics et notamment les ERAC. Cette dynamique devrait se poursuivre en 2005 avec l'apurement définitif des créances en souffrances liées aux collectivités locales et aux COS-ONE.

Néanmoins, le recouvrement de certaines créances importantes était rendu difficile eu égard aux contraintes suivantes :

- Les difficultés de réalisation de certains gages qui sont soit occupés, soit inachevés, soit souffrent d'anomalies de conception qui rendent difficile leur réalisation.
- Le recours de certains débiteurs importants à la procédure de redressement judiciaire. En effet, le nombre des affaires en redressement ou en liquidation judiciaire est en constante augmentation. A fin 2004, le CIH estime à 3,3 Mrds de DH, le montant des créances en souffrances concernées par cette situation.
- Certaines dispositions à caractère légal ou réglementaire comme les limites en matière de réalisations des gages imposées par les stipulations du Décret Royal portant loi N°552-67 du 17 décembre 1968 d'une part et les modalités de la réalisation de la garantie de l'Etat couvrant les crédits détenus sur les promoteurs hôteliers, d'autre part.
  - Difficultés liées à la mise en jeu de la garantie de l'Etat
    - La mise en jeu de cette garantie ne peut intervenir qu'après épuisement des autres voies de recours.
    - La formulation de cette garantie n'est pas explicite en ce qui concerne le montant du prêt garanti.
  - Limitations inhérentes aux dispositions légales :
    - La réalisation des garanties consenties par les unités hôtelières est confrontée à des difficultés pratiques dans la mesure où le CIH est appelé à introduire deux procédures distinctes pour un même bien (*la première pour la réalisation hypothécaire, et la seconde pour la réalisation du nantissement*) autrement dit l'acquisition des murs par le CIH ne lui garantit pas l'entrée en possession du fonds de commerce.

Toutes les contraintes afférentes à la réalisation de la garantie de l'Etat seront définitivement levées avec le dénouement définitif prévu par les termes de la convention en cours de signature avec les pouvoirs publics.

## 10. LA TITRISATION

La promulgation de la loi relative à la titrisation des créances hypothécaires, a constitué une innovation majeure dans le domaine de l'ingénierie financière, et a permis au CIH de dégager des moyens de financement supplémentaires et adéquats, à travers la cession des créances hypothécaires, en les adossant à des titres pouvant être souscrits par les investisseurs institutionnels qui disposent ainsi d'un nouveau produit financier.

A cet effet, la banque a lancé en avril 2002 avec succès la première opération de titrisation au Maroc, portant sur un volume de 500 MDH de créances hypothécaires, et concrétisé par la création en avril 2002 du premier fonds de placement collectif en titrisation dénommé « CREDILOG 1 », géré par la société gestionnaire dépositaire Maghreb Titrisation.

CREDILOG 1 a concerné des créances immobilières bénéficiant d'une hypothèque de premier rang, accordée à des fonctionnaires de l'État dont les échéances sont prélevées à la source.

Les parts représentatives de ces créances ont été émises par le fonds en quatre tranches distinctes, les parts prioritaires P1 et P2, les parts subordonnés S et la part résiduelle qui elle, a été souscrite par le CIH.

En juin 2003, le CIH a procédé à l'émission d'une deuxième opération de titrisation matérialisée par la création du FPCT CREDILOG 2, et ce, pour un montant de 1 Mrds de DH. Ces prêts représentent des créances hypothécaires à taux fixe, consenties à des particuliers.

CREDILOG 2 a été structuré de la même manière que CREDILOG 1 avec deux parts prioritaires P1 et P2, une part subordonnée S et une dernière part résiduelle R.

Pour le CIH, les gains issus de la titrisation se situent à plusieurs niveaux :

- allègement du bilan tout en réalisant une économie en fonds propres. C'est une alternative efficace à l'augmentation de capital et au financement obligataire. Elle permet de financer une demande de prêt croissante en cédant une partie du portefeuille et en remplaçant le produit de cette cession dans de nouvelles créances. Théoriquement, le CIH peut augmenter sa capacité de financement à l'infini en s'affranchissant des contraintes liées à l'observation du ratio cooke.
- transfert du risque de crédit des créances cédées à l'investisseur
- amélioration des ratios de liquidité du fait de la transformation en liquidités, des créances n'ayant pas pour vocation à être négociables sur un marché secondaire. Ainsi, la titrisation permet au CIH de diversifier ses sources de financement en accédant au marché sous une autre signature que la sienne.
- amélioration de la rentabilité des ses fonds propres puisque le produit de cession serait réinvesti dans de nouvelles créances ne nécessitant pas de couverture en fonds propres.

Actuellement, le CIH dispose d'un dispositif performant de titrisation lui permettant de titriser des portefeuilles importants dans des délais raisonnables (2 mois maximum).

Les deux fonds de titrisation Crédilog I et Crédilog II ont enregistré une très bonne performance. En effet, les taux de remboursement anticipé (TRA) se sont établis respectivement à 0,34% et 0,18%. Quant au taux d'impayés, ils sont restés très en deçà des taux prévisionnels puisqu'ils se sont limités à 0,56% et 0,61% respectivement pour Crédilog I et Crédilog II.

## IX. ORGANISATION

### 1. MOYENS HUMAINS

#### 1.1. Effectif

Au 31 juillet 2005, l'effectif du CIH se compose de 1 343 collaborateurs. Le tableau suivant retrace l'évolution de l'effectif au cours des exercices précédents.

Catégorie du personnel	2002	2003	2004	31/07/05
Cadres	366	382	362	365
Gradés	813	793	770	750
Employés	303	297	290	228
<b>Effectif total en fin de période</b>	<b>1 482</b>	<b>1 472</b>	<b>1 422</b>	<b>1 343</b>

Source : CIH

À fin juillet 2005, l'effectif global du CIH s'inscrit en légère baisse par rapport à décembre 2004, soit -6%. Ce recul s'explique (i) par les départs naturels en retraite ainsi que par les départs en retraite anticipée, mesure qui a particulièrement concerné l'année 2005, et (ii) par des opérations d'externalisation des activités non bancaires (nettoyage, gardiennage et sécurité, transport de fonds, etc.).

Pour rappel, l'opération de départ volontaire à la retraite anticipée mise en place par la banque, s'inscrit dans le cadre du protocole d'accord GPBM/USIB du 15/09/1997. Ledit protocole a instauré un système d'encouragement au départ volontaire à la retraite anticipée à partir de l'âge de 50 ans pour les femmes et 55 ans pour les hommes, après 21 ans de service, et ce, sous réserve de l'accord préalable de l'employeur.

La situation de cette opération au sein du CIH, s'établit comme suit au 31/12/2005 :

Nombre de bénéficiaires <sup>31</sup>	Coût de l'opération en KDH <sup>32</sup>
78	34 531

Source : CIH

L'effectif affecté au réseau d'agences au 31 juillet 2005 représente 72% de l'effectif global contre 61% en 2003 et 54% en 2000. Cette tendance haussière est la conséquence de la mise en place du processus de redéploiement du personnel du siège vers les agences, entamé en 2000. L'objectif étant d'insuffler un nouveau dynamisme pour l'amélioration des indicateurs d'activité du réseau et de répondre aux besoins croissants en ressources humaines suite à l'ouverture de nouvelles agences.

L'augmentation des effectifs au sein du réseau CIH est due, en partie, à la stratégie d'expansion du réseau d'agences CIH; Celui-ci est passé de 87 agences en 1999 à 101 au 31 juillet 2005. A effectif global quasiment équivalent, le nombre d'agences est passé de 58 à 101 entre 1993 et 2005 ; puisque l'effectif en 1993 était de 1 373 contre 1 343 à fin juillet 2005.

Par ailleurs, et suite à l'automatisation des processus et des opérations bancaires en agence, l'effectif moyen par agence a connu une baisse notable passant de 20 agents en 2000 à 8 agents en juillet 2005.

Par ailleurs, l'effectif de la banque se caractérise par sa jeunesse. Le turnover moyen des salariés est faible, se traduisant par une ancienneté moyenne de 14 ans. Cependant, la tranche de 11 à 15 ans d'ancienneté est la plus importante avec 46% de l'effectif global.

<sup>32</sup> Ce coût correspond au total des indemnités de départ majoré de la cotisation patronale CMIM

Catégorie	Répartition		Ancienneté moyenne	Age moyen	Effectif	
	nombre	%			hommes	femmes
Cadres	365	27%	15	43	274	91
Gradés	750	56%	15	41	456	294
Employé	228	17%	12	40	187	41
<b>Total</b>	<b>1.343</b>	<b>100%</b>	<b>14</b>	<b>41</b>	<b>917</b>	<b>426</b>

Source : CIH

Du fait du non renouvellement systématique des départs, la moyenne d'âge se stabilise autour de 41 ans. La tranche des moins de 36 ans représente 20%.

La politique des ressources humaines accorde une grande importance à l'amélioration de la productivité, à la formation continue et au recrutement sélectif de compétences métier. Le CIH a mis en place une stratégie de gestion des ressources humaines, visant à travers une démarche participative, à fédérer et mobiliser l'ensemble du personnel autour des axes stratégiques et des objectifs prioritaires de la banque. A ce titre, l'année 2004 a été caractérisée par :

- La mise en place de mesures incitatives au départ volontaire en retraite anticipée,
- Le redéploiement du personnel visant à renforcer les structures des agences en ressources humaines
- Le renforcement qualitatif de certaines activités stratégiques par l'acquisition de nouvelles compétences dans le domaine de l'informatique, la finance et le juridique
- La poursuite de l'informatisation des process GRH

## **1.2. Politique sociale**

Le personnel du CIH bénéficie d'un traitement conforme à la législation en vigueur, notamment des congés annuels payés, des assurances maladie, décès, invalidité, accident de travail et affiliation à la CNSS. La société garantit également une affiliation CIMR à ses collaborateurs assortie de primes à la performance et d'intéressements.

### **Systeme d'appréciation**

Le CIH. a initié depuis l'année 2000, plusieurs actions dans l'objectif de l'optimisation de la gestion de ses ressources humaines.

C'est ainsi qu'un nouveau système d'appréciation a été mis en place, favorisant, tant pour le manager que pour les collaborateurs :

- Une meilleure gestion des potentiels, des compétences et des carrières ;
- Une détection des besoins en formation ;
- Une remontée d'information ressources humaines relayée régulièrement par le management.

### **Formation**

Le CIH a mis en place un système de formation orienté vers le renforcement des connaissances en matière de métiers, de comportement commercial et managérial.

Les programmes réalisés depuis l'année 2000 ont permis aux collaborateurs de bénéficier des actions de formation mettant l'accent sur les techniques bancaires et la démarche commerciale, en vue d'optimiser les compétences et améliorer le niveau de qualification du personnel pour une meilleure productivité.

## 2. MOYENS TECHNIQUES

### □ **Systèmes d'information**

Depuis l'amorce du plan de redressement, et parallèlement à sa mise à niveau organisationnelle, la banque s'est attelée à mettre en place un vaste chantier de refonte globale de son système d'information.

Suite à un audit approfondi de l'outil existant et l'identification des leviers d'amélioration, les grandes priorités données aux directions des systèmes d'informations ont été formalisées dans le cadre du plan informatique 2003-2005.

A ce titre, les investissements engagés en matière de technologies de l'information ont permis à l'institution de se doter d'un outil de suivi et de contrôle plus performant, à même de répondre aux obligations de Bank Al Maghrib en termes de comptabilité générale et d'édition d'états réglementaires et de produire une comptabilité analytique et budgétaire sur la base desquelles un système de reporting et de pilotage stratégique pourra être généré.

Par ailleurs, l'implémentation de la nouvelle architecture informatique a également permis un reengineering des processus en matière de gestion des prêts dans le sens (i) d'une meilleure maîtrise et exploitation des données relatives aux clients, aux produits, aux transactions et toutes données transversales, pour des impératifs commerciaux, de qualité de service, ou de reporting ; (ii) un accès rapide et exhaustif aux données clés des dossiers de prêts litigieux et (iii) le déploiement d'un progiciel intégré pour le recouvrement amiable et contentieux des créances particuliers.

La banque a lancé, depuis 2003, un projet ambitieux « Projet Détroit » de refonte du système d'information comptable et de rationalisation de l'ensemble des chaînes de traitement. Ce dernier couvre la comptabilité générale, la comptabilité client, le reporting, la normalisation du process comptable ainsi que les adaptations des systèmes opérationnels en amont.

Dans le cadre de ce projet, les principales réalisations sont :

- l'acquisition en 2004 d'un nouveau progiciel couvrant la comptabilité générale, la comptabilité auxiliaire et le reporting de la banque centrale. Les deux premiers modules sont en phase de test final en vu d'un déploiement la fin 2005;
- la mise en place d'un dispositif de classification des créances conformément à la nouvelle circulaire de Bank Al Maghrib ;
- la généralisation de l'interpréteur RDJ à l'ensemble des chaînes métiers ;
- l'automatisation des achats, des immobilisations et du contrôle budgétaire autour d'une solution intégrée ;
- l'automatisation de la salle des marchés autour d'une solution intégrée ;
- la rationalisation des chaînes de traitement monétique, salle des marchés, achats et immobilisations. La normalisation des autres chaînes (agence et crédits) est prévue pour la fin mars 2006 ;
- la mise en oeuvre d'un progiciel de lettrage permettant le rapprochement des comptes internes et les comptes de correspondants étrangers en liaison automatique avec SWIFT ; et
- l'enrichissement des référentiels de la banque par les attributs réglementaires et de gestion.

En 2003, la banque a repensé le concept de gestion des crédits à l'immobilier et a procédé à la refonte de toute la plate-forme de gestion de ces crédits. Par la même occasion, la banque a déployé un nouveau système d'arrêtés des échelles et de tarification.

Entamé en décembre 2003, le projet de réorganisation et d'automatisation de la salle des marchés autour d'un progiciel « front to back » a été mis en œuvre début septembre 2005.

En 2004, la banque a déployé un système de reporting greffé sur le système central. Ce système, parfaitement synchronisé avec la comptabilité, répond aux nouveaux besoins de pilotage de la banque.

La banque a également mis en place d'autres dispositifs, durant les trois derniers exercices, dont notamment :

- un progiciel dédié au recouvrement amiables et contentieux des créances ;
- une application de gestion des garanties et des assurances ; et
- une application de notation et de tarification des crédits immobiliers.

En 2005, la banque a entrepris ses études sur les pré requis et les impacts des directives de Bâle II. A cet effet, une structure dédiée a été mise en place pour une montée en régime de ce projet vers le fin 2005. La refonte du système d'information comptable, la rationalisation des chaînes métiers ainsi que l'apurement des suspens intègre la dimension Bâle II, ce qui facilitera l'intégration de ce dernier dans le système information de la banque.

#### ▣ Parc informatique

Le parc informatique actuel du CIH est composé de :

- trois ordinateurs centraux assurant les traitements centraux, notamment la comptabilité, la gestion des prêts et la consolidation du référentiel central à partir des opérations issues des agences ;
- une dizaine de serveurs départementaux pour les applications métiers dédiées notamment la monétique, le SWIFT, le recouvrement et la Salle des Marchés ;
- un serveur par agence relié au siège par un réseau de transmission de données permettant l'échange d'informations en temps réel ou par vacation ;
- plus de 1 000 postes de travail répartis entre le siège et le réseau d'agences ; et
- une solution professionnelle d'archivage robotisée permettant de sauvegarder et restaurer les données de manière optimale performante, tout en garantissant le maximum de fiabilité.

Et afin de se prémunir contre le risque opérationnel, le CIH a mis en place un centre de secours informatique situé à plus de 3 Km du siège central.

Enfin, les développements techniques ont également touché l'activité monétique promise à un développement rapide à court terme. En effet, le CIH poursuit depuis l'année 2000, son trend de développement monétique.

Sur le plan acceptation, le parc s'est développé d'une manière soutenue pour atteindre 124 GAB, contre 40 à fin 2000, acceptant les cartes nationales et internationales.

En outre, et en préparation à la norme internationale EMV, le CIH a implémenté le protocole NDC, compatible avec cette norme, qui a également permis d'enrichir l'application GAB par une interface de dialogue multilingue conviviale et intelligente.

Sur le plan infrastructure, compte tenu de l'accroissement du parc GAB et du portefeuille de cartes monétique ainsi que le nombre sans cesse croissant des transactions nationales et internationales, le CIH a mis en place une plate forme technique haute disponibilité, performante, fiable et sécurisée.

### 3. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

Poursuivant les actions de restructuration, la stratégie d'investissement de la banque, continuera d'être orientée vers la liquidation des actifs hors exploitation via la réduction du portefeuille de participations et la transformation de l'actif non productif en actif productif. En effet, le CIH n'as pas vocation à gérer les participations hôtelières détenues en portefeuille et des cessions portant sur le patrimoine hôtelier seront effectuées au cas par cas en fonction des opportunités futures. Par ailleurs, et dans le cadre d'accords conclus avec certains promoteurs immobiliers défaillants, le CIH a entamé plusieurs procédures tendant à céder les logements hypothéqués à son profit.

Les dépenses d'investissement réalisées durant la période 2003-2005<sup>33</sup> ont atteint 120 MDH, soit une moyenne annuelle de 47 MDH.

Les investissements se ventilent comme suit :

Rubriques	2003	2004	1 <sup>er</sup> semestre 2005
Informatique	27 328	21 904	4 698
Logistique	11 265	8 138	13 986
Ressources humaines	500	0	0
Finances	11 162	6 497	1 822
Recouvrement	0	9 424	511
Autre	940	0	0
<b>Total</b>	<b>54 195</b>	<b>44 662</b>	<b>21 017</b>

Chiffres en KDH

Source : CIH

Les principales réalisations au cours de cette période ont porté sur :

- l'acquisition de la solution informatique, noyau comptable ;
- l'assistance et l'accompagnement de la banque pour la refonte de son système comptable et financier ;
- l'ouverture de nouvelles agences et la mise à niveau des agences existantes en les équipant notamment de guichets automatiques ;
- l'aménagement d'un espace de restauration du personnel en 2005 ; et
- l'évolution de l'architecture technique centrale et la refonte des différentes applications.

<sup>33</sup> Jusqu'au Premier semestre 2005

**PARTIE V : SITUATION FINANCIÈRE DU CIH SUR LES PÉRIODES 2002-2004 ET  
JUN 2004 – JUN 2005**

## I. ANALYSE DU BILAN

### 1. BILAN RÉSUMÉ

ACTIF En KDH	2002	2003	2004	06/2005
Valeurs en caisse, banque centrales, trésor public, CCP	115 875	119 192	113 253	144 382
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	141 054	309 535	869 588	686 385
Créances sur la clientèle	20 877 836	17 214 788	16 487 802	15 815 711
Titres de transaction et de placement	801 796	1 780 972	551 816	491 560
Autres actifs	548 006	538 091	530 239	557 624
Titres de participation et emplois assimilés	715 625	694 960	409 097	409 097
Immobilisations incorporelles	52 271	53 612	52 008	50 571
Immobilisations corporelles	484 333	511 706	581 762	558 959
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>23 736 796</b>	<b>21 222 854</b>	<b>19 595 566</b>	<b>18 714 288</b>
PASSIF En KDH	2002	2003	2004	06/2005
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 765 895	1 691 699	1 611 867	1 548 635
Dépôts de la clientèle	9 080 128	10 023 763	8 983 803	9 655 584
Titres de Créances émis	10 592 985	9 802 345	9 238 359	8 514 240
Autres passifs	1 154 971	700 605	577 514	563 622
Provisions pour risques et charges	93 154	205 034	304 575	288 007
Fonds propres	1 049 663	-1 200 592	-1 120 552	- 1 855 799
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>23 736 796</b>	<b>21 222 854</b>	<b>19 595 566</b>	<b>18 714 288</b>

Source : CIH

### 2. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU PASSIF

#### 2.1. Dettes envers les établissements de crédit

Au 31 décembre 2003, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'élèvent à 1 692 MDH contre 1 766 MDH au 31 décembre 2002, soit une baisse de 74 MDH (-4%). Cette baisse s'explique par :

- la diminution de l'encours des emprunts internationaux, suite à leur amortissement normal, et au remboursement anticipé de l'emprunt de la BAD pour un montant de 89 MDH ; et
- le remboursement en janvier 2003 de l'avance de 923 MDH accordée par la CDG en décembre 2002 par la mobilisation de l'emprunt du trésor prévu dans le cadre du plan de redressement CIH pour 1 Mrds de DH.

Au terme de l'exercice 2004, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés s'élèvent à 1 612 MDH marquant une baisse de 5% par rapport à leur niveau de 2003. Cette baisse s'explique par l'amortissement normal des emprunts internationaux.

Au 31/12/2004, l'état des emprunts extérieurs contractés intégralement auprès de la BIRD se présente comme suit :

Date de jouissance	Echéance	Taux facial	Montant Emis		Capital Restant dû	
			USD	DH	USD	DH
27/10/1989	15/07/2009	TMP +0.5%	77 500 000	642 106 753	35 895 000	297 398 992
14/06/1993	15/05/2013	TMP +0.5%	40 000 000	354 356 098	27 790 000	246 188 899

Au 30 juin 2005, les dettes envers les établissements de crédits et assimilés s'élèvent à 1549 MDH contre 1 612 MDH au 31 décembre 2004, soit une baisse de 4% inhérente aux tombées d'échéances des emprunts internationaux cités ci haut.

## 2.2. Dépôts clientèle

Entre 2002 et 2004, l'encours des dépôts clientèle par catégorie a évolué comme suit :

PASSIF En KDH	2002	Var	2003	Var	2004	Var	juin-05
Comptes à vue créditeurs	3 492 832	9,5%	3 826 293	12,9%	4 318 190	11,8%	4 829 026
Comptes d'épargne	1 189 795	7,5%	1 279 128	3,6%	1 324 705	4,7%	1 386 436
Dépôts à terme	3 783 516	14,6%	4 336 603	-39,2%	2 638 175	4,1%	2 745 693
Autres dépôts et comptes créditeurs <sup>34</sup>	613 986	-5,3%	581 739	20,8%	702 732	-1,2%	694 429
Dépôts de la clientèle – CIH	<b>9 080 129</b>	<b>10,4%</b>	<b>10 023 763</b>	<b>-10,4%</b>	<b>8 983 803</b>	<b>7,5%</b>	<b>9 655 584</b>

Source : CIH

### □ *Évolution 2002-2003*

A fin 2003, l'encours des dépôts s'est élevé à 10 024 MDH de DH enregistrant ainsi un accroissement de 10,4% comparé à son niveau de 2002. Cette évolution positive est imputable pour l'essentiel à la progression de l'encours des dépôts à terme lesquels enregistrent une croissance de 14,6% entre les deux exercices.

### □ *Évolution 2003-2004*

Au 31 décembre 2004, l'évolution inverse est enregistrée avec un encours total des dépôts qui s'est établi à 8 984 MDH en régression de 10,4%. Cette décélération volontaire découle de la stratégie adoptée par la banque en matière d'optimisation du coût des ressources via le non renouvellement des dépôts à terme pour un montant de 2 700 MDH. Ces derniers se rétractent de 39,2% pour s'établir à 2 638 MDH.

En contrepoint, le CIH a considérablement amélioré son rythme de collecte des comptes chèques et des comptes courants qui progressent respectivement de 8,4% et 24,4% entre 2003 et 2004.

### □ *Évolution à fin juin 2005*

A fin juin 2005, l'encours des dépôts s'est élevé à 9 656 MDH enregistrant ainsi un accroissement de 7,5% comparé à son niveau de fin décembre 2004. Cette évolution provient essentiellement d'une amélioration des collectes au niveau des comptes à vue et des comptes d'épargne lesquels enregistrent des hausses respectives de 11,8% et 4,7% consacrant la poursuite de la stratégie de la banque en terme d'optimisation du coût de refinancement.

□ **Structure des dépôts**

En KDH	2002	Var	2003	Var	2004	Var	juin-05
Dépôts non rémunérés	4 106 818	7,30%	4 408 032	13,90%	5 020 922	10,01%	5 523 455
<b>En % du total dépôts</b>	<b>45,2%</b>	<b>-1,3Pts</b>	<b>44,0%</b>	<b>+11,9Pts</b>	<b>55,9%</b>	<b>+1,3Pts</b>	<b>57,2%</b>
Dépôts rémunérés	4 973 311	12,90%	5 615 731	-29,40%	3 962 880	4,27%	4 132 129
<b>En % du total dépôts</b>	<b>54,8%</b>	<b>+1,3Pts</b>	<b>56,0%</b>	<b>-11,9Pts</b>	<b>44,1%</b>	<b>-1,3Pts</b>	<b>42,8%</b>

Source : CIH

Corrélativement, la structure des dépôts du CIH se caractérise désormais par la prédominance des ressources non rémunérées dont le poids dans le total des dépôts collectés est passé de 45,2% en 2002 à 55,9 % en 2004.

A fin juin 2005, l'encours des dépôts non rémunérés poursuit son amélioration pour représenter 57,2% de l'ensemble des dépôts de la clientèle gagnant ainsi 1,3Pts par rapport à son niveau de fin décembre 2004.

**2.3. Titres de créances émis**

En KDH	2002	Var	2003	Var	2004	Var	juin-05
Titres de Créances émis	10 592 985	-7,46%	9 802 345	-5,75%	9 238 359	-7,84%	8 514 240

Source : CIH

Au terme de 2003, l'encours des titres de créances émis s'est établi à 9 802 MDH, marquant un recul de 7%. Cette diminution de 791 MDH par rapport au 31 décembre 2002 est due essentiellement à la combinaison des remboursements normaux des échéances échues en 2003, et la mobilisation d'un emprunt obligataire pour un montant de 600 MDH

A fin 2004, l'encours des titres de créances émis s'est inscrit en repli de 6% par rapport à 2003 dû principalement aux remboursements normaux des échéances échues en 2004 qui ont plus que compensé la mobilisation d'un emprunt obligataire pour un montant de 500 MDH en juin 2004.

Au 30 juin 2005, le volume global des titres de créances émis a enregistré une baisse de 8% comparé à son niveau 31 décembre 2004 due essentiellement aux tombées des échéances au cours du premier semestre 2005.

**2.4. Fonds propres**

En KDH	2002	Var	2003	Var	2004	Var	juin-05
Réserves et primes liées au capital	419 373	-	419 373	-	419 373	-	419 373
Capital	3 323 363	-	3 323 363	-	3 323 363	-	3 323 363
Report à nouveau	-1 870 371	-44,0%	-2 693 073	-83,6%	-4 943 328	-1,6%	-4 863 289
Résultat net de l'exercice	-822 702	-173,5%	-2 250 255	103,6%	80 040	-1018,6%	-735 246
<b>Fonds propres</b>	<b>1 049 663</b>	<b>-214,4%</b>	<b>-1 200 592</b>	<b>-6,7%</b>	<b>-1 120 552</b>	<b>-65,61%</b>	<b>-1 855 798,92</b>

Source : CIH

□ **Évolution 2002-2004**

D'une situation nette positive de 1 050 MDH en 2002, les fonds propres du CIH se sont consumés pour s'établir à -1 201 MDH en 2003 et -1 121 MDH en 2004.

Le CIH a enregistré des résultats nets déficitaires depuis l'exercice 1998, et ce, notamment en raison d'une masse d'impayés conséquente nécessitant un effort de provisionnement très important. À fin 2002, et comme il a été signalé dans le rapport des commissaires au comptes, les pertes cumulées n'intégraient pas le sous provisionnement des engagements qui s'élève à 2 600 MDH.

A ce titre, l'aggravation de la situation nette de la banque à fin 2003 découle de la constatation effective des provisions pour se conformer à la réglementation prudentielle en matière de classification des créances et des provisions. En effet les dotations nettes aux provisions sur créances ont atteint 2,2 Mrds de DH au titre de l'exercice 2003, reflétant la volonté du management de suppléer à l'insuffisance enregistrée par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur et de procéder à l'assainissement définitif des comptes. Cet effort de provisionnement massif s'est traduit par un résultat net déficitaire de 2,2 Mrds de DH au titre de la même période.

Corrélativement, le creusement des reports à nouveau déficitaires atteignant -4 943 MDH explique la situation nette toujours négative en 2004. Néanmoins, la contraction des fonds propres en 2004 a été légèrement atténuée par la constatation d'un résultat net excédentaire de 80 MDH.

#### □ *Évolution à fin juin 2005*

A fin juin 2005, le CIH affiche des capitaux propres déficitaires s'établissant à -1 856 MDH de DH en dépréciation de 65,6% par rapport à leur niveau de fin 2004. Cette dégradation de la situation nette découle essentiellement de la constatation d'une dotation aux provisions pour créances en souffrance de 850 MDH à l'effet de combler le sous provisionnement qui résulterait mécaniquement de la levée de la garantie de l'État affectée aux créances hôtelières.

En effet, et dans le but d'assainir la situation financière de la banque, d'importants travaux ont été menés pour dénouer définitivement la couverture des engagements hôteliers par la garantie de l'Etat. Au terme de ces travaux, une convention<sup>35</sup> entre l'Etat marocain et la banque a été élaborée. Elle prévoit le traitement global de cette question de la manière suivante :

- l'Etat consent à l'abandon des intérêts et des annuités à échoir relatifs au prêt de 1 Mrd de DH octroyé au CIH dans le cadre de son plan de redressement financier qui a été adopté pour la période 2000-2006 ;
- en contrepartie, le CIH renonce intégralement et irrévocablement à toutes les garanties de l'Etat qui lui sont octroyées au titre des crédits accordés au secteur hôtelier en application des dispositions de l'article 22 du Décret Royal de 1968. Le CIH s'engage en conséquence à octroyer à l'Etat une main levée générale sur ces garanties, et à les annuler de ses écritures et états comptables ; et

La convention susmentionnée ne modifie en rien la relation entre le CIH et les bénéficiaires des prêts, au titre desquels la garantie de l'Etat lui a été octroyée. Le CIH poursuivra, en conséquence, exclusivement pour son propre compte, le recouvrement de ses créances afférentes aux dits prêts.

Cette opération se traduirait pour le CIH, par un effort supplémentaire de provisionnement estimé par la banque à titre provisoire à 1,7 milliard de DH. La prise en charge comptable de la transaction sera opérée, dès la signature de la convention. En attendant, le CIH a d'ores et déjà provisionné la moitié du montant sur les comptes arrêtés au 30 juin 2005. A noter par ailleurs, que l'abandon par le Trésor du prêt de 1 Mrd de DH n'a pas été pris en compte à l'arrêté des comptes au 30 juin 2005.

<sup>35</sup> Voir annexe

### 3. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DE L'ACTIF

ACTIF En KDH	2002	Var	2003	Var	2004	Var	juin-05
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>141 054</b>	<b>119,44%</b>	<b>309 535</b>	<b>180,93%</b>	<b>869 588</b>	<b>-21,07%</b>	<b>686 385</b>
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>20 877 836</b>	<b>-17,55%</b>	<b>17 214 788</b>	<b>-4,22%</b>	<b>16 487 802</b>	<b>-4,08%</b>	<b>15 815 711</b>
Crédits de trésorerie et à la consommation	851 374	-63,30%	312 441	-9,32%	283 306	21,22%	343 430
Crédits à l'équipement	1 446 546	-30,13%	1 010 766	-85,11%	150 480	-19,12%	121 705
Crédits immobiliers	12 018 826	-15,08%	10 206 553	-0,37%	10 168 599	6,75%	10 854 929
Autres crédits	6 561 090	-13,35%	5 685 028	3,52%	5 885 417	-23,61%	4 495 646
<b>Total crédit</b>	<b>21 018 890</b>	<b>-16,63%</b>	<b>17 524 323</b>	<b>-0,95%</b>	<b>17 357 390</b>	<b>-4,93%</b>	<b>16 502 095</b>

Source : CIH

#### 3.1. Créances sur les établissements de crédit et assimilés

##### □ Évolution 2002-2003

Au 31 décembre 2003, les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont atteint 309 MDH contre 141 MDH à fin 2002, soit une augmentation de 168 MDH (+119%). Cet accroissement s'explique principalement par les valeurs reçues en pension au jour le jour réalisées au 31 décembre 2003 pour un montant de 279 MDH.

##### □ Évolution 2003-2004

Au terme de l'exercice 2004, l'encours des créances sur les établissements de crédit et assimilés atteint 870 MDH marquant ainsi une progression de 181% comparé à son niveau de 2003. Cette évolution s'explique essentiellement par les valeurs reçues en pension à fin 2004 pour un montant de 783 MDH.

##### □ Évolution à fin juin 2005

Au 30 juin 2005, les créances sur les établissements de crédit enregistrent un repli de 21% comparé à leur niveau de décembre 2004 pour s'établir à 686 MDH corrélativement à la baisse de l'excédent de trésorerie lequel est passé de 1 174 MDH à 931 MDH.

#### 3.2. Créances sur la clientèle

##### □ Évolution 2002-2003

Au 31 décembre 2003, l'encours des crédits nets distribués par le CIH s'est élevé à 17 215 MDH en retrait de 17,5% comparé à son niveau de 2002. Cette baisse traduit l'effet mécanique occasionné par la combinaison des éléments suivants :

- l'opération de titrisation intervenue au cours du premier semestre 2003 pour un montant global de 1 Mrd de DH ;
- l'important effort de provisionnement consentis en 2003 pour un montant de 2,2 Mrds et
- le ralentissement de l'activité de crédit immobilier durant les deux dernières années qui a ralenti l'évolution de l'encours productif.

Ainsi, l'encours des prêts immobiliers se rétracte de 15% à 10 207 MDH. Cette baisse s'explique également par le manque de compétitivité du CIH au niveau des taux pratiqués. Ces derniers étaient supérieurs à ceux proposés par les autres opérateurs du secteur, qui se livrent une concurrence de plus en plus vive sur ce créneau. En effet, l'exercice 2003 a été caractérisé par la poursuite de la compétition au niveau des taux proposés sur les prêts immobiliers aux particuliers. La forte expansion de la demande de logements, soutenue

par une faiblesse relative de l'offre, a poussé les principales banques commerciales de la place à se livrer à une forte concurrence à la fois sur le créneau du régime général (y compris moyen et haut standing) ainsi que sur celui du régime social (HBM), dont la politique de prix est pourtant fortement encadrée par les pouvoirs publics.

L'encours des crédits de trésorerie et à la consommation ainsi que celui relatif aux crédits à l'équipement s'affiche également en retrait avec des baisses respectives de 63,3% et 30,1%. Ces évolutions sont liées aux déclassements en créances en souffrance opérés par le CIH d'une part, sur les comptes courants débiteurs, et d'autre part, sur certaines affaires hôtelières qui étaient considérées comme saines au 31/12/2002.

Ces déclassements découlent de la stricte application de la nouvelle circulaire de BAM en termes de classification des créances, entrée en vigueur en 2003.

#### □ *Évolution 2003-2004*

À fin 2004, l'encours global des crédits nets accordés s'inscrit en recul de 4,2% pour s'établir à 16 488 MDH. Cette baisse a été contenue par la stabilité affichée par l'encours des crédits immobiliers qui se maintiennent quasiment à leur niveau de 2003, aux alentours de 10 169 MDH.

Pour sa part, l'encours des crédits à l'équipement enregistre une baisse marquée passant de 1 011 MDH à fin 2003 à 150 MDH à fin 2004. Ce recul de 85% s'explique essentiellement par :

- le reclassement pour un montant de 646 MDH de certaines affaires hôtelières en créances en souffrances ; et
- l'apurement d'un portefeuille de créances détenues sur des promoteurs hôteliers pour un montant global de 100 MDH.

Enfin, l'encours des crédits de trésorerie et de la consommation enregistre une baisse de 29 MDH pour s'établir à 283 MDH à fin 2004. Ce recul de 9% découle :

- du reclassement en souffrance d'une partie des découverts consentis pour un montant de 18 MDH ; et
- de l'apurement des soldes débiteurs de différents comptes de la clientèle durant l'exercice 2004, pour un montant d'environ 11 MDH.

Le poste autres crédits s'inscrit en hausse de 3,5% pour s'établir à 5 885 MDH. Cette progression provient essentiellement de l'effet combiné du

- repli de 5% affiché au niveau des créances en souffrance nettes des agios réservés et des provisions, lesquelles s'établissent à 5 354 MDH à fin 2004 suite à l'assainissement des créances en souffrances dont notamment celles détenues sur les ERAC<sup>36</sup> pour un montant net de 800 MDH ; et
- l'accroissement du poste créances en instance sur moyens de paiement qui s'établissent à 337 MDH contre 2 MDH à fin 2003. Cette rubrique a été alimentée essentiellement par le règlement de la dernière tranche de la transaction passée avec les ERAC, soit 295 MDH (*transaction comptabilisée en 2004 et encaissée en janvier 2005*).

#### □ *Évolution à fin juin 2005*

Au 30 juin 2005, l'encours des crédits nets distribués par le CIH s'est élevé à 15 816 MDH de DH en retrait de 4,1% comparé à l'encours affiché à fin 2004. Cette évolution des créances sur la clientèle s'explique essentiellement par l'effet combiné de plusieurs opérations intervenues au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2005 dont notamment :

<sup>36</sup> Les ERAC concernés : Centre, Centre Nord, Oriental et Nord-ouest

- le déblocage des crédits à la clientèle pour un montant global de 1 375 MDH, dont 482 MDH portent sur les nouveaux crédits à la promotion immobilière, 887 MDH pour les crédits aux particuliers et 5 MDH pour les crédits à l'hôtellerie ;
- l'encaissement effectif du dernier remboursement de la créance sur les ERAC pour un montant de 295 MDH ;
- l'amortissement des crédits pour un montant de l'ordre de 610 MDH dont 156 MDH dus aux rachats de crédits au logement sur cette période ; et
- la baisse de la créance en souffrance nette des agios réservés et des provisions de 972 MDH s'expliquant principalement par le provisionnement complémentaire de 850 MDH consenti dans le cadre de la convention Etat-CIH en cours de finalisation.

### 3.3. Titres de transaction et de placement

En KDH	2002	Var	2003	Var	2004	Var	juin-05
Titres de transaction et de placement	801 796	122,1%	1 780 972	-69,0%	551 816	10,92%	491 560

Source : CIH

#### □ Évolution 2002-2003

A fin 2003, le montant des titres de transactions et de placement détenues en portefeuille s'élève à 1 781 MDH en augmentation de 122% par rapport à son niveau de 2002. Cette progression est attribuable aux achats de bons du trésor effectués par la banque durant l'exercice pour un montant de 800 MDH. Une opération qui intervient suite à l'excédent de liquidités dégagé sur l'opération de titrisation pour un montant de 1 Mrd de DH. Par ailleurs, le CIH a procédé durant l'exercice 2003 à des acquisitions de parts dans le fonds de titrisation Crédilog II pour un montant de 179 MDH.

#### □ Évolution 2003-2004

En 2004, l'encours de titres de transactions et de placement recule de 69% s'établissant à 552 MDH. Cette baisse résulte essentiellement de la baisse de l'encours du portefeuille des bons du Trésor suite à des cessions devant faire face en partie au recul enregistré au niveau l'encours des dépôts à terme.

#### □ Évolution à fin juin 2005

A fin juin 2005, le montant des titres de transactions détenues en portefeuille s'élève à 492 MDH en recul de 11% par rapport à son niveau de fin 2004. Cette baisse est due aux tombées d'échéance des bons du Trésor et du remboursement des parts subordonnées de la titrisation.

### 3.4. Titres de participation et emplois assimilés

En KDH	2002	Var	2003	Var	2004	Var	juin-05
Titres de participation et emplois assimilés	715 625	-2,9%	694 960	-41,1%	409 097	-	409 097

Source : CIH

#### □ Évolution 2002-2003

En 2003, le portefeuille des participations du CIH a enregistré une régression de 2,9%, due essentiellement à la traduction comptable sur les comptes du CIH de la restructuration du capital de la société Sothermy, laquelle restructuration a mené à la réduction du capital par absorption des pertes cumulées de ladite société. Par conséquent la valeur de la participation du CIH est passée de 22 MDH à 1,8 MDH.

### □ *Évolution 2003-2004*

En 2004, l'encours des titres de participations et emplois assimilés enregistre une baisse notable de 41% s'établissant à 409 MDH. Ce recul provient de l'effet combiné des éléments suivants :

- la cession à la CDG d'une partie du portefeuille des participations d'une valeur nette comptable de 105 MDH ;
- le provisionnement des participations hôtelières pour un montant net de 215 MDH ;
- l'annulation de la participation dans l'unité Tichka de Ouarzazate pour un montant de 31 MDH suite à l'échec du plan de continuation occasionné par le prononcé de la liquidation judiciaire en date du 10/11/2004 de ladite société ; et
- l'acquisition de la totalité des actions de la société Wafa Hôtel pour un montant de 65 MDH

Compte tenu de ces restructurations, la structure du portefeuille participations du CIH se présente comme suit :

Secteur <sup>37</sup>	VNC en KDH	%
Secteur financier	16 925	4,1%
Secteur touristique	385 600	94,3%
Autres secteurs	6 571	1,6%
<b>Total général</b>	<b>409 097</b>	<b>100%</b>

Source : CIH

Ce portefeuille se caractérise par une très forte concentration sur le secteur touristique qui représente 94% du total des participations. Les participations détenues ont pour origine la conversion partielle des créances détenues sur les unités hôtelières durant les années 2002 et 2003.

Les portefeuilles constitués dans le secteur financier proviennent essentiellement des parts encore détenues par le CIH dans Bank Al Amal (1%) ainsi que dans le Centre Monétique Interbancaire (7%).

## II. ANALYSE DE L'HORS BILAN

En KDH	2002	Var	2003	Var	2004	Var	juin-05
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>1 177 034</b>	<b>19,17%</b>	<b>1 402 669</b>	<b>-31,41%</b>	<b>962 148</b>	<b>25,04%</b>	<b>1 203 106</b>
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	557 716	40,83%	785 440	-42,87%	448 701	30,41%	585 141
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	619 318	-0,34%	617 229	-16,81%	513 447	20,36%	617 965
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>27 180</b>	<b>-6,07%</b>	<b>25 529</b>	<b>10004,73%</b>	<b>2 579 636</b>	<b>4,48%</b>	<b>2 695 307</b>
Engagements de garantie reçus de l'état et d'organismes de garantie divers	27 180	-6,07%	25 529	10004,73%	2 579 636	4,48%	2 695 307

Source : CIH

### □ *Évolution 2002-2003*

Au terme de l'année 2003, les engagements donnés par le CIH s'inscrivent en hausse de 19,2%, par rapport à l'année précédente, s'établissant à un peu plus de 1,4 Mrds de DH. Cette évolution s'explique par la hausse

<sup>37</sup> suite à la cession des parts détenues dans CMKD et SONADAC, le CIH a totalement apuré ses participations dans le secteur immobilier

importante des engagements de financement (+40,8%) donnés en faveur de la clientèle et la stagnation des engagements de garantie d'ordre de la clientèle.

les engagements de garanties reçues de l'Etat et de divers organismes de garantie se sont inscrits en recul de 6% pour se situer à 25,5 MDH contre un montant de 27,2 MDH à fin 2002.

#### □ *Évolution 2003-2004*

A fin 2004, les Engagements donnés ont accusé une baisse de 31,4% pour s'établir à 962,1 MDH contre 1 402 MDH en 2003. Cette baisse s'explique essentiellement par la combinaison des éléments suivants :

- l'assainissement opéré en 2004 au titre des reliquats à débloquer sur les anciens crédits promoteurs pour un montant de 300 MDH ;
- les débloquages opérés en 2004 sur les engagements accordés ;
- la tombée d'effets avalisés par le CIH sur une société hôtelière d'une valeur globale de 44 MDH ;
- le déclassement en 2004 des engagements par signature en souffrance d'autres effets avalisés et non encore échus relatifs à la même société hôtelière pour un montant de 67 MDH.

En contrepoint, les engagements de garanties reçues de l'Etat et de divers organismes de garantie se sont inscrits en forte hausse en 2004 pour se situer à 2 580 MDH contre un montant de 25 MDH. Cette variation provient :

- de la comptabilisation pour la première fois des garanties reçues de l'Etat en couverture des crédits à l'hôtellerie estimées à 2,4 Mrds de DH au 31/12/04 ; et
- des garanties reçues de la caisse Centrale de Garantie (CCG) pour un montant de 113 MDH sur les crédits octroyés aux particuliers dans le cadre de conventions passées avec différents organismes notamment la fondation Mohammed VI.

#### □ *Évolution à fin juin 2005*

Au terme du premier semestre 2005, les engagements donnés ont enregistré une hausse de 25% s'établissant à 1 203 MDH. Cette progression recouvre notamment une hausse de 30,4% des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle et une évolution de 19,3% des engagements de garantie d'ordre de la clientèle. Cette amélioration est liée essentiellement au développement de l'activité de crédit aux cours du semestre.

### **III. ANALYSE DU COMPTE DE RÉSULTAT**

#### **1. LE PRODUIT NET BANCAIRE**

En KDH	2002	Var	2003	Var	2004	06/2004	Var	06/2005
Produits d'Exploitation Bancaire	1 952 195	-15,5%	1 649 874	-1,4%	1 627 290	772 114	-1,77%	758 428
Charges d'Exploitation bancaire	1 362 878	-24,7%	1 026 726	-12,1%	1 380 525	468 674	-16,64%	390 701
<b>Produit Net Bancaire (PNB)</b>	<b>589 317</b>	<b>5,7%</b>	<b>623 148</b>	<b>16,3%</b>	<b>724 782</b>	<b>303 441</b>	<b>21,19%</b>	<b>367 727</b>

Source : CIH

Entre 2002 et 2004, le produit net bancaire du CIH s'est successivement accru de 5,7% et 16,3% pour s'établir à 623 MDH et 725 MDH respectivement en 2003 et 2004.

Ces évolutions sont imputables à une compression plus prononcée des charges d'exploitation bancaire qui a largement compensé le recul des produits d'exploitation bancaire.

En KDH	2002	Var	2003	Var	2004	06/2004	Var	06/2005
<b>Produits d'Exploitation Bancaire</b>	<b>1 952 195</b>	<b>-15,5%</b>	<b>1 649 874</b>	<b>-1,4%</b>	<b>1 627 290</b>	<b>772 114</b>	<b>-1,77%</b>	<b>758 428</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	16 256	-53,4%	7 571	40,4%	10 631	2 701	245,51%	9 333
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 798 021	-16,9%	1 494 421	-2,3%	1 459 418	694 242	-5,68%	654 783
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	52 404	-4,4%	50 074	-63,5%	18 289	16 637	-61,96%	6 329
Produits sur titres de propriété	3 265	257,0%	11 656	278,6%	44 124	15 800	126,85%	35 841
Commissions sur prestations de service	67 634	-0,4%	67 388	10,9%	74 759	34 308	24,70%	42 781
Autres produits bancaires	14 615	28,4%	18 764	7,0%	20 070	8 427	11,09%	9 362

Source : CIH

### 1.1. Les produits d'exploitation bancaire

Au terme de l'exercice 2003, les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une baisse de 15,5% atteignant ainsi 1 650 MDH contre 1 952 MDH à fin 2002.

Cette baisse est due essentiellement au repli des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle eu égard à leur forte contribution dans le solde global des produits d'exploitation bancaires.

En effet, ces derniers sont passés de 1 798 MDH en 2002 à 1 494 MDH en 2003, soit une baisse de 16,9% s'expliquant par :

- la constatation en 2002 de produits non récurrents correspondant à l'assainissement d'une partie des créances détenues sur les ERAC pour un montant avoisinant les 250 MDH. Retraité de cet effet, le recul des « intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle » aurait été contenu à -3% ;
- la baisse du taux moyen des crédits productifs passant de 12,05% en 2002 à 11,9% en 2003 ;
- la baisse du noyau productif en raison (i) du ralentissement de l'activité de crédit durant les deux dernières années, (ii) des deux opérations de titrisation opérées en 2002 et 2003 qui ont engendré une baisse des intérêts; et (iii) l'application stricte de la nouvelle circulaire N°19 de Bank Al Maghrib en matière de classification des créances et de comptabilisation des agios réservés.

En 2004, les produits d'exploitation bancaire s'établissent à 1 627 MDH marquant une légère diminution de 1,4% attribuable aux variations des principaux postes suivants :

- les intérêts des opérations avec la clientèle qui sont passés de 1 494 MDH à 1 459 MDH soit un fléchissement de 2,3% s'expliquant principalement par :
  - l'effet de la tendance baissière du rendement moyen des encours de crédits productifs qui s'établit à 11,7% contre 11,9% un an auparavant;
  - le déclassement en créances en souffrances des crédits accordés à certaines unités hôtelières ;
  - l'effet de l'opération de titrisation opérée le 23 juin 2003 pour un montant de 1 Mrds de DH.
- les intérêts et produits assimilés sur les titres de créances enregistrent une compression de 63% s'établissant ainsi à 18 MDH contre un montant de 50 MDH à fin 2003. Ce repli est imputable pour l'essentiel à la baisse de l'encours des bons du trésor en 2004. lequel encours est passé de 1 598 MDH à fin 2003 à 371 MDH à fin 2004 ;

- en parallèle, les fléchissements constatés en terme de produits d'intérêt ont été atténués par la bonne orientation des produits des titres de propriété lesquels marquent une progression de 278,6% pour s'établir à 44 MDH à fin 2004. Cette amélioration provient essentiellement des produits générés par les parts souscrites par le CIH dans Fonds de Placement Collectif en Titrisation « CREDILOG I » et « CREDILOG II ».

A fin juin 2005, les produits d'exploitation bancaire ont enregistré une baisse de -1,8% atteignant ainsi 758 MDH contre 772 MDH à fin juin 2004. Cette baisse est attribuable principalement au repli des intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle ayant marqué une baisse de 6% pour s'établir à 655 MDH à fin juin 2005.

En effet, le taux de rendement moyen des crédits sains, est passé de 11,55% au titre de l'exercice 2004 à 10,91% au titre du premier semestre 2005.

Concernant les autres rubriques de produits, il est à noter globalement :

- l'amélioration de 127% des produits sur titres de propriété, atteignant 36 MDH en 2005, induite par les produits des parts titrisées souscrites par le CIH, et
- la progression de 25% des commissions sur prestations de service, affichant un solde positif de 43 MDH sous l'effet :
  - de la révision à la hausse de la tarification des services bancaires ;
  - des commissions sur remboursements anticipés des crédits suite aux opérations de rachat de crédit ;
  - des commissions générées par la monétique;
  - de l'évolution du portefeuille des clients dépôts.

### 1.2. Charges d'exploitation bancaires

En KDH	2002	Var	2003	Var	2004	06/2004	Var	06/2005
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>	<b>1 362 878</b>	<b>-24,66%</b>	<b>1 026 726</b>	<b>-12,10%</b>	<b>902 508</b>	<b>468 674</b>	<b>-16,64%</b>	<b>390 701</b>
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	46 665	64,53%	76 778	-19,45%	61 844	31 985	-6,09%	30 038
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	276 295	-14,29%	236 818	-22,37%	183 853	103 109	-27,86%	74 386
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance	1 017 610	-32,16%	690 382	-8,41%	632 307	322 362	-14,35%	276 090
Autres charges bancaires	22308	1,97%	22748	7,72%	24 504	11 218	-9,18%	10 188

Source : CIH

En 2003, les charges d'exploitation bancaire se sont établies à 1 027 MDH soit une baisse de 24,7% par rapport à l'année 2002, et ce grâce à l'économie réalisée suite au reprofilage de la dette onéreuse qui était contractée à des taux très élevés. En effet, à fin 2001, l'encours global des emprunts obligataires et des TCN s'élevait à 8 002MDH, lequel encours était assorti d'un taux moyen de 10,1% grevant lourdement l'exploitation de la banque.

A cet effet, et dans le cadre de la stratégie d'optimisation de ses ressources, le CIH avait procédé en 2002 à plusieurs actions visant à restructurer la dette obligataire et qui ont concerné notamment :

- Rachat total des emprunts obligataires non garantis par l'Etat auprès de la CDG et des ses organismes gérés ainsi qu'auprès de la CNIA ;
- la modification des taux d'intérêt servis par le CIH au titre de ses emprunts obligataires garantis par l'État détenus par la CDG et ses organismes gérés, en un taux unique de 6% fixé d'un commun accord entre les deux parties. En contrepartie le CIH, a payé à la CDG et aux organismes gérés, par avance, une soulte de 323 MDH, et
- le rachat des certificats de dépôts négociables placés auprès de la CDG, de ses organismes gérés et de l'Arab Bank pour un montant global de 652 MDH.

L'impact de cette restructuration sur l'exploitation de la banque réside dans une réduction des frais financiers pour un montant de 650 MDH sur les exercices 2003-2006, alors que le coût de l'opération s'est établi à 351 MDH.

À fin 2004, les charges d'exploitation bancaire poursuivent leur tendance baissière avec un repli de 12,1% pour s'établir à 902 MDH. Cette diminution découle essentiellement de la compression de l'encours des dépôts rémunérés (-29,4%) et des titres de créances émis (-5,75%) ainsi que de la baisse induite par la tendance déclinante des taux d'intérêts créditeurs.

A fin juin 2005, les charges d'exploitation bancaire se sont établies à 391 MDH soit une baisse de 16,6% par rapport à juin 2004 et ce, grâce essentiellement au recul de l'encours des titres de créances émis et l'amélioration de la structure des dépôts.

## 2. STRUCTURE DU PNB

En KDH	2002	Var	2003	Var	2004	06/2004	Var	06/2005
Intérêts et produits assimilés	1 866 098	-16,83%	1 552 053	-4,11%	1 488 294	713 537	-6,04%	670 445
Intérêts et charges assimilées	1 338 053	-25,21%	1 000 679	-13,30%	867 629	447 080	-14,94%	380 281
<b>MARGE D'INTERET</b>	<b>528045</b>	<b>4,42%</b>	<b>551 375</b>	<b>12,57%</b>	<b>620 665</b>	<b>266 456</b>	<b>8,90%</b>	<b>290 164</b>
<b>Marge d'intérêt/ PNB</b>	<b>89,60%</b>	<b>-1,12%</b>	<b>88,48%</b>	<b>-2,85%</b>	<b>85,63%</b>	<b>87,81%</b>	<b>-8,90%</b>	<b>78,91%</b>
Commissions perçues	73 613	0,01%	73 617	10,21%	81 136	36 892	23,96%	45 729
Commissions servies	2 275	-83,96%	365	-29,86%	256	77	422,65%	401
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>71 338</b>	<b>2,68%</b>	<b>73 252</b>	<b>10,41%</b>	<b>80 880</b>	<b>36 815</b>	<b>23,12%</b>	<b>45 328</b>
<b>Marge sur commissions/PNB</b>	<b>12,11%</b>	<b>-0,35%</b>	<b>11,76%</b>	<b>-0,60%</b>	<b>11,16%</b>	<b>12,13%</b>	<b>0,20%</b>	<b>12,33%</b>
Résultat des opérations sur titres de placement	-1 933	69,99%	-3 286	-214,42%	-10 332	-10 332	97,75%	-232
Résultat des opérations de change	5 207	77,28%	9 231	-0,95%	9 143	4 531	21,62%	5 510
<b>RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE</b>	<b>3 274</b>	<b>81,58%</b>	<b>5 945</b>	<b>-120,00%</b>	<b>-1 189</b>	<b>-5 801</b>	<b>190,98%</b>	<b>5 278</b>
<b>Résultat sur opérations de marché/PNB</b>	<b>0,56%</b>	<b>0,39%</b>	<b>0,95%</b>	<b>-1,12%</b>	<b>-0,16%</b>	<b>-1,91%</b>	<b>3,35%</b>	<b>1,44%</b>
Divers autres produits bancaires	3 358	249,05%	11 721	276,87%	44 173	15 823	126,70%	35 871
Diverses autres charges bancaires	16 698	14,65%	19 145	3,14%	19 746	9 852	-9,53%	8 914
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>589 317</b>	<b>5,74%</b>	<b>623 148</b>	<b>16,31%</b>	<b>724 782</b>	<b>303 441</b>	<b>21,19%</b>	<b>367 727</b>

### □ Marge sur Intérêt

L'examen de la structure du PNB du CIH entre 2002 et 2004 dénote d'un recul mécanique de la contribution de la marge d'intérêt dans la formation du PNB s'établissant à 85,6 % en 2004 contre des ratios de 88,5% et 89,6% respectivement en 2003 et 2002.

Au 31/12/2004, la marge d'intérêt a atteint 621 MDH en accroissement de 12,6% par rapport à l'exercice 2003. Cette amélioration est attribuable essentiellement à la baisse des charges financières (-13,3%) qui a contrebalancé le recul de -4,1% des « intérêts et produits assimilés »

□ **Marge sur commissions**

Le poids de la marge sur commission s'inscrit également en recul sur les trois dernières années, passant ainsi d'une contribution de 12,1% en 2002 à 11,2 % en 2004.

La marge sur commissions a profité du double effet de la progression des commissions reçues et du repli des commissions servies. Ainsi, les commissions perçues sur prestations de services, se sont accrues de 10,2% en 2004, portées par l'amélioration des commissions sur fonctionnement de comptes et sur moyens de paiement, et ce, en relation avec l'accroissement du nombre de comptes bancaires et des instruments scripturaux.

A fin juin 2005, la marge sur commissions, enregistre une bonne évolution (+24%), s'expliquant par l'orientation positive des commissions reçues qui marquent une hausse de 24% pour s'établir à 46 MDH. Cette progression s'explique par les éléments cités au paragraphe 1-1 « Produits d'exploitation bancaires » La contribution de ce poste au PNB reste constante s'établissant à un niveau de 12,3% à fin juin 2005 comparé à 12,1% à fin juin 2004.

□ **Résultat sur opérations de marché**

La contribution du résultat sur opérations de marché dans la formation du PNB bascule d'un poids de 0,6% en 2002 à une contribution négative de -0,2% en 2004. Cette décroissance provient essentiellement de la quasi stagnation des produits générés par les opérations de changes ainsi que du recul important (-214,4%) affiché par le résultat des opérations sur titres de placement qui s'établissent à -10,3 MDH en 2004.

A fin juin 2005, la contribution du résultat sur opérations de marché dans la formation du PNB affiche une bonne performance puisqu'il bascule d'une contribution négative de -1,9% en juin 2004 à un poids de + 1,4%. Cette progression provient essentiellement des produits générés par les opérations de change (+21,6%) ainsi que de la bonne orientation du résultat des opérations sur titres de placement, dont le déficit a été à ramené à -0,2 MDH en juin 2005 contre un solde déficitaire de -10,3 MDH à fin juin 2004.

**3. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION**

En KDH	2002	Var	2003	Var	2004	06/2004	Var	06/2005
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	<b>405 959</b>	<b>4,29%</b>	<b>423 356</b>	<b>3,77%</b>	<b>439 305</b>	213 119	28,98%	274 881
Charges de personnel	227947	-4,85%	216 885	3,46%	224 398	123 627	35,98%	168 108
Impôts et Taxes	9057	0,93%	9 141	3,49%	9 460	4 606	-0,55%	4 581
Autres Charges externes	77399	37,74%	106 613	16,18%	123 864	46 420	27,20%	59 045
Autres charges générales d'exploitation	31623	13,28%	35 824	-9,61%	32 383	14 789	12,86%	16 690
Dotations aux amortissements et aux provisions des immo. incorporelles et corporelles	59933	-8,41%	54 893	-10,37%	49 200	23 677	11,74%	26 457

Source : CIH

□ **Évolution 2002- 2003**

A fin 2003, les charges générales d'exploitation se sont établies à 423 MDH contre 406 MDH en 2002 soit un accroissement de 4%. Cette évolution est liée pour l'essentiel à l'augmentation affichée par le poste « autres charges externes », lequel progresse de 37,7% pour s'établir à 107 MDH; Une hausse s'expliquant essentiellement par :

- la prise en charge par le CIH des honoraires d'avocats (23 MDH), et

- l'accroissement des tarifs des assurances « globale banque » qui sont passés de 1,6 MDH en 2002 à 4 MDH en 2003.

#### □ **Évolution 2003-2004**

A fin 2004, les charges générales d'exploitation ont atteint 439 MDH enregistrant ainsi une progression de 3,8% comparé à leur niveau de 2003. Cette évolution découle pour l'essentiel des variations enregistrées au niveau des postes suivants :

- les charges du personnel en progression de 3,5% à 224 MDH ont été impactées par les augmentations salariales décidées par le GPBM<sup>38</sup> en septembre 2003 ; et
- les charges externes s'établissent à 124 MDH, marquant une progression de 16,2% comparé à leur niveau de 2003. Cette hausse est inhérente à l'effet combiné de (i) l'accroissement des honoraires d'avocats qui passent de 23 MDH en 2003 à 35 MDH en 2004 soit 51% d'augmentation (ii) du décaissement de 8 MDH en frais de publicité contre une charge de 4 MDH un an auparavant et (iii) de la hausse de 20% enregistrée au niveau du poste loyers, entretiens et frais de réparation qui passe de 18 MDH en 2003 à 21 MDH en 2004.

#### □ **Évolution à fin juin 2005**

A juin 2005, les charges générales d'exploitation se sont établies à 275 MDH contre 213 MDH en 2004 soit un accroissement de 29%. Cette évolution est liée pour l'essentiel à l'augmentation affichée par le poste charges de personnel, lequel progresse de 35,9% pour s'établir à 168 MDH. En effet, entre le 30 juin 2004 et le 30 juin 2005, le CIH a mobilisé des :

- indemnités de départ pour 14 MDH ;
- primes exceptionnelles pour 15 MDH ;
- prime de fin de carrière pour 4 MDH ; et
- et des provisions des gratifications de 11 MDH au 30 juin 2005 contre 3 MDH au 30 juin 2004.

Il est à noter que les indemnités pour les départs volontaires n'ont pas d'impact sur le résultat en raison des provisions constituées à cet effet<sup>39</sup> et reprises à hauteur des indemnités payées au cours du premier semestre 2005.

#### **4. COEFFICIENT D'EXPLOITATION**

En KDH	2002	Var	2003	Var	2004	06/2005
Produit Net Bancaire (PNB)	589 317	5,74%	623 148	16,30%	724 782	367 727
Charges Générales d'Exploitation	405 959	4,29%	423 356	3,77%	439 305	274 881
<b>Coefficient d'Exploitation<sup>40</sup> CIH</b>	<b>68,89%</b>	<b>-0,95%</b>	<b>67,94%</b>	<b>-7,33%</b>	<b>60,61%</b>	<b>74,75%</b>
<b>Coefficient d'Exploitation Secteur<sup>41</sup></b>	<b>54,12%</b>	<b>0,06%</b>	<b>54,18%</b>	<b>-2,07%</b>	<b>52,11%</b>	<b>ND</b>

Concomitamment aux évolutions analysées ci haut, le coefficient d'exploitation, enregistre une amélioration notable entre 2002 et 2004. Profitant de l'effet mécanique d'une progression des charges moins prononcée que celle enregistrée par le PNB, le coefficient d'exploitation passe de 69% en 2002 à 61% en 2004. Grâce aux efforts déployés en terme de maîtrise des charges, le coefficient d'exploitation affiché par le CIH se rapproche sensiblement de la moyenne sectorielle réduisant ainsi son écart par rapport à cette dernière à 8,5 points en 2004 contre un différentiel de près de 15 points en 2002.

Corrélativement à l'accroissement exceptionnel des charges d'exploitation, le coefficient d'exploitation enregistre une dégradation au cours du premier semestre 2005 s'établissant ainsi à 75%. Retraité de

<sup>38</sup> Groupement Professionnel des Banques Marocaines

<sup>39</sup> A fin 2004, l'encours des provisions pour restructuration s'élève à 105 MDH.

<sup>40</sup> Coefficient d'exploitation = Charges générales d'exploitation / PNB

<sup>41</sup> Statistiques GPBM

l'incidence des charges exceptionnelles relatives aux indemnités de départs et la prime servie en mars 2005, le coefficient d'exploitation devrait se situer à 67%.

## 5. RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

En KDH	2002	Var	2003	Var	2004	06/2004	Var	06/2005
<b>PNB</b>	<b>589 317</b>	<b>5,74%</b>	<b>623 148</b>	<b>16,31%</b>	<b>724 782</b>	<b>303 441</b>	<b>21,19%</b>	<b>367 727</b>
Résultats des opérations sur immobilisations financières	1 224	1319,04%	17 369	166,89%	46 356	-61 073	-100,00%	-
Autres produits d'exploitation non bancaire	21 459	36,46%	29 282	-29,68%	20 591	8 002	-49,67%	4 027
Autres charges d'exploitation non bancaire	5 313	31,36%	6 979	-99,53%	33	-	-	-
<b>Charges Générales d'Exploitation</b>	<b>405 959</b>	<b>4,29%</b>	<b>423 356</b>	<b>3,77%</b>	<b>439 305</b>	<b>213 119</b>	<b>28,98%</b>	<b>274 881</b>
<b>RBE</b>	<b>200 729</b>	<b>19,30%</b>	<b>239 464</b>	<b>47,16%</b>	<b>352 391</b>	<b>37 249</b>	<b>160,07%</b>	<b>96 873</b>

Source : CIH

### □ *Évolution 2002- 2003*

A fin 2003, le résultat brut d'exploitation atteint 239 MDH, contre 2001 MDH en 2002, soit une progression de 19% alimentée par une progression du PNB plus importante que celle enregistrées au niveau des charges d'exploitation.

Par ailleurs la progression du RBE a été favorisée par l'accroissement du résultat des opérations sur immobilisations financières, lequel passe de 1 MDH à 17 MDH sous l'effet des reprises de provisions sur immobilisations financières pour un montant de 21 MDH.

### □ *Évolution 2003- 2004*

A fin 2004, la progression a été plus marquée avec un RBE en hausse de 47,2% à 352 MDH.

Comme il a été décrit plus haut, l'évolution du RBE a été favorisée par un accroissement du total des charges générales d'exploitation moins important que celui du PNB. Par ailleurs, l'autre élément explicatif de cette bonne orientation du RBE, a trait à une nette amélioration du résultat des opérations sur immobilisations financières, dont le montant passe de 17 MDH en 2003 à 46 MDH en 2004. Cette hausse provient essentiellement des plus values de 44 MDH réalisées suite à la cession d'une partie du portefeuille de participation à la CDG.

### □ *Évolution à fin juin 2005*

A fin juin 2005, le résultat brut d'exploitation atteint 97 MDH, contre 37 MDH durant la même période en 2004, soit une progression de 160%. Cette évolution s'explique essentiellement par l'effet combiné de la bonne orientation du PNB, qui s'accroît de 21,19% et la compression du déficit affiché par le résultat des opérations sur immobilisation financières, qui devient quasi-nul, après avoir enregistré un solde négatif de 61 MDH à fin juin 2004

## 6. RÉSULTAT COURANT

En KDH	2002	Var	2003	Var	2004	06/2004	Var	06/2005
<b>Résultat Brut d'exploitation</b>	200 728	19,3%	239 464	47,2%	352 391	37 249	160,07%	96 873
Dotations nettes aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrances	-508 603	374,7%	-2 414 422	-88,7%	-274 024	-23 150	- 3545,31%	-843 891
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-43 114	94,6%	-83 891	16,8%	-98 025	778	872,86%	7 572
<b>Résultat Courant</b>	<b>-350 988</b>	<b>-543,6%</b>	<b>-2 258 849</b>	<b>99,1%</b>	<b>-19 658</b>	<b>14 878</b>	<b>-5070,19%</b>	<b>-739 446</b>

Source : CIH

### □ *Évolution 2002- 2003*

A fin 2003, le déficit du résultat courant affiché par le CIH s'est élevé à -2 259 M DH, en dégradation de 544% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution résulte de l'effet combiné de la progression du résultat brut d'exploitation (19,3%) qui n'a pu neutraliser l'effort de provisionnement massif ayant caractérisé l'exercice. En effet, les dotations nettes aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrances se sont élevées à 2 414 MDH en augmentation de 375% par rapport à leur niveau de 2004. Cet effort traduit la volonté du management de procéder un assainissement définitif des comptes au lieu de lisser les charges de provisionnement sur plusieurs exercices tel que prévu initialement dans le cadre du plan de redressement adopté en 2000.

### □ *Évolution 2003- 2004*

En 2004, la tendance inverse est enregistrée avec un déficit du résultat courant qui a été divisé par 10 pour s'établir à près de -20 MDH. Cette amélioration est attribuable à l'effet conjugué de l'accroissement du RBE, fortement conforté par la compression de la charge nette de provisionnement. En effet, les dotations nettes aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrances signent un repli marqué de 89% pour s'établir à 274 MDH. Ce recul important traduit le strict alignement du portefeuille crédit du CIH aux normes de provisionnement édictées par BAM après l'effort d'assainissement consenti en 2002.

### □ *Évolution à fin juin 2005*

A fin juin 2005, le déficit du résultat courant affiché par le CIH s'est élevé à -739 MDH comparé à un résultat positif de 14,8 MDH, enregistré l'exercice précédent.

Cette évolution découle de l'effet dû à la contribution négative des dotations nettes aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrances soit -844 MDH en juin 2005 (contre -23 MDH en juin 2004), résultant de l'incidence du rattrapage de provisions suite à la levée de la garantie de l'État sur des créances hôtelières, et ce, conformément aux modalités de la convention en cours de signature entre le CIH et l'Etat.

En effet et conformément aux modalités de la convention en cours de signature entre le CIH et l'État, cette dernière se traduirait par un effort supplémentaire de provisionnement estimé par la banque à 1,7 Mrds de DH dont de 50% on été comptabilisés au titre du premier semestre 2005.

Retraité de l'effet de cette surcharge de provisionnement de 850 MDH, le résultat courant au titre du premier semestre s'établirait à 104 MDH.

## 7. RÉSULTAT NET

En KDH	2002	Var	2003	Var	2004	06/2004	Var	06/2005
<b>Résultat courant</b>	<b>-350 988</b>	<b>-543,6%</b>	<b>-2 258 849</b>	<b>99,1%</b>	<b>-19 658</b>	<b>14 878</b>	<b>-5070,19%</b>	<b>- 739 446</b>
Résultat non courant	-461 855	103,7%	16 980	536,9%	108 150	-	NS	8 240
Impôts sur les résultats	9860	-14,9%	8 387	0,8%	8 452	4 132	-2,23%	4 040
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>- 822 702</b>	<b>-173,5%</b>	<b>- 2 250 256</b>	<b>103,6%</b>	<b>80 040</b>	<b>10 745</b>	<b>-6942,37%</b>	<b>- 735 246</b>

Source : CIH

En 2003, le résultat non courant enregistre un solde positif de 17 MDH grâce aux produits exceptionnels pour un montant de 29 MDH occasionnés par l'assainissement des anciens suspens.

Corrélativement à l'ensemble des éléments analysés ci haut, le résultat net se solde par un déficit de 2 250 MDH au terme de l'exercice 2003, contre un déficit de 822,7 MDH enregistré en 2002.

En 2004, le solde du résultat non courant enregistre une variation importante passant ainsi de 17 MDH à 108 MDH. Une amélioration qui s'explique essentiellement par la reprise de la charge financière constatée en 2002 pour faire face au rachat des titres de créances émis, non concrétisé à la date de l'arrêté des comptes au 31/12/2002. Cette provision devenue sans objet a été reprise en 2004.

En définitive et après déduction d'une charge fiscale de 8,5 MDH, le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice de 80 MDH contre un déficit de 2 250 MDH à fin 2003.

Le résultat net au 30 juin 2005 se solde par un déficit de -735 MDH contre un excédent de 11 MDH à fin juin 2004.

## **PARTIE VI : PERSPECTIVES DU CIH**

**Avertissement :** Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les financements réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part du CIH. De même, ces prévisions n'ont pas fait l'objet d'un audit ni de la part des commissaires aux comptes du CIH ni de celle d'un auditeur externe indépendant.

## **I. PERSPECTIVES SECTORIELLES**

L'ampleur des chantiers engagés par le CIH est en phase avec les potentialités prometteuses du secteur bancaire et la visibilité qui entourent ses fondamentaux tractés en premier lieu par la faiblesse de la bancarisation au Maroc. *« Bien qu'en progression continue, cette dernière demeure modeste compte tenu des potentialités nationales et comparativement aux performances réalisées, dans ce domaine, par certains pays de niveau de développement comparable. Les raisons en sont multiples, en particulier l'importance du secteur informel, le développement économique régional déséquilibré, la réticence à accepter les moyens de paiement scripturaux et les difficultés rencontrées pour accéder aux services financiers. Néanmoins, la bancarisation devrait se développer plus rapidement durant les années à venir, compte tenu des actions engagées en vue du renforcement du cadre légal et réglementaire, de la modernisation et de la sécurisation des systèmes de paiement et de l'élargissement de l'accès aux services financiers »<sup>42</sup>.*

En second lieu, le recentrage du CIH autour du financement de l'habitat et de la famille témoigne d'un choix judicieux opéré dans un repère temps extrêmement important. En effet, les perspectives de développement du secteur sont plus que prometteuses, avec la poursuite des programmes initiés par les pouvoirs publics en termes d'habitat social et d'infrastructures de base (villes nouvelles, port Tanger-Med, etc.) et la matérialisation dans les faits des mesures incitatives prônées à travers notamment :

- le lancement du programme « Villes sans bidonvilles » ;
- la mobilisation du foncier public ;
- l'activation du programme des Provinces du Sud ;
- le lancement du programme de réhabilitation de l'habitat menaçant ruine (HMR) ;
- la création de villes nouvelles ;
- la promotion de l'habitat en milieu rural ;
- etc.

A ce titre, le CIH est en mesure de capter une part importante du potentiel dont dispose le secteur de l'habitat au Maroc, en capitalisant sur sa notoriété déjà établie. La qualité des produits et le savoir faire technique développé par le CIH durant plus de cinq décennies constituent de sérieux atouts pour aiguïser la force de frappe commerciale.

Enfin, l'amélioration de l'environnement administratif et judiciaire dans lequel exercent les institutions bancaires en général et le CIH en particulier est de nature à faciliter à la fois le recouvrement des créances en souffrance dans des délais raisonnables et la réalisation des garanties détenues, tout en atténuant le recours abusif des entreprises à la procédure de redressement judiciaire.

<sup>42</sup> Extrait du rapport 2004 de BAM sur le contrôle, l'activité et les résultats des établissements de crédits

Dans ce sillage et pour contribuer à l'amélioration des pratiques judiciaires, la concertation entre le Ministère de la Justice, Bank Al-Maghrib et le GPBM s'est renforcée avec la constitution d'une commission tripartite pour examiner les questions ayant trait, notamment :

- aux procédures de traitement des difficultés des entreprises pour atténuer le recours abusif à ces procédures ;
- à la mise en application effective des dispositions des articles 567 et suivants du Code de Commerce pour permettre à l'ensemble des créanciers de l'entreprise en difficulté d'être informés de l'ouverture de la procédure de redressement ; et
- à la réalisation des sûretés suivant une procédure allégée et contrôlée.

## **II. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU CIH**

Le Conseil d'Administration du CIH a arrêté un plan stratégique ambitieux pour la banque, qui vise à en faire une banque de référence en matière de crédits à l'habitat et de services au particulier et à la famille.

Capitalisant sur son expertise en matière de crédits au logement, le CIH entend se donner les moyens pour réaliser ces objectifs stratégiques, notamment par le développement de son réseau, l'optimisation du coût de ses ressources et la maîtrise de la gestion de ses risques financiers.

### **▪ CIH : BANQUE DE RÉFÉRENCE POUR LE FINANCEMENT DE L'HABITAT**

Un des axes majeurs de la nouvelle stratégie du CIH est son recentrage sur son métier de base, à savoir le financement du logement. Ce recentrage sera opéré tout en réadaptant les pratiques de la banque aux nouvelles exigences du marché.

Malgré une progression importante au cours des dernières années, le segment du crédit au logement est appelé à connaître une évolution importante au cours des prochaines années. Cette évolution serait favorisée, notamment, par le déficit élevé de logements face à une demande en croissance constante, et par l'élargissement de l'offre de financement, afin de l'adapter aux besoins du marché.

A cet égard, le CIH entend jouer un rôle important, en proposant des produits innovants (prêts à durée ou à échéances modulables, prêts à très longue durée, etc.), et en offrant des services d'accompagnement à ses clients, le but étant d'élargir le crédit au logement et l'accès à la propriété à la plus large frange de la population et de capter le maximum de la demande solvable.

Par ailleurs, le CIH jouera un rôle de premier ordre dans le segment particulier du logement social. Il entend, à ce titre, accompagner l'effort des pouvoirs publics, dans la recherche et la mise en œuvre de mécanismes visant à faciliter l'accès au logement à la population à revenus faibles ou moyens, ou celle défavorisée. La banque veillera, néanmoins, à ce que son intervention se fasse dans le respect de ses contraintes propres, en matière de rentabilité des fonds engagés et des risques supportés.

### **▪ CIH : BANQUE DU PARTICULIER ET DE LA FAMILLE**

En complément à cette inflexion stratégique, le CIH se veut être la banque de la famille à travers le vecteur du logement. La stratégie préconisée consiste donc à bâtir la banque autour de ce vecteur en offrant à la clientèle cible (la famille) l'accès à tous les produits bancaires. Par conséquent, la banque entend poursuivre ses orientations dans le financement des besoins de la famille en facilitant la couverture de dépenses de consommation, d'éducation et de loisirs et en capitalisant sur l'effort consenti ces dernières années en vue de développer les instruments offerts à sa clientèle des particuliers (produits d'épargne, cartes monétiques, bancassurance, crédit à la consommation, etc.).

▪ **INTERVENTIONS DANS LES CRÉDITS À LA PROMOTION IMMOBILIÈRE :**

En parallèle, la promotion immobilière constitue le produit d'appel pour atteindre la clientèle cible (la famille). Suite aux importants impayés accusés sur ce segment de clientèle, le CIH a procédé avec succès à la refonte intégrale des procédures et des normes d'octroi et de déblocage des crédits ainsi que des modes de réévaluation des garanties. La pertinence des nouvelles procédures adoptées dans le sens d'une analyse plus fine des projets présentés au financement et d'un suivi plus rigoureux des chantiers immobiliers financés, se lit à travers le taux quasi-nul de sinistralité qui caractérise la distribution des crédits destinés à la promotion immobilière et ce, depuis 2000.

▪ **INTERVENTION DANS LE SECTEUR DU TOURISME**

Au niveau du segment du tourisme et de l'hôtellerie, secteur dont le CIH s'est désengagé tout au long de ces dernières années<sup>43</sup>, la réflexion est menée dans le sens d'assurer la meilleure gestion qui soit du patrimoine hôtelier de la banque. Par ailleurs, le CIH entend remodeler son implication dans le secteur touristique, à travers l'adoption d'une nouvelle approche de financement des projets, qui se fera désormais dans le cadre de consortium.

▪ **DÉVELOPPEMENT FORT DU RÉSEAU**

Le réseau de la Banque fera l'objet d'un ambitieux programme d'extension, puisqu'il est prévu d'ouvrir une quarantaine d'agences dédiées à l'horizon de 2007. Une telle politique offre donc au CIH les moyens d'assurer un plus grand maillage territorial, tout en renforçant son positionnement dans les régions à fort potentiel de croissance. Elle permet aussi d'élargir sa base de collecte de dépôts, et enfin de poursuivre son élan de croissance en toute sérénité et en phase avec la recherche d'une plus large bancarisation du pays. Ces objectifs volontaristes pourront être atteints à la faveur d'une démarche commerciale plus agressive vis-à-vis des promoteurs immobiliers et de la clientèle des particuliers, ainsi que de entreprises pour la mise en place de convention à des taux compétitifs par rapport à la place. Des campagnes de communication ciblée et innovatrice permettront d'accompagner le réseau dans cette démarche.

▪ **UNE POLITIQUE DE RECOUVREMENT VOLONTARISTE**

En matière de politique de recouvrement, le CIH compte poursuivre sa stratégie privilégiant la voie amiable. Cette politique a déjà permis l'assainissement de plusieurs affaires, par des règlements définitifs pour solde de tout compte ou par la mise en place de protocoles d'accords. Les efforts déployés ont porté leurs fruits en 2004 avec un taux de recouvrement en hausse de 97% par rapport à 2003. Ces résultats encourageant, dus en partie à l'apurement des dettes détenues sur les ERAC et certains promoteurs privés, seront consolidés à court terme avec l'apurement des créances liées au COS-ONE, d'une valeur brute de 919 MDH et celles des collectivités locales pour un montant avoisinant les 600 MDH.

▪ **POURSUITE DE LA MODERNISATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE GESTION DES RISQUES**

Dans la continuité des efforts consentis pour la refonte et la mise à niveau des systèmes d'information, le CIH entend poursuivre ses efforts afin de maintenir ces systèmes aux meilleurs standards. L'objectif est de garantir, à travers l'implémentation de solutions innovantes, une meilleure connaissance des clients et une plus grande réactivité de la banque et de son réseau, d'une part, et une gestion optimale des risques et des engagements, d'autre part.

<sup>43</sup> Désengagement progressif à partir de 1998

▪ **MÉMORANDUM ENTRE L'ÉTAT MAROCAIN ET LE GROUPE CAISSES D'ÉPARGNE**

L'opération de recapitalisation objet de la présente note constitue également un prélude à un éventuel changement dans le tour de table de la banque. A la date d'établissement de la présente note, un mémorandum a été conclu entre le gouvernement marocain et le Groupe des Caisses d'Epargne. Ce mémorandum prévoit entre autre l'éventualité d'un partenariat commercial entre le CIH et la Caisse nationale des Caisses d'Epargne (CNCE). Il envisage la possibilité d'une prise de participation de ce groupe dans le capital du CIH.

En vertu de ce mémorandum, les approches d'étude de la situation financière, juridique et administrative du CIH ont eu lieu au cours du premier semestre 2005.

Le groupe Caisse d'Epargne a manifesté son intérêt pour le CIH du fait de sa proximité avec sa filiale, le Crédit Foncier Français, établissement fortement impliqué dans l'immobilier. A ce jour les discussions sont en cours pour définir les termes et modalités du schéma de partenariat qui sera retenu.

Le GCE dispose d'une expertise du marché des Particuliers et de l'Immobilier reconnue en France et pourrait à ce titre déployer sa capacité à restructurer la politique de gestion des risques du CIH tout en lui facilitant l'accès à des conditions de refinancement favorables.

**III. COMPTES PRÉVISIONNELS**

Après un plan quinquennal consacré essentiellement à l'assainissement des leviers opérationnels et financiers de la société, l'année 2006 devrait consacrer un retour aux résultats positifs et une restauration des équilibres fondamentaux.

En terme de restructuration bilancielle, le plan du CIH pour la période 2005-2007 s'articule autour des hypothèses suivantes :

- augmentation de capital de 1 850 MDH en 2005 ;
- poursuite du planning de titrisation avec un montant de 1 000 MDH prévu en 2006 ;
- remboursement du prêt de la banque mondiale en 2005 ; et
- consolidation du prêt accordé par l'Etat en fonds permanents en contrepartie de l'octroi par le CIH de la main levée sur les garanties consenties au titre de certains crédits immobiliers et hôteliers.

## 1. EMPLOIS ET RESSOURCES

En MDH	2004	Var.	2005	Var.	2006	Var.	2007
<b>Emplois</b>							
Crédits productifs	10 602	17,4%	12 442	5,3%	13 098	4,5%	13 688
Créances en souffrance	5 353	-42,7%	3 067	-21,2%	2 417	-26,9%	1 767
Trésorerie	1 357	-81,6%	250	0,0%	250	0,0%	250
Bons du Trésor	551	307,3%	2 244	75,8%	3 944	42,4%	5 617
Participations	409	0,0%	409	0,0%	409	0,0%	409
Autres actifs	1 324	-29,2%	937	0,0%	937	0,0%	937
<b>TOTAL</b>	<b>19 596</b>	<b>-1,3%</b>	<b>19 349</b>	<b>8,8%</b>	<b>21 055</b>	<b>7,7%</b>	<b>22 668</b>
<b>Ressources</b>							
Dépôts	8 984	11,3%	10 000	12,0%	11 200	10,7%	12 400
Dette obligataire	4 392	-22,9%	3 388	18,1%	4 000	12,5%	4 500
Prêt du Trésor	1 039	-100,0%	0		0		0
Refinancement Marché	0		0		0		0
Prêt des banques	1 514	-1,5%	1 492	-33,3%	995	-50,0%	497
Dette en devise	544	-100,0%	0		0		0
Bons HBM	3 228	-3,3%	3 122	-4,1%	2 993	-4,6%	2 855
Fonds propres	-1 120	-129,7%	332	156,6%	852	64,3%	1 401
Autres passifs	1 015	0,0%	1 015	0,0%	1 015	0,0%	1 015
<b>TOTAL</b>	<b>19 596</b>	<b>-1,3%</b>	<b>19 349</b>	<b>8,8%</b>	<b>21 055</b>	<b>7,7%</b>	<b>22 668</b>

En termes de développement commercial le plan est sous-tendu par les prévisions suivantes :

### 1.1. Évolution des dépôts

Les hypothèses de croissance établies pour les dépôts de la clientèle tablent sur une collecte qui devrait enregistrer au cours des trois prochains exercices une progression annuelle moyenne de l'ordre de 11%.

Les dépôts clientèles devraient donc atteindre 10 Mrds de DH en 2005, 11,2 Mrds de DH en 2006 et 12,4 Mrds en 2007.

La structure des dépôts vise une pondération cible de 55%, alloués aux ressources rémunérées à l'horizon 2007.

### 1.2. Évolution des crédits sains

En matière d'engagements productifs, une reprise devrait être amorcée et se confirmer grâce à la mise en place de structures appropriées. A cet égard, il est prévu des déblocages de crédits d'une moyenne de 3 Mrds de crédits par an, soit un accroissement moyen de 700 MDH de l'encours des crédits. Au cours des trois exercices à venir, l'encours des crédits sains s'établira à 12,4 Mrds en 2005, 13,1 Mrds en 2006 et 13,7 Mrds en 2007, soit une progression annuelle moyenne de 9,1%

### 1.3. Évolution des créances en souffrances

Suite aux importants efforts de déclassement des créances consentis ces dernières années et dans la perspective d'un meilleur endiguement des risques clientèles et une accélération de la stratégie de recouvrement, l'encours des créances litigieuses devrait sensiblement décroître durant les prochaines années. A ce titre les prévisions fournies tablent sur des décroissances de 42,7% en 2005, 21,2% en 2006 et 26,9% en 2007.

Par ailleurs, le taux cible de récupération moyen des nouveaux emplois a été fixé à 95% pendant toute la durée du plan.

#### 1.4. Évolution du réseau

Dans le cadre du plan, la politique d'investissement prévoit l'ouverture de 4 agences en 2005 et une moyenne de 15 agences par an à partir de 2006, soit un budget annuel de l'ordre de 60 MDH.

## 2. RÉSULTAT PRÉVISIONNEL

Le CPC prévisionnel, tel qu'il ressort du business plan fourni par le management, est basé sur la mise en oeuvre des mesures de restructuration décrites ci-dessus. Lesdites mesures permettront au CIH de renouer avec la croissance, en dégagant régulièrement un niveau de PNB suffisant, pour assurer la couverture des frais généraux et de la charge du risque.

Ainsi après des exercices 2004 et 2005 consacrés essentiellement à l'assainissement des leviers opérationnels et financiers, l'année 2006 devrait consacrer un retour aux résultats positifs et une restauration des équilibres fondamentaux.

En MDH	2004	Var.	2005	Var.	2006	Var.	2007
Crédits productifs	1 287	-2,7%	1 253	3,7%	1 299	-2,4%	1 268
Créances en souffrance	172	-12,8%	150	0,0%	150	0,0%	150
Trésorerie	11	-36,4%	7	-10,7%	6	0,0%	6
Bons du Trésor	18	83,3%	33	368,8%	155	54,5%	239
<b>TOTAL Produits</b>	<b>1 488</b>	<b>-3,0%</b>	<b>1 443</b>	<b>11,6%</b>	<b>1 609</b>	<b>3,3%</b>	<b>1 663</b>
Dépôts	184	3,2%	190	11,7%	212	11,3%	236
Dette obligataire	335	-16,5%	279	-8,9%	254	11,0%	283
Prêt du Trésor	41	0,0%	41	-100,0%	0	-	0
Prêt des banques	79	-31,7%	54	-23,5%	41	-40,0%	25
Dette en devise	21	-14,3%	18	-100,0%	0	-	0
Bons HBM	209	-6,9%	195	-1,0%	193	-3,8%	185
<b>TOTAL Charges</b>	<b>869</b>	<b>-10,6%</b>	<b>777</b>	<b>-9,8%</b>	<b>700</b>	<b>4,0%</b>	<b>729</b>
<b>Marge</b>	<b>621</b>	<b>7,2%</b>	<b>666</b>	<b>36,5%</b>	<b>909</b>	<b>2,8%</b>	<b>934</b>
Autres produits bancaires	20	-20,0%	16	25,0%	20	0,0%	20
Autres charges bancaires	34	-32,4%	23	4,3%	24	0,0%	24
Commissions	75	21,3%	91	16,5%	106	14,2%	121
Produits de titrisation	44	59,1%	70	0,0%	70	20,0%	84
<b>PNB</b>	<b>725</b>	<b>13,2%</b>	<b>820</b>	<b>31,8%</b>	<b>1 081</b>	<b>5,0%</b>	<b>1 135</b>
Frais généraux	439	12,8%	495	5,0%	520	5,0%	546
Produits non bancaires	66	-87,9%	8	150,0%	20	0,0%	20
<b>RBE</b>	<b>352</b>	<b>-5,3%</b>	<b>333</b>	<b>74,6%</b>	<b>581</b>	<b>4,8%</b>	<b>609</b>
Dotations aux provisions nettes des reprises	-372	353,2%	-1 686	-97,0%	-50	0,0%	-50
Résultat non courant	108	794,7%	966	-100,0%	0	-1	0
IS	-8	37,5%	-11	0,0%	-11	0,0%	-11
<b>Résultat net</b>	<b>80</b>	<b>-600,3%</b>	<b>-398</b>	<b>-230,8%</b>	<b>520</b>	<b>5,4%</b>	<b>548</b>
<b>Coefficient d'exploitation</b>	<b>61%</b>	<b>-7Pts</b>	<b>54%</b>	<b>-5Pts</b>	<b>48%</b>	<b>0Pts</b>	<b>48%</b>

Source : CIH

## **2.1. Prévisions des taux**

### **▪ Rendement des crédits**

Le plan 2005-2007 prévoit que l'évolution des taux de sortie sur les nouveaux emplois sera dictée par l'alignement de la banque aux conditions de marché. Le taux de sortie prévisionnel est estimé à 8%; 7,75% et 7,50% respectivement en 2005, 2006 et 2007.

Corrélativement, le taux de rendement moyen des crédits productifs devrait enregistrer la même tendance en s'établissant à 10,87%, 10,17% et 9,46% respectivement en 2005, 2006 et 2007.

### **▪ Coût des dépôts**

Au titre du premier semestre 2005, le coût moyen des dépôts est 1,6%. Ce coût a été reconduit pour les deux prochaines années

## **2.2. Frais généraux**

Les prévisions concernant cette rubrique prennent en considération la mise en place d'un programme de rationalisation des charges générales d'exploitation, devant permettre une amélioration du coefficient d'exploitation de l'ordre de 7 points en 2005 et 5 points en 2006, afin de le stabiliser à 48%.

Ainsi et après une hausse de 12,8% en 2005, la progression des frais généraux sera contenue à 5% pour la période 2006-2007. La progression prévue au titre de l'exercice 2005 est essentiellement attribuable :

- au versement d'une prime non prévue au titre de l'exercice 2004 et servie en mars 2005 pour une enveloppe de 15 MDH ;
- au déboursement des indemnités de départ pour un montant de 14 MDH qui sont neutralisées par les reprises de provisions constituées à cet effet.

La masse salariale se situera à 290 MDH au titre de l'exercice 2005. Les départs volontaires prévus conjugués au recrutement de profils expérimentés permettra à la banque de cantonner sa masse salariale au même niveau.

## **2.3. Dotations nettes aux provisions**

La convention en cours de signature entre le CIH et l'Etat se traduirait par un effort supplémentaire de provisionnement de 1,7 Mrds de DH dont 50% sera comptabilisé au titre du premier semestre 2005. D'autre part, l'Etat abandonnerait le prêt de 1 Mrds de DH.

En conséquence, l'exercice 2005 se soldera par un déficit prévisionnel de l'ordre de 398 MDH, lequel déficit sera résorbé dès l'exercice suivant pour atteindre un résultat positif de 520 MDH en 2006 et 548 MDH à la fin du plan.

## **PARTIE VII : FACTEURS DE RISQUE**

## I. **RISQUES LIÉS À LA SOCIÉTÉ VISÉE CIH**

### ▪ **Risque concurrentiel**

L'activité bancaire est un secteur fortement concurrentiel ; le positionnement du CIH dépend de plusieurs facteurs, tels que l'expertise en matière de gestion de risque, la notoriété et l'expérience dans les secteurs considérés. Le risque concurrentiel recouvre à la fois le risque d'apparition d'un nouveau concurrent organisé, et le risque de perte de part de marché, par manque de compétitivité sur les prix ou en raison d'une qualité de service insuffisante.

Par ailleurs et dans le cadre de la libéralisation du système financier, les pouvoirs publics ont décidé d'élargir aux autres établissements bancaires les avantages octroyés au CIH, ce qui leur permet désormais d'intervenir plus massivement dans le secteur du logement économique et social (Arrêté du Ministère des Finances du 04/05/98) et suscite certainement une concurrence plus accrue dans le domaine du crédit immobilier.

Toutefois, compte tenu de l'expertise, du savoir-faire sectoriel du CIH en terme de constitution de la force de vente et de connaissance du marché, la banque continue de bénéficier d'un positionnement unique et retrouve progressivement sa position de leader avec 30% de part de marché du crédit immobilier au Maroc, talonnant le groupe BCP et AttijariWafaBank qui sont dotés de ressources financières plus importantes et assurent une couverture territoriale nettement plus étoffée.

### ▪ **Risque de crédit**

Le CIH a définitivement classé ses créances pour se mettre en conformité avec la réglementation de Bank Al Maghrib, faisant apparaître le niveau réel du risque de crédit. Ainsi, les créances en souffrance classées ont évolué de 2,0 Mrds de DH en 1997 à 9,8 Mrd de DH en 2004.

A l'instar de l'ensemble des établissements de crédit, le CIH demeure exposé au risque de crédit. Le CIH tout en exigeant des hypothèques de premier rang, a mis en place de nouveaux dispositifs de maîtrise du risque et de suivi des crédits, et ce, pour réduire au maximum son exposition.

Ces dispositifs se situent à la fois en amont, c'est-à-dire lors de l'octroi et de la mise en place des crédits, et en aval lors de la phase de remboursement de ces derniers.

**En amont**, le dispositif de prévention du risque crédit se décline comme suit :

Pour les crédits destinés aux promoteurs immobiliers et hôteliers et à la clientèle des Entreprises, la décision d'octroi de ces crédits est subordonnée à un contrôle de deuxième niveau, effectué par la Direction des Engagements et Risques, ainsi que par des rapports d'évaluation, élaborés par la Direction de l'Exploitation.

Ce contrôle porte sur toutes les composantes du risque crédit (aspects juridiques, économiques et techniques) abstraction faite de toute considération d'ordre commercial.

Pour cette catégorie de crédits, la décision de leur octroi et leur mise en place sont, certes, décentralisées en agences. Cependant, le contrôle du respect des conditions liées à ces crédits est automatisé. Il en est de même de l'édition des contrats de prêt.

Un contrôle de conformité des contrats et des garanties reçues est assuré par la Direction des Engagements et Risques et ce, préalablement au déblocage de ces crédits. Un contrôle global de 2<sup>e</sup> niveau est exercé par le Contrôle Général.

A l'instar des crédits à la clientèle grands comptes, une grille de cotation est venue renforcer le dispositif de prévention du risque en amont lié aux crédits aux particuliers, permettant d'identifier, au départ, les dossiers

à risque à ne pas financer et de déterminer le taux d'intérêt à appliquer aux dossiers éligibles en fonction de l'appréciation des risques en présence.

**En aval**, le dispositif d'anticipation et de réaction face à la naissance ou à l'aggravation du risque crédit s'est amélioré à travers :

- le renforcement des procédures d'alerte et de suivi de ce risque ;
- la poursuite de l'action de revue annuelle systématique du portefeuille des engagements grands comptes, entamée depuis 2000 ; et
- le renforcement des procédures de recouvrement des créances liées aux grands comptes et aux crédits aux particuliers.

En effet, la nouvelle organisation de la banque consacre davantage l'option stratégique relative au développement de l'activité de recouvrement, amiable en particulier.

Par ailleurs, l'implication directe de la Présidence et de la Direction Générale dans les actions de recouvrement de grandes affaires a permis leur dénouement dans les meilleures conditions possibles pour l'ensemble des parties en présence. Il s'agit, entre autres, des créances sur les ERAC, les Municipalités et Communes Urbaines et le COS ONE.

#### ▪ **Risque de liquidité**

L'activité de transformation propre aux établissements bancaires implique nécessairement un risque de liquidité. Les maturités des emplois et des ressources, toutes différentes les unes des autres, créent au sein du bilan de la banque des écarts entre volume d'actifs et de passifs qui sont sources du risque de liquidité.

En cas de bouleversements structurels, la banque peut se trouver dans l'impossibilité de se procurer des liquidités dans des conditions normales de volume et de taux. Dans un pareil cas, les besoins de refinancement futurs peuvent réduire les marges prévisionnelles.

#### ▪ **Risque de taux**

Le système bancaire est en proie à une baisse tendancielle des taux d'intérêt. Le rendement des crédits combiné au renchérissement des coûts des ressources affecte les marges d'intermédiation bancaires. La banque court le risque que l'évolution future des taux d'intérêt vienne réduire les Produits Nets bancaires prévisionnels.

#### ▪ **Risque de marché**

Le portefeuille obligataire détenu en portefeuille est essentiellement un portefeuille de placement et est constitué des Bons du Trésor à court terme (maturité inférieure à 52 semaines). Il est peu sensible aux variations des conditions du marché. Ce portefeuille est constitué pour être mobilisé dans des opérations de Répo en cas de besoin d'emprunt de cash sur le marché.

Le risque de change est inhérent à la détention par le CIH de positions libellées en devises étrangères. Afin de contenir les risques de fluctuations des nouveaux raisonnables et en plus des limites réglementaires fixées par les autorités monétaires, le CIH a mis en place un dispositif pour minimiser les risques relatifs au marché et aux contreparties. Les éléments de ce dispositif peuvent être énumérés comme suit :

- la majorité des opérations traitées par la salle des marchés sont adossées à des opérations clientèles ou de remboursement des emprunts en devises ;
- la fixation des limites par cambiste, actuellement ses limites sont de l'ordre de 500 000 USD par cambiste et par opération, le dépassement de cette limite est tributaire d'une autorisation hiérarchique ;

- la fixation de seuil de perte maximale par jour sur les positions forcées. Cette dernière ne doit pas dépasser généralement le montant du gain réalisé la veille ;
- le maintien d'une position ouverte non dénouée sur le marché est soumis à la décision du responsable de la salle ; et

Les positions ouvertes après la clôture du marché sont couvertes par un ordre donné au correspondant pour dénouer l'opération dans la limite de la perte maximale.

### ▪ **Risque opérationnel**

Le suivi du risque opérationnel est assuré à trois niveaux :

- L'Auto Contrôle ou Surveillance Permanente qui responsabilise les opérationnels sur le degré de régularité et de sécurité des opérations ;
- Le Contrôle Général qui supervise l'Auto Contrôle et effectue des contrôles inopinés des opérations traitées par les opérationnels ;
- Les Missions d'audit et d'inspection qui constituent le troisième niveau de contrôle de ce dispositif.

#### L'Auto-Contrôle ou Surveillance Permanente :

Les opérationnels sont tenus d'assurer un suivi régulier des opérations traitées à leur niveau selon un formalisme uniforme et une périodicité mensuelle. La surveillance permanente vise à promouvoir la culture d'auto contrôle ; elle consiste en la prise en charge par les opérationnels eux même des travaux de contrôle des opérations qu'ils ont initiées.

L'auto contrôle a été progressivement étendu à tous les domaines d'activité de l'agence, à savoir :

- La caisse
- Les comptes généraux
- La gestion des valeurs
- Les ouvertures de comptes
- Les incidents de paiement
- L'octroi des prêts
- La gestion des prêts (mise en place, recouvrement, restitutions)
- Les cautions
- La journée comptable...

#### Le Contrôle Général

Sur la base des canevas établis par les opérationnels dans le cadre de la surveillance permanente, les contrôleurs généraux procèdent à un contrôle régulier et systématique des opérations traitées par les opérationnels et s'assurent ainsi de leur conformité par rapport aux règles et procédures en vigueur ; Ce contrôle fait l'objet d'un relevé des anomalies qui est transmis aux opérationnels pour justification ou redressement.

Par ailleurs, les contrôleurs généraux procèdent également à des contrôles inopinés des agences en vue de compléter leurs investigations par des contrôles sur place.

Il y a lieu de préciser que les travaux de mise en place du dispositif relatif au suivi du risque opérationnel se présentent à l'heure actuelle comme suit :

- L'élaboration du manuel du contrôle interne relatif aux opérations en agence (en cours).
- L'instauration du contrôle à distance.
- Le démarrage des travaux de contrôle général au siège.

Les reportings du contrôle général qui permettent d'analyser le taux d'anomalies par activité et par agence ainsi que son évolution mensuelle ont permis de mettre en évidence une baisse tendancielle des taux d'anomalies, des taux de détournements et de falsifications ainsi que du nombre de réclamations. Ces indicateurs attestent d'une amélioration constante de l'état administratif des agences.

### Les missions d'Audit et d'Inspection

Par ailleurs les missions diligentées par l'Audit Général ainsi que l'instruction des réclamations parvenues directement à la banque, ou via Bank Al Maghrib ont permis également de conclure à l'amélioration constante du dispositif de suivi du risque opérationnel avec diminution progressive des principales anomalies constatées, telles que :

- Cumul par certains agents de tâches incompatibles ;
- Concentration des habilitations-système par un même agent ;
- Retard dans l'envoi des lettres d'injonctions aux clients, retard dans la saisie d'oppositions, absence ou erreurs dans le prélèvement de commissions, etc.;

## **II. RISQUES LIÉS À L'INITIATEUR CDG**

### ▪ **Le risque de Taux**

L'activité principale de la CDG consiste en la gestion des ressources institutionnelles dont principalement ceux de la CNSS et de la CEN. De par sa mission, la CDG a ainsi pour rôle central de gérer ces ressources dans une optique de leur sécurisation et de leur protection. Ainsi, les résultats ainsi que le bilan de la CDG sont fortement dépendants d'une part de ces ressources et, d'autre part, du portefeuille d'investissement représentatif de leur gestion.

Compte tenu du mode de rémunération de ces ressources et de la composition du portefeuille d'investissement adossé à leur gestion, majoritairement composé de produits de taux, le risque le plus significatif de la CDG est un risque de taux.

Ce risque se manifeste de deux façons :

- Un risque de taux de bilan découlant des distorsions possibles entre le rendement des actifs et la rémunération des passifs ;
- Un risque de taux marché représenté par l'impact éventuel qu'aurait une évolution défavorable des taux d'intérêts sur le portefeuille en actif des produits de taux.

#### - Risque de taux de bilan :

Ce risque découle du décalage entre d'une part, le mode de rémunération des passifs partiellement en variable et, d'autre part, des caractéristiques des actifs de taux en mode taux fixe.

L'actif de la CDG est caractérisé par une prépondérance des produits de taux, lesquels représentent 61% du total bilan à fin 2004 ; la quasi-totalité de ces emplois (97%) étant en mode de taux fixe.

Au niveau du passif, 26% des ressources institutionnelles sont rémunérées selon un mode en taux variable ; le reliquat de ces ressources rémunérées étant en taux fixe.

Etant donné que seules les ressources rémunérées en mode de taux variable subissent la déformation des taux d'indexation en terme de charges financières, un risque de taux est ainsi créé inhérent à l'inadéquation entre l'actif et le passif.

- Risque de taux marché :

Il s'agit du risque lié à l'impact qu'aurait une déformation déterminée de la courbe des taux sur les portefeuilles taux et, plus précisément, sur la partie du portefeuille investie en produits de taux fixe. La CDG est ainsi de par la nature des actifs composant son bilan exposée à ce type de risque. La sensibilité du portefeuille taux de la CDG est de 3,74.

Globalement, la gestion du risque de taux est assurée par deux leviers d'actions :

- i) La CDG entreprend les démarches auprès de ses partenaires déposants en vue de tendre vers un mode de rémunération fixe dans l'objectif d'aboutir à une immunisation du PNB ;
- ii) Une gestion actif - passif est opérée dont l'objectif principal est d'assurer l'adossement en terme de durée et de volumes entre les ressources et emplois.

▪ Le risque de Contrepartie

Ce sont les risques résultant de la possibilité qu'une partie au contrat n'honore pas tous, ou une partie de ses engagements à l'échéance.

Ce risque se réduit pour la CDG au risque émetteur. Il est relativement maîtrisé du fait de la prépondérance des titres de l'Etat ou garantis par l'Etat dans les portefeuilles taux de la CDG qui sont par définition sans risque de signature. Ces titres représentent en effet 94% du total portefeuille investi en produits de taux.

Pour les autres actifs non émis ou non garantis par l'Etat, un système de limites d'engagement est instauré par instrument avec chacune des contreparties. De même, il est également instauré une limite globale, tous instruments confondus (taux et actions) pour chaque émetteur.

▪ Risque Actions :

Les emplois de la CDG en titre de propriété sont de deux nature :

- les titres de participations ;
- les placements en propriété d'actions.

La prise de participations revêt un caractère long terme ; ce qui est de nature à réduire le risque actions qui lui est adossé. Les participations représentent près de 8% du total bilan de la CDG.

Les placements en propriété d'actions et OPCVM qui subissent pleinement les variations des cours boursiers, représentent près de 1% du total bilan de la CDG.

▪ Risque de liquidité

Le risque de liquidité pour un établissement est de ne pouvoir s'acquitter -dans des conditions normales de marchés- de ses engagements à l'échéance.

Ce risque est relativement faible pour la CDG compte tenu d'une part, du caractère peu exigible de ses ressources, notamment les dépôts réglementés qui revêtent un caractère stable et, d'autre part, de la taille des emplois majoritairement liquides.

## **PARTIE VIII : FAITS EXCEPTIONNELS**

***IV. FAITS EXCEPTIONNELS POUR LE CIH***

A la date d'établissement de la présente note d'information, le CIH ne connaît pas de faits exceptionnels susceptibles d'affecter significativement sa situation financière.

***V. FAITS EXCEPTIONNELS POUR LA CDG***

A la date d'établissement de la présente note d'information, la CDG ne connaît pas de faits exceptionnels susceptibles d'affecter significativement sa situation financière.

## **PARTIE IX : LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES**

## **I. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES POUR LE CIH**

A la date d'établissement de la présente note d'information, le CIH connaît un certain nombre de litiges portés devant les tribunaux. Ils concernent principalement des dossiers hôteliers et immobiliers contentieux. Néanmoins, ces dossiers, provisionnés conformément à la réglementation en vigueur, sont gagés par des hypothèques de premier rang et par la garantie de l'Etat.

Le nombre de dossiers transmis au contentieux s'élève à 6593 dossiers pour un montant global de 10,5 Mrds de DH au 31/12/04

La ventilation des dossiers transmis au contentieux est la suivante :

- 4 700 dossiers concernent des particuliers et portent sur un montant de 1,1 Mrd de DH
- 1 893 dossiers concernant les grandes branches et portent sur un montant de 9,4 Mrds de DH.

Sur un autre registre, le CIH compte des litiges liés à des affaires sociales, civiles et pénales qui sont provisionnés sur la base d'une appréciation interne du risque y afférent.

Le traitement de ces litiges et leur dénouement dans le temps peuvent influencer les résultats futurs de la banque.

Le tableau ci-joint retrace les affaires litigieuses avec le CIH à fin décembre 2004

Rubriques	Montant Litigieux	Montant de la provision
Affaires en responsabilité	43,2	26,30
Affaires sociales	136,8	35,00
Affaires pénales	46,2	29,10

## **II. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES POUR LA CDG**

A la date d'établissement de la présente note d'information, il n'existe pas de litige ou d'affaire contentieuse susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité ou le patrimoine de la CDG.

**PARTIE X :      DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES DU CIH**

## **I. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES UTILISÉS PAR LE CIH**

### **1. PRINCIPES GÉNÉRAUX**

Les états de synthèse de l'exercice 2004, ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

La présentation des états de synthèses du Crédit Immobilier et Hôtelier est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Établissement de Crédit.

### **2. CRÉANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE**

#### Présentation générale

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale et leur objet économique:
  - Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit.
  - Crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédit à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds,
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### Créances en souffrance

- Les créances en souffrance sont évaluées conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.
- Le poste autres crédits englobe les créances en souffrance déduction faite des provisions et des agios réservés
- Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :
  - Les créances en souffrance sont, selon les degrés de risque prévus à la circulaire de Bank Al Maghrib, classées en créances pré douteuses, douteuses ou compromises,
  - Les créances en souffrance après déduction des agios réservés et des quotités de garantie prévus par la réglementation en vigueur, provisionnés à hauteur de :
    - 20% pour les créances pré douteuses
    - 50% pour les créances douteuses
    - 100% pour les créances compromises
  - Les estimations de garanties sont faites en interne par les services de la banque, et ce compte tenu de l'expertise de la banque en la matière. Toutefois, la banque sollicite ponctuellement l'aide d'experts indépendants pour l'évaluation de certains gages importants en valeur ou complexes en termes de technique d'évaluation.
  - Le CIH détient en contrepartie de ses engagements hôteliers des garanties délivrées par l'État Marocain, Ces garanties peuvent être totales ou partielles suivant les spécifications des décisions de l'État les octroyant (100%; 60% et 50%). La banque a retenu pour l'évaluation de la valeur de ces garanties, le montant du capital restant dû et des impayés à la date de l'arrêté comptable (31 décembre 2004), exclusion faite des intérêts de retard.

Lorsqu'un protocole d'accord intervient pour la consolidation d'impayés relatifs à plusieurs prêts bénéficiant de la garantie de l'État pour des niveaux différents (50%; 60%; 100%), la démarche retenue par la Banque est de déterminer un taux pondéré de garantie de l'État

La garantie de l'État est déduite des créances en souffrance avec une quotité de 100% conformément à la circulaire de Bank Al Maghrib relative à la classification et provisionnement des créances en souffrance. L'encours de cette garantie se chiffre à 2,4 milliards de dirhams au 31 décembre 2004

- La Banque a pris l'option d'attendre 2007 pour pratiquer la décote des garanties hypothécaires adossées aux créances compromises.
- Dès leur classement, les créances en souffrance donnent lieu à la constatation d'agios réservés.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupération sont jugées nulles ou lors de règlements transactionnels avec les clients pour solde de tout compte.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci enregistrent une évolution favorable (remboursement total ou partiel, restructuration...).

### **3. PORTEFEUILLE DE TITRES**

Les opérations sur titres sont comptabilisés conformément aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part en fonction de leur nature (titre de créance ou titre de propriété), et d'autres part en fonction de l'intention de leur détention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

### **4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

Les immobilisations sont inscrites à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode linéaire et en appliquant les taux actuellement en vigueur. Par ailleurs, les immobilisations hors exploitation font l'objet le cas échéant de provisionnement en fonction des évaluations et informations disponibles à la date de l'arrêté comptable.

### **5. DETTES À VUE ET À TERME**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèses selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de Crédit,
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### **6. LES PROVISIONS POUR RISQUES GÉNÉRAUX**

Ces provisions sont constituées, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

### **7. PRISE EN COMPTE DES INTÉRÊTS ET COMMISSIONS DANS LE COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES**

- Intérêts

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie d'un compte de résultat.

- Commissions

Les produits et charges, qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commission dès leur facturation.

**II. ÉTATS DE SYNTHÈSE 2002-2004**

**BILAN ACTIF**

<b>ACTIF En KDH</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
<b>Valeurs en caisse, Banque centrales, Trésor public, CCP</b>	<b>115 875</b>	<b>119 192</b>	<b>113 253</b>
<b>CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES</b>	<b>141 054</b>	<b>309 535</b>	<b>869 588</b>
Créances sur les établissements de crédits et assimilés à vue	102 122	283 636	869 588
Créances sur les établissements de crédits et assimilés à terme	38 932	25 899	-
<b>CREANCES SUR LA CLIENTELE</b>	<b>20 877 836</b>	<b>17 214 788</b>	<b>16 487 802</b>
Crédits de Trésorerie et à la Consommation	851 374	312 441	283 306
Crédits à l'équipement	1 446 546	1 010 766	150 480
Crédits immobiliers	12 018 826	10 206 553	10 168 599
Autres crédits	6 561 090	5 685 028	5 885 417
<b>CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT</b>	<b>801 797</b>	<b>1 780 972</b>	<b>551 816</b>
Bons du Trésor et valeurs assimilées	797 792	1 598 269	370 900
Autres titres de créance	-	-	-
Titres de propriété	4 005	182 703	180 916
<b>AUTRES ACTIFS</b>	<b>548 006</b>	<b>538 091</b>	<b>530 239</b>
<b>TITRES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Bons de trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres de créance	-	-	-
<b>TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASS.</b>	<b>715 625</b>	<b>694 960</b>	<b>409 097</b>
<b>CREANCES SUBORDONNEES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>IMMO. DONNEES EN CREDIT-BAIL EN LOCATION</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>52 271</b>	<b>53 612</b>	<b>52 008</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>484 333</b>	<b>511 705</b>	<b>581 762</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>23 736 796</b>	<b>21 222 854</b>	<b>19 595 566</b>

## BILAN PASSIF

En KDH	2002	2003	2004
<b>Banque Centrales, Trésor public, SCP</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES</b>	<b>1 765 894</b>	<b>1 691 699</b>	<b>1 611 867</b>
Dettes envers les établissements de crédits et assimilés à vue	19	20	674
Dettes envers les établissements de crédits et assimilés à terme	1 765 875	1 691 679	1 611 193
<b>DEPOTS DE LA CLIENTELE</b>	<b>9 080 129</b>	<b>10 023 763</b>	<b>8 983 803</b>
Comptes à vue créditeurs	3 492 832	3 826 293	4 318 190
Comptes d'épargne	1 189 795	1 279 128	1 324 705
Dépôts à terme	3 783 516	4 336 603	2 638 175
Autres comptes créditeurs	613 986	581 739	702 732
<b>TITRES DE CREANCES EMIS</b>	<b>10 592 985</b>	<b>9 802 345</b>	<b>9 238 359</b>
Titres de créances négociables	131 157	105 169	63 195
Emprunts obligataires	5 454 820	4 772 481	4 328 922
Autres titres de créance émis	5 007 009	4 924 695	4 846 242
<b>AUTRES PASSIFS</b>	<b>1 154 971</b>	<b>700 605</b>	<b>577 515</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>93 154</b>	<b>205 034</b>	<b>304 575</b>
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	-	-	-
<b>SUBVENTIONS FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE</b>	-	-	-
<b>DETTES SUBORDONNEES</b>	-	-	-
<b>ECARTS DE REEVALUATION</b>	-	-	-
<b>RESERVES ET PRIMES LIEES AU CAPITAL</b>	<b>419 373</b>	<b>419 373</b>	<b>419 373</b>
<b>CAPITAL</b>	<b>3 323 363</b>	<b>3 323 363</b>	<b>3 323 363</b>
<b>ACTIONNAIRES. CAPITAL NON VERSE</b>	-	-	-
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	- <b>1 870 371</b>	- <b>2 693 073</b>	- <b>4 943 328</b>
<b>RESULTATS NETS EN INSTANCE D AFFECTATION</b>	-	-	-
<b>RESULTAT NET DE L EXERCICE</b>	- <b>822 702</b>	- <b>2 250 255</b>	<b>80 040</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>23 736 796</b>	<b>21 222 854</b>	<b>19 595 566</b>

## HORS BILAN

En KDH	2002	2003	2004
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>1 177 034</b>	<b>1 402 669</b>	<b>962 148</b>
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés			
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	557 716	785 440	448 701
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés			
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	619 318	617 229	513 447
Titres achetés à réméré			
Autres titres à livrer			
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>27 180</b>	<b>25 529</b>	<b>2 579 636</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés			
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés			
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	27 180	25 529	2 579 636
Titres vendus à réméré			
Autres titres à recevoir			

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

En KDH	2002	2003	2004
<b>PRODUITS D EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 952 195</b>	<b>1 649 874</b>	<b>1 627 290</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	16 256	7 571	10 631
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 798 021	1 494 421	1 459 418
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	52 404	50 074	18 289
Produits sur titres de propriété	3 265	11 656	44 124
Produits sur immobilisations en crédit-bail en location	-	-	-
Commissions sur prestations de service	67 634	67 388	74 759
Autres produits bancaires	14 615	18 763	20 070
<b>CHARGES D EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 362 878</b>	<b>1 026 726</b>	<b>902 508</b>
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	46 665	76 778	61 844
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	276 295	236 818	183 853
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance	1 017 610	690 382	632 307
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-
Autres charges bancaires	22 308	22 748	24 504
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>589 317</b>	<b>623 148</b>	<b>724 782</b>
Produit d'exploitation non bancaire	23 034	29 282	64 311
Charges d'exploitation non bancaire	5 313	10 979	2 896
<b>PRODUIT NET NON BANCAIRE</b>	<b>17 721</b>	<b>18 303</b>	<b>61 415</b>
<b>CHARGES GENERALES D EXPLOITATION</b>	<b>405 959</b>	<b>423 356</b>	<b>439 305</b>
Charges de personnel	227 947	216 885	224 398
Impôts et Taxes	9 057	9 141	9 460
Charges externes	77 399	106 613	123 864
Autres charges générales d'exploitation	31 622	35 824	32 383
Dotations aux amortissements et aux provisions des immo. incorporelles et corporelles	59 933	54 893	49 200
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES</b>	<b>754 686</b>	<b>2 686 884</b>	<b>864 037</b>
Dotations aux provisions et engagements par signature en souffrance	398 035	2 268 123	640 028
Pertes sur créances irrécouvrables	300 753	237 988	113 309
Autres dotations aux provisions	55 898	180 772	110 701
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATION SUR CREANCES AMORTIES</b>	<b>202 618</b>	<b>209 940</b>	<b>497 488</b>
Reprises de provisions pour créance et engagements par signature en souffrance	190 184	86 334	479 313
Récupération sur créances amorties	-	-	-
Autres reprises de provisions	12 434	123 607	18 175
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>- 350 989</b>	<b>- 2 258 849</b>	<b>- 19 656</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>- 461 854</b>	<b>16 980</b>	<b>108 150</b>
Produits non courants	955	29 837	108 150
Charges non courantes	462 809	12 857	-
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>- 812 843</b>	<b>- 2 241 869</b>	<b>88 492</b>
Impôts sur les résultats	9 860	8 387	8 452
<b>RESULTAT NET</b>	<b>- 822 703</b>	<b>- 2 250 256</b>	<b>80 040</b>

ETAT DES SOLDES DE GESTION

En KDH	2002	2003	2004
<b>MARGES D'INTERETS</b>	<b>528 045</b>	<b>551 375</b>	<b>620 665</b>
+ Intérêts et produits assimilés	1 866 098	1 552 053	1 488 294
- Intérêts et charges assimilées	1 338 053	1 000 679	867 629
<b>Résultats des opérations de crédit-bail et de location</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0	0
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	0	0	0
<b>Marges sur commissions</b>	<b>71 338</b>	<b>73 252</b>	<b>80 880</b>
+ Commissions perçues	73 613	73 617	81 136
- Commissions servies	2 275	365	256
<b>Résultats des opérations de marché</b>	<b>3 274</b>	<b>5 945</b>	<b>-1 189</b>
+ Résultats des opérations sur titres de transaction	0	0	0
+ Résultats des opérations sur titres de placement	-1 933	-3 286	-10 332
+ Résultats des opérations de change	5 207	9 231	9 143
+ Résultats des opérations sur produits dérivés	0	0	0
+ Divers autres produits bancaires	3 358	11 721	44 173
- Divers autres charges bancaires	16 698	19 145	19 746
<b>= PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>589 317</b>	<b>623 148</b>	<b>724 782</b>
+ Résultats des opérations sur immos financières	1 224	17 369	46 356
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	21 459	29 282	20 591
- Autres charges d'exploitation non bancaire	5 313	6 979	33
- Charges générales d'exploitation	405 959	423 356	439 305
<b>= RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>200 729</b>	<b>239 464</b>	<b>352 391</b>
+/- DNRs aux provisions pour créances et EPS en CSF	-508 603	-2 414 422	-274 024
+ Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-43 114	-83 891	-98 025
<b>= RESULTAT COURANT</b>	<b>-350 988</b>	<b>-2 258 849</b>	<b>-19 657</b>
<b>+ RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-461855</b>	<b>16 980</b>	<b>108 150</b>
- Impôts sur les résultats	9860	8 387	8 452
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>- 822 703</b>	<b>- 2 250 256</b>	<b>80 040</b>

## ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

EN KDH	2002	2003	2004
Produits d'exploitation bancaire perçus	1 644 638	1 481 745	1 625 792
Récupérations sur créances amorties			
Produits d'exploitation non bancaire perçus	9 988	12 847	64 311
Charges d'exploitation bancaire versées	1 362 878	1 026 726	892 132
Charges d'exploitation non bancaire versées	457 497	10 979	2 896
Charges générales d'exploitation versées	346 026	368 463	390 105
Impôts sur les résultats versés	9 860	8 387	8 452
<b>Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges</b>	<b>-521 635</b>	<b>80 038</b>	<b>396 517</b>
<b>Variation de :</b>			
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	8 159	-168 481	-560 054
Créances sur la clientèle	996 819	1 396 700	726 985
Titres de transaction et de placement	175 732	-979 175	1 229 156
Autres actifs	4 060	67 197	7 851
Immobilisations données en crédit-bail et en location	0	0	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	826 864	-74 195	-79 833
Dépôts de la clientèle	422 594	943 634	-1 039 959
Titres de créance émis	-2 479 328	-790 640	-563 987
Autres passifs	563 793	-454 366	-123 090
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	518 693	-59 326	-402 930
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<b>-2 941</b>	<b>20 712</b>	<b>-6 413</b>
Produit des cessions d'immobilisations financières	5 513	0	146 126
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	66 689	41 310	27 874
Acquisition d'immobilisations financières	-69 050	0	-65 000
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-56 698	-60 371	-109 727
Intérêts perçus	0	0	
Dividendes perçus	3 265	1 666	1 200
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-50 282</b>	<b>-17 395</b>	<b>473</b>
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	0	0	0
Emission de dettes subordonnées	0	0	0
Emission d'actions	0	0	0
Remboursement des capitaux propres et assimilés	0	0	0
Intérêts versés	0	0	0
Dividendes versés	0	0	0
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE</b>	<b>-53 223</b>	<b>3 317</b>	<b>-5 939</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>169 097</b>	<b>115 875</b>	<b>119 192</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>115 875</b>	<b>119 192</b>	<b>113 253</b>



## CREDITIMMOBILIER & HOTELIER

ETAT A2

### ETAT DES DEROGATIONS AU.....31/12/2004.....

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT
II. - Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
Evaluation en interne des garanties détenues en couverture des créances	NEANT	NEANT
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT



# CREDITIMMOBILIER & HOTELIER

## ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

AU.....31/12/2004.....

ETAT A3

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE,
		LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I- Changements affectant les méthodes d'évaluation -	NEANT	NEANT
II- Changements affectant les règles de présentation -	NEANT	NEANT
III- Gestion active de la dette	NEANT	NEANT

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

AU 31 DECEMBRE 2004

en milliers de DH

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissemen ts de crédit et assimilés au Maroc	Etablissemen ts de crédit à l'étranger	Total 31/12/2004	Total 31/12/2003
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	10 397	1 312		34 244	45 953	21 933
VALEURS RECUES EN PENSION	0	433 072	350 341	0	783 413	279 082
- au jour le jour		433 072	350 341		783 413	279 082
- à terme					0	
PRETS DE TRESORERIE	0	0	0	29 148	29 148	0
- au jour le jour				29 148	29 148	
- à terme					0	
PRETS FINANCIERS					0	
AUTRES CREANCES		19 915		1 556	21 471	25 899
CREANCES EN SOUFFRANCE					0	
<b>TOTAL</b>	10 397	454 299	350 341	64 948	879 985	326 913



**CREANCES SUR LA CLIENTELE**  
**AU 31 DECEMBRE 2002**

**ETAT B2**

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2002	Total 31/12/2001
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
<b>CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>0</b>	<b>570</b>	<b>532 639</b>	<b>212 896</b>	<b>746 105</b>	<b>983 213</b>
- Comptes à vue débiteurs		570	474 764		475 334	905 634
- Créances commerciales sur le Maroc			3 222		3 222	4 444
- Crédits à l'exportation			118		118	1 156
- Autres crédits de trésorerie			54 535	212 896	267 431	71 979
<b>CREDITS A LA CONSOMMATION</b>				<b>98 933</b>	<b>98 933</b>	<b>103 333</b>
<b>CREDITS A L'EQUIPEMENT</b>			<b>1 446 546</b>		<b>1 446 546</b>	<b>1 418 281</b>
<b>CREDITS IMMOBILIERS</b>			<b>1 079 451</b>	<b>10 930 768</b>	<b>12 010 219</b>	<b>12 317 650</b>
<b>AUTRES CREDITS</b>				<b>24 980</b>	<b>24 980</b>	<b>10 267</b>
<b>CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE</b>						
<b>INTERETS COURUS A RECEVOIR</b>			<b>6 406</b>	<b>8 537</b>	<b>14 943</b>	
<b>CREANCES EN SOUFFRANCE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 052 775</b>	<b>1 483 334</b>	<b>6 536 110</b>	<b>7 250 625</b>
- Créances pré-douteuses			573 551	8 932	582 483	432 062
- Créances douteuses			109 750	8 991	118 742	323 763
- Créances compromises			4 369 474	1 465 411	5 834 885	6 494 800
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>570</b>	<b>8 117 818</b>	<b>12 759 448</b>	<b>20 877 836</b>	<b>22 083 369</b>



**CREANCES SUR LA CLIENTELE**  
**AU 31 DECEMBRE 2003**

**ETAT B2**

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2003	Total 31/12/2002
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
<b>CREDITS DE TRESORERIE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>170 834</b>	<b>54 997</b>	<b>225 831</b>	<b>746 105</b>
- Comptes à vue débiteurs			143 573	8 285	151 858	475 334
- Créances commerciales sur le Maroc			1 488		1 488	3 222
- Crédits à l'exportation			20		20	118
- Autres crédits de trésorerie			25 753	46 712	72 465	267 431
<b>CREDITS A LA CONSOMMATION</b>				<b>86 517</b>	<b>86 517</b>	<b>98 933</b>
<b>CREDITS A L'EQUIPEMENT</b>			<b>917 061</b>	<b>88 610</b>	<b>1 005 671</b>	<b>1 446 546</b>
<b>CREDITS IMMOBILIERS</b>	<b>275 402</b>		<b>323 510</b>	<b>9 605 836</b>	<b>10 204 748</b>	<b>12 010 219</b>
<b>AUTRES CREDITS</b>		<b>22 475</b>	<b>3 967</b>	<b>2 113</b>	<b>28 555</b>	<b>24 980</b>
<b>CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>INTERETS COURUS A RECEVOIR</b>			<b>5 149</b>	<b>1 843</b>	<b>6 992</b>	<b>14 943</b>
<b>CREANCES EN SOUFFRANCE</b>	<b>1 356 732</b>	<b>0</b>	<b>3 183 502</b>	<b>1 116 239</b>	<b>5 656 473</b>	<b>6 536 110</b>
- Créances pré-douteuses	158 993		17 477	612 890	789 360	582 483
- Créances douteuses			202 182	174 422	376 604	118 742
- Créances compromises	1 197 739		2 963 843	328 927	4 490 509	5 834 885
<b>TOTAL</b>	<b>1 632 134</b>	<b>22 475</b>	<b>4 604 023</b>	<b>10 956 155</b>	<b>17 214 787</b>	<b>20 877 836</b>



## CREDITIMMOBILIER & HOTELIER

ETAT B2

### CREANCES SUR LA CLIENTELE AU 31 DECEMBRE 2004

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2004
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	
<b>CRECITS DE TRESORERIE</b>	<b>66 048</b>	<b>0</b>	<b>62 757</b>	<b>62 665</b>	<b>191 470</b>
- Comptes à vue débiteurs	66 048		1 825	45 415	113 288
- Créances commerciales sur le Maroc			684		684
- Crédits à l'exportation			20		20
- Autres crédits de trésorerie			60 228	17 250	77 478
<b>CRECITS A LA CONSOMMATION</b>				<b>91 836</b>	<b>91 836</b>
<b>CRECITS A L'EQUIPEMENT</b>			<b>150 480</b>		<b>150 480</b>
<b>CRECITS IMMOBILIERS</b>			<b>340 848</b>	<b>9 827 751</b>	<b>10 168 599</b>
<b>AUTRES CRECITS</b>	<b>295 000</b>	<b>192 010</b>	<b>42 462</b>	<b>3 967</b>	<b>533 439</b>
<b>CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE</b>					<b>0</b>
<b>CREANCES EN SOUFFRANCE</b>	<b>572 491</b>	<b>0</b>	<b>4 779 488</b>	<b>0</b>	<b>5 351 979</b>
- Créances pré-douteuses			485 379		485 379
- Créances douteuses			110 530		110 530
- Créances compromises	572 491		4 183 579		4 756 070
<b>TOTAL</b>	<b>933 539</b>	<b>192 010</b>	<b>5 376 035</b>	<b>9 986 218</b>	<b>16 487 802</b>

## DETAIL DES TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES AU 31/12/2002

EN MILLIERS DE DH

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Part du capital détenue	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la			Produits inscrits au compte de
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
<b>T043</b>	<b>A - Participations dans les entreprises liées</b>			<b>15 945</b>	<b>5 405</b>				<b>0</b>
SCI NATHALIE	Immobilier	3 000 000	100,00	5 194	5 194	31/12/2001	1 452	-820	0
SCI DE LA CLINIQUE MARIAPIE	"	200 000	100,00	540	0	31/12/2001	134	-32	0
RHOSN ENNAKHIL	Tourisme	100 000	100,00	100	100	31/12/2001	90	-8	0
PALM-BAY	"	100 000 000	85,00	10 000	0	31/12/2001	-139 242	29 901	0
Avances en compte courant Nathalie	"			111	111				
<b>T044</b>	<b>B - Autres titres de participation</b>			<b>747 917</b>	<b>710 220</b>				<b>2 906</b>
BANK AL AMAL	Organisme financier	500 000 000	1,00	5 000	5 000	31/12/2001	603 765	1 076	0
FONDS DE SOUTIEN	"	-	-	250	0	-	-	-	0
DAR AD DAMANE	Organisme financier	25 000 000	1,00	500	500	31/12/2001	-4 157	-25 175	6
FONDS DE GARANTIE	"	-	-	750	0	-	-	-	0
INTERBANK	La monétique	11 500 000	6,00	690	0	31/12/1999	11 576	12	0
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	La monétique	100 000 000	7,00	7 000	7 000	-	-	-	0
CAISSE MAROCAINE DES MARCHES	Organisme financier	100 000 000	0,32	228	228	31/12/2000	120 225	4 512	0
BANQUE D'HABITAT DE LA COTE D'IVOIRE	Banque étrangère	1 755 000 KFCFA	8,55	2 447	0	31/12/2001	1 562 MFCFA	101MECFA	0
BANQUE POPULAIRE MAROCO GUINEENE	Banque étrangère	26 476 007 KFGUI	0,41	1 030	0	31/12/1999	4 389 MF GUI	MFGUI	0
STE DE BOURSE AL WASSIT	Société de bourse	13 437 500	11,16	1 500	1 500	31/12/2001	15 312	-1 364	0
STE DE BOURSE MSIN	Société de bourse	10 000 000	10,00	1 000	1 000	31/12/2000	8 634	-2 059	0
MAROCLEAR	Dépositaire central	20 000 000	1,38	275	275	31/12/2001	35 115	5 672	0
MAGHREB TITRISATION	Financier	5 000 000	33,00	1 650	1 650	-	-	-	0
SOTHERMY	Tourisme	79 057 800	22,52	39 800	22 000	31/12/2001	-30 236	-19 970	0
SIDET	"	114 457 800	25,17	19 000	19 000	31/12/1999	51 253	-313	0
DOUNIA-HOTELS	"	400 000 000	50,00	200 000	200 000	31/10/1998	46 047	1 153	0
SIDET-SA	"	6 100 000	15,00	915	0	31/12/1992	1 646	-1	0
SNATA	"	1 000 000	15,00	38	0	-	-	-	0
SIDI IFNI	"	100 000	20,00	20	0	-	-	-	0
SNABT	"	15 000 000	-	0	0	31/12/1999	11 332	-327	0
SONABA	"	20 000 000	0,05	10	0	31/12/2000	-194 444	2 644	0
LA MAMOUNIA	"	580 000 000	3,45	20 000	20 000	01/01/2000	621 306	95 010	2 900
SUD LUXE	"	300 000	15,00	45	45	-	-	-	0
LE TIVOLI	"	83 568 900	47,86	40 000	40 000	-	-	-	0
TICHKA AUARAZATE	"	51 821 833	60,00	31 093	31 093	-	-	-	0
ROYAL GOLF DE FES	"	34 500 000	11,59	4 000	0	31/12/2001	-14 898	-7 646	0
CLUB SANGHO	"	228 571 400	70,00	160 000	160 000	-	-	-	0
NEW SALAM	"	215 000 000	65,12	140 000	140 000	-	-	-	0
LES HOTELS NOUVELLE GENERATION	"	1 000 000	50,00	500	500	-	-	-	0
CONSORTIUM MAROCO KOWEITEN DE DEVELOPPEMENT	Holding	315 000 000	8,15	54 084	54 084	31/12/2001	468 689	1 693	0
SONADAC	Immobilier	291 397 000	1,72	5 000	4 886	31/12/2000	284 762	-4 547	0
SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC	Infrastructure routière	560 500 000	0,890	5 000	0	31/12/2001	68 000	-156 505	0
SICOPAR	Construction	37 000 000	10,03	3 737	0	31/12/1993	-215 018	-339 555	0
SCET-MAROC	Bureau d'études	8 300 000	2,31	192	192	31/12/2001	11 377	-92	0
IMEG C/C	"	2 100 000	14,29	300	0	-	-	-	0
SED FES	"	10 000 000	5,00	500	0	31/12/1999	2 862	-280	0
C W T C	Services aux entreprises	10 000 000	0,96	96	0	31/12/1995	-1 755	-1 884	0
L'IMMOBILIERE INTERBANCAIRE	Immobilier	19 000 000	6,67	1 267	1 267	31/12/2000	18 976	-2	0
ADER FES	Aménagement urbain	35 000 000	0,00	0	0	31/12/1999	-43 321	-3 474	0
<b>T046</b>	<b>Total Général</b>			<b>763 862</b>	<b>715 624</b>				<b>2 906</b>

DETAIL DES TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES AU 31/12/2003

EN MILLIERS DE DH

Dénomination ou raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Part du capital détenue	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société			Produits inscrits au compte de produits et
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
<b>T043</b>	<b>A - Participations dans les entreprises liées</b>			<b>15 945</b>	<b>5 405</b>				<b>0</b>
	SCI NATHALIE	3 000 000	100,00	5 194	5 194	31/12/2002	908	-545	0
	SCI DE LA CLINIQUE MARIAPIE	200 000	100,00	540	0	31/12/2002	132	-2	0
	RHOSN ENNAKHIL	100 000	100,00	100	100	31/12/2002	81	-8	0
	PALM-BAY	100 000 000	85,00	10 000	0	31/12/2002	-141 846	-2 604	0
	Avances en compte courant Nathalie			111	111				
<b>T044</b>	<b>B - Autres titres de participation</b>			<b>705 883</b>	<b>689 555</b>				<b>1 660</b>
	BANK AL AMAL	500 000 000	1,00	5 000	5 000	31/12/2002	475 216	-24 792	0
	FONDS DE SOUTIEN	-	-	250	0	-	-	-	0
	DAR AD DAMANE	25 000 000	1,00	500	500	31/12/2002	-46 676	-73 310	0
	FONDS DE GARANTIE	-	-	750	0	-	-	-	0
	INTERBANK	11 500 000	6,00	690	0	31/12/1999	11 576	12	0
	CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	100 000 000	7,00	7 000	7 000	31/12/2002	98 146 599	-2 539	0
	CAISSE MAROCAINE DES MARCHES	100 000 000	0,32	228	228	31/12/2002		-36 412	0
	BANQUE D'HABITAT DE LA COTE D'IVOIRE	1 755 000 KFCFA	8,55	2 447	0	31/12/2002	(-1023) MFCFA	(-82,8)MFCFA	0
	BANQUE POPULAIRE MAROCO GUINEENE	26 476 007 KFGUI	0,41	1 030	0	31/12/2001	5 744 459 MF GUI	-640 266,52) MFGUI	0
	STE DE BOURSE AL WASSIT	13 437 500	11,16	1 500	1 500	31/12/2001	15 312	-1 364	0
	STE DE BOURSE MSIN	10 000 000	10,00	1 000	1 000	31/12/2000	8 634	-2 059	0
	MAROCLEAR	20 000 000	1,38	275	275	31/12/2002	37 531	2 416	0
	MAGHREB TRITRISATION	5 000 000	33,00	1 650	1 650	31/12/2002	3 706	-1 003	0
	SOTHERMY	5 079 695	34,73	1 766	1 766	31/12/2002	8 712	3 548	0
	SIDET	75 500 000	25,17	19 000	19 000	31/12/2002	21 132	-8 976	0
	DOUNIA-HOTELS	400 000 000	50,00	200 000	200 000	31/10/2002	408 902	-2 807	0
	SIDET-SA	6 100 000	15,00	915	0	31/12/1992	1 646	-1	0
	SNATA	1 000 000	15,00	38	0	-	-	-	0
	SIDI IFNI	100 000	20,00	20	0	-	-	-	0
	SNABT	15 000 000	-	0	0	31/12/2001	15 266	-1 630	0
	SONABA	20 000 000	0,05	10	0	31/12/2002	-173 521	12 550	0
	LA MAMOUNIA	580 000 000	3,45	20 000	20 000	31/12/2002	701 666	104 475	1 660
	SUD LUXE	300 000	15,00	45	0	-	-	-	0
	LE TIVOLI	83 568 900	47,86	40 000	40 000	31/12/2002	67 161	-16 408	0
	TICHKA AUARZAZATE	51 821 833	60,00	31 093	31 093	-	-	-	0
	CLUB SANGHO	228 571 400	70,00	160 000	160 000	31/12/2002	44 332	-13 167	0
	NEW SALAM	215 000 000	65,12	140 000	140 000	-	-	-	0
	LES HOTELS NOUVELLE GENERATION	1 000 000	50,00	500	500	-	-	-	0
	CONSORTIUM MAROCO KOWEITIEN DE DEVELOPPE	661 989 000	8,15	54 084	54 084	31/12/2002	829 837	1 320	0
	SONADAC	291 397 000	1,72	5 000	4 500	31/12/2002	275 803	-1 340	0
	SOCIETE NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC	2 226 362 500	0,00	5 000	0	31/12/2002	1 416 297	179 636	0
	SICOPAR	37 000 000	10,03	3 737	0	31/12/1993	-186 351	-28 667	0
	SCET-MAROC	8 300 000	2,31	192	192	31/12/2002	11 576	-131	0
	IMÉG C/C	2 100 000	14,29	300	0	-	-	-	0
	SED FES	10 000 000	5,00	500	0	31/12/1999	2 862	-280	0
	C W T C	10 000 000	0,96	96	0	31/12/1995	-1 755	-1 884	0
	L'IMMOBILIERE INTERBANCAIRE	19 000 000	6,67	1 267	1 267	31/12/2002	16 250	-345	0
	ADER FES	35 000 000	0,00	0	0	31/12/2002	-15 566	-4 014	0
<b>T046</b>	<b>Total Général</b>			<b>721 828</b>	<b>694 960</b>				<b>1 660</b>



## CREDITIMMOBILIER & HOTELIER

### LES PARTICIPATIONS DU CIH AU 31/12/2004

						SITUATION AU 31 DECEMBRE 2004			
Société	Secteur d'activité	Capital social	Valeur nominale	Actions détenues ( Nbre )	Actions détenues %	Valeur de souscription	Provisions	Montant net des provisions	Produits inscrits au CPC de l'exercice
<b>1- Banques marocaines non cotées</b>						<b>6 500 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>5 500 000</b>	
* BANK AL AMAL	Activités Financières	500 000 000	50	100 000	1,00%	5 000 000	0	5 000 000	
* FONDS DE SOUTIEN	Activités Financières	-	-	-	-	250 000	250 000	0	
* DAR AD-DAMANE	Activités Financières	50 000 000		6 000	1,00%	500 000	0	500 000	
* FONDS DE GARANTIE	Activités Financières	-	-	-	-	750 000	750 000	0	
<b>2- O.F.S. non cotés</b>						<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
* CAISSE MAROCAINE DES MARCHES	Activités Financières	100 000 000	100	3 200	0,32%		0	0	
<b>3- Banques étrangères non cotées</b>						<b>3 477 765</b>	<b>3 477 765</b>	<b>0</b>	
* BANQUE D'HABITAT DE COTE D'IVOIRE (BHCI)	Activités Financières	1 755 000 000	10 000	15 000	8,55%	2 447 312	2 447 312	0	
* BANQUE POPULAIRE MAROCO-GUINEENNE (BPMG)	Activités Financières	24 418 000 000	10 000	10 000	0,41%	1 030 453	1 030 453	0	
<b>4- Sociétés marocaines non cotées</b>						<b>624 542 550</b>	<b>226 350 500</b>	<b>398 192 050</b>	<b>1 200 000</b>
* INTERBANK	Activités Financières	11 500 000	100	6 900	6,00%	690 000	690 000	0	
* CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Activités Financières	100 000 000	100	70 000	7,00%	7 000 000	0	7 000 000	
* SOCIETE DE BOURSE AL WASSIT	Activités Financières	13 437 500	100	15 000	11,16%	1 500 000	0	1 500 000	
* SOCIETE DE BOURSE MSIN	Activités Financières	10 000 000	100	10 000	10,00%	1 000 000	0	1 000 000	
* MAROCLEAR	Activités Financières	20 000 000	1 000	275	1,38%	275 000	0	275 000	
* MAGHREB TITRISATION	Activités Financières	5 000 000	100	16 500	33,00%	1 650 000	0	1 650 000	
* SOTHERMY	Hotels et restaurants	5 079 695	100	17 644	34,77%		0	0	
* SIDET	Hotels et restaurants	75 500 000	100	190 000	25,17%		0	0	
* SIDETSA	Hotels et restaurants	6 100 000	100	9 150	15,00%	915 000	915 000	0	
* SNATA	Autres	1 000 000	100	1 500	15,00%	37 500	37 500	0	
* SIDI IFNI	Autres	100 000	100	200	20,00%	20 000	20 000	0	
* SNABT	Autres	15 000 000	100	1	0,00%	100	100	0	
* SONABA	Autres	20 000 000	100	100	0,05%	10 000	10 000	0	
* LA MAMOUNIA	Hotels et restaurants	580 000 000	1 000	20 000	3,45%		0	0	1 200 000
* SUD LUXE	Autres	300 000	100	450	15,00%	45 000	45 000	0	
* LES HOTELS NOUVELLE GENERATION SA	Hotels et restaurants	1 000 000	100	5 000	50,00%	500 000	0	500 000	
* DOUNIA-HOTEL	Hotels et restaurants	400 000 000	100	2 000 000	50,00%	200 000 000	0	200 000 000	
* LE TIVOLI	Hotels et restaurants	83 568 900	100	400 000	47,86%	40 000 000	0	40 000 000	
* TICHKA OUARZAZATE	Hotels et restaurants	51 821 833			60,00%		0	0	
* CLUB SANGHO	Hotels et restaurants	228 571 400	100	1 600 000	#REF!	160 000 000	80 000 000	80 000 000	
* NEW SALAM	Hotels et restaurants	215 000 000	100	1 400 000	#REF!	140 000 000	140 000 000	0	
* WAFI HOTEL	Hotels et restaurants	11 382 000	100	113 820	100,00%	65 000 000	0	65 000 000	
* CMKD	Autres	661 989 000	1 000	53 970	8,15%		0	0	
* SONADAC	Autres	291 397 000	500	10 000	1,72%		0	0	
* STE NLE DES AUTOROUTES DU MAROC (ADM)	Autres	1 112 605 000	500	10 000	0,45%		0	0	
* SICOPAR	Autres	37 000 000	500	7 423	10,03%	3 737 400	3 737 400	0	
* SCET MAROC	Autres	8 300 000	100	1 920	2,31%		0	0	
* IMEG C/C	Autres	2 100 000	100	3 000	14,29%	300 000	300 000	0	
* SED FES	Autres	10 000 000	100	5 000	5,00%	500 000	500 000	0	
* CASABLANCA WORLD TRADE CENTER (CWTC)	Autres	10 000 000	100	955	0,96%	95 500	95 500	0	
* L'IMMOBILIERE INTERBANCAIRE (siège GPBM)	Autres	19 000 000	100	12 670	6,67%	1 267 000	0	1 267 000	
* ADER-FES	Autres	35 000 000	100	1	0,00%	50	0	50	
<b>5- Filiales non cotées</b>						<b>15 833 972</b>	<b>10 540 000</b>	<b>5 293 972</b>	
* SCI NATHALIE	Autres	3 000 000	100	30 000	100,00%	5 193 972	0	5 193 972	
* SCI DE LA CLINIQUE MARIAPIE	Autres	200 000	100	2 000	100,00%	540 000	540 000	0	
* PALM-BAY	Autres	100 000 000	1 000	85 000	85,00%	10 000 000	10 000 000	0	
* RHOSN ENNAKHIL	Autres	100 000	100	1 000	100,00%	100 000	0	100 000	
<b>SOUS TOTAL PARTICIPATIONS</b>						<b>650 354 287</b>	<b>241 368 265</b>	<b>408 986 022</b>	
<b>II COMPTES COURANTS ASSOCIES DES FILIALES</b>						<b>110 608</b>	<b>0</b>	<b>110 608</b>	
* SCI NATHALIE	Autres					110 608	0	110 608	
<b>TOTAL</b>						<b>650 464 895</b>	<b>241 368 265</b>	<b>409 096 630</b>	<b>1 200 000</b>



**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

AU 31 12 2004

Nom de l'établissement : CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER

_2_ _3_ _0_	_3_ _1_	_1_ _2_	_0_ _5_ _1_	_3_
Code établissement	Date : Mois	An	Code document	Code monnaie

code ligne	Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
						Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
<b>F001</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>76 704</b>	<b>771</b>	<b>0</b>	<b>77 475</b>	<b>23 013</b>	<b>2 474</b>	<b>0</b>	<b>25 487</b>	<b>51 987</b>
F004	- Droit au bail	19 635	0	0	19 635	0	0	0	0	19 635
F006	- Immobilisations en recherche et développement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
F007	- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	26 339	771	0	27 110	18 713	2 474	0	21 187	5 922
F008	- Immobilisations incorporelles hors exploitation	30 730	0	0	30 730	4 300	0	0	4 300	26 430
<b>F010</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>730 358</b>	<b>21 878</b>	<b>3 608</b>	<b>748 629</b>	<b>443 534</b>	<b>35 476</b>	<b>1 351</b>	<b>477 660</b>	<b>270 969</b>
F011	- IMMEUBLES D'EXPLOITATION	291 564	1 486	3 606	289 445	90 787	11 065	1 351	100 501	188 944
F012	. Terrain d'exploitation	12 471	0	0	12 471	0	0	0	0	12 471
F013	. Immeubles d'exploitation. Bureaux	267 242	1 486	135	268 593	85 040	10 586	0	95 626	172 968
F014	. Immeubles d'exploitation. Logements de fonction	11 852	0	3 471	8 381	5 747	479	1 351	4 875	3 506
F015	- MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	268 185	9 826	2	278 009	227 877	14 710	0	242 586	35 422
F016	. Mobilier de bureau d'exploitation	36 874	2 774	0	39 648	29 489	1 802	0	31 292	8 356
F017	. Matériel de bureau d'exploitation	33 482	290	0	33 773	30 812	866	0	31 678	2 095
F018	. Matériel Informatique	185 228	6 526	0	191 754	157 141	11 082	0	168 223	23 531
F019	. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	4 880	0	2	4 878	3 770	416	0	4 186	692
F020	. Autres matériels d'exploitation	7 721	236	0	7 957	6 665	544	0	7 208	749
F021	- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	170 609	10 566	0	181 175	124 871	9 702	0	134 573	46 602
<b>F022</b>	<b>- IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION</b>	<b>307 210</b>	<b>112 086</b>	<b>21 337</b>	<b>397 959</b>	<b>86 102</b>	<b>11 249</b>	<b>7 212</b>	<b>90 139</b>	<b>307 820</b>
F023	. Terrains hors exploitation	71 324	0	0	71 324	1 070	0	0	1 070	70 254
F024	. Immeubles hors exploitation	225 445	112 025	21 219	316 251	76 781	10 476	7 120	80 137	236 114
F025	. Mobilier et matériel hors exploitation	8 798	36	83	8 750	6 831	704	83	7 452	1 298
F026	. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	1 644	25	34	1 634	1 420	69	9	1 480	155
	<b>- ECART DE FUSION ACTIF</b>	<b>2 994</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 994</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 994</b>
<b>T039</b>	<b>T O T A L</b>	<b>1 117 266</b>	<b>134 735</b>	<b>24 944</b>	<b>1 227 057</b>	<b>552 649</b>	<b>49 200</b>	<b>8 563</b>	<b>593 286</b>	<b>633 770</b>



LE TABLEAU DES PLUS OU MOINS- VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D' IMMOBILISATIONS ( B 9 bis)

DATE D'ACQUISIT	DATE DE CESSION	NUMERO DU TITRE	ADRESSE	valeur comptable	Cumul des amortisse	Valeur comptable	Prouduit de la cession	Plus-value de cession	Moins-value	TAUX	ABATTEMENTS BRUTS
01/05/2001	22/01/2004	3743/22	REST OASIS MARRAKECH SIDI YOUSSEF BEN ALI	14 273	2 317	11 957	16 250	4 293	-	0%	0
01/11/1997	05/05/2004	123.515/03	APRT D 14 RESIDENCE PALMIER II AGDAL RABAT	1 432	377	1 055	1 658	603	-	50%	301
01/03/1995	28/01/2004	115727/03	RABAT ANGLE AV ALGER ET 14 RUE DE KAIROUAN	1 200	428	772	1 000	228	-	50%	114
01/03/1994	27/01/2004	68193/09	AGADIR CITE AL FARAS ANGLE BD MLY YOUSSEF ET BD CHEIKH SAAD	865	343	522	700	178	-	70%	125
01/06/1997	31/05/2004	52175/M	MARRAKECH LIT KSOUR LOT 35	650	182	468	900	432	-	50%	216
01/01/2001	29/09/2004	60.037/1	CASA GAUTHIER RUE SEBOU N° 14	835	159	676	900	224	-	0%	0
01/11/1996	28/07/2004	58.367/04	MARRAKECH PALMERIE 367 N° D2 B33	2 000	620	1 380	1 680	300	-	50%	150
01/11/1997	09/07/2004	11.666/19	APART 33 COMPLEX KABILA MARINA ROUTE DE CEUTA TETOUAN	594	160	434	667	234	-	50%	117
01/01/1995	22/07/2004	4524/11	NADOR AV PRINCE SIDI MOHAMED ET RUE MOHAMED ABDOU	686	263	423	390	-	-33		
01/12/1989	20/07/2004	2302/24	AL HOCEIMA BD MD V IMM SOUSSAN	400	235	165	400	235	-	70%	164
01/12/1987	02/07/2004	46.956/M	EL JADIDA QUARTIER KOUDIATE BEN DRISS RESIDENCE EZZAYARA AF	320	213	107	480	373	-	70%	261
01/11/1996	15/12/2004	58284/04	APRT A8 D4 RESIDENCE PALMIER MARRAKCH	2 000	633	1 367	1 712	345	-	50%	173
01/11/1997	26/05/2004	123437/03	APRT C 1 RESIDENCE PALMIER II AGDAL RABAT	994	262	732	1 138	405	-	50%	203
<b>PARTICIPATIONS</b>											
02/07/1986	09/02/2004		LA MAMOUNIA	20 000			34 000	14 000		70%	9 800
13/11/1975	09/02/2004		SCET MAROC	192			268	76		70%	53
25/10/1993	09/02/2004		C M M	228			247	19		70%	13
25/03/1988	09/02/2004		SOTHERMY	1 766			4 520	2 754		70%	1 928
08/12/1977	09/02/2004		SIDET	19 000			32 300	13 300		70%	9 310
07/08/1978	09/02/2004		C M K D	54 084			67 654	13 570		70%	9 499
19/06/19989	09/02/2004		SONADAC	5 000			4 730		-270		
11/06/1989	09/02/2004		A D M	5 000			2 407		-2 593		
			<b>TOTAL</b>	<b>131 520</b>	<b>6 193</b>	<b>20 057</b>	<b>174 001</b>	<b>51 570</b>	<b>-2 896</b>		<b>32 427</b>



## CREDITIMMOBILIER & HOTELIER

### DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

AU 31 décembre 2004

en milliers de DH

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/N	Total 31/12/N-1
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS		88	586		674	20
VALEURS DONNEES EN PENSION	0	0	0	0	0	0
- au jour le jour					0	
- à terme					0	
EMPRUNTS DE TRESORERIE	0	0	0	0	0	0
- au jour le jour					0	
- à terme					0	
EMPRUNTS FINANCIERS	1 038 760			552 857	1 591 617	1 662 922
AUTRES DETTES		19 576			19 576	28 757
<b>TOTAL</b>	1 038 760	19 664	586	552 857	1 611 867	1 691 699



# CREDITIMMOBILIER & HOTELIER

ETAT B11

## DEPOTS DE LA CLIENTELE

A 31-12-2004

en milliers de DH

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2004	Total 31/12/2003
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	94 241	80 598	1 167 841	2 975 510	4 318 190	3 826 293
COMPTES D'EPARGNE				1 324 705	1 324 705	1 279 128
DEPOTS A TERME	392 667	18 950	367 430	1 859 128	2 638 175	4 336 603
AUTRES COMPTES CREDITEURS				702 732	702 732	581 739
INTERETS COURUS A PAYER						
<b>TOTAL</b>	486 908	99 548	1 535 271	6 862 076	8 983 803	10 023 763



CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER

ETAT B 14

# PROVISIONS

AU 31-12-2002

PROVISIONS	Encours 31/12/2001	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2002
<b>PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:</b>	<b>2 364 606</b>	<b>427 130</b>	<b>201 806</b>		<b>2 589 930</b>
créances sur les établissements de crédit et assimilés					
créances sur la clientèle	2 043 495	398 035	189 320		2 252 210
titres de placement					
titres de participation et emplois assimilés	47 886	6 743	6 392		48 237
immobilisations en crédit-bail et en location					
autres actifs	273 225	22 352	6 094		289 483
<b>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</b>	<b>62 822</b>	<b>31 704</b>	<b>1 372</b>	<b>0</b>	<b>93 154</b>
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux	62 822	31 704	1 372		93 154
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 427 428</b>	<b>458 834</b>	<b>203 178</b>	<b>0</b>	<b>2 683 084</b>

Commentaires:

**PROVISIONS**

DU 01/01/2003 AU 31/12/2003

en milliers de DH

<b>PROVISIONS</b>	<b>ENCOURS 31/12/2002</b>	<b>DOTATIONS</b>	<b>REPRISES</b>	<b>AUTRES VARIATIONS</b>	<b>ENCOURS 31/12/2003</b>
<b>PROVISIONS,DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :</b>	<b>2 589 930</b>	<b>2 315 490</b>	<b>186 547</b>	<b>48 868</b>	<b>4 767 741</b>
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	2 252 209	2 268 123	86 167	84 393	4 518 558
Titres de placement					
Titres de participation et emplois assimilés	48 237	431	21 800		26 868
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs	289 484	46 936	78 580	-35525	222 315
<b>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</b>	<b>93 154</b>	<b>136 277</b>	<b>24 397</b>	<b>0</b>	<b>205 034</b>
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	17 928	1 437	6 794		12 571
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux	75 225	134 840	17 603		192 463
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 683 084</b>	<b>2 451 767</b>	<b>210 944</b>	<b>48 868</b>	<b>4 972 775</b>



ETAT DES PROVISIONS  
DU 01/01/2004 AU 31/12/2004

EN KDH

PROVISIONS	ENCOURS 31/12/2003	DOTATIONS	REPRISES	AUTRES VARIATIONS	ENCOURS 31/12/2004
<b>PROVISIONS,DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :</b>	<b>4 767 741</b>	<b>645 842</b>	<b>492 142</b>	<b>0</b>	<b>4 921 441</b>
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	4 518 558	420 028	478 868	0	4 459 718
Titres de placement					
Titres de participation et emplois assimilés	26 868	220 000	5 500		241 368
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs	222 315	5 814	7 774	0	220 355
<b>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</b>	<b>205 034</b>	<b>104 887</b>	<b>5 346</b>	<b>0</b>	<b>304 575</b>
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	12 572				12 572
Provisions pour risques de change					
Provisions pour risques généraux	192 462	104 887	5 346	0	292 003
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4 972 775</b>	<b>750 729</b>	<b>497 488</b>	<b>0</b>	<b>5 226 017</b>



**AFFECTATIONS DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE**  
**AU.....31 /12 / 2002**

en milliers de DH

	Montants		Montants
<b>A- Origine des résultats affectés</b>		<b>B- Affectation des résultats</b>	
Décision du.....		Réserve légale	
Report à nouveau		Dividendes	
Résultats nets en instance d'affectation	225 603	Autres affectations	
Résultat net de l'exercice		Report à nouveau	225 603
Prélèvement sur les bénéfices			
Autres prélèvements			
<b>TOTAL A</b>	225 603	<b>TOTAL B</b>	225 603



**AFFECTATIONS DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE**  
**AU.....31 /12 / 2003**

**ETAT C2**

en milliers de DH

	<b>Montants</b>		<b>Montants</b>
<b>A- Origine des résultats affectés</b>		<b>B- Affectation des résultats</b>	
Décision du.....		Réserve légale	
Report à nouveau		Dividendes	
Résultats nets en instance d'affectation	822 702	Autres affectations	
Résultat net de l'exercice		Report à nouveau	822 702
Prélèvement sur les bénéfiques			
Autres prélèvements			
<b>TOTAL A</b>	<b>822 702</b>	<b>TOTAL B</b>	<b>822 702</b>



**AFFECTATIONS DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE**  
**AU.....31 /12 / 2004**

**ETAT C2**

en milliers de DH

	<b>Montants</b>		<b>Montants</b>
<b>A- Origine des résultats affectés</b>		<b>B- Affectation des résultats</b>	
Décision du.....		Réserve légale	
Report à nouveau		Dividendes	
Résultats nets en instance d'affectation	2 250 255	Autres affectations	
Résultat net de l'exercice		Report à nouveau	2 250 255
Prélèvement sur les bénéfices			
Autres prélèvements			
<b>TOTAL A</b>	2 250 255	<b>TOTAL B</b>	2 250 255



**DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS**

**I. DATATION**

0

<p>. Date de clôture (1) 31 decembre 2004</p> <p>. Date d'établissement des états de synthèse (2) 24 fevrier 2004</p> <p>(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice</p> <p>(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.</p>
---

**II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE**

Dates	Indications des événements
	<p>. Favorables Neant</p> <p>.Défavorables Neant</p>

### III. ÉTATS DE SYNTHÈSE A FIN JUIN

#### BILAN ACTIF

ACTIF En KDH	Juin 04	Juin 05
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	92 506	144 382
<b>Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>740 389</b>	<b>686 385</b>
* A vue	740 389	686 385
* A terme	-	-
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>16 934 541</b>	<b>15 815 711</b>
* Crédits de trésorerie et a la consommation	340 697	343 430
* Crédits a l'équipement	313 861	121 705
* Crédits immobiliers	9 995 039	10 854 929
* Autres crédits	6 284 945	4 495 646
<b>Titres de transaction et de placement</b>	<b>192 573</b>	<b>491 560</b>
* Bons du trésor et valeurs assimilées	10 691	311 639
* Titres de propriété	181 882	179 922
<b>Autres actifs</b>	<b>638 749</b>	<b>557 624</b>
<b>Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>487 760</b>	<b>409 097</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>52 559</b>	<b>50 571</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>492 251</b>	<b>558 959</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>19 631 328</b>	<b>18 714 288</b>

#### BILAN PASSIF

En KDH	Juin 04	Juin 05
<b>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>1 620 256</b>	<b>1 548 635</b>
* A vue	12 239	13 285
* A terme	1 608 017	1 535 349
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>8 624 990</b>	<b>9 655 584</b>
* Comptes à vue créditeurs	3 852 524	4 829 026
* Comptes d'épargne	1 295 836	1 386 436
* Dépôts à terme	2 820 956	2 745 693
* Autres comptes créditeurs	655 674	694 429
<b>Titres de créance émis</b>	<b>9 782 500</b>	<b>8 514 240</b>
* Titres de créance négociables	102 785	54 955
* Emprunts obligataires	4 816 554	3 712 687
Autres titres de créance émis	4 863 160	4 746 598
<b>Autres passifs</b>	<b>589 129</b>	<b>563 622</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>204 300</b>	<b>288 007</b>
<b>Réserves et primes liées au capital</b>	<b>419 373</b>	<b>419 373</b>
<b>Capital</b>	<b>3 323 363</b>	<b>3 323 363</b>
<b>Report à nouveau (+/-)</b>	<b>-2 693 073</b>	<b>-4 863 289</b>
<b>Résultat nets en instance d'affectation (+/-)</b>	<b>-2 250 255</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>10 745</b>	<b>- 735 246</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>19 631 328</b>	<b>18 714 288</b>

**HORS BILAN**

En KDH	Juin 04	Juin 05
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>1 371 250</b>	<b>1 203 106</b>
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	853 168	585 141
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	518 082	617 965
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>55 103</b>	<b>2 695 307</b>
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	55 103	2 695 307
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

En KDH	Juin 04	Juin 05
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>772 114</b>	<b>758 428</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	2 701	9 333
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	694 242	654 783
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	16 637	6 329
Produits sur titres de propriété	15 800	35 841
Commissions sur prestations de service	34 308	42 781
Autres produits bancaires	8 427	9 362
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>468 674</b>	<b>390 701</b>
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	31 985	30 038
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	103 109	74 386
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	322 362	276 090
Autres charges bancaires	11 218	10 188
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>303 441</b>	<b>367 727</b>
Produits d'exploitation non bancaire	51 721	4 027
Charges d'exploitation non bancaire	2 863	-
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>213 119</b>	<b>274 881</b>
Charges de personnel	123 627	168 108
Impôts et taxes	4 606	4 581
Charges externes	46 420	59 045
Autres charges générales d'exploitation	14 789	16 690
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	23 677	26 457
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES</b>	<b>147 048</b>	<b>1 003 089</b>
<b>IRRÉCOUVRABLES</b>		
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	25 979	974 373
Pertes sur créances irrécouvrables	12 983	21 716
Autres dotations aux provisions	108 086	7 000
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES</b>	<b>22 747</b>	<b>166 770</b>
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	15 812	152 199
Autres reprises de provisions	6 935	14 572
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>14 878</b>	<b>-739 446</b>
Produits non courants	-	8 240
Charges non courantes	-	-
<b>RÉSULTAT AVANT IMPORTS SUR LES RÉSULTATS</b>	<b>14 878</b>	<b>-731 206</b>
Impôts sur les résultats	4 132	4 040
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>10 745</b>	<b>-735 246</b>

ETAT DES SOLDES DE GESTION

En KDH	Jun 04	Jun 05
+ Intérêts et produits assimilés	713 537	670 445
- Intérêts et charges assimilées	447 080	380 281
<b>MARGE D'INTERET</b>	<b>266 456</b>	<b>290 164</b>
+ Commissions perçues	36 892	45 729
- Commissions servies	77	401
<b>Marge sur commissions</b>	<b>36 815</b>	<b>45 328</b>
+ Résultat des opérations sur titres de placement	-10 332	-232
+ Résultat des opérations de change	4 531	5 510
<b>Résultat des opérations de marché</b>	<b>- 5 801</b>	<b>5 278</b>
+ Divers autres produits bancaires	15 823	35 871
- Diverses autres charges bancaires	9 852	8 914
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>303 441</b>	<b>367 727</b>
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	-61 073	-
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	8 002	4 027
- Autres charges d'exploitation non bancaire	-	-
- Charges générales d'exploitation	213 119	274 881
<b>RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>37 249</b>	<b>96 873</b>
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-23 150	- 843 891
+ Autres dotations nettes des reprises aux provisions	778	7 572
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>14 878</b>	<b>-739 446</b>
<b>RÉSULTAT NON COURANT</b>	<b>-</b>	<b>8 240</b>
- Impôts sur les résultats	4 132	4 040
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>10 745</b>	<b>- 735 246</b>

## ANNEXE 1 : TITRES DE CREANCES EMIS NON COTES AU 31/12/2004

NATURE DES TITRES	DATE	TX %	Durée (ans)	MODE REMBOURSEMENT	MONTANT EMIS	MONTANT NON AMORTI
EMP OBLIGATAIRES	22/01/2002	6,00	3	AMT CONSTANT	43 230 000,00	14 410 000,00
EMP OBLIGATAIRES	25/04/2002	6,00	3	AMT CONSTANT	47 520 000,00	15 840 000,00
EMP OBLIGATAIRES	21/08/1990	11,00	15	AMT CONSTANT	300 000 000,00	40 000,00
EMP OBLIGATAIRES	21/08/2002	6,00	3	AMT CONSTANT	59 900 000,00	19 965 000,00
EMP OBLIGATAIRES	22/10/1990	11,00	15	AMT CONSTANT	200 000 000,00	2 490 000,00
EMP OBLIGATAIRES	22/10/2002	6,00	3	AMT CONSTANT	32 550 000,00	10 852 170,00
EMP OBLIGATAIRES	04/02/2002	6,00	4	AMT CONSTANT	96 630 000,00	48 315 749,00
EMP OBLIGATAIRES	29/04/2002	6,00	4	AMT CONSTANT	127 360 000,00	63 683 184,00
EMP OBLIGATAIRES	23/09/1991	11,50	15	AMT CONSTANT	78 410 000,00	10 460 000,00
EMP OBLIGATAIRES	17/10/1991	12,00	15	AMT CONSTANT	321 570 000,00	3 050 000,00
EMP OBLIGATAIRES	17/10/2002	6,00	4	AMT CONSTANT	79 670 000,00	39 835 000,00
EMP OBLIGATAIRES	27/12/1991	12,00	15	AMT CONSTANT	15 600 000,00	2 080 000,00
EMP OBLIGATAIRES	19/03/1992	6,00	5	AMT CONSTANT	137 290 000,00	82 372 500,00
EMP OBLIGATAIRES	01/12/1994	11,00	15	AMT CONSTANT	249 900 000,00	17 050 000,00
EMP OBLIGATAIRES	01/12/1994	6,00	15	AMT CONSTANT	92 750 000,00	66 250 000,00
EMP OBLIGATAIRES	30/12/1994	11,00	15	AMT CONSTANT	200 100 000,00	20 050 000,00
EMP OBLIGATAIRES	30/12/1994	6,00	15	AMT CONSTANT	65 310 000,00	46 650 000,00
EMP OBLIGATAIRES	28/07/1995	10,50	15	AMT CONSTANT	150 000 000,00	33 780 000,00
EMP OBLIGATAIRES	28/07/1995	6,00	15	AMT CONSTANT	34 960 000,00	26 220 000,00
EMP OBLIGATAIRES	24/11/1995	10,50	15	AMT CONSTANT	199 950 000,00	51 960 000,00
EMP OBLIGATAIRES	24/11/1995	6,00	15	AMT CONSTANT	37 360 000,00	28 020 000,00
EMP OBLIGATAIRES	18/12/1995	10,50	15	AMT CONSTANT	499 950 000,00	62 280 000,00
EMP OBLIGATAIRES	18/12/1995	6,00	15	AMT CONSTANT	183 600 000,00	137 700 000,00
EMP OBLIGATAIRES	12/06/1996	10,25	10	AMT CONSTANT	200 000 000,00	25 580 000,00
EMP OBLIGATAIRES	12/06/1996	6,00	10	AMT CONSTANT	28 840 000,00	14 420 000,00
EMP OBLIGATAIRES	02/08/1996	10,25	10	AMT CONSTANT	150 000 000,00	23 940 000,00
EMP OBLIGATAIRES	02/08/1996	6,00	10	AMT CONSTANT	12 120 000,00	6 060 000,00
EMP OBLIGATAIRES	28/04/2000	5,86	5	IN FINE	100 000 000,00	100 000 000,00
<b>SOUS TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES</b>					<b>3 744 570 000,00</b>	<b>973 353 603,00</b>
BONS HBM LT	05/03/2000	6,68	18	ANNUITE CONSTANTE	240 000,00	207 835,01
BONS HBM LT	06/03/2000	6,68	18	ANNUITE CONSTANTE	118 260 000,00	102 410 704,45
BONS HBM LT	07/03/2000	6,68	18	ANNUITE CONSTANTE	7 770 000,00	6 728 658,65
BONS HBM LT	08/03/2000	6,68	18	ANNUITE CONSTANTE	43 800 000,00	37 929 890,55
BONS HBM LT	11/03/2000	6,68	18	ANNUITE CONSTANTE	2 670 000,00	2 312 164,56
BONS HBM LT	12/03/2000	6,68	18	ANNUITE CONSTANTE	4 980 000,00	4 312 576,60
BONS HBM LT	01/08/2000	6,67	18	ANNUITE CONSTANTE	171 920 000,00	148 860 523,27
BONS HBM LT	02/08/2000	6,67	18	ANNUITE CONSTANTE	6 640 000,00	5 749 382,69
BONS HBM LT	27/08/2000	6,67	18	ANNUITE CONSTANTE	86 950 000,00	75 287 473,82
BONS HBM LT	18/10/2000	7,38	18	ANNUITE CONSTANTE	100 000 000,00	87 339 172,92
BONS HBM LT	23/10/2000	7,38	18	ANNUITE CONSTANTE	50 000 000,00	43 669 586,47
BONS HBM LT	25/10/2000	7,38	18	ANNUITE CONSTANTE	40 000 000,00	34 935 669,17
BONS HBM LT	01/11/2000	7,38	18	ANNUITE CONSTANTE	60 000 000,00	52 403 503,75
BONS HBM LT	26/11/2000	7,38	18	ANNUITE CONSTANTE	58 400 000,00	51 006 076,99
BONS HBM LT	13/12/2000	7,38	18	ANNUITE CONSTANTE	1 290 000,00	1 126 675,33
BONS HBM LT	02/05/2001	6,95	18	ANNUITE CONSTANTE	129 270 000,00	116 993 584,26
BONS HBM LT	05/05/2001	6,95	18	ANNUITE CONSTANTE	29 100 000,00	26 336 453,18
BONS HBM LT	06/05/2001	6,95	18	ANNUITE CONSTANTE	63 240 000,00	57 234 271,43
BONS HBM LT	07/05/2001	6,95	18	ANNUITE CONSTANTE	7 770 000,00	7 032 104,51
BONS HBM LT	13/05/2001	6,95	18	ANNUITE CONSTANTE	22 200 000,00	20 091 727,17
BONS HBM LT	21/07/2001	6,89	18	ANNUITE CONSTANTE	116 400 000,00	105 288 506,59
BONS HBM LT	23/10/2001	7,04	18	ANNUITE CONSTANTE	100 000 000,00	90 576 732,20
BONS HBM LT	24/10/2001	7,04	18	ANNUITE CONSTANTE	150 000 000,00	135 865 098,30
BONS HBM LT	20/11/2001	6,89	18	ANNUITE CONSTANTE	400 000,00	361 816,17
BONS HBM LT	26/11/2001	6,89	18	ANNUITE CONSTANTE	295 800 000,00	267 563 060,58
BONS HBM LT	31/12/2001	7,15	18	ANNUITE CONSTANTE	150 000 000,00	135 998 815,00
BONS HBM LT	11/02/2002	7,16	18	ANNUITE CONSTANTE	150 000 000,00	140 999 863,10
BONS HBM LT	27/04/2002	7,13	18	ANNUITE CONSTANTE	320 000,00	300 746,98
BONS HBM LT	30/04/2002	7,13	18	ANNUITE CONSTANTE	178 240 000,00	167 516 069,39
BONS HBM LT	28/05/2002	7,10	18	ANNUITE CONSTANTE	58 400 000,00	54 876 679,70
BONS HBM LT	02/09/2002	6,94	18	ANNUITE CONSTANTE	130 770 000,00	122 764 510,66
BONS HBM LT	17/01/2004	5,89	18	ANNUITE CONSTANTE	100 000 000,00	100 000 000,00
BONS HBM LT	20/01/2004	5,83	18	ANNUITE CONSTANTE	381 425 000,00	381 425 000,00
BONS HBM LT	10/04/2004	5,83	18	ANNUITE CONSTANTE	150 000 000,00	150 000 000,00
<b>SOUS TOTAL BONS HBM A LONG TERME</b>					<b>2 966 255 000,00</b>	<b>2 735 504 933,45</b>
BONS HBM CT	13/03/2001	4,16	4	IN FINE	250 000 000,00	250 000 000,00
BONS HBM CT	13/07/2001	3,79	4	IN FINE	242 700 000,00	242 700 000,00
<b>SOUS TOTAL BONS HBM A COURT TERME</b>					<b>492 700 000,00</b>	<b>492 700 000,00</b>
CDN	09/03/1998	9,00	7	IN FINE	4 000 000,00	4 000 000,00
CDN	16/06/1998	8,55	7	IN FINE	1 750 000,00	1 750 000,00
CDN	19/03/1999	7,87	7	IN FINE	40 000 000,00	40 000 000,00
CDN	11/06/1999	7,60	7	IN FINE	14 000 000,00	14 000 000,00
<b>SOUS TOTAL CERTIFICATS DE DEPOT</b>					<b>59 750 000,00</b>	<b>59 750 000,00</b>
BONS PRÊT BANCAIRE	15/02/2001	5,50	7	AMT + DIFF 4 ANS	1 444 010 068,42	1 444 010 068,42
<b>SOUS TOTAL BONS A 7 ANS (PRÊT BANCAIRE)</b>					<b>1 444 010 068,42</b>	<b>1 444 010 068,42</b>

**PARTIE XI :      DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES DE LA CDG**

## **I. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES UTILISÉS PAR LA CDG**

### **Principes généraux**

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse de la Caisse de Dépôt et de Gestion est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC).

### **Créances et engagements par signature**

- 1- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
  - Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
  - Crédits de trésorerie et à la consommation, crédits à l'équipement, crédits immobiliers et autres crédits pour les créances sur la clientèle.
- 2- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.
- 3- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).
- 4- Les intérêts courus à recevoir sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### **Créances en souffrance sur la clientèle**

- 1- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises ;
- Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de : 20 % pour les créances pré-douteuses, 50 % pour les créances douteuses et 100 % pour les créances compromises.

Les provisions affectées relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- 2- Dès le déclassement des créances en créances en souffrance, les intérêts sur créances ne sont plus décomptés et comptabilisés, mais sont constatés en produits à leur encaissement.
- 3- Lorsque les créances en souffrance sont jugées irrécupérables, elles sont constatées en pertes sur créances irrécouvrables.

4- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque les créances en souffrance ont connu une évolution favorable : remboursements effectifs totaux ou partiels de la créance ou restructuration de la créance avec remboursement partiel.

### **Dettes à vue et à terme**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou leur nature :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs, pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus à payer sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

### **Portefeuille de titres**

#### a) Présentation Générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété) et, d'autre part en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

#### b) Titres de transaction

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat (coupon inclus). A chaque arrêté comptable, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite directement en compte de résultat.

Au 31 décembre 2004, la banque n'a pas de titres classés « titres de transaction ».

#### c) Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieur à 6 mois à l'exception des titres à revenu fixe destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de créance sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

d) Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titre, avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour procurer, sur une longue période, des revenus réguliers.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quelque soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

e) Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'institution.

A chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis ci-après :

- quote-part dans la situation nette pour les titres non cotés,
- cours boursier pour les titres cotés.

Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation.

f) Pensions livrées

Les titres mis en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension sont maintenus au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

**Les opérations conclues en devises**

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les placements en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens.

Les produits et charges sur les opérations en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation et la différence de change est enregistrée en compte de résultat.

**Les provisions pour risques et charges**

Ces provisions sont constituées en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité « titres » quant aux emplois non garantis et de certaines opérations dans lesquelles la CDG intervient aux fins d'assainissement.

**Les immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie réglementaires.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Fonds de commerce des hôtels	Non amortissable (NA)
Logiciels informatiques (selon la taille)	3, 5 et 7 ans
Immobilisations incorporelles en cours	NA

Les immobilisations corporelles, ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation, sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrains	NA
Immeubles d'exploitation	25 ans
Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans

### Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent les dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice

Les durées d'amortissement appliquées sont les suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Frais préliminaires	3 ans
Frais d'acquisition des immobilisations	5 ans
Autres charges à répartir	5 ans

### Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constituées en application de dispositions législatives ou réglementaires, notamment fiscales. Leur constitution facultative relève d'une décision de gestion motivée notamment par le souci de bénéficier d'un avantage fiscal.

Dès lors que les conditions de constitution et d'utilisation sont réunies et ayant été constituées pour bénéficier d'un avantage fiscal certain, les provisions réglementées ont un caractère de réserves libérées d'impôt.

### Prises en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

#### a) Intérêts

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque.

Les intérêts courus à recevoir ou à payer sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances ou dettes rattachés les ayant générées par la contrepartie du compte de résultat.

Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur encaissement ou paiement et dès leur facturation lors des travaux d'inventaire de clôture pour ceux non encore perçus ou versés.

b) Commissions

Les produits et charges, qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur encaissement ou paiement et dès leur facturation au moment des travaux d'inventaire de clôture pour celles non encore perçues ou versées.

**Charges et produits non courants**

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère exceptionnel et sont, par principe, rares puisque de survenance inhabituelle.

## II. ÉTATS DE SYNTHÈSE 2002-2004

### BILAN ACTIF

<b>ACTIF En KDH</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
<b>1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor Public</b>			
Service des Chèques Postaux	3 196 830,48	11 904,57	44 228,12
<b>2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>1 710 605,66</b>	<b>4 411 250,22</b>	<b>6 674 069,83</b>
. A vue	1 022 284,95	516,72	182 542,42
. A terme	688 320,71	4 410 733,50	6 491 527,41
<b>3. Créances sur la clientèle</b>	<b>1 716 520,72</b>	<b>2 042 703,04</b>	<b>2 357 997,60</b>
. Crédits de trésorerie et à la consommation	876 224,67	966 672,33	1 055 114,52
. Crédits à l'équipement	243 935,84	304 948,03	354 901,98
. Crédits immobiliers	117 151,78	159 241,23	140 952,01
. Autres crédits	479 208,43	611 841,45	807 029,09
<b>4. Créances acquises par affacturage</b>			
<b>5. Titres de transaction et de placement</b>	<b>4 624 520,98</b>	<b>6 540 245,20</b>	<b>5 659 743,00</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	3 593 330,60	4 697 230,33	4 223 356,97
. Autres titres de créance	577 182,49	1 304 841,77	914 918,99
. Titres de propriété	454 007,89	538 173,10	521 467,04
<b>6. Autres actifs</b>	<b>4 541 998,24</b>	<b>2 159 919,09</b>	<b>2 198 502,17</b>
<b>7. Titres d'investissement</b>	<b>20 612 656,29</b>	<b>23 363 786,98</b>	<b>24 740 678,93</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	16 924 641,50	20 470 875,54	22 195 493,29
. Autres titres de créance	3 688 014,79	2 892 911,44	2 545 185,64
<b>8. Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>3 643 650,40</b>	<b>3 525 937,01</b>	<b>3 544 614,58</b>
<b>9. Créances subordonnées</b>			
<b>10. Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>			
<b>11. Immobilisations incorporelles</b>	<b>26 733,10</b>	<b>26 759,80</b>	<b>26 212,05</b>
<b>12. Immobilisations corporelles</b>	<b>1 023 734,20</b>	<b>941 126,31</b>	<b>916 167,41</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>41 097 250,07</b>	<b>43 023 632,22</b>	<b>46 162 213,69</b>

**BILAN PASSIF**

En KDH	2002	2003	2004
<b>1. Banques Centrales, Trésor Public, Service des Chèques Postaux</b>			
<b>2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>6 833 601,52</b>	<b>7 713 847,67</b>	<b>11 385 375,96</b>
. A vue	3 693,27	320 282,04	709 550,78
. A terme	6 829 908,25	7 393 565,63	10 675 825,18
<b>3. Dépôts de la clientèle</b>	<b>30 145 334,53</b>	<b>30 392 669,46</b>	<b>29 511 802,85</b>
. Comptes à vue créditeurs	3 183 691,60	2 768 318,15	3 497 562,12
. Comptes d'épargne			
. Dépôts à terme	982 294,66	1 853 997,88	803 957,37
. Autres comptes créditeurs	25 979 348,27	25 770 353,43	25 210 283,36
<b>4. Titres de créance émis</b>			
<b>5. Autres passifs</b>	<b>1 475 679,95</b>	<b>1 446 026,63</b>	<b>1 066 409,84</b>
<b>6. Provisions pour risques et charges</b>	<b>44 312,41</b>	<b>578 745,48</b>	<b>465 606,25</b>
<b>7. Provisions réglementées</b>			
<b>8. Sub, Fonds publics affectés et Fonds spéciaux de garantie</b>			
<b>9. Dettes subordonnées</b>			
<b>10. Ecart de réévaluation</b>			
<b>11. Réserves et primes liées au capital</b>	<b>2 167 199,21</b>	<b>2 328 321,65</b>	<b>2 562 342,99</b>
<b>12. Fonds de dotation</b>			
<b>13. Report à nouveau (+/-)</b>			
<b>14. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>			
<b>15. Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>431 122,45</b>	<b>564 021,33</b>	<b>1 170 675,80</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>41 097 250,07</b>	<b>43 023 632,22</b>	<b>46 162 213,69</b>

**HORS BILAN**

En KDH	2002	2003	2004
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>1 963 101,70</b>	<b>1 905 072,22</b>	<b>1 752 303,78</b>
1. Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés			
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle			
3. Engagement de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés			
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle			
5. Titres achetés à réméré			
6. Autres titres à livrer	475,81	14 349,80	50 167,09
7. Valeurs et sûretés données en garantie	1 962 625,89	1 890 722,42	1 702 136,68
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>189 301,01</b>	<b>571 135,35</b>	<b>409 528,90</b>
8. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés			
9. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilé			
10. Engagements de garantie reçus de l'état et d'organismes de garantie divers			
11. Titres vendus à réméré	1 720,11	13 863,45	9 467,78
12. Autres titres à recevoir			
13. Valeurs et sûretés reçues en garantie		426 240,21	224 125,95
14. Engagements sur produits dérivés			50 000,00
15. Divers hors bilan (valeurs à l'encaissement)	187 580,90	131 031,70	125 935,17

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

En KDH	2002	2003	2004
<b>PRODUITS D EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>3 347 261,11</b>	<b>2 839 212,53</b>	<b>2 927 065,14</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	91 587,28	130 934,75	242 065,97
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	56 345,19	88 538,85	74 037,15
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	3 049 205,77	2 375 150,13	2 234 636,95
Produits sur titres de propriété	116 207,28	207 246,11	316 820,59
Produits sur immobilisations en crédit-bail en location			
Commissions sur prestations de service	33 878,44	37 248,57	59 423,25
Autres produits bancaires	37,14	94,12	81,23
<b>CHARGES D EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>2 378 910,69</b>	<b>1 760 572,65</b>	<b>1 567 093,54</b>
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	321 086,55	286 437,11	364 040,61
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	1 249 044,14	1 248 591,92	1 024 302,48
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance	799 577,37	214 100,13	166 450,64
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location			
Autres charges bancaires	9 202,63	11 443,49	12 299,81
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>968 350,42</b>	<b>1 078 639,88</b>	<b>1 359 971,60</b>
Produit d'exploitation non bancaire	232 818,52	2 123 769,86	1 327 553,47
Charges d'exploitation non bancaire	135 984,74	154 834,61	1 031 660,60
<b>PRODUIT NET NON BANCAIRE</b>	<b>96 833,78</b>	<b>1 968 935,25</b>	<b>295 892,87</b>
<b>CHARGES GENERALES D EXPLOITATION</b>	<b>202 477,16</b>	<b>210 180,48</b>	<b>239 670,85</b>
Charges de personnel	66 504,25	82 019,33	94 396,82
Impôts et Taxes	1 973,19	1 622,89	3 295,23
Charges externes	27 997,89	34 525,24	37 968,98
Autres charges générales d'exploitation	10 925,67	-5 248,02	8 511,02
Dotations aux amortissements et aux provisions des immo. incorporelles et corporelles	95 076,16	97 261,04	95 498,80
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES</b>	<b>393 136,20</b>	<b>1 063 157,63</b>	<b>444 410,01</b>
Dotations aux provisions et engagements par signature en souffrance	18 018,50		60 491,86
Pertes sur créances irrécouvrables			3 940,74
Autres dotations aux provisions	375 117,71	1 063 157,63	379 977,41
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATION SUR CREANCES AMORTIES</b>	<b>154 761,70</b>	<b>522 659,67</b>	<b>568 667,77</b>
Reprises de provisions pour créance et engagements par signature en souffrance		18 112,30	
Récupération sur créances amorties			
Autres reprises de provisions	154 761,70	504 547,37	568 667,77
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>624 332,53</b>	<b>2 296 896,69</b>	<b>1 540 451,38</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-3 719,92</b>	<b>-914 324,72</b>	<b>-2 852,90</b>
Produits non courants	9 696,19	4 602,59	89,40
Charges non courantes	13 416,11	918 927,31	2 942,30
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	<b>620 612,61</b>	<b>1 382 571,97</b>	<b>1 537 598,48</b>
Impôts sur les résultats	189 490,16	818 550,64	366 922,68
<b>RESULTAT NET</b>	<b>431 122,45</b>	<b>564 021,33</b>	<b>1 170 675,80</b>

ETAT DES SOLDES DE GESTION

En KDH	2002	2003	2004
<b>MARGES D'INTERETS</b>	<b>553 797,1</b>	<b>567 103,0</b>	<b>859 977,6</b>
+ Intérêts et produits assimilés	2 123 927,8	2 102 132,1	2 248 320,7
- Intérêts et charges assimilées	-1 570 130,7	-1 535 029,0	-1 388 343,1
<b>Résultats des opérations de crédit-bail et de location</b>	-	-	-
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-
<b>Marges sur commissions</b>	<b>25 600,0</b>	<b>25 954,5</b>	<b>47 150,0</b>
+ Commissions perçues	33 878,4	37 248,6	59 423,2
- Commissions servies	-8 278,5	-11 294,1	-12 273,3
<b>Résultats des opérations de marché</b>	<b>389 840,4</b>	<b>485 635,7</b>	<b>452 789,4</b>
+ Résultats des opérations sur titres de transaction	84 717,1	115 878,8	106 170,4
+ Résultats des opérations sur titres de placement	305 123,2	369 758,9	346 619,0
+ Résultats des opérations de change		-2,0	0,0
+ Résultats des opérations sur produits dérivés			
+ Divers autres produits bancaires	37,1	94,1	81,2
- Divers autres charges bancaires	-924,1	-147,4	-26,5
<b>= PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>968 350,4</b>	<b>1 078 639,9</b>	<b>1 359 971,6</b>
+ Résultats des opérations sur immos financières	38 782,6	-2 970,1	152 191,5
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	194 035,9	2 123 763,1	505 217,1
- Autres charges d'exploitation non bancaire	-135 984,7	-151 857,8	-361 515,7
- Charges générales d'exploitation	-202 477,2	-210 180,5	-239 670,9
<b>= RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>862 707,0</b>	<b>2 837 394,6</b>	<b>1 416 193,6</b>
+/- DNRs aux provisions pour créances et EPS en CSF	-18 018,5	0,00	-64 432,6
+ Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-220 356,0	-540 498,0	188 690,4
<b>= RESULTAT COURANT</b>	<b>624 332,5</b>	<b>2 296 896,7</b>	<b>1 540 451,4</b>
<b>+ RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-3 719,9</b>	<b>-914 324,7</b>	<b>-2 852,9</b>
- Impôts sur les résultats	189 490,2	818 550,6	366 922,7
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>431 122,4</b>	<b>564 021,3</b>	<b>1 170 675,8</b>

## ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

EN KDH	2002	2003	2004
Produits d'exploitation bancaire perçus	3 347 261,11	2 839 212,53	2 927 065,14
Récupérations sur créances amorties			
Produits d'exploitation non bancaire perçus	232 818,52	2 123 769,86	1 327 553,47
Charges d'exploitation bancaire versées	-2 378 910,69	-1 760 572,65	-1 567 093,54
Charges d'exploitation non bancaire versées	-135 984,74	-154 834,61	-1 031 660,60
Charges générales d'exploitation versées	-202 477,16	-210 180,48	-239 670,85
Impôts sur les résultats versés	-189 490,16	-818 550,64	-366 922,68
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU CPC</b>	<b>673 216,87</b>	<b>2 018 844,01</b>	<b>1 049 270,94</b>
<b>Variation de :</b>			
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-739 569,52	-2 700 644,56	-2 262 819,61
Créances sur la clientèle	-1 340 204,14	-326 182,32	-315 294,56
Titres de transaction et de placement	1 914 223,94	-1 915 724,22	880 502,20
Autres actifs	-2 236 534,17	2 382 079,15	-38 583,08
Immobilisations données en crédit-bail et en location			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	590 703,85	880 246,15	3 671 528,29
Dépôts de la clientèle	6 121 154,80	247 334,93	-880 866,61
Titres de créance émis			
Autres passifs	202 987,05	-29 653,32	-379 616,79
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	<b>4 512 761,82</b>	<b>-1 462 544,19</b>	<b>674 849,84</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<b>5 185 978,69</b>	<b>556 299,82</b>	<b>1 724 120,78</b>
Produit des cessions d'immobilisations financières	38 782,57	1 711 453,36	822 336,37
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	90,48	517,58	5,95
Acquisition d'immobilisations financières	-3 197 248,62	-6 568 769,45	-4 029 314,14
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-1 156 333,90	-127 671,71	75 137,59
Intérêts perçus	3 175 913,08	2 578 857,45	2 528 227,09
Dividendes perçus	113 122,09	199 415,90	300 144,56
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-1 025 674,30</b>	<b>-2 206 196,88</b>	<b>-303 462,59</b>
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus			
Emission de dettes subordonnées			
Emission d'actions			
Remboursement des capitaux propres et assimilés			
Intérêts versés	-1 570 130,69	-1 535 028,85	-1 388 334,64
Dividendes versés			
<b>FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>-1 570 130,69</b>	<b>-1 535 028,85</b>	<b>-1 388 334,64</b>
<b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE</b>	<b>2 590 173,71</b>	<b>-3 184 925,91</b>	<b>32 323,55</b>
<b>TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>606 656,77</b>	<b>3 196 830,48</b>	<b>11 904,57</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>3 196 830,48</b>	<b>11 904,57</b>	<b>44 228,12</b>

**ETAT DES DEROGATIONS**  
**AU.....31/12/2004.....**

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I- Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NEANT	NEANT
II. - Dérogations aux méthodes d'évaluation	NEANT	NEANT
Evaluation en interne des garanties détenues en couverture des créances	NEANT	NEANT
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NEANT	NEANT

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

AU 31/12/2004

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE , LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<p><b>I Changements affectant les méthodes d'évaluation</b></p>	<p>Vu l'impossibilité de prise en charge par le nouveau progiciel de gestion de portefeuille (RTP) de la méthode d'évaluation PMP, il a été décidé d'opter pour la méthode FIFO .</p>	<p>compte tenu du volume important des transactions relatives aux titres de placement et d'investissement , nous n'avons pas été en mesure d'évaluer l'impact de ce changement de méthode sur les comptes au 31/12/2002</p>
<p><b>II Changements affectant les règles de présentation</b></p>	<p style="text-align: center;">N E A N T</p>	

CRÉANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILES  
AU 31/12/2004

en milliers de DH

<b>C R E A N C E S</b>	<b>Bank Al-maghrib Trésor Public et service des chèques postaux</b>	<b>Banques au Maroc</b>	<b>Autres établis. de crédit et assimilés au Maroc</b>	<b>Etablissements de crédit à l'étranger</b>	<b>Total 31/12/2004</b>	<b>Total 31/12/2003</b>
<b>COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS</b>	44 228,12		14,80	517,51	44 760,43	3 075,31
<b>VALEURS REÇUES EN PENSION</b>			1 705 689,72		1 705 689,72	197 495,96
- au jour le jour					0,00	197 495,96
- à terme			1 705 689,72			
<b>PRÊTS DE TRÉSORERIE</b>			382 000,00		382 000,00	1 428 750,00
- au jour le jour			182 000,00			
- à terme			200 000,00		200 000,00	1 428 750,00
<b>PRÊTS FINANCIERS</b>			4 432 963,74		4 432 963,74	2 757 477,56
<b>AUTRES EMPLOIS</b>						
<b>INTERETS COURUS A RECEVOIR</b>			152 884,06		152 884,06	36 355,96
<b>CRÉANCES EN SOUFFRANCE</b>						
<b>TOTAL</b>	44 228,12	0,00	6 673 552,32	517,51	6 718 297,95	4 423 154,79

Commentaires

**CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE**  
AU 31/12/2002

en milliers de DH

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2002	Total 31/12/2001
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
<b>CRÉDITS DE TRÉSORERIE</b>				855 279,72	855 279,72	107 056,05
- Comptes à vue débiteurs				855 279,72	855 279,72	101 185,16
- Créances commerciales sur le Maroc						5 870,89
- Crédits à l'exploitation						
- Autres crédits de trésorerie						
<b>CRÉDITS A LA CONSOMMATION</b>	9 704,15				9 704,15	6 683,75
<b>CRÉDITS A L'ÉQUIPEMENT</b>	17 225,76			218 710,43	235 936,19	
<b>CRÉDITS IMMOBILIERS</b>	112 990,94				112 990,94	189 248,07
<b>AUTRES CREDITS</b>				438 708,23	438 708,23	17 093,81
<b>CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE</b>						
<b>INTERETS COURUS A RECEVOIR</b>	4 177,69			19 339,26	23 516,95	14 992,03
<b>CRÉANCES EN SOUFFRANCE</b>				40 384,54	40 384,54	41 242,87
- Créances pré-douteuses						
- Créances douteuses				40 384,54	40 384,54	41 242,87
- Créances compromises						
<b>TOTAL</b>	<b>126 872,78</b>			<b>915 003,52</b>	<b>1 716 520,72</b>	<b>376 316,58</b>

**CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE**  
**AU 31/12/2003**

en milliers de DH

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2003	Total 31/12/2002
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
<b>CRÉDITS DE TRÉSORERIE</b>				<b>940 699,60</b>	<b>940 699,60</b>	<b>855 279,72</b>
- Comptes à vue débiteurs				940 699,60	940 699,60	855 279,72
- Créances commerciales sur le Maroc						
- Crédits à l'exploitation						
- Autres crédits de trésorerie						
<b>CRÉDITS A LA CONSOMMATION</b>	<b>11 531,98</b>				<b>11 531,98</b>	<b>9 704,15</b>
<b>CRÉDITS A L'ÉQUIPEMENT</b>	<b>8 865,77</b>			<b>292 402,16</b>	<b>301 267,93</b>	<b>235 936,19</b>
<b>CRÉDITS IMMOBILIERS</b>	<b>159 241,22</b>				<b>159 241,22</b>	<b>112 990,94</b>
<b>AUTRES CREDITS</b>				<b>611 338,12</b>	<b>611 338,12</b>	<b>438 708,23</b>
<b>CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE</b>						
<b>INTERETS COURUS A RECEVOIR</b>	<b>237,21</b>			<b>17 971,65</b>	<b>18 208,86</b>	<b>23 516,95</b>
<b>CRÉANCES EN SOUFFRANCE</b>				<b>415,33</b>	<b>415,33</b>	<b>40 384,54</b>
- Créances pré-douteuses						
- Créances douteuses				415,33	415,33	40 384,54
- Créances compromises						
<b>TOTAL</b>	<b>171 010,41</b>			<b>959 086,58</b>	<b>2 042 703,04</b>	<b>1 716 520,72</b>

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE  
AU 31/12/2004

en milliers de DH

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2004	Total 31/12/2003
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
<b>CRÉDITS DE TRÉSORERIE</b> - Comptes à vue débiteurs - Créances commerciales sur le Maroc - Crédits à l'exploitation - Autres crédits de trésorerie				1 005 550,52 1 005 550,52	1 005 550,52 1 005 550,52	940 699,60 940 699,60
<b>CRÉDITS A LA CONSOMMATION</b>	16 483,97				16 483,97	11 531,98
<b>CRÉDITS A L'ÉQUIPEMENT</b>				347 951,57	347 951,57	301 267,93
<b>CRÉDITS IMMOBILIERS</b>	134 833,05				134 833,05	159 241,22
<b>AUTRES CREDITS</b>				806 812,74	806 812,74	611 338,12
<b>CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE</b>						
<b>INTERETS COURUS A RECEVOIR</b>	46 230,96				46 230,96	18 208,86
<b>CRÉANCES EN SOUFFRANCE</b> - Créances pré-douteuses - Créances douteuses - Créances compromises				134,79 134,79	134,79 134,79	415,33 415,33
<b>TOTAL</b>	<b>197 547,99</b>			<b>1 005 685,31</b>	<b>2 357 997,60</b>	<b>2 042 703,04</b>

TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION  
AU 31/12/2002

en milliers de DH

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital (en %)	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
Accès Capital Atlantique (ACASA)	AUTRE	3 000,00	55,56%	1 200,00	405,09	31/12/02	2 832,97	984,91	
Accès Capital Atlantique Maroc SA (ACAMSA) (**)	AUTRE	99 000,00	40,00%	55 000,00	52 600,13	31/12/02	42 167,17	42 167,17	
ADM (ex SNAM)	AUTRE	1 112 605,00	2,25%	25 000,00	1 527,94	31/12/02	1 416 297,25	179 635,67	
AGENCE TANGER MEDITERRANEE	AUTRE	1 000,00	100,00%	1 000,00	1 000,00	31/12/02			
CIMAR	AUTRE	721 800,20	3,43%	124 967,13	124 967,13				13 117,71
La Marocaine des Jeux et des Sports	AUTRE	500,00	10,00%	50,00	50,00				
Loterie Nationale	AUTRE	5 000,00	100,00%	5 000,00	5 000,00				15,00
Maghreb Titrisation	AUTRE	5 000,00	33,00%	1 650,00	506,33				
Médi Telecom	AUTRE	8 333 867,60	7,66%	638 000,00	272 233,47	31/12/02	2 200 147,19	-1 815 085,99	
MITC	AUTRE	46 000,00	17,50%	8 050,00	6 867,25				
REGIE DES TABACS	AUTRE	600 000,00	18,67%	1 260 000,00	1 260 000,00				
SCET Maroc	AUTRE	8 300,00	67,66%	4 016,00	4 016,00	31/12/02	11 576,11	-130,65	
Upline Technologies	AUTRE	50 000,00	20,00%	10 000,00	7 401,87				
B.N.D.E	BANQUE	600 000,00	25,09%	415 538,79		31/12/02			
BANK AL AMAL	BANQUE	500 000,00	1,00%	5 000,00	5 000,00				
BCM	BANQUE	1 325 000,00	1,95%	88 603,37	88 603,37	31/12/02			6 963,38
BCP	BANQUE	575 528,80	5,00%	130 383,50	119 017,88	31/12/02			1 870,49
BMCE	BANQUE	1 587 513,90	1,83%	176 030,88	110 239,52	31/12/02			4 351,56
CDM	BANQUE	833 817,60	4,02%	153 051,13	123 776,62	31/12/02			3 689,82
CIH	BANQUE	3 323 363,10	35,34%	1 168 675,00	399 315,14	31/12/02			
FS BANK AL AMAL	BANQUE	25 000,00	1,00%	250,00	0,00				
WAFABANK	BANQUE	642 468,70	3,41%	199 909,86	134 784,02	31/12/02			4 307,98
DAR ADDAMANE	CREDIT	50 000,00	1,00%	500,00	500,00				
EQDOM	CREDIT	167 025,00	8,13%	22 848,95	22 848,95				5 609,24
SOFAC CREDIT	CREDIT	75 000,00	45,96%	158 274,44	125 826,45	31/12/02			197,79
FG DAR ADDAMANE	CREDIT	75 000,00	1,00%	750,00	0,00				
FONDS SINDIBAD	CREDIT	3 000,00	23,27%	69,80	69,80				
H.CO	CREDIT	101 000,00	50,00%	50 500,00	21 694,48				
M. LEASING	CREDIT	159 495,00	3,33%	21 227,64	3 774,72				
CD2G	FINANCE	1 000,00	100,00%	1 000,00	1 000,00	31/12/02	15 612,49	14 484,60	10 494,00
CDG GESTION FCP	FINANCE	1 000,00	100,00%	1 000,00	973,35				
CMKD	FINANCE	315 000,00	2,14%	6 750,00	6 750,00				
CMM	FINANCE	100 000,00	12,44%	9 641,00	9 641,00				
Maroclear	FINANCE	20 000,00	10,00%	2 000,00	2 000,00				
ONA	FINANCE	1 746 245,00	3,01%	295 332,80	295 332,80				10 516,78
Ader FES (*)	IMMOBILIER	5 000,00	0,00%	0,05	0,00				
CGI	IMMOBILIER	40 000,00	100,00%	7 350,00	7 350,00	31/12/02			
CIFM	IMMOBILIER	20 000,00	83,68%	10 344,65	10 344,65	31/12/02	218 989,61	26 347,13	3 347,20
CIL	IMMOBILIER	50,00	100,00%	50,00	50,00				
SONADAC	IMMOBILIER	291 556,00	5,14%	15 000,00	14 258,47				

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital (en %)	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
						Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
AFRIQUIA GAZ	INDUSTRIE	103 125,00	1,82%	9 067,16	3 553,58				282,03
CARNAUD	INDUSTRIE	144 585,00	10,00%	2 040,00	2 040,00	31/12/02			2 652,53
CELLULOSE	INDUSTRIE	650 484,00	17,67%	73 728,90	53 131,57	31/12/02			118,18
HOLCIM	INDUSTRIE	421 000,00	5,39%	231 397,05	181 456,80	31/12/02			7 938,74
LAFARGE C.	INDUSTRIE	476 430,50	7,21%	24 167,06	24 167,06	31/12/02			17 224,30
MAGHREB OXYGENE	INDUSTRIE	81 250,00	1,84%	7 220,07	2 178,61	31/12/02			149,22
SOGEPIB	INDUSTRIE	18 000,00	10,00%	1 800,00	1 800,00	31/12/02			
Surgelés du Loukkos	INDUSTRIE	15 000,00	8,00%	1 200,00	0,00	31/12/02			
Zellidja	INDUSTRIE	57 284,90	2,82%	2 006,24	2 006,24	31/12/02	203 678,87	17 938,59	256,14
WIFAQ	STE CIVILES IMM.	8 150,40	28,35%	2 310,70	2 150,85	31/12/02			
Mamounia	TOURISME	580 000,00	8,62%	50 000,00	50 000,00	31/12/02			7 250,00
Maroc Tourist	TOURISME	16 000,00	90,00%	14 400,00	14 400,00	31/12/02			
Marrakech Villaginvest ( ex-Ouarzazate Motel )	TOURISME	760,80	79,99%	463,03	463,03	31/12/02			
SIDET	TOURISME	75 500,00	7,73%	5 869,44	2 328,20	31/12/02	21 132,03		
SOGATOUR	TOURISME	75 620,00	1,32%	920,00	749,65	31/12/02			
SOTHERMY	TOURISME	114 455,80	36,25%	41 492,00	1 871,89	31/12/02			
SOTORAM	TOURISME	85 000,00	0,21%	50,00	50,00	31/12/02	114 537,67	11 144,64	
Sté Béni Mellal Motel (SABR-AMENAGEMENT)	TOURISME	672,80	100,00%	511,88	511,88	31/12/02			
Sté Fès Motel S.A.	TOURISME	1 200,80	100,00%	913,59	913,59	31/12/02			
Sté Hôtelière El Riad	TOURISME	2 375,00	52,31%	1 242,30	1 242,30	31/12/02			
Sté Hôtelière de Nador	TOURISME	4 900,00	100,00%	4 900,00	4 900,00	31/12/02			
Sté Hôtelière Sidi Harazem	TOURISME	2 367,40	100,00%	2 367,40	2 367,40	31/12/02			
Sté Ksar Es Souk Motel S.A.	TOURISME	806,60	100,00%	613,67	613,67	31/12/02			
Sté Marrakech Motel (MHV)	TOURISME	1 127,80	100,00%	858,05	858,05	31/12/02	40 917,76	-1 518,62	
Sté Royal Golf de Fès	TOURISME	34 500,00	23,19%	8 000,00	0,00	31/12/02	-18 018,00	-3 120,00	
CNIA	ASSURANCE	210 000,00	11,80%	24 920,10	24 920,10				80,00
SCR	ASSURANCE	300 000,00	94,00%	25 146,00	25 146,00	31/12/02	7 803,67	2 640,07	12 690,00
Limadet Ferry	TRANSPORTS	58 880,00	17,52%	2 305,28	103,53	31/12/02			
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>					<b>5 613 924,89</b>		<b>3 643 650,40</b>		<b>113 122,09</b>

## TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES

AU 31/12/2003

en milliers de DH

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital (en %)	Prix d'acquisition global	PROVISIONS AU 31/12/2003	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
Accès Capital Atlantique (ACASA)	AUTRE	3 000,00	40,00%	1 200,00		1 200,00	31/12/03	3 249,50	407,30	
Accès Capital Atlantique Maroc SA (ACAMSA) (**)	AUTRE	99 000,00	55,56%	55 000,00	6 114,86	48 885,14				
ADM (ex SNAM)	AUTRE	2 226 362,50	1,21%	26 223,60	18 019,54	8 204,06	31/12/03	1 071 755,00	-344 542,00	12,00
AGENCE TANGER MEDITERRANEE	AUTRE	1 000,00	100,00%	1 000,00	1 000,00					
CIMAR	AUTRE	721 800,20	3,43%	124 967,13		124 967,13				6 435,10
La Marocaine des Jeux et des Sports	AUTRE	500,00	10,00%	50,00		50,00				
Loterie Nationale	AUTRE	5 000,00	100,00%	5 000,00		5 000,00	31/12/03	49 655,48		
Maghreb Titrisation	AUTRE	5 000,00	33,00%	1 650,00		1 650,00	31/12/03	5 963,88	2 257,60	82,07
Médi Telecom	AUTRE	8 333 867,60	7,66%	676 277,50	625 988,78	50 288,72	31/12/03	1 347 808,38	-1 350 839,86	
MITC	AUTRE	46 000,00	17,50%	8 050,00	2 037,07	6 012,93				
SCET Maroc	AUTRE	8 300,00	67,66%	4 016,00		4 016,00	31/12/03	11 985,03	1 139,50	
Upline Technologies	AUTRE	50 000,00	20,00%	10 000,00	2 840,49	7 159,51	31/12/03	35 797,53		
B.N.D.E	BANQUE	300 000,00	33,33%	545 856,61	545 856,61					
BANK AL AMAL	BANQUE	500 000,00	1,00%	5 000,00		5 000,00				
BCM	BANQUE	1 368 513,70	1,88%	88 603,37		88 603,37				
BCM (1 ere Ligne )	BANQUE	1 368 513,70	0,08%	6 963,27		6 963,27				
BCP	BANQUE	588 805,00	4,89%	130 383,50		130 383,50				3 740,97
BMCE	BANQUE	1 587 513,90	1,83%	176 030,88	60 279,39	115 751,50				4 351,56
CDM	BANQUE	833 817,60	4,02%	153 051,13	17 198,74	135 852,39				4 696,13
CIH	BANQUE	3 323 363,10	35,34%	1 168 675,00	557 957,72	610 717,28				
FS BANK AL AMAL	BANQUE	25 000,00	1,00%	250,00	250,00					
WAFABANK	BANQUE	645 763,70	3,39%	199 909,86	33 347,50	166 562,36				4 383,22
DAR ADDAMANE	CREDIT	75 000,00	0,67%	500,00		500,00				
EQDOM	CREDIT	167 025,00	8,13%	22 848,95		22 848,95	31/12/03	966 626,00	123 912,62	5 609,32
SOFAC CREDIT	CREDIT	141 666,40	66,20%	247 243,34	65 064,81	182 178,53				189,50
FG DAR ADDAMANE	CREDIT	75 000,00	1,00%	750,00	750,00					6,25
FONDS SINDIBAD	CREDIT	13 730,20	20,80%	2 855,40	280,01	2 575,39				
H.CO	CREDIT	101 000,00	50,00%	50 500,00		50 500,00				
M. LEASING	CREDIT	159 495,00	76,29%	76 461,39		76 461,39				
CD2G	FINANCE	1 000,00	100,00%	1 000,00		1 000,00	31/12/03	38 713,80	37 243,68	14 000,00
CDG GESTION FCP	FINANCE	1 000,00	100,00%	1 000,00	44,07	955,93				
CMKD	FINANCE	661 989,00	1,36%	9 554,24		9 554,24				
BNDE Capital Management	FINANCE	3 000,00	2,14%	1 062,30		1 062,30				
CMM	FINANCE	100 000,00	52,91%	40 883,07		40 883,07				
Maroclear	FINANCE	20 000,00	10,00%	2 000,00		2 000,00				
ONA	FINANCE	1 746 245,00	2,70%	264 723,37		264 723,37				11 568,46
FIPAR	FINANCE	120 000,00	100,00%	371 068,00		371 068,00				
Ader FES (*)	IMMOBILIER	5 000,00	0,00%	0,05	0,05					
CGI	IMMOBILIER	40 000,00	100,00%	7 350,00		7 350,00	31/12/03	307 121,07	29 135,05	12 000,00
CIFM	IMMOBILIER	20 000,00	83,68%	10 344,65		10 344,65				
CIL	IMMOBILIER	50,00	100,00%	50,00		50,00				
SONADAC	IMMOBILIER	291 556,00	6,00%	17 364,90	810,44	16 554,46				

en milliers de DH

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital (en %)	Prix d'acquisition global	PROVISIONS AU 31/12/2003	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
AFRIQUIA GAZ	INDUSTRIE	103 125,00	1,82%	9 067,16	4 648,69	4 418,47				357,24
CARNAUD	INDUSTRIE	144 585,00	10,02%	2 040,00		2 040,00				8 435,93
CELLULOSE	INDUSTRIE	650 484,00	53,58%	99 054,58	1 752,11	97 302,47				30,00
HOLCIM	INDUSTRIE	421 000,00	5,39%	231 397,05	3 895,58	227 501,46				9 072,84
LAFARGE C.	INDUSTRIE	476 430,50	7,21%	24 167,06		24 167,06				20 661,16
MAGHREB OXYGENE	INDUSTRIE	81 250,00	1,84%	7 220,07	4 532,62	2 687,45				
SOGEPIB	INDUSTRIE	18 000,00	10,00%	1 800,00	743,53	1 056,47				
Surgelés du Loukkos	INDUSTRIE	15 000,00	8,00%	1 200,00	1 200,00					
Zellidja	INDUSTRIE	57 284,90	2,82%	2 006,24		2 006,24	31/12/03	212 778,17	17 119,19	256,14
HOLDCO	INDUSTRIE	222 455,00	15,67%	68 664,35	11 640,44	57 023,91				
WIFAQ	STE CIVILES IMM.	8 150,40	28,35%	2 310,70	184,13	2 126,57				
Mamounia	TOURISME	580 000,00	8,62%	50 000,00		50 000,00				4 150,00
Maroc Tourist	TOURISME	16 000,00	90,00%	14 400,00		14 400,00				
Marrakech Villaginvest ( ex-Ouarzazate Motel )	TOURISME	92 927,80	80,00%	74 192,73		74 192,73				
SOGATOUR	TOURISME	75 620,00	62,97%	47 540,00	27 235,82	20 304,18				
SOTHERMY	TOURISME	5 079,70	36,25%	41 492,00	37 596,96	3 895,04	31/12/03	10 746,06	2 034,15	
SOTORAM	TOURISME	85 000,00	0,21%	50,00		50,00				
Sté Béni Mellal Motel (SABR-AMENAGEMENT)	TOURISME	672,80	100,00%	511,88		511,88				
Sté Fès Motel S.A.	TOURISME	1 200,80	100,00%	913,59		913,59				
Sté Hôtelière El Riad	TOURISME	2 375,00	52,31%	1 242,30		1 242,30				
Sté Hôtelière de Nador	TOURISME	4 900,00	100,00%	4 900,00		4 900,00				
Sté Hôtelière Sidi Harazem	TOURISME	2 367,40	100,00%	2 367,40		2 367,40				
Sté Ksar Es Souk Motel S.A.	TOURISME	806,60	100,00%	613,67		613,67	31/12/03	7 442,99	269,59	
Sté Marrakech Motel (MHV)	TOURISME	50 000,00	100,00%	9 129,45		9 129,45	31/12/03	46 651,90	-537,26	
Sté Royal Golf de Fès	TOURISME	4 000,00	23,19%	27 450,00	23 931,35	3 518,65				
SOPHAL	TOURISME	80 000,00	100,00%	110 000,00		110 000,00				
SOMADET	TOURISME	15 610,00	81,40%	33 211,43		33 211,43				
SIDET	TOURISME	75 500,00	7,73%	5 869,44	4 966,36	903,08	31/12/03	11 678,70		
CNIA	ASSURANCE	210 000,00	11,80%	24 920,10		24 920,10				78,00
SCR	ASSURANCE	300 000,00	94,00%	25 146,00		25 146,00	31/12/03	71 949,90	220 256,28	89 300,00
COMANAV	TRANSPORTS	677 320,00	19,80%	147 510,00		147 510,00				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>				<b>5 586 104,69</b>	<b>2 060 167,67</b>	<b>3 525 937,02</b>				<b>199 415,90</b>

## TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES

AU 31/12/2004

en milliers de DH

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	PROVISIONS AU 31/12/2004	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au CPC de l'exercice
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette	Résultat net	
CNIA	Assurances	210 000,00		0,50		0,50	31/12/03	322 927,77	50 432,57	50,00
SCR	Assurances	300 000,00	94,00%	25 146,00		25 146,00	31/12/03	633 553,71	220 256,28	70 500,00
ATTIJARI Wafa BANK	Banque	1 929 959,60	2,42%	282 248,50		282 248,50	31/12/03	5 969 529,00	429 315,00	7 210,88
BANK AL AMAL	Banque	500 000,00	1,00%	5 000,00		5 000,00	30/09/04	575 894,71	8,65	
BANQUE CENTRALE POPULAIRE	Banque	588 805,10	4,89%	130 383,50		130 383,50	31/12/03	2 961,13	377,54	5 755,34
BMCE BANK	Banque	1 587 513,90	1,83%	176 030,88	23 726,28	152 304,60	31/12/04	5 652 258,00	505 710,00	4 351,56
BNDE	Banque	1 071 571,40	30,01%	321 571,40		0,00	30/06/04	-1 401 658,52	-179 908,90	
C.I.H	Banque	3 323 363,10	35,31%	1 167 651,35	856 440,26	311 211,09	31/12/04	-1 120 552,00	80 040,00	
CDM	Banque	833 817,60	4,02%	153 051,13	25 584,69	127 466,44	31/12/03	1 675 769,00	180 004,45	4 696,13
EQDOM	Crédit									7 791,20
DAR ADDAMANE	Crédit	75 000,00	0,67%	500,00		500,00	31/12/03	157 384,00	-23 568,00	6,25
MAROC LEASING	Crédit	159 495,00	77,91%	116 345,25		116 345,25	31/12/04	219 546,00	26 946,00	
SOFAF	Crédit	141 666,40	67,56%	252 904,87	63 402,24	189 502,63	31/12/04	46 662,41	6 999,57	
ACCES CAPITAL ATLANTIQUE	Finance	3 000,00	100,00%	1 200,00		1 200,00	30/09/04	3 046,13	-213,43	
ACCES CAPITAL ATLANTIQUE MAROC	Finance	180 000,00	55,56%	100 000,00	11 494,27	88 505,73	30/09/04	118 810,32	-3 255,72	
CAISSE MAROCAINE DES MARCHES	Finance	100 000,00	70,87%	41 130,11	41 130,11	0,00	30/09/04	-15 256,27	-7 059,10	
CD2G	Finance	1 000,00	100,00%	1 000,00		1 000,00				24 000,00
CDG DEVELOPPEMENT	Finance	1 200,80	100,00%	913,59		913,59	31/12/03	17 497,31	2 240,56	
CMKD	Finance			75 161,64		75 161,64				
FCP CD GESTION	Finance	1 000,00	100,00%	1 000,00	37,62	962,38				
FIPAR HOLDING	Finance	720 000,00	100,00%	971 068,00		971 068,00	31/12/04	856 206,29	21 289,87	7 200,00
FONDS DE GARANTIE DAR ADDAMANE	Finance	75 000,00	1,00%	750,00	750,00					
FONDS DE SOUTIEN BANK AL AMAL	Finance	25 000,00	1,00%	250,00		250,00				
FONDS SINDIBAD	Finance			2 855,40		2 323,80				
HOLDCO	Finance	467 155,50	15,67%	68 664,35	28 291,61	40 372,74	31/12/03	328 801,14	-78 178,29	
MAGHREB TITRISATION	Finance			1 650,00		1 650,00				
MAROCLEAR	Finance	20 000,00	10,00%	2 000,00		2 000,00	31/12/03	41 764,25	4 955,47	0,00
ONA	Finance	1 746 245,00	2,73%	269 381,42		269 381,42	31/12/03	11 083 200,00	398 000,00	11 911,78
UPLINE TECHNOLOGIES	Finance	50 000,00	20,00%	10 000,00	6 074,50	3 925,50	30/09/04	19 627,48	-1 348,76	
ADER FES	Immobilier	5 000,00		0,05		0,05				
AGENCE SPECIALE TANGER MED	Immobilier	1 000,00	100,00%	1 000,00	1 000,00		30/06/04	-10 774,32	2 317,03	
CGI	Immobilier	40 000,00					31/12/04	321 053,36	30 291,36	14 000,00
CIL	Immobilier	50,00	100,00%	50,00		50,00	31/12/04	403,82	-56,12	
DAR BEIDA	Immobilier			8,40		8,40				
SABR AMENAGEMENT	Immobilier	672,80	76,08%	511,88		511,88	31/12/04	11 144,84	-474,42	
SOPHAL	Immobilier	80 000,00	100,00%	110 000,00		110 000,00	31/12/04	118 120,97	-1 495,14	
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE WIFAQ	STE CIVILES IMM.	8 150,40	28,35%	2 310,70	241,92	2 068,78				
ADM	Industrie	2 646 362,50	1,20%				31/12/03	1 346 023,54	56 201,51	8,00
AFRIQUIA GAZ	Industrie	103 125,00	1,82%	9 067,16	1 922,40	7 144,76	31/12/03	274 438,38	36 408,21	432,45
CIMAR	Industrie	721 800,20	3,43%	124 967,13		124 967,13	31/12/04	2 332 000,00	532 000,00	7 672,50
Ets B. DOMEK	Industrie			18,66		18,66				
HOLCIM	Industrie	421 000,00	5,41%	232 580,09		232 580,09	31/12/03	790 165,00	236 518,00	20 959,53
LA FARGE CEMENTS	Industrie	476 430,50	6,17%	29 392,15		29 392,15	31/12/03	3 064 522,70	698 803,01	82 393,51
MAGHREB OXYGENE	Industrie	81 250,00	8,89%	7 220,07	4 638,56	2 581,51	31/12/03	156 315,47	5 616,38	89,53
SOCIETE SURGELES du LOUKKOS	Industrie	15 000,00	8,00%	1 200,00	1 200,00					
ZILLIDJA	Industrie	57 284,90	3,50%	2 006,24		2 006,24	31/12/04	533 550,15	328 791,86	256,14
LA MAROCAINE DES JEUX ET DES SPORTS	Jeux	500,00	10,00%	50,00		50,00	31/12/03	1 321,39	25,00	
LOTIERIE NATIONALE	Jeux	5 000,00	100,00%	5 000,00		5 000,00	31/12/03	49 655,48	15 025,27	29 600,16
MEDITELECOM	Télécommunications	8 833 867,50	7,66%	676 277,50	604 781,48	71 496,02	31/12/04	864 603,82	-483 204,56	
LA MAMOUNIA	Tourisme	580 000,00	12,07%	84 000,00		84 000,00	31/12/03	709 897,24	56 371,29	3 000,00
MARRAKECH VILLAGE INVEST	Tourisme	92 927,80	80,00%	74 192,73		74 192,73				
SOCIETE HOTELIERE EL RIAD	Tourisme	2 375,00					31/12/03	11 017,73	408,44	621,15
Régularisation des produits des titres de participation										-3 164,98
<b>TOTAL</b>				<b>5 537 710,63</b>	<b>1 993 096,05</b>	<b>3 544 614,58</b>		<b>35 761 431,42</b>	<b>3 146 590,88</b>	<b>299 341,13</b>

IMMOBILISATIONS DONNEES EN CRÉDIT-BAIL , EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE  
DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2004

en milliers de DH

N A T U R E	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions			Montant net à la fin de l'exercice
					Dotation au titre de l'exercice	Cumuls des amortissements	Dotation au titre de l'exercice	Reprises de provisions	Cumuls des provisions	
<b>IMMOBILISATIONS DONNEES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT</b>										
CRÉDIT-BAIL SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
CRÉDIT-BAIL MOBILIER										
- Crédit-bail mobilier en cours										
- Crédit-bail mobilier loué										
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation										
LOYERS COURUS A RECEVOIR										
LOYERS IMPAYES										
CRÉANCES EN SOUFFRANCE										
<b>IMMOBILISATIONS DONNEES EN LOCATION SIMPLE</b>										
BIENS MOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
BIENS IMMOBILIERS EN LOCATION SIMPLE										
LOYERS RESTRUCTURES										
LOYERS IMPAYES										
LOYERS EN SOUFFRANCE										
<b>TOTAL</b>										

N E A N T

Commentaires

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES  
DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2004

en milliers de DH

N A T U R E	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l' exercice	AMORTISSEMENTS				Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotation au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Cumul	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>36 379,86</b>	<b>5 034,70</b>	<b>324,77</b>	<b>41 089,79</b>	<b>9 620,05</b>	<b>5 257,69</b>	<b>0,00</b>	<b>14 877,74</b>	<b>26 212,05</b>
Droit au bail									
Immobilisations en recherche et développement									
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	28 869,37	4 812,05		33 681,42	9 620,05	5 257,69		14 877,74	18 803,67
Autres éléments : Fonds de commerce	7 185,72			7 185,72					7 185,72
Immobilisations incorporelles hors exploitation									
Immobilisations incorporelles d'exploitation en cours	324,77	222,66	324,77	222,66					222,66
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 680 171,26</b>	<b>73 184,39</b>	<b>13 815,23</b>	<b>1 739 540,42</b>	<b>739 044,95</b>	<b>90 430,08</b>	<b>6 102,01</b>	<b>823 373,01</b>	<b>916 167,41</b>
<b>- Immeubles d'exploitation</b>	<b>931 236,08</b>	<b>3 607,88</b>	<b>2 461,03</b>	<b>932 382,93</b>	<b>320 059,21</b>	<b>41 132,26</b>		<b>361 191,47</b>	<b>571 191,46</b>
Terrains d'exploitation	67 795,12			67 795,12					67 795,12
Immeubles d'exploitation . Bureaux	856 194,87	3 607,88	2 461,03	857 341,72	316 941,25	40 933,13		357 874,38	499 467,34
Immeubles d'exploitation . Logements de fonction	7 246,08			7 246,08	3 117,96	199,13		3 317,09	3 928,99
<b>- Mobilier et matériel d'exploitation</b>	<b>405 558,21</b>	<b>15 471,16</b>	<b>6 748,09</b>	<b>414 281,27</b>	<b>336 959,74</b>	<b>28 526,34</b>	<b>5 188,48</b>	<b>360 297,60</b>	<b>53 983,68</b>
Mobilier de bureau d'exploitation	12 946,37	5 925,09	107,82	18 763,64	10 857,23	1 322,80	107,82	12 072,21	6 691,44
Matériel de bureau d'exploitation	2 958,90	603,92	91,66	3 471,15	2 314,06	288,71	12,86	2 589,90	881,25
Matériel informatique	24 798,29	6 098,30	5 709,10	25 187,48	14 566,50	3 444,05	5 065,69	12 944,86	12 242,62
Matériel roulant attaché à l'exploitation	1 482,96	229,25		1 712,21	1 124,10	186,70	0,00	1 310,80	401,41
Autres matériels d'exploitation	363 371,69	2 614,60	839,51	365 146,78	308 097,85	23 284,08	2,11	331 379,82	33 766,96
<b>- Autres immobilisations corporelles d'exploitation</b>	<b>207 234,71</b>	<b>17 797,15</b>	<b>3 689,82</b>	<b>221 342,04</b>	<b>65 130,64</b>	<b>19 240,44</b>		<b>84 371,09</b>	<b>136 970,96</b>
<b>- Immobilisations corporelles hors exploitation</b>	<b>37 919,87</b>	<b>693,86</b>	<b>916,28</b>	<b>37 697,44</b>	<b>16 895,35</b>	<b>1 531,04</b>	<b>913,53</b>	<b>17 512,86</b>	<b>20 184,59</b>
Terrains hors exploitation	2 998,47			2 998,47					2 998,47
Immeubles hors exploitation	30 580,70			30 580,70	13 628,30	1 200,28		14 828,57	15 752,13
Mobilier et matériel hors exploitation	2 890,42	534,20	916,28	2 508,34	2 097,03	248,86	913,53	1 432,36	1 075,98
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	1 450,28	159,65		1 609,94	1 170,02	81,90		1 251,92	358,01
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS</b>	<b>98 222,39</b>	<b>35 614,34</b>	<b>0,00</b>	<b>133 836,73</b>					<b>133 836,73</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 716 551,11</b>	<b>78 219,09</b>	<b>14 139,99</b>	<b>1 780 630,21</b>	<b>748 665,00</b>	<b>95 687,77</b>	<b>6 102,01</b>	<b>838 250,76</b>	<b>942 379,46</b>

Commentaires

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS  
DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2004

en milliers de DH

Date de cession ou de retrait	N A T U R E	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus - valeurs de cession	Moins- valeurs de cession
	<b>Immobilisation corporelles</b>	<b>5 889,49</b>	<b>5 754,53</b>	<b>25,03</b>	<b>44,70</b>	<b>41,95</b>	
31/12/2004	Mobilier de bureau d'exploitation	107,82					
31/12/2004	Materiel de bureau d'exploitation (1)	23,45	11,73	11,73			
31/12/2004	Autre materiel d'exploitation (1)	2,11					
21/06/2004	MOBILIER ET MAT HORS EXPLOIT (2)	916,28	913,53	2,75	44,70	41,95	
31/12/2004	MATERIEL INFORMATIQUE : Dons (1)	4 839,82	4 829,27	10,55			
	<b>Titres de participation</b>	<b>1 199 041,56</b>		<b>1 199 041,56</b>	<b>1 351 233,04</b>	<b>822 336,37</b>	<b>670 144,89</b>
31/12/2004	CGI	7 350,00		7 350,00	304 762,00	297 412,00	
31/12/2004	CIFM	10 344,65		10 344,65	189 040,02	178 695,37	
10/12/2004	CREDIT EQDOM	22 848,95		22 848,95	126 297,93	103 448,97	
06/02/2004	HCO	50 500,00		50 500,00	133 000,00	82 500,00	
08/04/2004	CARNAUD	2 040,00		2 040,00	53 327,83	51 287,83	
31/12/2004	SOCIETE MARRAKECH MOTEL	9 129,45		9 129,45	48 407,91	39 278,46	
31/12/2004	CNIA	24 919,60		24 919,60	54 848,32	29 928,72	
31/12/2004	SOCIETE HOTELIERE NADOR	4 900,00		4 900,00	24 544,76	19 644,76	
31/12/2004	SOCIETE KSAR ES SOUK MOTEL	613,67		613,67	7 442,99	6 829,32	
31/12/2004	SOCIETE HOTELIERE EL RIAD	1 242,30		1 242,30	6 170,19	4 927,89	
31/12/2004	MAROC TOURIST	14 400,00		14 400,00	18 459,21	4 059,21	
31/12/2004	SCET MAROC	4 283,79		4 283,79	7 774,04	3 490,26	
31/12/2004	AL MANAR	2 367,40		2 367,40	3 076,17	708,77	
31/12/2004	SOTORAM	50,00		50,00	174,81	124,81	
17/01/2005	BNDE	445 856,61		445 856,61			445 856,61
31/12/2004	CELLULOSE DU MAROC	141 281,80		141 281,80	99 096,66		42 185,14
31/12/2004	SOTHERMY	46 012,33		46 012,33	7 495,02		38 517,31
31/12/2004	SIDET	38 169,44		38 169,44	3 842,09		34 327,35
31/12/2004	SOGATOUR	47 540,00		47 540,00	19 177,91		28 362,09
31/12/2004	RGF	27 450,00		27 450,00			27 450,00
31/12/2004	SOMADET	33 211,43		33 211,43	13 788,52		19 422,91
31/12/2004	WAFABANK	199 909,86		199 909,86	182 538,30		17 371,56
31/12/2004	ADM	29 885,96		29 885,96	19 346,69		10 539,27
31/12/2004	MITC	8 050,00		8 050,00	5 896,63		2 153,37
31/12/2004	SONADAC	22 094,75		22 094,75	20 506,31		1 588,44
31/12/2004	SOGEPID	1 800,00		1 800,00	824,83		975,17
31/12/2004	CIH	1 048,31		1 048,31	331,41		716,91
31/12/2004	BNDE CAPITAL MANAGEMENT	1 741,00		1 741,00	1 062,34		678,66
31/12/2004	SOFAC CREDIT	0,26		0,26	0,15		0,11

**Commentaires**

(\*) Ce matériel a été donné à des associations caritatives .

La VNC correspondante a été enregistrée dans la rubrique "Dons" et réintégrée fiscalement

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS  
AU 31 DECEMBRE 2004

en milliers de DH

D E T T E S	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 31/12/2004	Total 31/12/2003
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et service des chèques postaux	Banques au Maroc	Autres Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			
<b>COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS</b>			17 506,75		17 506,75	2 257,75
<b>VALEURS DONNEES EN PENSION</b>			2 283 385,61		2 283 385,61	
- au jour le jour						
- à terme			2 283 385,61		2 283 385,61	
<b>EMPRUNTS DE TRESORERIE</b>			692 000,00		692 000,00	318 000,00
- au jour le jour			692 000,00		692 000,00	318 000,00
- à terme						
<b>EMPRUNTS FINANCIERS</b>			8 543,25		8 543,25	15 377,86
<b>AUTRES DETTES</b>			8 383 739,16		8 383 739,16	7 378 187,77
<b>INTERETS COURUS A PAYER</b>			201,19		201,19	24,29
<b>TOTAL</b>			11 385 375,96		11 385 375,96	7 713 847,67

Commentaires

DEPOTS DE LA CLIENTELE  
AU 31 DECEMBRE 2004

en milliers de DH

D E T T E S	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2004	Total 31/12/2003
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	4 249 635,48	20 387 422,00	101 188,00	3 969 604,00	<b>28 707 849,48</b>	<b>28 538 557,47</b>
COMPTES D'EPARGNE						
DEPOTS A TERME	279 583,70	431 763,00		81 000,00	<b>792 346,70</b>	<b>1 834 427,93</b>
AUTRES COMPTES CREDITEURS						
INTERETS COURUS A PAYER	11 606,67				<b>11 606,67</b>	<b>19 684,06</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 540 825,85</b>	<b>20 819 185,00</b>	<b>101 188,00</b>	<b>4 050 604,00</b>	<b>29 511 802,85</b>	<b>30 392 669,46</b>

Commentaires

**PROVISIONS  
DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2002**

en milliers de DH

	Encours 31/12/2001	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 31/12/2002
<b>PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF</b>	<b>1 756 309,25</b>	<b>393 136,20</b>	<b>58 925,15</b>	<b>0,00</b>	<b>2 090 520,30</b>
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	709,90	18 301,26			19 011,15
Titres de placement	192 048,26	63 263,70	12 587,90	-164 691,75	78 032,30
Titres de participation , et emplois assimilés	1 540 348,73	311 571,25	46 337,25	164 691,75	1 970 274,49
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs	23 202,36				23 202,36
<b>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</b>	<b>149 746,44</b>		<b>105 434,03</b>		<b>44 312,41</b>
Provisions pour risque d'exécution de crédits par signature					
Provision pour risques de change					
Provision pour risques généraux					
Provision pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	128 746,44		84 434,03		44 312,41
Provisions réglementées	21 000,00		21 000,00		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 906 055,69</b>	<b>393 136,20</b>	<b>164 359,18</b>		<b>2 134 832,71</b>

Commentaires

**PROVISIONS**  
DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2003

en milliers de DH

<b>P R O V I S I O N S</b>	<b>Encours 31/12/2002</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>Autres variations</b>	<b>Encours 31/12/2003</b>
<b>PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF</b>	<b>2 090 520,29</b>	<b>525 520,85</b>	<b>522 547,69</b>	<b>0,00</b>	<b>2 093 493,46</b>
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	19 011,15	46,95	18 112,30		945,81
Titres de placement	78 032,30	50 976,97	108 163,49	-11 668,14	9 177,63
Titres de participation , et emplois assimilés	1 970 274,49	474 496,94	396 271,90	11 668,14	2 060 167,67
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs	23 202,35				23 202,35
<b>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</b>	<b>44 312,41</b>	<b>538 449,93</b>	<b>4 016,87</b>		<b>578 745,47</b>
Provisions pour risque d'exécution de crédits par signature					
Provision pour risques de change					
Provision pour risques généraux					
Provision pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	40 407,53	538 449,93	111,98		578 745,47
Provisions réglementées	3 904,89		3 904,89		
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 134 832,71</b>	<b>1 063 970,78</b>	<b>526 564,56</b>		<b>2 672 238,93</b>

Commentaires

**PROVISIONS**  
**DU 01 JANVIER AU 31 DECEMBRE 2004**

en milliers de DH

<b>P R O V I S I O N S</b>	<b>Encours 31/12/2003</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises</b>	<b>Autres variations</b>	<b>Encours 31/12/2004</b>
<b>PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF</b>	<b>2 093 493,46</b>	<b>436 469,27</b>	<b>451 528,54</b>		<b>2 078 434,18</b>
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	945,81	1 944,18			2 889,99
Titres de placement	9 177,63	2 298,90	7 334,06	-3 444,35	698,12
Titres de participation , et emplois assimilés	2 060 167,67	373 678,51	444 194,49	3 444,35	1 993 096,05
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs	23 202,35	58 547,67			81 750,03
<b>PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF</b>	<b>578 745,47</b>	<b>4 000,00</b>	<b>117 139,22</b>		<b>465 606,25</b>
Provisions pour risque d'exécution de crédits par signature					
Provision pour risques de change					
Provision pour risques généraux					
Provision pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges	578 745,47	4 000,00	117 139,22		465 606,25
Provisions réglementées					
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 672 238,93</b>	<b>440 469,27</b>	<b>568 667,77</b>		<b>2 544 040,43</b>

Commentaires

**VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNÉES EN GARANTIE**  
**AU 31/12/2004**

en milliers de DH

<b>Valeurs et sûretés reçues en garantie</b>	<b>Valeur comptable nette</b>	<b>Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés</b>	<b>Montant des créances et des engagements par signature donnés couverts</b>
Bons du trésor et valeurs assimilées	152 352,26		150 000,00
Autres titres	71 773,69		60 000,00
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
<b>TOTAL</b>			

<b>Valeurs et sûretés données en garantie</b>	<b>Valeur comptable nette</b>	<b>Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus</b>	<b>Montant des dettes ou des engagements par signature reçus couverts</b>
Bons du trésor et valeurs assimilées	1 702 136,68		1 386 900,00
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
<b>TOTAL</b>			

Commentaires

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL**  
**AU 31/12/2004**

Montant du capital social :

Montant du capital social souscrit et non appelé:

valeur nominale des titres :

Noms des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
	<b>CAISSE DE DEPOT ET DE GESTION</b> ETABLISSEMENT PUBLIC REGI PAR DAHIR N° 1- 59- 074 DU 1er CHAABANE 1378 (1er FEVRIER 1959)			
<b>TOTAL</b>				

AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE  
AU 31/12/2002

en milliers de DH

	2002	2003	2004		2002	2003	2004
<b>A - Origine des résultats affectés</b>				<b>B - Affectation des résultats</b>			
Décision du .....				Réserves			
Report à nouveau				Dividendes			
Résultats en instance d'affectation				- Contribution au budget général de l'Etat	270 000,00	270 000,00	270 000,00
Résultat net de l'exercice	398 743,94	431 122,45	564 021,33	- Réserves facultatives	128 743,94	161 122,45	294 021,33
Prélèvements sur les bénéfices							
Autres prélèvements							
<b>TOTAL A</b>	<b>398 743,94</b>	<b>431 122,45</b>	<b>564 021,33</b>	<b>TOTAL B</b>	<b>398 743,94</b>	<b>431 122,45</b>	<b>564 021,33</b>

**DATATION ET ÉVENEMENTS POSTERIEURS**

**I . DATATION**

. Date de clôture (1)

LE 31 DECEMBRE 2004

. Date d'établissement des états de synthèse (2)

LE 31 MARS 2005

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse .

**II . ÉVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES  
A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE**

Dates	Indications des évènements
	. Favorables
	. Défavorables

### III. ÉTATS DE SYNTHÈSE A FIN JUIN

#### BILAN ACTIF

ACTIF En KDH	Juin 04	Juin 05
<b>1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor Public</b>		
Service des Chèques Postaux	4 048 563,98	2 544,50
<b>2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>4 516 509,98</b>	<b>4 302 772,71</b>
. A vue	18 510,80	21 532,31
. A terme	4 497 999,18	4 281 240,40
<b>3. Créances sur la clientèle</b>	<b>1 983 402,44</b>	<b>1 772 812,97</b>
. Crédits de trésorerie et à la consommation	971 585,87	1 201 458,84
. Crédits à l'équipement	343 395,39	179 522,63
. Crédits immobiliers	168 305,43	121 400,78
. Autres crédits	500 115,74	270 430,72
<b>4. Créances acquises par affacturage</b>		
<b>5. Titres de transaction et de placement</b>	<b>7 159 726,98</b>	<b>7 815 179,42</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	5 656 760,38	6 513 361,94
. Autres titres de créance	989 939,96	790 826,55
. Titres de propriété	513 026,64	510 990,92
<b>6. Autres actifs</b>	<b>2 100 261,52</b>	<b>3 017 220,42</b>
<b>7. Titres d'investissement</b>	<b>23 443 870,37</b>	<b>25 857 526,84</b>
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	20 603 535,46	23 529 399,87
. Autres titres de créance	2 840 334,91	2 328 126,97
<b>8. Titres de participation et emplois assimilés</b>	<b>3 351 749,23</b>	<b>4 979 915,94</b>
<b>9. Créances subordonnées</b>		
<b>10. Immobilisations données en crédit-bail et en location</b>		
<b>11. Immobilisations incorporelles</b>	<b>24 346,81</b>	<b>23 675,65</b>
<b>12. Immobilisations corporelles</b>	<b>915 090,79</b>	<b>814 634,18</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>47 543 522,12</b>	<b>48 586 282,63</b>

#### BILAN PASSIF

En KDH	Juin 04	Juin 05
<b>1. Banques Centrales, Trésor Public, Service des Chèques Postaux</b>		<b>699 680,60</b>
<b>2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</b>	<b>12 060 509,87</b>	<b>9 936 972,35</b>
. A vue	525 228,63	25 372,87
. A terme	11 535 281,24	9 911 599,47
<b>3. Dépôts de la clientèle</b>	<b>30 765 722,49</b>	<b>31 854 943,17</b>
. Comptes à vue créditeurs	3 927 136,97	4 341 111,12
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme	1 055 077,94	1 232 754,47
. Autres comptes créditeurs	25 783 507,58	26 281 077,58
<b>4. Titres de créance émis</b>		
<b>5. Autres passifs</b>	<b>1 033 608,82</b>	<b>933 156,16</b>
<b>6. Provisions pour risques et charges</b>	<b>582 745,47</b>	<b>465 606,25</b>
<b>7. Provisions réglementées</b>		
<b>8. Sub, Fonds publics affectés et Fonds spéciaux de garantie</b>		
<b>9. Dettes subordonnées</b>		
<b>10. Ecart de réévaluation</b>		
<b>11. Réserves et primes liées au capital</b>	<b>2 328 321,65</b>	<b>2 562 342,99</b>
<b>12. Fonds de dotation</b>		
<b>13. Report à nouveau (+/-)</b>		
<b>14. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)</b>	<b>564 021,33</b>	<b>1 170 675,80</b>
<b>15. Résultat net de l'exercice (+/-)</b>	<b>208 592,48</b>	<b>962 905,32</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>47 543 522,12</b>	<b>48 586 282,63</b>

## HORS BILAN

En KDH	Jun 04	Jun 05
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>	<b>1 752 303,78</b>	<b>1 754 689,03</b>
1. Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés		
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle		
3. Engagement de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés		
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle		
5. Titres achetés à réméré		
6. Autres titres à livrer	50 167,09	52 552,35
7. Valeurs et sûretés données en garantie	1 702 136,68	1 702 136,68
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>	<b>409 528,90</b>	<b>447 815,41</b>
8. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
9. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilé		
10. Engagements de garantie reçus de l'état et d'organismes de garantie divers		
11. Titres vendus à réméré	9 467,78	16 224,63
12. Autres titres à recevoir		
13. Valeurs et sûretés reçues en garantie	224 125,95	224 125,95
14. Engagements sur produits dérivés	50 000,00	50 000,00
15. Divers hors bilan (valeurs à l'encaissement)	125 935,17	157 464,84

**COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES**

En KDH	Juin 04	Juin 05
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>1 490 774,77</b>	<b>1 372 334,30</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	88 354,26	85 746,03
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	36 808,20	33 328,38
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	1 144 273,96	1 115 167,61
Produits sur titres de propriété	197 505,79	126 679,64
Commissions sur prestations de service	23 832,34	10 916,61
Autres produits bancaires	0,23	496,04
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>985 468,74</b>	<b>783 640,11</b>
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	198 735,42	151 862,87
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	669 388,80	573 263,20
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	114 001,90	55 894,79
Autres charges bancaires	3 342,62	2 619,25
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>505 306,03</b>	<b>588 694,20</b>
Produits d'exploitation non bancaire	<b>454 368,11</b>	<b>513 247,82</b>
Charges d'exploitation non bancaire	<b>313 020,13</b>	<b>126 213,97</b>
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>109 026,86</b>	<b>107 778,95</b>
Charges de personnel	40 379,65	38 986,10
Impôts et taxes	3 152,71	3 445,14
Charges externes	13 199,75	13 020,64
Autres charges générales d'exploitation	3 664,23	3 491,42
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	48 630,52	48 835,65
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES</b>	<b>382 840,26</b>	<b>532 834,18</b>
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance		
Pertes sur créances irrécouvrables	2 665,33	6 745,27
Autres dotations aux provisions	380 174,92	526 088,91
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPÉRATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES</b>	<b>64 275,27</b>	<b>1 067 984,69</b>
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance		
Autres reprises de provisions	64 275,27	1 067 984,69
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>219 062,16</b>	<b>1 403 099,60</b>
Produits non courants	1,21	209,42
Charges non courantes	745,17	
<b>RÉSULTAT AVANT IMPORTS SUR LES RÉSULTATS</b>	<b>218 318,20</b>	<b>1 403 309,02</b>
Impôts sur les résultats	9 725,72	440 403,70
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>208 592,48</b>	<b>962 905,32</b>